

---

2016

---

**Document**  
de référence

---

incluant le rapport financier



**Un leader européen  
de la distribution  
d'aciers spéciaux**

— Euronext Paris  
Compartment B



---

# Document de référence 2016

---

**Communiqué de presse du 15 mars 2017** –

---

**Présentation du groupe Jacquet Metal Service** 02

---

**Rapport financier 2016** 20

<b>1</b>	– Rapport de gestion – Informations sur le Groupe	20
<b>2</b>	– Rapport de gestion – Informations sur la société mère Jacquet Metal Service SA	36
<b>3</b>	– Situation financière et résultats consolidés 2016	54
<b>4</b>	– Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	98
<b>5</b>	– Comptes annuels 2016 – Jacquet Metal Service SA	100
<b>6</b>	– Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	116
<b>7</b>	– Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	118
<b>8</b>	– Rapport du président du conseil d'administration relatif aux conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil et aux procédures de contrôle interne	122
<b>9</b>	– Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du président du conseil d'administration	136

---

**Autres informations** 138

<b>1</b>	– Attestation du responsable du document de référence et du rapport financier annuel	138
<b>2</b>	– Responsables du contrôle des comptes	139
<b>3</b>	– Responsable de l'information financière et relations investisseurs	139
<b>4</b>	– Informations concernant l'émetteur	140
<b>5</b>	– Renseignements concernant le capital social	143
<b>6</b>	– Relations mère – filiales	144
<b>7</b>	– Informations sociales, sociétales et environnementales	144
<b>8</b>	– Rapport de l'organisme tiers indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion	147
<b>9</b>	– Les infrastructures du Groupe	151
<b>10</b>	– Document d'information annuel	152
<b>11</b>	– Table de concordance du document de référence 2016	154
<b>12</b>	– Table de concordance du rapport financier 2016	157

# Communiqué du 15 mars 2017 - Résultats annuels 2016

- > **Chiffre d'affaires** 1 588 m€ (+ 15,3 % v. 2015)
- > **EBITDA** 54,7 m€
- > **Résultat net part du groupe** 16 m€

Le Conseil d'Administration du 15 mars 2017 présidé par Éric Jacquet a arrêté les comptes consolidés au 31 décembre 2016.

en millions d'euros	T4 2016	T4 2015	2016	2015 <sup>2</sup>
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>369,5</b>	<b>376,7</b>	<b>1 588,3</b>	<b>1 377,5</b>
Marge brute	95,1	83,2	385,9	311,9
en % du chiffre d'affaires	25,7 %	22,1 %	24,3 %	22,6 %
<b>EBITDA<sup>1</sup></b>	<b>14,5</b>	<b>0,7</b>	<b>54,7</b>	<b>38,0</b>
en % du chiffre d'affaires	3,9 %	0,2 %	3,4 %	2,8 %
<b>Résultat opérationnel courant<sup>1</sup></b>	<b>7,8</b>	<b>(2,7)</b>	<b>33,5</b>	<b>21,7</b>
en % du chiffre d'affaires	2,1 %	(0,7 %)	2,1 %	1,6 %
Résultat opérationnel	14,2 <sup>3</sup>	(2,5)	40,8 <sup>3</sup>	70,8 <sup>4</sup>
<b>Résultat net part du groupe</b>	<b>8,3<sup>3</sup></b>	<b>(9,1)</b>	<b>16,0<sup>3</sup></b>	<b>50,5<sup>4</sup></b>

<sup>1</sup> Ajusté des éléments non-récurrents. La définition et les modalités de calcul des indicateurs financiers non définis par les normes IFRS sont intégrées dans le rapport d'activité.

<sup>2</sup> Intègre Schmolz+Bickenbach Distribution : acquisition le 22 juillet 2015 de 6 sociétés opérant en Allemagne, Autriche, Pays-Bas et Belgique.

<sup>3</sup> Le résultat opérationnel et le résultat net part du Groupe 2016 intègrent 6,4 millions d'euros de produits non récurrents enregistrés au quatrième trimestre liés à l'acquisition en 2015 de Schmolz+Bickenbach Distribution.

<sup>4</sup> Le résultat opérationnel et le résultat net part du Groupe 2015 intégraient 48,1 millions d'euros de produits non récurrents également liés à cette acquisition

## Activité et résultats 2016

### Faits marquants

L'exercice 2016 a été marqué par :

- > La croissance de +3,7 % des volumes distribués (hors Schmolz+Bickenbach Distribution).
- > Les prix de vente 2016 qui, bien qu'en amélioration au second semestre, sont sur l'ensemble de l'exercice inférieurs de 8 % à ceux de 2015.
- > Les premiers effets positifs des mesures d'amélioration de l'efficacité opérationnelle de Schmolz+Bickenbach Distribution, qui a contribué à l'EBITDA du Groupe à hauteur de 2,6 millions d'euros en 2016 (-6,2 millions d'euros en 2015).

Dans ce contexte, toutes les divisions ont amélioré leur rentabilité. La marge brute du Groupe est ainsi passée de 22,6 % en 2015 à 24,3 % en 2016 ; l'EBITDA, de 38 millions d'euros en 2015, a progressé de 43,7% à 54,7 millions d'euros en 2016.

### 4<sup>e</sup> trimestre 2016

Le chiffre d'affaires s'établit à 369,5 millions d'euros, inférieur de 1,9 % à celui de 2015 avec :

- > Effet volumes distribués : -1,8 %. Hors Schmolz+Bickenbach Distribution, les volumes du Groupe progressent de +2,2 %.
- > Effet prix :-0,1 %. Les prix de vente sont stables par rapport à ceux du quatrième trimestre 2015 et supérieurs de +3,9% à ceux du troisième trimestre 2016.

L'EBITDA du Groupe s'établit à 14,5 millions d'euros contre 0,7 million d'euros au quatrième trimestre 2015.

## Exercice 2016

Le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires 2016 de 1 588 millions d'euros, en progression de 15,3 % par rapport à 2015, avec :

- > Effet périmètre : +21,4 % correspondant au chiffre d'affaires de Schmolz+Bickenbach Distribution pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 22 juillet 2016 (294 millions d'euros).
- > Effet volumes distribués : +1,9 %. Hors Schmolz+Bickenbach Distribution, les volumes progressent de +3,7 %, après +3,5 % en 2015.
- > Effet prix : -8 %.

La marge brute 2016 s'établit à 385,9 millions d'euros et représente 24,3 % du chiffre d'affaires contre 22,6 % en 2015. Cette amélioration de 1,7 point a permis de compenser en partie la baisse de marge brute inhérente à la baisse des prix de vente.

Les charges opérationnelles courantes sont, à périmètre constant, stables par rapport à 2015.

Dans ces conditions, l'EBITDA 2016 s'établit à 54,7 millions d'euros (3,4 % du chiffre d'affaires), contre 38 millions d'euros en 2015 (2,8 % du chiffre d'affaires), et le résultat opérationnel courant à 33,5 millions d'euros (2,1 % du chiffre d'affaires contre 1,6 % en 2015).

Le résultat opérationnel 2016 de 40,8 millions d'euros (70,8 millions d'euros en 2015) et le résultat net part du Groupe de 16 millions d'euros (50,5 millions d'euros en 2015) prennent en compte l'enregistrement, au quatrième trimestre 2016, d'un produit non récurrent de 6,4 millions d'euros lié à l'accord trouvé avec le vendeur sur le prix d'acquisition de Schmolz+Bickenbach Distribution. En 2015, le résultat opérationnel et le résultat net part du Groupe comprenaient déjà 48,1 millions d'euros de produits non récurrents liés à cette acquisition.

Au début de l'exercice 2017, la demande et les prix suivent la même tendance que celle observée au quatrième trimestre 2016. En 2017, le Groupe s'attachera à poursuivre l'amélioration de l'efficacité opérationnelle de chacune de ses marques et le redressement de Schmolz+Bickenbach Distribution.

---

## Structure financière

En 2016, le groupe a généré un flux de trésorerie d'exploitation de +43 millions d'euros.

Le besoin en fonds de roulement opérationnel au 31 décembre 2016 est stable par rapport à fin 2015, à 371 millions d'euros (dont 376 millions d'euros de stocks). Il représente 23,4 % du chiffre d'affaires contre 21,9 % fin 2015.

Les investissements de l'exercice, essentiellement des nouvelles capacités de parachèvement, se sont élevés à 18,3 millions d'euros contre 28,9 millions d'euros en 2015.

L'endettement net du Groupe fin 2016 est de 205,3 millions d'euros pour des capitaux propres de 296,5 millions d'euros soit un ratio d'endettement net (gearing) de 69,2 % (72,3% fin 2015).

## Activité 2016 et développement des marques

en millions d'euros	JACQUET – Abraservice		STAPPERT		IMS group	
	T4 2016	2016	T4 2016	2016	T4 2016	2016
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>77,1</b>	<b>323,5</b>	<b>95,5</b>	<b>415,8</b>	<b>195,7</b>	<b>846,6</b>
<b>Variation 2016 v. 2015</b>	<b>1,6 %</b>	<b>(4,1 %)</b>	<b>1,8 %</b>	<b>(5,5 %)</b>	<b>(5,3 %)</b>	<b>40,7 %</b>
Effet prix	(5,1 %)	(11,9 %)	(0,1 %)	(10,2 %)	2,0 %	(3,8 %)
Effet volume	6,8 %	7,7 %	1,8 %	4,8 %	(7,3 %)	(4,4 %)
Effet périmètre	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	48,9 %
<b>EBITDA<sup>12</sup></b>	<b>3,1</b>	<b>10,8</b>	<b>3,1</b>	<b>16,3</b>	<b>4,4</b>	<b>18,3</b>
en % du chiffre d'affaires	4,1 %	3,3 %	3,2 %	3,9 %	2,3 %	2,2 %
<b>Résultat opérationnel courant<sup>1</sup></b>	<b>0,1</b>	<b>2,0</b>	<b>1,8</b>	<b>13,3</b>	<b>2,4</b>	<b>11,2</b>
en % du chiffre d'affaires	0,1 %	0,6 %	1,9 %	3,2 %	1,2 %	1,3 %

<sup>1</sup> Les activités hors divisions (dont Jacquet Metal Service SA) contribuent à l'EBITDA pour 3,2 millions d'euros au T4 2015 et 3,9 millions d'euros au T4 2016.

<sup>2</sup> Ajusté des éléments non-récurrents. La définition et les modalités de calcul des indicateurs financiers non définis par les normes IFRS sont intégrées dans le rapport d'activité.

**JACQUET – Abraservice** La division se compose des marques JACQUET et Abraservice spécialisées dans la distribution de tôles quarto respectivement en aciers inoxydables et en aciers anti-abrasion. Les réseaux commerciaux de JACQUET et Abraservice sont distincts. En 2016, la division réalise 73 % de son activité en Europe et 20 % en Amérique du Nord.

Au quatrième trimestre 2016, les volumes ont progressé de +6,8 % par rapport au quatrième trimestre 2015. Le chiffre d'affaires s'établit à 77 millions d'euros contre 76 millions d'euros un an auparavant (soit +1,6 %), affecté par des prix de ventes inférieurs de 5,1% à ceux du quatrième trimestre 2015. Par rapport au troisième trimestre 2016, l'effet prix est de +3 %.

La division enregistre un EBITDA trimestriel de 3,1 millions d'euros, contre 0,1 million au quatrième trimestre 2015.

En 2016, JACQUET-Abraservice réalise un chiffre d'affaires de 323,5 millions d'euros, inférieur de 4,1 % à celui de 2015 (effet volumes +7,7 %, effet prix -11,9 %).

Dans ces conditions, la marge brute progresse de 2,6 points, à 30,8 % du chiffre d'affaires, et s'établit à 99,6 millions d'euros contre 95,2 millions d'euros en 2015. L'EBITDA quant à lui s'élève à 10,8 millions d'euros (3,3 % du chiffre d'affaires) contre 7,7 millions d'euros en 2015 (2,3% du chiffre d'affaires).

**STAPPERT** La division est spécialisée dans la distribution de produits longs inoxydables en Europe. En 2016, elle réalise 39% de ses ventes en Allemagne, premier marché Européen.

Au quatrième trimestre 2016, les volumes ont progressé de +1,8 % par rapport au quatrième trimestre 2015. Le chiffre d'affaires s'établit à 96 millions d'euros contre 94 millions d'euros un an auparavant (soit +1,8 % dont effet prix -0,1 %). Par rapport au troisième trimestre 2016, l'effet prix est de +2,2 %.

La division enregistre un EBITDA trimestriel de 3,1 millions d'euros, contre 0,3 million au quatrième trimestre 2015.

En 2016, STAPPERT réalise un chiffre d'affaires de 415,8 millions d'euros, inférieur de 5,5% à celui de 2015 (effet volumes +4,8 %, effet prix -10,2 %).

Dans ces conditions, la marge brute a progressé de 2,2 points, à 21,7 % du chiffre d'affaires, et s'établit à 90,2 millions d'euros contre 85,9 millions d'euros en 2015. L'EBITDA quant à lui s'élève à 16,3 millions d'euros (3,9 % du chiffre d'affaires) contre 13,8 millions d'euros en 2015 (3,1 % du chiffre d'affaires).

---

**IMS group** IMS group est spécialisé dans la distribution d'aciers pour la mécanique le plus souvent sous forme de produits longs. Depuis le troisième trimestre 2015, cette division comprend le réseau Schmolz+Bickenbach Distribution. En 2016 (12 mois), Schmolz+Bickenbach Distribution a réalisé un chiffre d'affaires de 505 millions d'euros.

Début 2017, ce réseau a cessé d'utiliser le nom Schmolz+Bickenbach et commercialise ses produits sous la marque IMS group.

Au quatrième trimestre 2016, le chiffre d'affaires d'IMS group s'établit à 196 millions contre 207 millions d'euros au quatrième trimestre 2015, soit -5,3 % (effet volumes - 7,3 % ; effet prix +2 %).

La division enregistre un EBITDA trimestriel de 4,4 millions d'euros, contre -2,9 millions au quatrième trimestre 2015.

En 2016, le chiffre d'affaires s'établit à 846,6 millions d'euros, en croissance de 40,7 % par rapport à 2015, avec :

- > Effet périmètre : +48,9 % correspondant au chiffre d'affaires de Schmolz+Bickenbach Distribution pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 22 juillet 2016 (294 millions d'euros).
- > Effet volumes distribués : -4,4 %
- > Effet prix : -3,8 %

Dans ces conditions, la marge brute de la division a progressé de 1,6 point, à 22,5 % du chiffre d'affaires.

L'EBITDA s'établit quant à lui à 18,3 millions d'euros (2,2 % du chiffre d'affaires), contre 7,7 millions d'euros en 2015 (1,3 % du chiffre d'affaires).

## Informations financières clés

### Résultats

en millions d'euros	2016	2015 <sup>2</sup>
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>1 588,3</b>	<b>1 377,5</b>
Marge brute	385,9	311,9
en % du chiffre d'affaires	24,3 %	22,6 %
<b>EBITDA<sup>1</sup></b>	<b>54,7</b>	<b>38,0</b>
en % du chiffre d'affaires	3,4 %	2,8 %
<b>Résultat opérationnel courant<sup>1</sup></b>	<b>33,5</b>	<b>21,7</b>
en % du chiffre d'affaires	2,1 %	1,6 %
Résultat opérationnel	40,8 <sup>3</sup>	70,8 <sup>4</sup>
<b>Résultat net part du groupe</b>	<b>16,0<sup>3</sup></b>	<b>50,5<sup>4</sup></b>

<sup>1</sup> Ajusté des éléments non-récurrents. La définition et les modalités de calcul des indicateurs financiers non définis par les normes IFRS sont intégrées dans le rapport d'activité.

<sup>2</sup> Intègre Schmolz+Bickenbach Distribution : acquisition le 22 juillet 2015 de 6 sociétés opérant en Allemagne, Autriche, Pays-Bas et Belgique.

<sup>3</sup> Le résultat opérationnel et le résultat net part du Groupe 2016 intègrent 6,4 millions d'euros de produits non récurrents enregistrés au quatrième trimestre liés à l'acquisition en 2015 de Schmolz+Bickenbach Distribution.

<sup>4</sup> Le résultat opérationnel et le résultat net part du Groupe 2015 intégraient 48,1 millions d'euros de produits non récurrents également liés à cette acquisition.

### Bilan

en millions d'euros	31.12.2016	31.12.2015
Écarts d'acquisition	68,5	68,4
Actif immobilisé net	147,6	151,0
Stocks nets	376,2	390,3
Clients nets	171,3	175,2
Autres actifs	91,7	83,9
Trésorerie	73,0	90,6
<b>Total Actif</b>	<b>928,3</b>	<b>959,3</b>
Capitaux propres	296,5	295,4
Provisions (y.c provisions pour engagements sociaux)	112,3	103,0
Fournisseurs	176,4	192,9
Dettes financières	281,2	306,6
Autres passifs	61,8	61,3
<b>Total Passif</b>	<b>928,3</b>	<b>959,3</b>

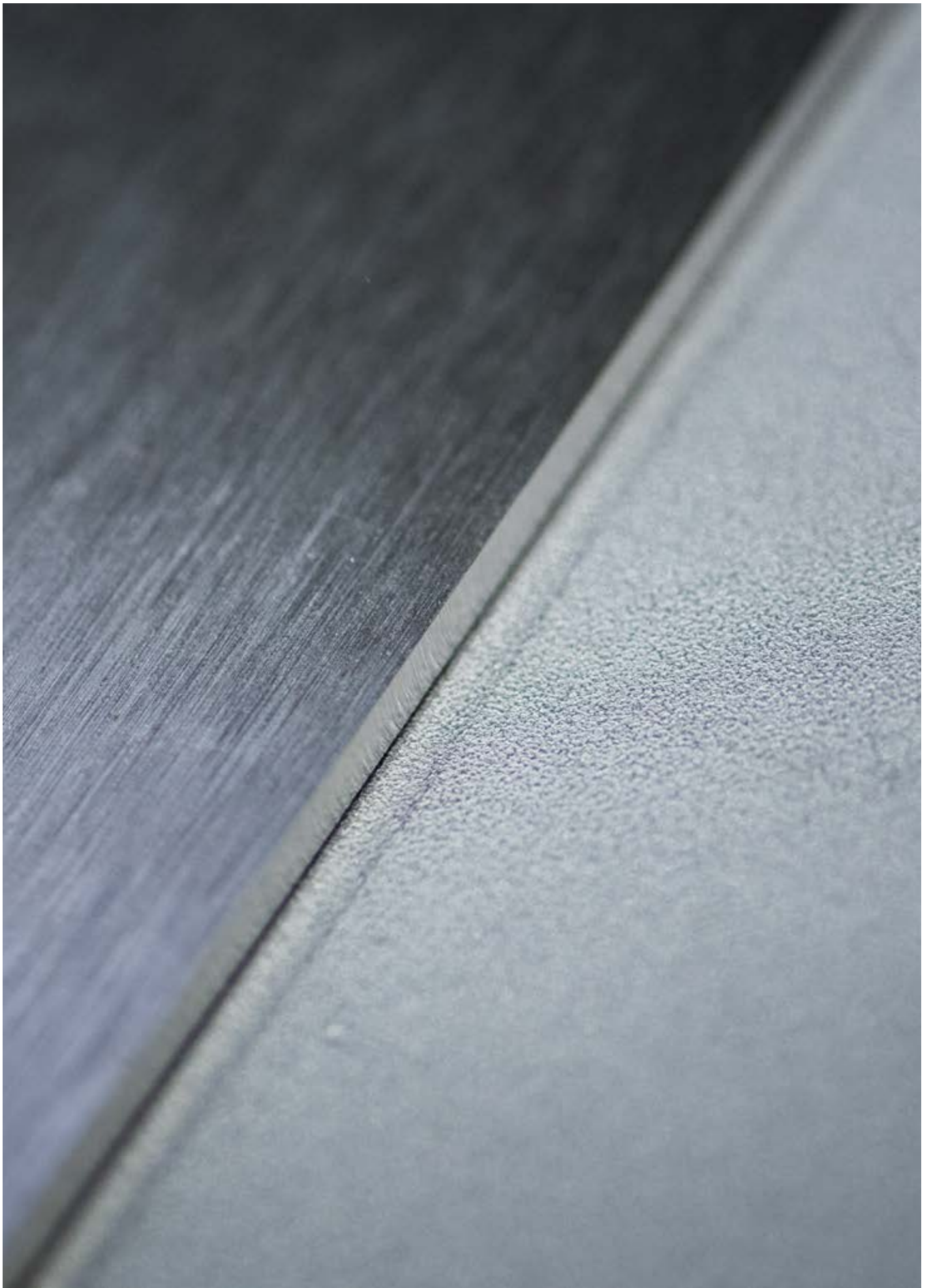
### Flux de trésorerie

en millions d'euros	2016	2015
Capacité d'autofinancement	45,3	24,4
Variation du BFR	(2,2)	18,6
<b>Flux de trésorerie d'exploitation</b>	<b>43,1</b>	<b>43,0</b>
Investissements	(18,3)	(28,9)
Cession d'actifs	1,2	4,9
Impact acquisitions	—	(60,0)
Dividendes versés aux actionnaires de Jacquet Metal Service SA	(9,5)	(18,2)
Intérêts versés	(9,6)	(10,3)
Autres mouvements	1,3	(6,7)
<b>Variation de l'endettement net</b>	<b>8,3</b>	<b>(76,2)</b>
<b>Endettement net à l'ouverture</b>	<b>213,5</b>	<b>137,3</b>
<b>Endettement net à la clôture</b>	<b>205,3</b>	<b>213,5</b>

### Résultats du 1<sup>er</sup> trimestre 2017 : 3 mai 2017 après bourse

Jacquet Metal Service est un leader européen de la distribution d'aciers spéciaux. Le groupe développe et exploite un portefeuille de marques qui sont aujourd'hui au nombre de quatre : JACQUET (tôles quarto inox), Stappert (produits longs inox), Abraservice (tôles quarto anti-abrasion) et IMS group (aciers pour la mécanique). Avec un effectif de 3 317 collaborateurs, Jacquet Metal Service dispose d'un réseau de 109 centres de distribution dans 26 pays en Europe, en Chine et en Amérique du Nord.



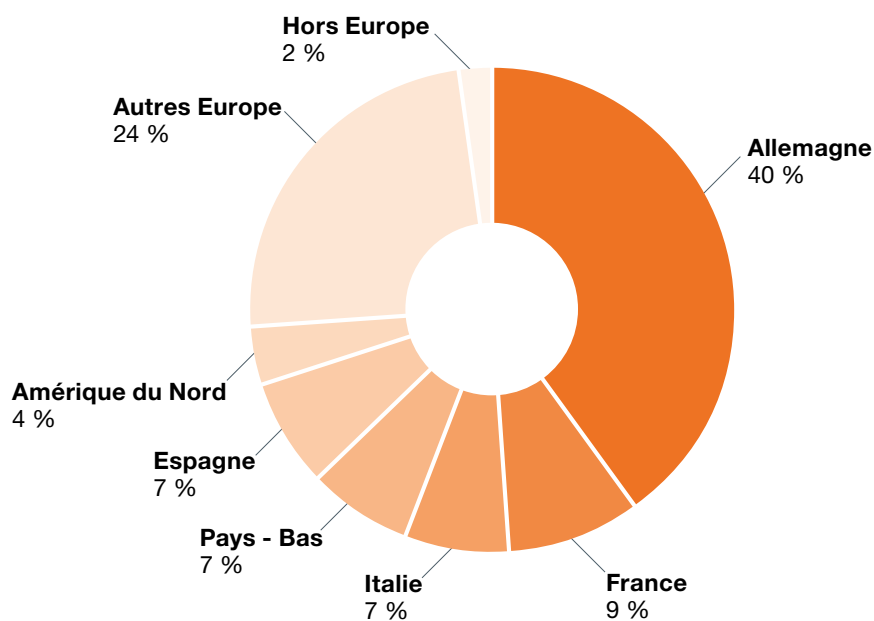


# Le groupe

## 1 Un acteur majeur de la distribution d'aciers spéciaux

> Chiffre d'affaires	1,6 milliard d'euros
> Effectif	3 317
> Centres de distribution	109
> Pays d'implantation	26

### Répartition du chiffre d'affaires 2016



Jacquet Metal Service est un leader européen de la distribution d'aciers spéciaux, également présent en Asie et en Amérique du Nord.

---

## Un acteur global

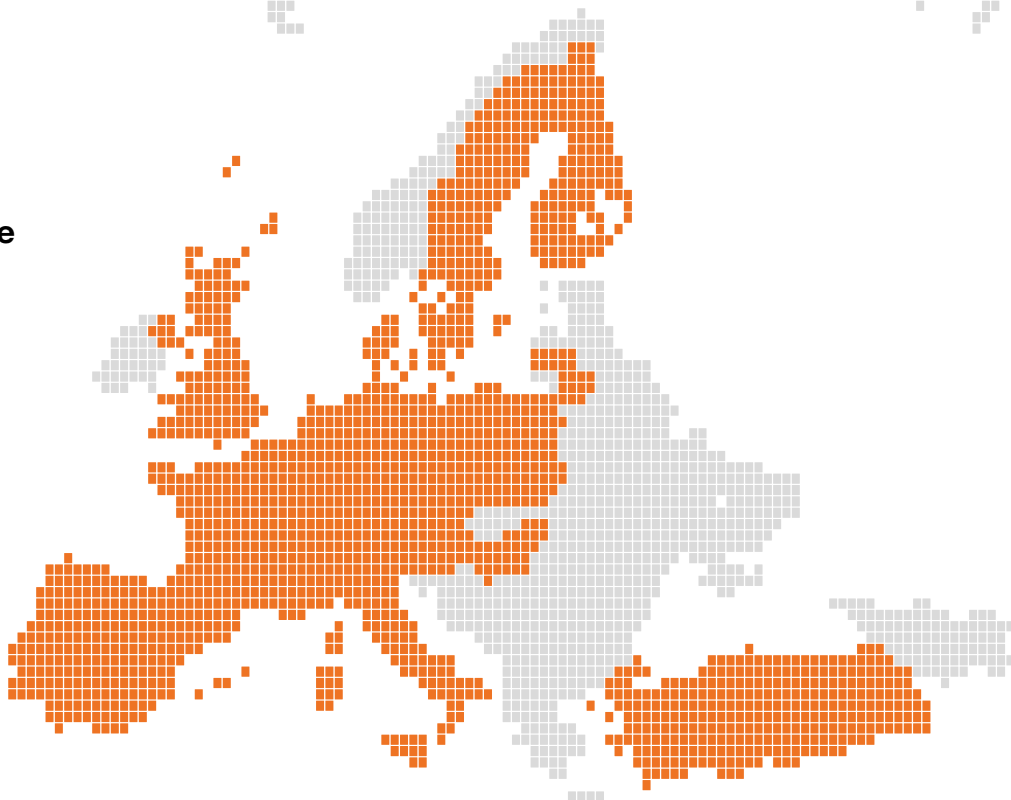
---

### Monde



---

### Europe

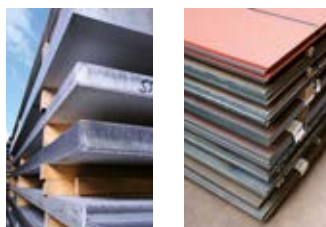


## 2 Gérer un portefeuille de marques

Positionné sur des marchés de niche à forte valeur ajoutée, Jacquet Metal Service est un leader européen de la distribution d'aciers spéciaux qui décline son offre au travers d'un portefeuille de 4 marques organisées au sein de 3 divisions, chacune s'adressant à des clients et marchés spécifiques.

### Tôles quarto aciers inox et anti-abrasion

**JACQUET**  
ABRASERVICE



### Produits longs inox

  
STAPPERT



### Aciers pour la mécanique

  
IMS



Chaque division est animée par un Directeur opérationnel chargé de développer la marque dans le cadre des options stratégiques et des objectifs définis par le Groupe.

Les fonctions centrales, négociation des conditions d'achats, affaires financières et légales, informatique, assurance-crédit et communication, sont pilotées par Jacquet Metal Service SA, en étroite collaboration avec les spécialistes de chaque division.

## 3 Gouvernance

### 3.1 Les mandataires sociaux

#### 3.1.1 Le conseil d'administration

Jacquet Metal Service SA a adopté le 30 juin 2010 le régime d'administration et de gestion à Conseil d'administration.

L'Assemblée générale du 30 juin 2016 a nommé, en qualité d'Administrateurs pour une durée de deux années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 :

> **Éric Jacquet** de nationalité française, 58 ans, Président du Conseil d'administration et Directeur général de Jacquet Metal Service SA depuis le 20 juillet 2010. Auparavant Président du Conseil d'administration et Directeur général de Jacquet Metals SA (anciennement

JACQUET Industries SA) depuis sa création en 1994. Éric Jacquet a également exercé la fonction de Vice-président du Conseil de surveillance et de membre du Comité stratégique d'IMS International Metal Service SA du 16 juin 2009 au 3 février 2010.

Éric Jacquet a effectué toute sa carrière au sein du groupe Jacquet Metal Service où il a notamment exercé des fonctions de responsable commercial (1980-1985) et de chargé du marketing et du développement à l'exportation (1986-1993).

Par ailleurs, Éric Jacquet est membre de l'association des juges et anciens juges du Tribunal de commerce de Lyon. Première date de nomination au Conseil d'administration : > 30 juin 2010

> **Françoise Papapietro** (réputée indépendante), de nationalité française, 52 ans, a effectué l'essentiel de sa carrière dans le domaine de la banque d'affaires (Paribas et Barclays) où elle a acquis une expertise des opérations financières (fusions acquisitions, opérations de haut de bilan, ingénierie fiscale). Elle a par ailleurs été Responsable de la communication institutionnelle et financière d'Infogrames, Directrice générale d'Henri Germain, Directrice générale de Loze Partners & Vostok et est présidente de la société Parthénon conseil. Françoise Papapietro a été également en charge du développement au sein du cabinet Barnes International Realty. Quadrilingue, Françoise Papapietro est diplômée de l'EM Lyon option finance ainsi que de la London school of Journalism.

Première date de nomination au Conseil d'administration  
> 29 juin 2012

> **Gwendoline Arnaud** (réputée indépendante), de nationalité française, 44 ans, exerce la profession d'avocat depuis 1998. Elle a fondé en 2003 son cabinet spécialisé en droit de la famille et en droit des affaires.

Gwendoline Arnaud est titulaire d'une maîtrise de droit privé et du CAPA (certificat d'aptitude à la profession d'avocat).

Première date de nomination au Conseil d'administration  
> 26 juin 2014

> **Jean Jacquet** (réputé indépendant), de nationalité française, 84 ans, a exercé les mandats de Président de Faïence et Cristal de France jusqu'en 2012, de Président-Directeur Général de Somergie (Société d'Economie Mixte Locale de gestion des déchets de l'Agglomération Messine) jusqu'en 2011, et de Président-Directeur Général des TCRM (Transports en commun de la région Messine) jusqu'en 2010.

Jean Jacquet a représenté JSA en tant que membre du Conseil de surveillance et membre du Comité des nominations et des rémunérations d'IMS International Metal Service du 16 juin 2009 au 3 février 2010.

Jean Jacquet a effectué la première partie de sa carrière au sein du groupe Renault jusqu'en 1984. Il a ensuite été Président-Directeur Général d'Unimetal/Ascometal entre 1984 et 1988, et Président de l'Union des négociants en aciers spéciaux (Unas) entre 1988 et 1999. Il a également été Président du Conseil de surveillance de Winwise, Administrateur de l'Ecole Nationale d'Ingénieurs de Metz, Président de la Mission Interministérielle de Développement du Pôle européen de Longwy, Président du Conseil d'administration de l'Usine d'électricité de Metz, Vice-président délégué de l'Association Nationale des Régies d'Electricité et Vice-président du District de l'Agglomération Messine (devenue la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole).

Il est rappelé que Jean Jacquet n'a pas de lien de parenté avec Éric Jacquet.

Jean Jacquet est licencié en droit et diplômé de l'Institut d'Études Politiques de Paris.

Première date de nomination au Conseil d'administration  
> 30 juin 2010

> **Henri-Jacques Nougéin** (réputé indépendant), de nationalité française, 69 ans, est arbitre, médiateur, liquidateur amiable et courtier d'assurances (spécialiste des risques d'entreprise et de responsabilité civile).

Il est également Président honoraire du Tribunal de Commerce de Lyon, ancien Président du Centre Interprofessionnel de Médiation et d'Arbitrage et cogérant du Réseau Européen d'Arbitrage et de Médiation. Il est fondateur et coresponsable du Centre Franco-Argentin de Médiation et d'Arbitrage, du Centre Franco-Chinois de Médiation (en partenariat avec les Autorités du gouvernement de Shanghai) et du Centre Franco-Indien de Médiation et d'Arbitrage (en partenariat avec la Fédération Indienne des Chambres de Commerce et d'Industrie).

Monsieur Henri-Jacques Nougéin est par ailleurs chargé d'enseignement à l'Université LYON III (Droit judiciaire économique) et auteur d'études et ouvrages juridiques et techniques.

Il est titulaire d'une licence en droit privé, diplômé de l'Institut d'Etudes Judiciaires de Lyon, diplômé des Études Supérieures de Droit privé, et docteur d'Etat en droit (1976).

Première date de nomination au Conseil d'administration  
> 30 juin 2010

> **Xavier Gailly** (réputé indépendant), de nationalité belge, 69 ans, a réalisé la quasi-totalité de sa carrière à la Fabrique de Fer de Charleroi qui deviendra Industeel Belgium, filiale du groupe Arcelor Mittal.

Il a occupé divers postes dans des fonctions très variées (maintenance, investissements, achats, production, ressources humaines, etc.) pour devenir Directeur industriel puis Directeur Général et enfin Administrateur délégué. Il est ensuite nommé Directeur commercial d'Industeel, le département des aciers plats spéciaux d'Arcelor Mittal. Il a été Administrateur ou Président de plusieurs filiales d'Arcelor Mittal en Belgique et à l'étranger.

Il a également exercé les mandats d'Administrateur de la Faculté Polytechnique de Mons, d'Igretec (Intercommunale pour la Gestion et la Réalisation d'Études Techniques et Économiques, regroupant 68 villes et communes de la province du Hainaut en Belgique), de Vice-président du Groupement Belge de la Sidérurgie et de Président de sa section francophone.

Monsieur Xavier Gailly est Président de la société GAMI, membre du Comité Perspective de la ville de Charleroi et membre du Conseil Consultatif Régional de CERA (groupe financier coopératif regroupant 415 000 sociétaires).

Monsieur Xavier Gailly est ingénieur civil électricien, diplômé de la Faculté Polytechnique de Mons (Belgique).

Première date de nomination au Conseil d'administration  
> 30 juin 2010

> **Jacques Leconte** (réputé indépendant), de nationalité française, 72 ans, a été Directeur du centre d'affaires du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes. Il a notamment été responsable des activités de financement des grandes entreprises, des coopératives et des investisseurs institutionnels pour des départements de la région Rhône Alpes au sein de l'Agence de Développement Régionale du Crédit Agricole.

## Gouvernance

Administrateur de Jacquet Metals depuis 2009, il est également membre du Comité stratégique de la société Thermcross SA.

Monsieur Jacques Leconte a effectué des études universitaires en géographie et à l'Institut d'Études Politiques de Lyon.

Première date de nomination au Conseil d'administration  
> 30 juin 2010

> **Wolfgang Hartmann** de nationalité allemande, 62 ans, a effectué l'essentiel de sa carrière au sein de la société STAPPERT Deutschland (anciennement dénommée STAPPERT Spezial Stahl), spécialisée dans la distribution de produits longs en aciers inoxydables.

Entré chez STAPPERT Spezial Stahl en 1977 au service achats, Wolfgang Hartmann en devient membre du Comité de direction en 2004, Directeur général en 2005 et enfin Directeur opérationnel du groupe STAPPERT de 2010 à 2015.

Première date de nomination au Conseil d'administration  
> 5 mai 2015 (cooptation)

> **JSA** société anonyme de droit belge contrôlée par Monsieur Éric Jacquet, dont le représentant est son fils Monsieur Ernest Jacquet.

Ernest Jacquet, de nationalité française, 20 ans, prépare actuellement un Bachelor in Business Administration à l'École de Commerce Européenne à Lyon (INSEEC). Ernest Jacquet est le fils d'Éric Jacquet.

Première date de nomination au Conseil d'administration  
> 30 juin 2010

> **Séverine Besson-Thura** (réputée indépendante), de nationalité française, 42 ans, est Président-Directeur Général de la société par actions simplifiée Teclis. Elle a effectué l'essentiel de sa carrière dans le management en environnement international. Elle a occupé des postes de consultante marketing en agence puis Directrice commerciale et marketing international dans l'industrie.

Severine Besson-Thura est diplômée d'un Master 2 en Commerce et Marketing et d'un Executive MBA de l'EM Lyon.

Première date de nomination au Conseil d'administration  
> 30 juin 2016.

> **Stéphanie Navalon** (réputée indépendante), de nationalité française, 46 ans, est Responsable des relations médias et communication du Groupe JOA (3<sup>e</sup> opérateur français de casinos et de loisirs en France). Elle a une expérience de 25 ans en communication stratégique et opérationnelle au service des marques et du retail. Elle a occupé différentes fonctions dans le domaine de la communication en agence (CL Communication, Peillon et associés) et en entreprise (Heytens).

Première date de nomination au Conseil d'administration  
> 30 juin 2016.

> **Alice Wengorz** (réputée indépendante), de nationalité allemande, 50 ans, est conseillère en gestion d'entreprise au sein de son propre cabinet. Elle est spécialisée en stratégie, organisation et processus de l'entreprise et ressources humaines. Elle a également exercé cette profession au sein du Cabinet Deloitte & Touche GmbH et du Cabinet Arthur Andersen & Co.GmbH. Alice Wengorz est par ailleurs Juge honoraire au Tribunal de grande instance de Francfort en charge des matières pénales. Elle est diplômée en sciences économiques.

Première date de nomination au Conseil d'administration  
> 30 juin 2016.

À la connaissance de Jacquet Metal Service SA, aucun membre du Conseil d'administration n'a fait l'objet de sanction publique officielle, n'a été condamné pour fraude au cours des cinq dernières années, n'a été associé à une quelconque mise sous séquestre, n'a été incriminé par des autorités statutaires ou réglementaires, y compris des organismes professionnels désignés, ou n'a fait l'objet d'aucune mesure d'interdiction de diriger, gérer, administrer ou contrôler une entreprise au cours des cinq dernières années.

À la connaissance de Jacquet Metal Service SA, il n'existe pas de conflit d'intérêts potentiel entre les intérêts privés des membres du Conseil d'administration et leurs devoirs à l'égard de Jacquet Metal Service SA.

Il n'existe pas d'arrangement ou d'accord conclu avec les principaux actionnaires, ni avec des clients ou fournisseurs, en vertu desquels un membre du Conseil d'administration aurait été désigné en tant qu'Administrateur de Jacquet Metal Service SA.

### 3.1.2 Le Directeur général et le Directeur général délégué

Le Conseil d'administration du 30 juin 2016 a renouvelé le mandat de Directeur général de M. Éric Jacquet et le mandat de Directeur général délégué de M. Philippe Goczol, tous deux nommés pour la première fois le 20 juillet 2010 :

- > Les informations concernant Éric Jacquet sont indiquées au paragraphe **3.1.1**
- > Philippe Goczol, de nationalité belge, 51 ans, est Directeur Général délégué de Jacquet Metal Service. Il est titulaire de plusieurs mandats de représentant légal au sein du Groupe Jacquet Metal Service.

Philippe Goczol a exercé la fonction de membre du Conseil de surveillance et membre du Comité d'audit et des risques d'IMS International Metal Service du 16 juin 2009 au 3 février 2010, date à laquelle il a démissionné.

Il a été Directeur du développement de JACQUET Metals entre 2001 et 2004 et Directeur général entre 2004 et 2008. Avant de rejoindre JACQUET Metals, il a été membre du Directoire et CEO d'Anysteel (2000-2001) et a exercé les fonctions de Directeur des ventes (1999-2000), de fondé de pouvoir (1992-2000) et d'ingénieur commercial (1988-1992) chez Industeel (ex CLI-Fafer et ex Fafer). Philippe Goczol est ingénieur commercial, diplômé de l'Université de Mons (Belgique).

La liste des mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux ainsi que l'indication du nombre d'actions Jacquet Metal Service qu'ils détiennent sont communiquées au paragraphe **2.13** du Rapport de gestion – informations sur la Société mère.

Les rémunérations des mandataires sociaux sont présentées au paragraphe **2.11.2** du Rapport de gestion – informations sur la Société mère.

## 3.2 L'équipe dirigeante

### Jacquet Metal Service

- > **Éric Jacquet** : Président-Directeur général
- > **Philippe Goczol** : Directeur général délégué
- > **Thierry Philippe** : Directeur général finance
- > **David Farias** : Directeur général en charge de JACQUET – Abraservice
- > **Patrick Guien** : Directeur informatique
- > **Jean Révérand** : Directeur achats groupe
- > **Cédric Chaillol** : Responsable communication marques et corporate identity

### Directions opérationnelles

- > **David Farias** : JACQUET – Abraservice
- > **Marc Steffen** : STAPPERT
- > **José Berthelier** : IMS group

## 3.3 Les Comités du Conseil d'administration

### Comité des nominations et des rémunérations

Le Comité des nominations et des rémunérations est composé des Administrateurs suivants, nommés par le Conseil d'administration du 30 juin 2016 pour la durée de leur mandat d'Administrateur :

- > Henri-Jacques Nougéin, Président ;
- > Xavier Gailly ;
- > Gwendoline Arnaud.

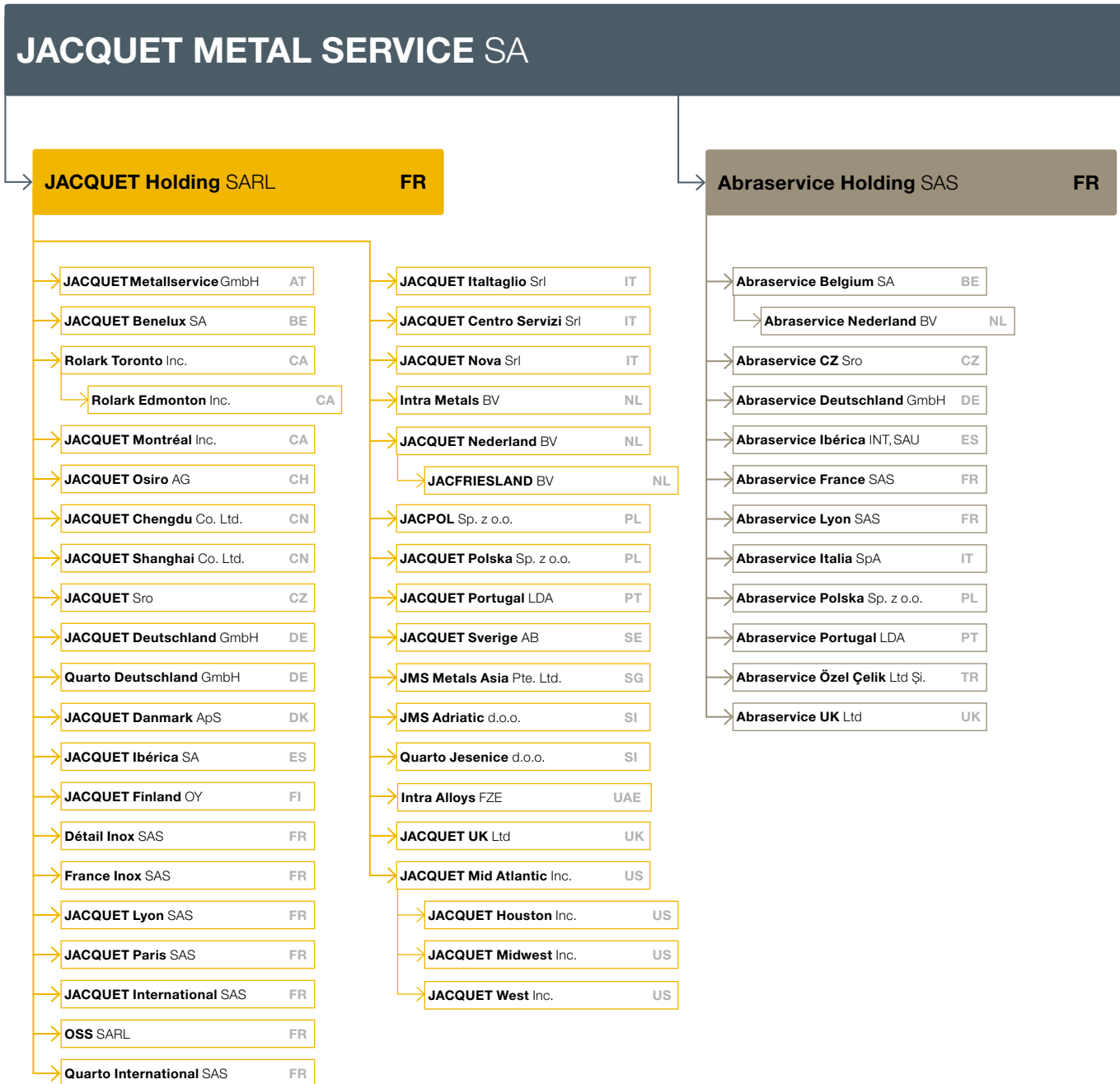
### Comité d'audit et des risques

Le Comité d'audit et des risques est composé des Administrateurs suivants, nommés par le Conseil d'administration du 30 juin 2016 pour la durée de leur mandat d'Administrateur :

- > Jean Jacquet, Président ;
- > Françoise Papapietro ;
- > Wolfgang Hartmann ;
- > Jacques Leconte.

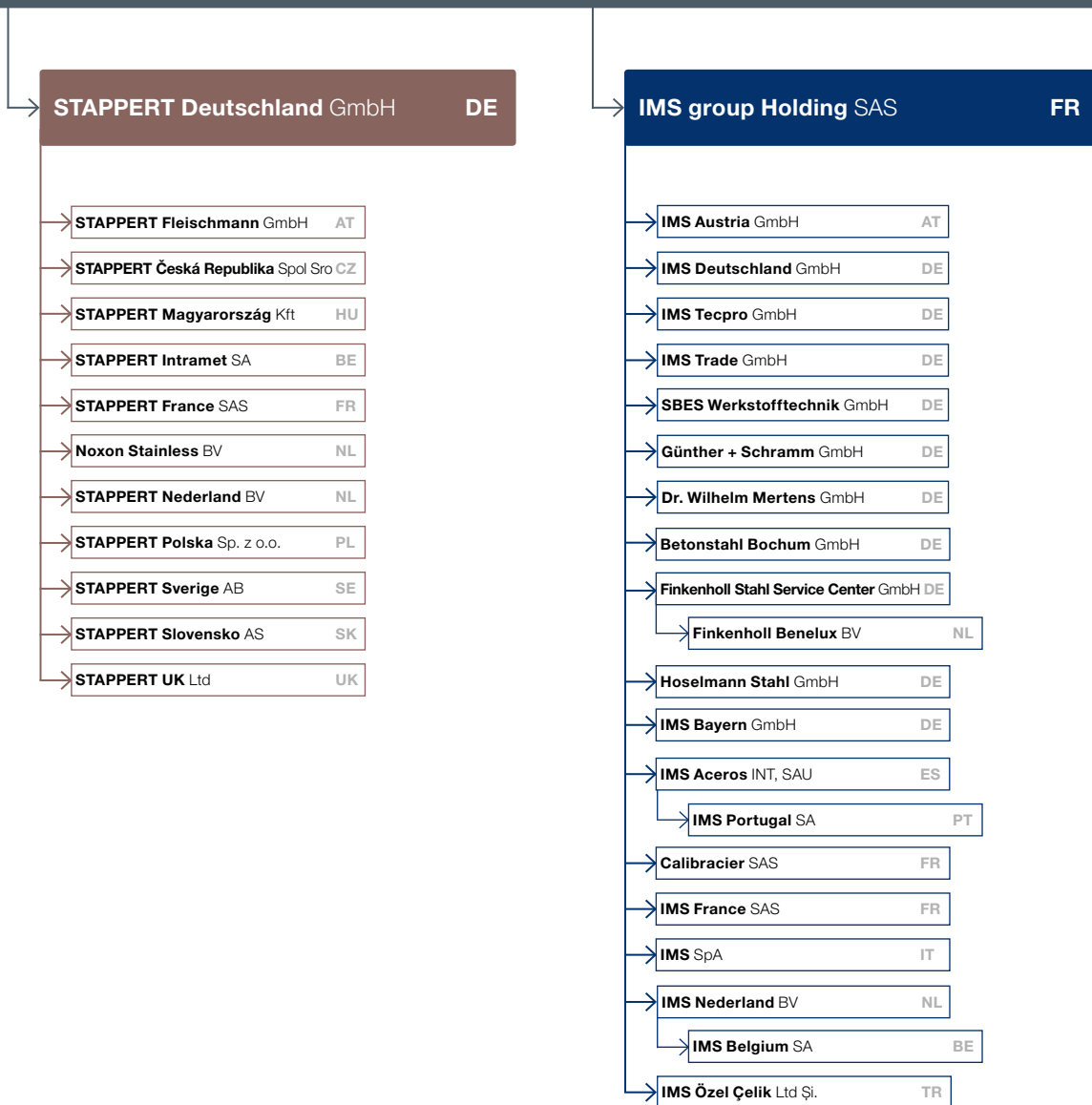
# 4 L'organisation du groupe

## 4.1 Principales sociétés du groupe



Présentation du groupe





Au 1<sup>er</sup> janvier 2017, les activités de la société Schmolz+Bickenbach Distribution GmbH ont été transférées dans les sociétés IMS Deutschland GmbH, IMS Trade GmbH, IMS TecPro GmbH et SBES Werkstofftechnik GmbH.

# L'organisation du groupe

## 4.2 Historique du groupe

### JACQUET Metals

- 1962** > Création des Établissements JACQUET spécialisés dans le découpage à façon des métaux, par Michel Jacquet à Lyon
- 1993** > Éric Jacquet devient actionnaire majoritaire (51 %) de JACQUET SA, société-mère du Groupe
- 1994** > Création par Éric Jacquet de JACQUET Industries qui contrôle 100 % du Groupe
- 1997** > **Le 23 octobre, entrée de JACQUET Industries au Second Marché de la Bourse de Paris**
- 1991-2006** > Développement du Groupe en Europe (Pays-Bas, Pologne, Royaume-Uni, Italie, Finlande)
- 2006** > JACQUET Industries devient Jacquet Metals
- 2006-2010** > Premières implantations du Groupe en Asie (à Shanghai en Chine) et aux États-Unis (à Philadelphie, Houston, Chicago et Los Angeles)
- 2008-2009** > **Éric Jacquet et JACQUET Metals acquièrent 33,19 % du capital d'IMS.**

### IMS

- 1977** > **Fondation de la société " International Metal Service "** regroupant les " sociétés de commerce " du sidérurgiste Creusot-Loire
- 1983** > Usinor devient actionnaire d'IMS à 100 %.
- 1987** > **Le 11 juin, entrée d'IMS au second marché de la Bourse de Paris sous la Présidence de Jacques-Didier Champalbert, fondateur d'IMS**
- 1996-2002** > Développement du Groupe en Europe (IMS Stalserwis en Pologne, IMS SpA en Italie, acquisition de la société Grupo Aceros Garay qui deviendra Aceros IMS (Espagne), création d'IMS France par fusion de trois sociétés françaises)
- 2004** > Arcelor sort du capital et le fonds Chequers Capital prend le contrôle d'IMS
- 2005** > Acquisitions en Europe centrale (Hongrie, République tchèque, Slovaquie)
- 2006** > Acquisition d'Hoselmann (aciers pour la mécanique en Allemagne)
- 2006** > Chequers Capital sort du capital. Placement des titres IMS sur le marché.
- 2007** > Acquisition du Groupe Cotubel
- 2008** > Cession de la filiale Astralloy aux États-Unis

- 3 février 2010** > Dépôt d'un projet d'OPE initié par Jacquet Metals sur les actions de la société IMS.
- 30 juin 2010** > Approbation par les Assemblées générales de JACQUET Metals et d'IMS de la fusion-absorption de JACQUET Metals par IMS sur la base d'une parité de 20 actions IMS à émettre pour 7 actions existantes au sein de JACQUET Metals.
- 20 juillet 2010** > **Fusion de JACQUET Metals et IMS.**
- 2011** > Cession des activités aluminium et métaux non ferreux d'IMS France ainsi que la société Euralliage.  
> IMS International Metal Service devient **Jacquet Metal Service.**  
> Cession de la société Produr.
- 2012** > Cessions de Venturi (Italie) et Breccia Acciai (Italie).
- 2013** > Acquisition de Finkenholl (Allemagne) par IMS group.
- 2014** > Acquisition de Rolark (Canada) par JACQUET.
- 2015-2016** > Acquisition et intégration de Schmolz+Bickenbach Distribution (Allemagne, Pays-Bas, Belgique, Autriche) par IMS group.

---

## 5 Renseignements concernant l'activité du groupe

---

### 5.1 Le métier

L'activité principale du Groupe Jacquet Metal Service recouvre l'achat, le stockage et la livraison de différentes familles de produits distribués à une clientèle, essentiellement locale, composée de petites et moyennes entreprises industrielles.

Le Groupe achète de grandes quantités auprès de producteurs d'aciers spéciaux (20 fournisseurs représentant plus de 50 % des achats du Groupe, avec des délais de livraison compris entre 1 et 12 mois) et vend auprès d'une clientèle atomisée (60 000 clients actifs, moyenne de facturation inférieure à 3 000 euros).

Entre le producteur et le client final, Jacquet Metal Service apporte la valeur ajoutée suivante :

- > Une large gamme de produits stockés, livrés dans des délais courts (les carnets de commandes dépassant rarement quelques semaines) ;
- > Une sécurité d'approvisionnements et une traçabilité des produits ;
- > Une gestion des besoins en flux tendus (stock personnalisé, définition de stratégies d'approvisionnements) ;
- > Des prix d'achats compétitifs ;
- > La gestion pour le client des variations de prix ;
- > Des services de découpe et de parachèvement.

En complément de la distribution en l'état de sa gamme de produits, le Groupe a la capacité de proposer à ses clients d'effectuer diverses opérations de première transformation « sur-mesure » pour répondre aux spécifications des utilisateurs finaux. Réalisées au sein des entrepôts du Groupe, ces prestations, variant selon les produits vendus, sont généralement des opérations légères de découpage, dressage-cintrage, pliage ou perçage. Elles constituent un atout commercial important : évitant le recours à un sous-traitant, elles permettent de fidéliser les clients en qualifiant le Groupe comme interlocuteur unique.

Les équipes commerciales rassemblent près de 40 % des effectifs. Elles sont constituées de vendeurs sédentaires ou itinérants, dont la mission est de suivre et de conseiller les clients tout en s'assurant que l'offre du Groupe répond en permanence à leur demande.

---

### 5.2 Le positionnement

Le Groupe opère aujourd'hui sur quatre marchés distincts de la distribution d'aciers spéciaux destinés à l'industrie au travers de quatre marques :

- > **JACQUET** : distribution de tôles quarto inox ;
- > **Abraservice** : distribution de tôles quarto anti-abrasion ;
- > **STAPPERT** : distribution de produits longs inox ;
- > **IMS group** : distribution d'aciers pour la mécanique.

La stratégie du Groupe est d'être géographiquement proche de ses clients sur les marchés auxquels s'adresse chaque marque du Groupe.

À ce jour, le positionnement de Jacquet Metal Service est essentiellement européen pour les marques STAPPERT, Abraservice et IMS group. La marque JACQUET est présente en Europe, en Amérique du Nord et en Chine.

# Renseignements concernant l'activité du groupe

## 5.3 Le marché

source : Jacquet Metal Service

En 2016, le marché mondial de l'acier représente environ 1,628 milliard de tonnes dont environ 5 % pour les aciers alliés (aciers comprenant des éléments d'alliage tels que le chrome, le nickel, le molybdène, le titane, etc.) tous produits confondus. Parmi les aciers alliés, les aciers inoxydables représentent environ 38,5 millions de tonnes tous produits confondus, soit environ 2,4 % du marché mondial de l'acier.

Le marché des aciers spéciaux recouvrant un grand nombre de niches de produits, de contextes géopolitiques et de typologies du rôle de la distribution, le Groupe dispose en conséquence de peu d'informations chiffrées revêtant un caractère officiel.

### JACQUET & STAPPERT > Aciers inoxydables

Les aciers inoxydables se caractérisent par des qualités de résistance à la corrosion et de neutralité au traitement des fluides et des gaz. Les principaux secteurs consommateurs d'aciers inoxydables sont les industries opérant dans :

- > La chimie (y compris pharmaceutique et cosmétique);
- > L'agro-alimentaire (contraintes d'hygiène et de facilité d'entretien);
- > Le traitement et le stockage des gaz (cryogénie, gaz technique);
- > Le traitement de l'eau (bassins de décantation des eaux usées, dessalement d'eau de mer, acheminement et distribution);
- > L'environnement et la dépollution (traitements des fumées et des déchets);
- > L'énergie (centrales hydrauliques, nucléaires, thermiques...).

Après une baisse en 2014 et une hausse en 2015 de la consommation d'acier inoxydable sur tous les continents, la consommation a augmenté en 2016 par rapport à 2015 de 4,4 % en Europe, 1,2 % en Amérique du Nord et 7,2 % en Asie.

Le secteur des aciers inoxydables est caractérisé par une adaptation régulière des alliages aux exigences de plus en plus élevées des différents secteurs de l'industrie. JACQUET et STAPPERT stockent actuellement plusieurs dizaines de nuances d'aciers inoxydables, auxquelles s'ajoutent des nuances d'alliages de nickel dont les qualités de résistance à la corrosion sont encore supérieures à celles de l'inox.

### JACQUET > Tôles quarto inox

Le marché annuel mondial des tôles quarto inox représente un peu plus de 1,45 million de tonnes, soit environ 3,7 % du marché mondial de l'inox. À cet égard, il constitue typiquement un marché de niche et représente l'essentiel du marché de la marque JACQUET. Ce marché se répartit généralement à égalité entre les projets (approvisionnement direct du producteur au consommateur final) et la distribution. JACQUET est leader mondial de la distribution de tôles quarto inox.

### STAPPERT > Produits longs inox

Le marché annuel mondial des produits longs en aciers inoxydables représente environ 5,5 millions de tonnes. Le marché mondial des barres inox représente environ 3 millions de tonnes, le marché européen environ 800 000 tonnes. En Europe, la distribution couvre environ 50 % du marché des produits longs inox. STAPPERT est un des leaders du marché européen de la distribution.

### **Abraservice > Tôles quarto anti-abrasion**

Les tôles quarto anti-abrasion sont destinées aux secteurs industriels confrontés à des problématiques d'usure, de résistance aux impacts, aux frottements, à la température ou aux tensions imposant l'utilisation de matériaux d'une dureté particulière : engins de travaux publics, sidérurgie, mines et carrières, cimenterie, dragage, recyclage, manutention, matériel agricole, levage et transport d'agrégats, etc.

Les tôles quarto anti-abrasion distribuées par la marque Abraservice satisfont aux exigences de qualité et de longévité particulièrement sévères. En complément de son offre, Abraservice distribue également des tôles à haute limite d'élasticité destinées aux secteurs des engins de levage, des grues télescopiques ou des ouvrages d'art.

### **IMS group > Aciers pour la mécanique**

Ces aciers sont utilisés dans la production de pièces soumises à des sollicitations mécaniques importantes. Distribués par la marque IMS group, principalement sous forme de barres et de tubes sans soudure, les aciers pour la mécanique sont produits selon des normes ou des cahiers des charges spécifiques garantissant une aptitude à la transformation par le client (forgeage, usinage, pliage, soudage, traitement thermique) et l'obtention de caractéristiques mécaniques après traitement.

Ils sont utilisés par de nombreux secteurs industriels : la mécanique générale, les équipements de travaux publics, le matériel agricole, les transports (moteurs, transmissions pour l'automobile, les poids lourds et le ferroviaire), les engins de levage, l'industrie pétrolière, l'énergie (éoliennes etc.), les centres d'usinage.

Ces deux familles de produits partagent en effet les mêmes modes d'élaboration (aciers « trempés et revenus ») et les mêmes caractéristiques de mise en forme (opérations de préfabrication réalisées par Abraservice : découpe, perçage, pliage, roulage, etc.).

Le marché annuel européen des aciers résistants à l'abrasion est généralement estimé à 350 000 tonnes, dont 70 % passent par la distribution, le reste étant vendu directement par les producteurs aux utilisateurs finaux. Le marché européen des hautes limites d'élasticité est généralement estimé à 500 000 tonnes, dont 30 % passent par la distribution. Abraservice est un des leaders du marché européen de la distribution de tôles résistant à l'abrasion.

Le marché des aciers pour la mécanique regroupe de nombreuses formes et familles de produits. Le marché annuel européen des aciers alliés pour la mécanique est estimé à environ 9,5 millions de tonnes, dont 4,5 millions de tonnes de barres. En Europe, les deux plus importants marchés géographiques sont l'Allemagne et l'Italie, représentant globalement 60 % du marché, suivis de la France et de l'Espagne, représentant 20 % du marché européen. La part de la distribution dans le marché des barres en aciers pour la mécanique est estimée à 50 %. IMS group est un des leaders européens de la distribution des aciers pour la mécanique.

# Renseignements concernant l'activité du groupe

## 5.4 La concurrence

### JACQUET

Pour les tôles découpées, représentant la majeure partie des volumes distribués par JACQUET, les principaux concurrents sont de deux types :

- > Des départements intégrés de groupes sidérurgiques européens (par exemple Outokumpu) présents dans plusieurs pays;
- > Des sociétés de type familial implantées sur un seul pays.

Pour le négoce (tôles vendues sans transformation), activité pour laquelle JACQUET mène une politique d'opportunité en fonction des conditions de marché, les concurrents sont également de deux types :

- > Les producteurs d'inox qui disposent de leur propre réseau de distribution intégré (Acerinox, Outokumpu, Daekyung, Thyssen);
- > Les sociétés indépendantes des producteurs telles que Nichelcrom en Italie et Salzgitter en Allemagne. La disponibilité des produits, donc des stocks, étant un facteur clé dans cette activité, les concurrents directs en négoce sont peu nombreux.

### Abraservice

Les produits résistants à l'abrasion sont souvent des aciers de marque développés et distribués par les producteurs d'acier. Le principal concurrent d'Abraservice en Europe est le sidérurgiste suédois SSAB qui commercialise exclusivement ses propres produits.

Quelques concurrents indépendants, dont la taille peut être significative existent au niveau régional ou national. Ils distribuent le plus souvent des produits d'entrée de gamme provenant de producteurs lointains ou de second rang.

### STAPPERT

La concurrence de STAPPERT se répartit entre :

- > Des acteurs établis à l'échelle européenne : des producteurs de produits longs inox distribuant leurs produits par leur propre réseau de distribution (Cogne, Valbruna, etc.) ou des distributeurs indépendants de producteurs (Amari, Damstahl, ThyssenKrupp Materials);
- > Des distributeurs indépendants dont la taille peut être significative au niveau régional ou national mais qui n'opèrent pas à l'échelle européenne.

### IMS group

Le marché de la distribution des aciers pour la mécanique compte un nombre restreint d'acteurs internationaux majeurs présents à l'échelle européenne (ThyssenKrupp Materials, etc.).

Le reste du marché est réparti entre un grand nombre de distributeurs dont la taille peut être significative au niveau régional ou national mais qui n'opèrent pas à l'échelle européenne.

La concurrence dans la distribution des aciers pour la mécanique provient rarement des producteurs eux-mêmes. Bon nombre d'entre eux ne maintiennent pas de stock. Les différentes nuances ne sont souvent pas produites en continu et sont écoulées dès leur sortie d'usine via le carnet de commandes. Les producteurs ne s'adressent donc en direct qu'aux grands utilisateurs finaux.

---

## 5.5 Les clients

Les aciers spéciaux sont utilisés pour des applications spécifiques par une grande variété d'industries. Les grands utilisateurs finaux comme les constructeurs automobiles s'approvisionnent en direct auprès des producteurs.

À l'inverse, le cœur de cible de Jacquet Metal Service est constitué d'un tissu local de PME appartenant à des secteurs industriels diversifiés.

Le Groupe sert plus de 60 000 clients actifs présents dans une centaine de pays et les relations commerciales portent sur une grande quantité de petites commandes (inférieures à 3 000 euros en moyenne). Ainsi, le Groupe ne souffre d'aucune dépendance à un client en particulier. Les clients commandent directement aux sociétés du Groupe, sans procédure d'appel d'offre. La facturation se fait pour chaque commande client après expédition des produits. Une part significative du chiffre d'affaires est assurée auprès de différentes compagnies d'assurance-crédit.

Les clients des marques JACQUET et STAPPERT sont principalement issus du secteur de la chimie, de l'agro-alimentaire, de l'énergie, de l'environnement ou encore du traitement et du stockage de l'eau et des gaz.

Ceux de la marque Abraservice sont des industriels intervenant dans les secteurs des mines et carrières, des engins de travaux publics, de manutention, de levage et de convoyage ou encore des cimenteries. IMS group propose quant à elle des produits disposant de propriétés de résistance aux contraintes mécaniques et s'adresse donc principalement aux industriels des équipements de transport (moteurs, transmissions, ferroviaire, etc.), de l'énergie (éoliennes, pétrochimie et raffinage, etc.) et plus généralement aux industries de mécanique générale et centre d'usinage.

Les relations commerciales sont récurrentes et portent sur une grande quantité de petites commandes qui constituent la majeure partie du chiffre d'affaires du Groupe. Le carnet de commandes représente environ 1 mois de chiffre d'affaires.

---

## 5.6 Les achats

La négociation des conditions d'achats est réalisée entre la direction des principaux producteurs et les dirigeants de Jacquet Metal Service SA, en association avec le directeur opérationnel de chaque division.

En agrégeant les volumes par division, Jacquet Metal Service apporte aux producteurs une meilleure visibilité sur leur activité et l'organisation de leur production. En retour, le Groupe bénéficie de conditions d'achat optimisées. Les « conditions-cadres » ainsi obtenues sont communiquées aux filiales concernées qui passent directement leurs commandes aux producteurs.

Le Groupe ne dépend pas d'un fournisseur particulier et n'a recours que de façon occasionnelle à la sous-traitance. Un fournisseur donné n'est en mesure de fournir qu'un nombre limité de références. S'agissant de produits dits de spécialité distribués sur des marchés de niche, le nombre de fournisseurs est également restreint.

Pour certains produits de niche, le Groupe s'approvisionne principalement auprès de producteurs avec lesquels il entretient un partenariat étroit (VDM pour les alliages de nickel, Arcelor Mittal Industeel pour la gamme CREUSABRO®, etc.). Le Groupe dispose par ailleurs de contrats d'exclusivité pour certains produits et sur certains pays.

---

## 6 Autres informations

---

### 6.1 Les systèmes d'information

Les sociétés appartenant à la division JACQUET – Abraservice utilisent le Programme de Gestion Intégré (PGI) développé en interne (Jac). Il comprend l'application métier et la solution comptable adaptée aux impositions locales. Ces outils centralisés sont une des clés d'un contrôle de gestion efficace et réactif.

L'outil informatique dédié offre des solutions optimales pour faciliter l'action commerciale. C'est également un outil indispensable à la mise en place des systèmes d'achats basés sur des négociations centralisées.

L'interface utilisateur bénéficie de la convivialité d'un mode « full web ». Chaque utilisateur dispose d'un accès en temps réel à tous les stocks de sa marque. Les ventes « intra groupe » sont traitées automatiquement. Les documents commerciaux sont édités en langue locale et respectent les prescriptions nationales de présentation.

L'application métier est développée sur des technologies de dernière génération (mode full web sur plateforme LAOP Linux-Apache, bases de données Oracle, PHP),

l'ensemble des sites du Groupe étant relié au site central à travers un réseau MPLS et VPN ipsec. La forte évolutivité de la solution retenue permet d'accompagner les développements du Groupe, quels que soient le nombre d'utilisateurs et/ou les volumes traités.

Les sociétés des divisions IMS group (hors Schmolz+Bickenbach Distribution) et STAPPERT utilisent principalement le PGI Stratix et les développements spécifiques IMSX, qui complètent les fonctionnalités logistiques du produit Stratix. L'adaptation du PGI développé en interne (Jac) aux métiers de la distribution de produits longs (IMS group et STAPPERT) a nécessité des évolutions et des développements de modules complémentaires importants. Le déploiement de Jac est en cours au sein de la division STAPPERT : STAPPERT Polska et STAPPERT Fleishmann utilisent déjà Jac et le déploiement chez STAPPERT Deutschland est prévu au premier semestre 2017.

Schmolz+Bickenbach Distribution utilise principalement le PGI SAP et plusieurs systèmes périphériques.

---

### 6.2 Développement des marques

Le Groupe développe l'exploitation de ses marques notamment à travers un business model atypique dans la distribution des métaux. Des joint-ventures (JV) sont constituées avec un partenaire local qui, le plus souvent, est le dirigeant de la JV. Ce dernier investit, reçoit une participation au capital allant de 10 à 49 % et s'engage, en cas de pertes, à recapitaliser la JV, au minimum à hauteur du montant initialement investi. La JV bénéficie du droit exclusif d'exploitation de la marque et à ce titre peut commercialiser la gamme complète des produits de la marque sur un territoire déterminé.

Le partenaire local bénéficie d'un ensemble de moyens mis à sa disposition par le Groupe tels que les condi-

tions d'achat, le système d'information produit/marchés adapté à son métier, la formation du personnel, l'accès à un réseau d'information etc. Tout est mis en œuvre pour permettre au partenaire local de se concentrer sur sa mission prioritaire : générer des ventes rentables. Le dirigeant local gère ses stocks en fonction de la politique commerciale qu'il a déterminée.

La rémunération du dirigeant est largement fondée sur le résultat de la JV. Le Groupe facture à la JV des prestations de services, principalement des prestations de direction et informatique. Le cas échéant, le dirigeant perçoit également des dividendes au prorata des parts qu'il détient.



---

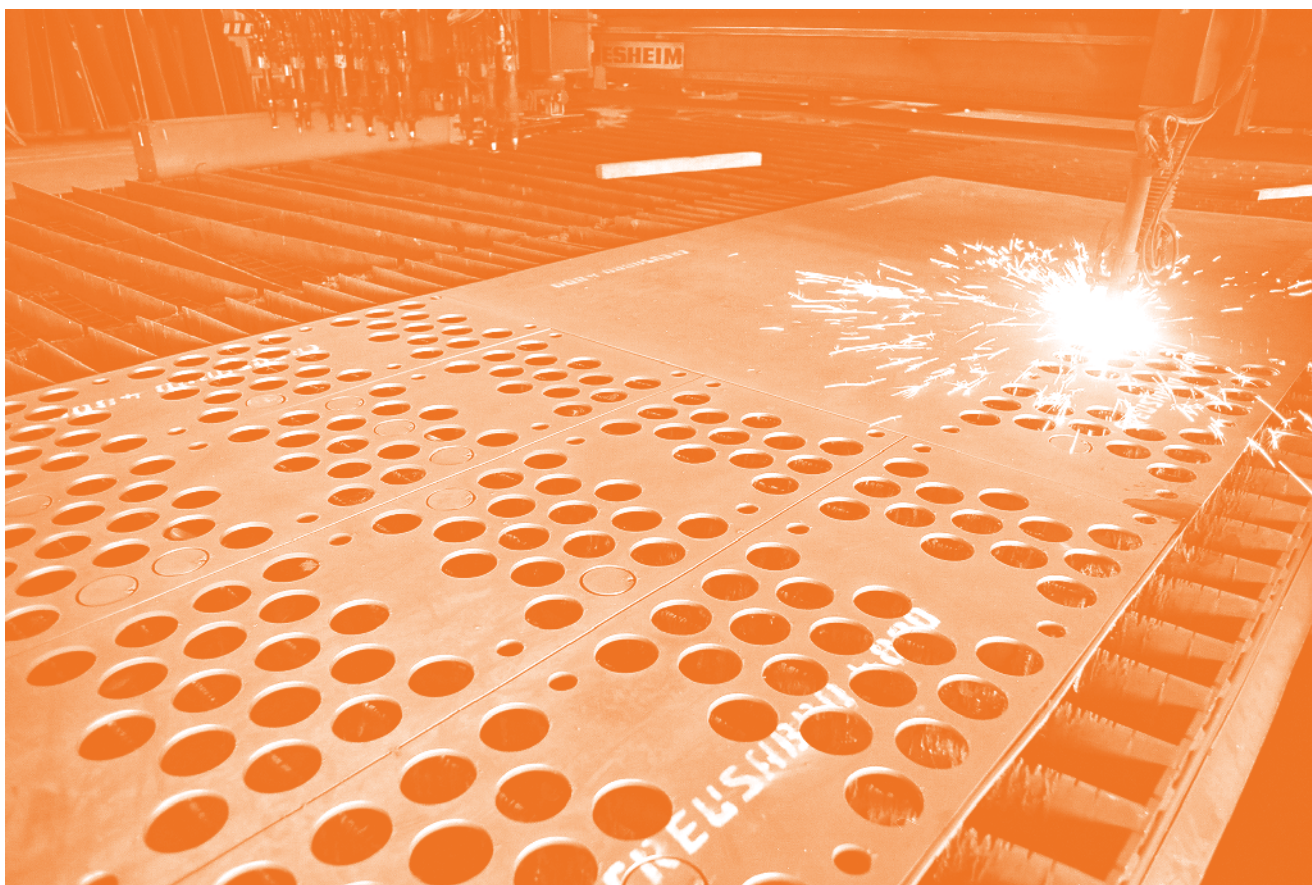
### 6.3 Politique d'investissement

Cette information est donnée au paragraphe 1.4 «Structure financière consolidée / Flux de trésorerie» du Rapport de gestion – informations sur le Groupe.

---

### 6.4 Facteurs de risque

Cette information est donnée au paragraphe 1.6 «Facteurs de risque» du Rapport de gestion – informations sur le Groupe.



## 7 Informations boursières

### Caractéristiques générales du titre et capitalisation boursière

source : Jacquet Metal Service

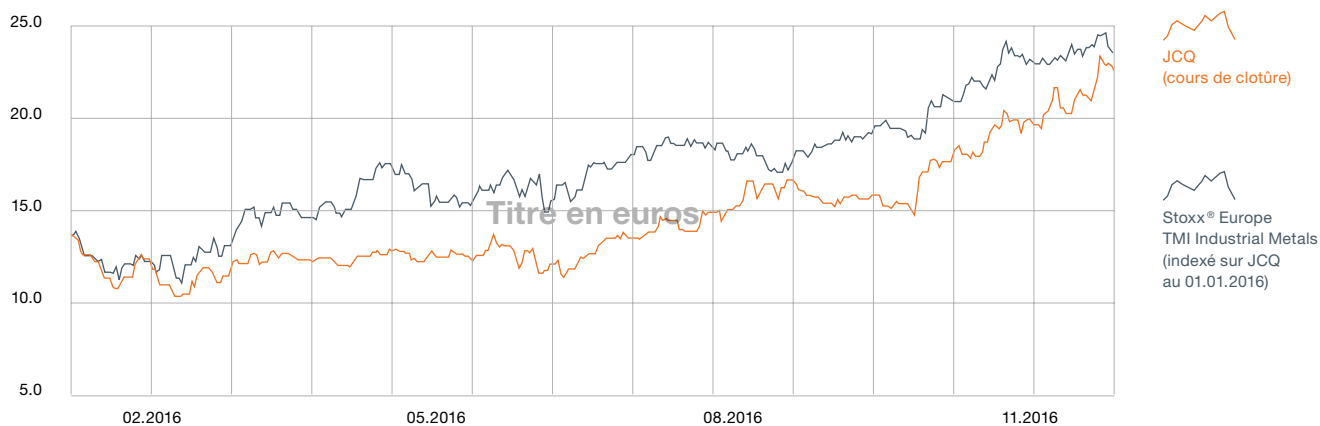
- > **Indices** : CAC® All Shares, CAC® All-Tradable, CAC® Basic Materials, CAC® Mid & Small, CAC® PME, CAC® Small, Next 150
- > **Code ou symbole** : JCQ
- > **Code ISIN** : FR0000033904
- > **Reuters** : JCQ.PA
- > **Bloomberg** : JCQ : FP
- > **Marché** : Euronext Paris - Compartiment B
- > **Place de cotation** : Euronext Paris

		2016	2015	2014	2013	2012
Nombre d'actions fin de période	en actions	24 028 438	24 028 438	24 028 438	24 028 438	24 028 438
<b>Capitalisation boursière fin de période</b>	<b>en milliers d'euros</b>	<b>476 003</b>	<b>343 607</b>	<b>373 642</b>	<b>313 091</b>	<b>210 970</b>
Cours le plus haut	en euros	20,63	20,24	17,80	13,25	12,17
Cours le plus bas	en euros	10,02	11,32	12,31	8,64	6,84
<b>Cours fin de période</b>	<b>en euros</b>	<b>19,81</b>	<b>14,30</b>	<b>15,55</b>	<b>13,03</b>	<b>8,78</b>
Volume quotidien moyen	en actions	23 718	28 679	23 203	17 331	20 661
Capitaux quotidiens moyens	en euros	353 251	465 096	352 370	184 945	189 421

source : Euronext

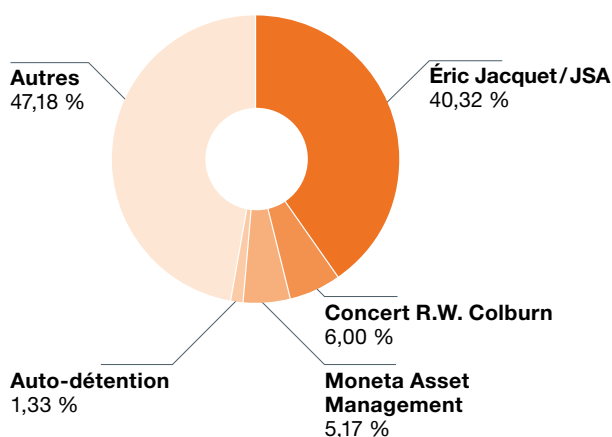
Au 31 décembre 2016, le titre Jacquet Metal Service («JCQ») s'établit à 19,81 euros, en hausse de 38,5 % par rapport au cours de clôture du 31 décembre 2015. Le 15 mars 2017 le cours de bourse s'établit à 23,00 euros.

Le titre Jacquet Metal Service est suivi par Société Générale SGCIB et Oddo Securities.



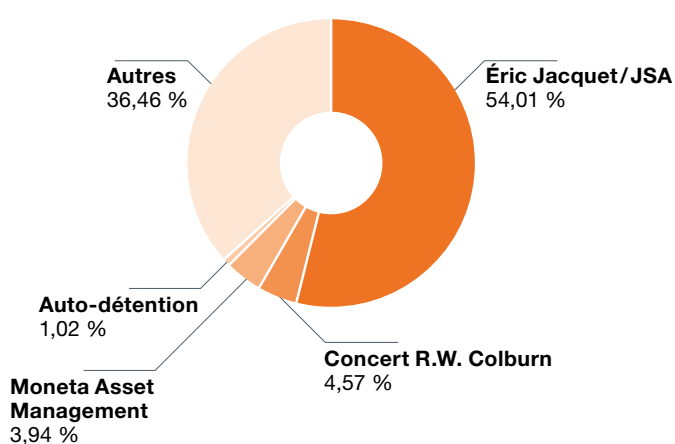
## 8 Actionnariat au 31 décembre 2016

### Répartition du capital



Le 31 décembre 2016, Éric Jacquet et la société JSA (qu'il contrôle) détiennent 40,32 % du capital et 54,01 % des droits de vote de la Société.

### Répartition des droits de vote



Au cours de l'année 2016, le Groupe n'a pas cédé ou acquis d'actions auto-détenues (hors contrat de liquidité).

## 9 Calendrier de communication financière

- > **Résultats au 31 mars 2017** : 3 mai 2017
- > **Assemblée générale** : 30 juin 2017
- > **Résultats au 30 juin 2017** : 6 septembre 2017
- > **Résultats au 30 septembre 2017** : 15 novembre 2017
- > **Résultats annuels 2017** : mars 2018

L'ensemble des informations financières est à la disposition des investisseurs et des actionnaires sur le site Internet de la société à l'adresse suivante :

[www.jacquetmetalservice.com](http://www.jacquetmetalservice.com)

### Relations investisseurs

> **Jacquet Metal Service**  
Thierry Philippe  
Directeur Général Finance  
comfi@jacquetmetals.com

> **NewCap**  
Emmanuel Huynh / Julien Perez  
T +33 1 44 71 94 94  
jacquetmetalservice@newcap.eu

# > Rapport financier 2016

## 1 Rapport de gestion – Informations sur le groupe

### 1.1 Résultats du Groupe au 31 décembre 2016

Les résultats au 31 décembre 2016 sont comparés à ceux du 31 décembre 2015 disponibles dans le document de référence 2015 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 1<sup>er</sup> juin 2016 (n° de dépôt D.16-0350).

en milliers d'euros	T4 2016	T4 2015	2016	2015
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>369 522</b>	<b>376 678</b>	<b>1 588 281</b>	<b>1 377 507</b>
Marge brute	95 135	83 222	385 945	311 879
<i>en % du chiffre d'affaires</i>	25,7 %	22,1 %	24,3 %	22,6 %
Charges opérationnelles	(81 755)	(84 170)	(336 592)	(285 939)
Dotation nette aux amortissements	(5 645)	(5 319)	(21 177)	(17 086)
Dotation nette aux provisions	131	3 594	6 121	3 901
Résultat des cessions d'actifs immobilisés	(44)	525	115	1 008
Autres produits et charges non courants	6 417	(346)	6 417	57 008
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>14 239</b>	<b>(2 494)</b>	<b>40 829</b>	<b>70 771</b>
Résultat financier	(1 941)	(2 081)	(9 712)	(9 673)
Résultat avant impôts	12 298	(4 575)	31 117	61 098
Impôts sur les résultats	(3 604)	(3 747)	(13 339)	(9 353)
Résultat net consolidé	8 694	(8 322)	17 778	51 745
<b>Résultat net part du Groupe</b>	<b>8 268</b>	<b>(9 110)</b>	<b>16 025</b>	<b>50 473</b>
<b>Résultat net part du Groupe par action émise (en euros)</b>	<b>0,34</b>	<b>(0,38)</b>	<b>0,67</b>	<b>2,10</b>

<b>Résultat opérationnel</b>	<b>14 239</b>	<b>(2 494)</b>	<b>40 829</b>	<b>70 771</b>
Éléments non récurrents et résultat de cession	(6 488)	(196)	(7 302)	(49 084)
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>7 751</b>	<b>(2 690)</b>	<b>33 527</b>	<b>21 687</b>
<i>en % du chiffre d'affaires</i>	2,1 %	(0,7 %)	2,1 %	1,6 %
Dotation nette aux amortissements	5 645	5 319	21 177	17 086
Dotation nette aux provisions	(131)	(3 594)	(6 121)	(3 901)
Éléments non récurrents	1 236	1 653	6 086	3 166
<b>EBITDA</b>	<b>14 501</b>	<b>687</b>	<b>54 669</b>	<b>38 037</b>
<i>en % du chiffre d'affaires</i>	3,9 %	0,2 %	3,4 %	2,8 %

## 1.2 Activité et résultats du Groupe

L'exercice 2016 a été marqué par :

- > La croissance de +3,7 % des volumes distribués (hors Schmolz+Bickenbach Distribution).
- > Les prix de vente 2016 qui, bien qu'en amélioration au second semestre, sont sur l'ensemble de l'exercice inférieurs de 8 % à ceux de 2015.
- > Les premiers effets positifs des mesures d'amélioration de l'efficacité opérationnelle de Schmolz+Bickenbach Distribution, qui a contribué à l'EBITDA du Groupe à hauteur de 2,6 millions d'euros en 2016 (-6,2 millions d'euros en 2015).

Dans ce contexte, toutes les divisions ont amélioré leur rentabilité. La marge brute du Groupe est ainsi passée de 22,6 % en 2015 à 24,3 % en 2016 ; l'EBITDA, de 38 millions d'euros en 2015, a progressé de 43,7% à 54,7 millions d'euros en 2016.

### Chiffre d'affaires

Le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires 2016 de 1 588 millions d'euros, en progression de 15,3 % par rapport à 2015, avec :

- > Effet périmètre : +21,4 % correspondant au chiffre d'affaires de Schmolz+Bickenbach Distribution pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 22 juillet 2016 (294 millions d'euros).

- > Effet volumes distribués : +1,9 %. Hors Schmolz+Bickenbach Distribution, les volumes progressent de +3,7 %, après +3,5 % en 2015.
- > Effet prix : -8 %.

en millions d'euros	T4 2016	T4 2015	2016	2015
Chiffre d'affaires	369,5	376,7	1 588,3	1 377,5
Variation 2016 v. 2015	(1,9 %)	—	15,3 %	—
Effet prix	(0,1 %)	—	(8,0 %)	—
Effet volume	(1,8 %)	—	1,9 %	—
Effet périmètre	0,0 %	—	21,4 %	—

Les différents effets sont calculés comme suit :

- > Effet volume =  $(V_n - V_{n-1}) \times P_{n-1}$   
avec V = volumes et P = prix de vente moyen converti en euro au taux de change moyen;
- > Effet prix =  $(P_n - P_{n-1}) \times V_n$ ;
- > Effet de change est inclus dans l'effet prix. Il n'a pas d'impact significatif en 2016;
- > Effet de périmètre/opérations de l'exercice N
  - > Acquisitions : l'effet périmètre correspond à la contribution (volumes et chiffre d'affaires) de l'entité acquise depuis la date d'acquisition,
  - > Cessions : l'effet périmètre correspond à la contribution (volumes et chiffre d'affaires) en N-1 de l'entité cédée depuis la date de cession -1 an;
- > Effet de périmètre/opérations de l'exercice précédent N-1 ;
  - > Acquisitions : l'effet périmètre correspond à la contribution (volumes et chiffre d'affaires) de l'entité acquise du 1<sup>er</sup> janvier N jusqu'à la date anniversaire en N de l'acquisition,
  - > Cessions : l'effet périmètre correspond à la contribution (volumes et chiffre d'affaires) en N-1 de l'entité cédée depuis le 1<sup>er</sup> janvier N-1 jusqu'à la date de cession.

# Informations sur le groupe

## Marge brute

La marge brute 2016 s'établit à 385,9 millions d'euros et représente 24,3 % du chiffre d'affaires contre 22,6 % en 2015. Cette amélioration de 1,7 point a permis de compenser en partie la baisse de marge brute inhérente à la baisse des prix de vente.

en millions d'euros	T4 2016	T4 2015	2016	2015
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>369,5</b>	<b>376,7</b>	<b>1 588,3</b>	<b>1 377,5</b>
<b>Coût des ventes</b>	<b>(274,4)</b>	<b>(293,5)</b>	<b>(1 202,3)</b>	<b>(1 065,6)</b>
Dont achats consommés	(272,3)	(293,5)	(1 199,1)	(1 065,1)
Dont dépréciation des stocks	(2,1)	0,0	(3,2)	(0,5)
<b>Marge brute</b>	<b>95,1</b>	<b>83,2</b>	<b>385,9</b>	<b>311,9</b>
<b>Taux de marge</b>	<b>25,7 %</b>	<b>22,1 %</b>	<b>24,3 %</b>	<b>22,6 %</b>

## Résultat opérationnel

Les charges opérationnelles courantes (y compris dotations nettes aux amortissements et provisions) s'élèvent à 352,4 millions d'euros en 2016 contre 293,8 millions d'euros en 2015.

Cette variation de 58,6 millions d'euros s'explique principalement par :

- > +59,3 millions d'euros correspondant aux charges opérationnelles de Schmolz+Bickenbach Distribution pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 22 juillet 2016 (effet périmètre);
- > -4,5 millions d'euros correspondant à la baisse des charges opérationnelles de Schmolz+Bickenbach Distribution pour la période du 22 juillet au 31 décembre 2016 (comparativement à la même période 2015);
- > +3,8 millions d'euros correspondant à une augmentation des charges opérationnelles de 1,5 % sur le périmètre hors Schmolz+Bickenbach Distribution.

Le résultat opérationnel courant s'élève à 33,5 millions d'euros (2,1 % du chiffre d'affaires) contre 21,7 millions d'euros en 2015 (1,6 % du chiffre d'affaires).

Le résultat opérationnel 2016 de 40,8 millions d'euros (70,8 millions d'euros en 2015) prend en compte l'enregistrement, au quatrième trimestre 2016, d'un produit non récurrent de 6,4 millions d'euros lié à l'accord trouvé avec le vendeur sur le prix d'acquisition de Schmolz+Bickenbach Distribution.

En 2015, le résultat opérationnel et le résultat net part du Groupe comprenaient déjà 48,1 millions d'euros de produits non récurrents liés à cette acquisition.

L'EBITDA 2016 s'établit à 54,7 millions d'euros (3,4 % du chiffre d'affaires), contre 38 millions d'euros en 2015 (2,8 % du chiffre d'affaires). L'EBITDA est retraité de 6,1 millions d'éléments non récurrents composés principalement de reprise de provisions (réorganisation de Schmolz+Bickenbach Distribution et pertes sur créances irrécouvrables).

## Résultat financier

Le résultat financier 2016 s'élève à -9,7 millions d'euros (stable par rapport à 2015) :

- > Le coût de l'endettement net 2016 est de 6,7 millions d'euros contre 7,9 millions d'euros en 2015, ce dernier prenant en compte 1,7 million d'euros de frais non récurrents liés à l'acquisition de Schmolz+Bickenbach Distribution. Le coût

moyen de l'endettement brut s'élève à 2,3 % en 2016 contre 2,6 % en 2015.

- > Les autres éléments financiers (essentiellement des frais de services bancaires et le résultat de change) s'élèvent à 3 millions d'euros (charge) contre 1,8 million d'euros (charge) en 2015, suite à la variation du résultat de change (-0,2 million d'euros en 2016 contre +0,9 million d'euros en 2015).

en millions d'euros	T4 2016	T4 2015	2016	2015
Coût de l'endettement net	(1,5)	(1,8)	(6,7)	(7,9)
Autres éléments financiers	(0,4)	(0,3)	(3,0)	(1,8)
<b>Résultat financier</b>	<b>(1,9)</b>	<b>(2,1)</b>	<b>(9,7)</b>	<b>(9,7)</b>

## Résultat net

Le résultat net part du Groupe 2016 s'élève à 16 millions d'euros et prend en compte l'enregistrement, au quatrième trimestre 2016, d'un produit non récurrent de 6,4 millions d'euros lié à l'accord trouvé avec le vendeur sur le prix d'acquisition de Schmolz+Bickenbach Distribution. En 2015, il comprenait déjà 48,1 millions d'euros de produits non récurrents liés à cette acquisition.

Au 31 décembre 2016, le taux d'impôt ressort à 42,9 % en raison de la non-activation de certains déficits fiscaux. Le produit non récurrent de 6,4 millions d'euros n'est pas fiscalisé.

en millions d'euros	T4 2016	T4 2015	2016	2015
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>12,3</b>	<b>(4,6)</b>	<b>31,1</b>	<b>61,1</b>
Impôts sur les résultats	(3,6)	(3,7)	(13,3)	(9,4)
Taux d'impôt	29,3 %	(81,9 %)	42,9 %	15,3 %
<b>Résultat net consolidé</b>	<b>8,7</b>	<b>(8,3)</b>	<b>17,8</b>	<b>51,7</b>
Part des minoritaires	(0,4)	(0,8)	(1,8)	(1,3)
<b>Résultat net part du Groupe</b>	<b>8,3</b>	<b>(9,1)</b>	<b>16,0</b>	<b>50,5</b>
en % du chiffre d'affaires	2,2 %	(2,4 %)	1,0 %	3,7 %

## 1.3 Activité et résultats par division

### Activité 2016 et développement des marques

en millions d'euros	JACQUET – Abraservice		STAPPERT		IMS group	
	T4 2016	2016	T4 2016	2016	T4 2016	2016
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>77,1</b>	<b>323,5</b>	<b>95,5</b>	<b>415,8</b>	<b>195,7</b>	<b>846,6</b>
<b>Variation 2016 v. 2015</b>	<b>1,6 %</b>	<b>(4,1 %)</b>	<b>1,8 %</b>	<b>(5,5 %)</b>	<b>(5,3 %)</b>	<b>40,7 %</b>
Effet prix	(5,1 %)	(11,9 %)	(0,1 %)	(10,2 %)	2,0 %	(3,8 %)
Effet volume	6,8 %	7,7 %	1,8 %	4,8 %	(7,3 %)	(4,4 %)
Effet périmètre	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	48,9 %
<b>EBITDA<sup>12</sup></b>	<b>3,1</b>	<b>10,8</b>	<b>3,1</b>	<b>16,3</b>	<b>4,4</b>	<b>18,3</b>
en % du chiffre d'affaires	4,1 %	3,3 %	3,2 %	3,9 %	2,3 %	2,2 %
<b>Résultat opérationnel courant<sup>2</sup></b>	<b>0,1</b>	<b>2,0</b>	<b>1,8</b>	<b>13,3</b>	<b>2,4</b>	<b>11,2</b>
en % du chiffre d'affaires	0,1 %	0,6 %	1,9 %	3,2 %	1,2 %	1,3 %

<sup>1</sup> Les activités hors divisions (dont Jacquet Metal Service SA) contribuent à l'EBITDA pour 3,2 millions d'euros au T4 2015 et 3,9 millions d'euros au T4 2016.

<sup>2</sup> Ajusté des éléments non-récurrents. La définition et les modalités de calcul des indicateurs financiers non définis par les normes IFRS sont intégrées dans le rapport d'activité.

## Informations sur le groupe

### JACQUET – Abraservice – Tôles quarto, aciers inox et anti-abrasion

La division se compose des marques JACQUET et Abraservice spécialisées dans la distribution de tôles quarto respectivement en aciers inoxydables et en aciers anti-abrasion. Les réseaux commerciaux de JACQUET et Abraservice sont distincts. En 2016, la division réalise 73 % de son activité en Europe et 20 % en Amérique du Nord.

En 2016, JACQUET-Abraservice réalise un chiffre d'affaires de 323,5 millions d'euros, inférieur de 4,1 % à celui de 2015 (effet volumes +7,7 %, effet prix -11,9 %).

Dans ces conditions, la marge brute progresse de 2,6 points, à 30,8 % du chiffre d'affaires, et s'établit à 99,6 millions d'euros contre 95,2 millions d'euros en 2015.

L'EBITDA quant à lui s'élève à 10,8 millions d'euros (3,3 % du chiffre d'affaires) contre 7,7 millions d'euros en 2015 (2,3 % du chiffre d'affaires).

En 2017, la division s'attachera à l'amélioration de l'efficacité opérationnelle de chacune de ses régions.

en millions d'euros	T4 2016	T4 2015	2016	2015
<b>Chiffre d'affaires</b>	77,1	75,8	323,5	337,4
<b>Variation 2016 v. 2015</b>	1,6 %	—	(4,1 %)	—
Effet prix	(5,1 %)	—	(11,9 %)	—
Effet volumes	6,8 %	—	7,7 %	—
Effet périmètre	0,0 %	—	0,0 %	—
<b>Marge brute</b>	25,6	22,6	99,6	95,2
en % du chiffre d'affaires	33,2 %	29,8 %	30,8 %	28,2 %
<b>EBITDA</b>	3,1	0,1	10,8	7,7
en % du chiffre d'affaires	4,1 %	0,1 %	3,3 %	2,3 %
<b>Résultat opérationnel courant</b>	0,1	(1,8)	2,0	(0,0)
en % du chiffre d'affaires	0,1 %	(2,4 %)	0,6 %	0,0 %

### Marque JACQUET

en millions d'euros	T4 2016	T4 2015	2016	2015
<b>Chiffre d'affaires</b>	64,9	65,8	279,8	292,3
<b>Variation 2016 v. 2015</b>	(1,5 %)	—	(4,3 %)	—
Effet prix	(4,4 %)	—	(12,6 %)	—
Effet volumes	3,0 %	—	8,4 %	—
Effet périmètre	0,0 %	—	0,0 %	—
<b>Marge brute</b>	20,3	17,7	78,5	74,8
en % du chiffre d'affaires	31,3 %	26,9 %	28,0 %	25,6 %
<b>EBITDA</b>	2,8	0,4	9,5	7,3
en % du chiffre d'affaires	4,2 %	0,5 %	3,4 %	2,5 %





## Marque Abraservice

en millions d'euros	T4 2016	T4 2015	2016	2015
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>16,1</b>	<b>14,0</b>	<b>62,4</b>	<b>62,4</b>
<b>Variation 2016 v. 2015</b>	<b>14,8 %</b>	<b>—</b>	<b>(0,1 %)</b>	<b>—</b>
Effet prix	(6,5 %)	—	(6,6 %)	—
Effet volumes	21,3 %	—	6,5 %	—
Effet périmètre	0,0 %	—	0,0 %	—
<b>Marge brute</b>	<b>5,3</b>	<b>4,8</b>	<b>21,1</b>	<b>20,5</b>
<i>en % du chiffre d'affaires</i>	<i>32,9 %</i>	<i>34,4 %</i>	<i>33,9 %</i>	<i>32,8 %</i>
<b>EBITDA</b>	<b>0,4</b>	<b>(0,3)</b>	<b>1,2</b>	<b>0,4</b>
<i>en % du chiffre d'affaires</i>	<i>2,4 %</i>	<i>(1,9 %)</i>	<i>2,0 %</i>	<i>0,7 %</i>

## STAPPERT – Produits longs inox

La division est spécialisée dans la distribution de produits longs inoxydables et réalise la quasi-totalité de son activité en Europe. En 2016, elle réalise 39 % de ses ventes en Allemagne, 1<sup>er</sup> marché européen.

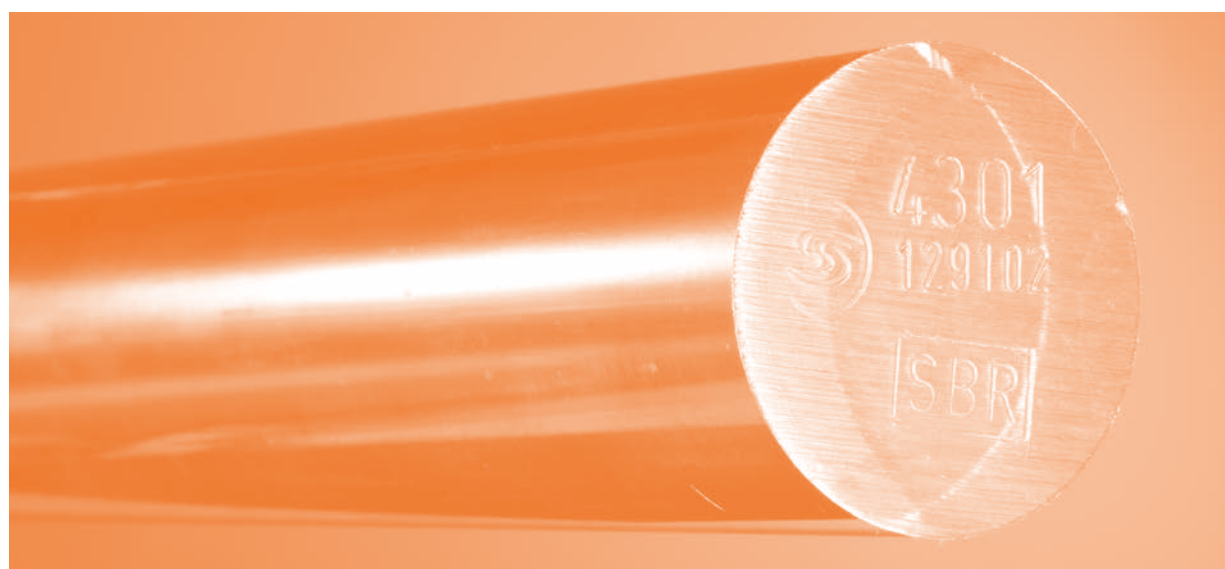
En 2016, STAPPERT réalise un chiffre d'affaires de 415,8 millions d'euros, inférieur de 5,5 % à celui de 2015 (effet volumes +4,8 %, effet prix -10,2 %).

Dans ces conditions, la marge brute a progressé de 2,2 points, à 21,7 % du chiffre d'affaires, et s'établit à 90,2 millions d'euros contre 85,9 millions d'euros en 2015.

L'EBITDA quant à lui s'élève à 16,3 millions d'euros (3,9 % du chiffre d'affaires) contre 13,8 millions d'euros en 2015 (3,1 % du chiffre d'affaires).

En 2017, STAPPERT concentrera ses investissements en Europe. À moyen terme, la division pourrait également s'implanter en Amérique du Nord.

en millions d'euros	T4 2016	T4 2015	2016	2015
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>95,5</b>	<b>93,9</b>	<b>415,8</b>	<b>439,8</b>
<b>Variation 2016 v. 2015</b>	<b>1,8%</b>	<b>—</b>	<b>(5,5 %)</b>	<b>—</b>
Effet prix	(0,1 %)	—	(10,2 %)	—
Effet volumes	1,8 %	—	4,8 %	—
Effet périmètre	0,0 %	—	0,0 %	—
<b>Marge brute</b>	<b>21,5</b>	<b>18,1</b>	<b>90,2</b>	<b>85,9</b>
<i>en % du chiffre d'affaires</i>	<i>22,5 %</i>	<i>19,3 %</i>	<i>21,7 %</i>	<i>19,5 %</i>
<b>EBITDA</b>	<b>3,1</b>	<b>0,3</b>	<b>16,3</b>	<b>13,8</b>
<i>en % du chiffre d'affaires</i>	<i>3,2 %</i>	<i>0,4 %</i>	<i>3,9 %</i>	<i>3,1 %</i>
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>1,8</b>	<b>(0,5)</b>	<b>13,3</b>	<b>11,1</b>
<i>en % du chiffre d'affaires</i>	<i>1,9 %</i>	<i>(0,5 %)</i>	<i>3,2 %</i>	<i>2,5 %</i>



## Informations sur le groupe

### IMS group – Aciers pour la mécanique

IMS group est spécialisée dans la distribution d'aciers pour la mécanique le plus souvent sous forme de produits longs. Depuis le troisième trimestre 2015, cette division comprend le réseau Schmolz+Bickenbach Distribution. En 2016 (12 mois), Schmolz+Bickenbach Distribution a réalisé un chiffre d'affaires de 505 millions d'euros.

Début 2017, ce réseau a cessé d'utiliser le nom Schmolz+Bickenbach et commercialise ses produits sous la marque IMS group.

En 2016, le chiffre d'affaires s'établit à 846,6 millions d'euros, en croissance de 40,7 % par rapport à 2015, avec :

- > Effet périmètre : +48,9 % correspondant au chiffre d'affaires de Schmolz+Bickenbach Distribution pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 22 juillet 2016 (294 millions d'euros);
- > Effet volumes distribués : -4,4 %;
- > Effet prix : -3,8 %.

Dans ces conditions, la marge brute de la division a progressé de 1,6 point, à 22,5 % du chiffre d'affaires.

L'EBITDA s'établit quant à lui à 18,3 millions d'euros (2,2 % du chiffre d'affaires), contre 7,7 millions d'euros en 2015 (1,3 % du chiffre d'affaires).

En 2017, la division s'attachera à poursuivre le redressement de Schmolz+Bickenbach Distribution.

en millions d'euros	T4 2016	T4 2015	2016	2015
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>195,7</b>	<b>206,7</b>	<b>846,6</b>	<b>601,7</b>
<b>Variation 2016 v. 2015</b>	<b>(5,3 %)</b>	<b>—</b>	<b>40,7 %</b>	<b>—</b>
Effet prix	2,0 %	—	(3,8 %)	—
Effet volumes	(7,3 %)	—	(4,4 %)	—
Effet périmètre	0,0 %	—	48,9 %	—
<b>Marge brute</b>	<b>46,3</b>	<b>41,2</b>	<b>190,8</b>	<b>125,6</b>
<i>en % du chiffre d'affaires</i>	23,7 %	19,9 %	22,5 %	20,9 %
<b>EBITDA</b>	<b>4,4</b>	<b>(2,9)</b>	<b>18,3</b>	<b>7,7</b>
<i>en % du chiffre d'affaires</i>	2,3 %	(1,4 %)	2,2 %	1,3 %
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>2,4</b>	<b>(3,1)</b>	<b>11,2</b>	<b>3,0</b>
<i>en % du chiffre d'affaires</i>	1,2 %	(1,5 %)	1,3 %	0,5 %



## 1.4 Structure financière consolidée

### Bilan Simplifié

Le bilan simplifié ci-dessous présente la situation financière de l'ensemble consolidé Jacquet Metal Service au 31 décembre 2016 et au 31 décembre 2015.

en milliers d'euros	31.12.2016	31.12.2015
Écarts d'acquisition	68 489	68 356
Actif immobilisé net	147 598	151 015
Stocks nets	376 243	390 268
Clients nets	171 315	175 197
Autres actifs	91 707	83 887
Trésorerie	72 951	90 588
<b>Total Actif</b>	<b>928 303</b>	<b>959 311</b>
Capitaux propres	296 522	295 427
Provisions (y.c provisions pour engagements sociaux)	112 274	103 029
Fournisseurs	176 429	192 932
Dettes financières	281 231	306 594
Autres passifs	61 847	61 329
<b>Total Passif</b>	<b>928 303</b>	<b>959 311</b>

### Besoin en fonds de roulement

Au 31 décembre 2016, le besoin en fonds de roulement opérationnel est stable par rapport à fin 2015, à 371 millions d'euros (dont 376 millions d'euros de stocks). Il représente 23,4 % du chiffre d'affaires contre 21,9 % fin 2015.

en milliers d'euros	31.12.2016	31.12.2015	Variations
Stocks nets	376 243	390 268	
Nombre de jours de vente (12 mois glissants) <sup>1</sup>	142	127	
Clients nets	171 315	175 197	
Nombre de jours de vente	47	49	
Fournisseurs	(176 429)	(192 932)	
Nombre de jours d'achats	51	62	
<b>BFR opérationnel net</b>	<b>371 129</b>	<b>372 533</b>	<b>(1 404)</b>
en % du chiffre d'affaires <sup>1</sup>	23,4 %	21,9 %	
Autres créances / dettes hors impôts et éléments financiers	(24 059)	(27 087)	
<b>BFR hors impôts et éléments financiers</b>	<b>347 070</b>	<b>345 446</b>	
Autres et variations de périmètre	—	(610)	
<b>BFR avant impôts et éléments financiers retraité des autres variations</b>	<b>347 070</b>	<b>344 836</b>	<b>2 234</b>
en % du chiffre d'affaires <sup>1</sup>	21,9 %	20,2 %	

<sup>1</sup> 12 mois glissants pro forma intégrant Schmolz+Bickenbach Distribution pour 2015.

Les stocks du Groupe s'élèvent à 376,2 millions d'euros fin 2016 contre 390,3 millions d'euros fin 2015, cette variation s'expliquant principalement par la baisse du prix des matières premières. Les volumes stockés sont quant à eux en augmentation et passent de 127 à 142 jours de vente.

Les créances clients s'établissent à 171,3 millions d'euros fin 2016 avec un délai moyen de règlement des clients stable par rapport à fin 2015 (environ 47 jours de chiffre d'affaires hors impact des créances cédées sans re-

cours). Au 31 décembre 2016, le Groupe a cédé sans recours des créances clients pour 31,8 millions d'euros contre 21,5 millions d'euros fin 2015.

Les dettes fournisseurs s'établissent à 176,4 millions d'euros fin 2016, avec un délai moyen de règlement des fournisseurs (environ 51 jours d'achats) en diminution de 11 jours par rapport à fin 2015. Cette variation s'explique par l'anticipation de paiements en fin d'année afin de bénéficier d'escomptes financiers de la part de certains fournisseurs.

# Informations sur le groupe

## Provisions pour risques et charges et engagements sociaux

Les provisions pour risques et charges et engagements sociaux s'établissent à 112,3 millions d'euros au 31 décembre 2016 contre 103 millions d'euros au 31 décembre 2015. Elles sont composées de :

- > Provisions pour engagements sociaux (68,1 millions d'euros au 31 décembre 2016 contre 60,7 millions d'euros au 31 décembre 2015) relatives à

des engagements de retraite pour l'essentiel. Cette variation s'explique principalement par l'actualisation des hypothèses actuarielles.

- > Provisions courantes et non courantes (44,2 millions d'euros au 31 décembre 2016 contre 42,3 millions d'euros au 31 décembre 2015) principalement liées à des litiges salariaux, des coûts de réorganisation et des contentieux clients et fournisseurs.

## Endettement net

L'endettement net au 31 décembre 2016 s'établit à 205,3 millions d'euros, pour des capitaux propres de 296,5 millions d'euros, soit un ratio d'endettement (gearing) de 69,2 %.

en milliers d'euros	31.12.2016	31.12.2015
Dettes financières	281 231	306 594
Trésorerie, équivalents de trésorerie et autres	75 969	93 064
<b>Dette nette</b>	<b>205 262</b>	<b>213 530</b>
Gearing (Dette nette / Capitaux propres)	69,2 %	72,3 %

Échéancier des dettes financières :

en millions d'euros	31.12.2016	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	31.12.2015
Dettes de location financière > 1 an	16,1	—	10,2	5,9	17,9
Dettes financières long terme > 1 an	128,3	—	121,6	6,7	140,1
<b>Dettes financières long terme</b>	<b>144,4</b>	<b>—</b>	<b>131,8</b>	<b>12,5</b>	<b>157,9</b>
Dettes de location financière < 1 an	3,2	3,2	—	—	3,4
Part < 1 an des dettes financières long terme	33,7	33,7	—	—	46,3
Concours bancaires courants, factoring, escompte	99,0	99,0	—	—	98,2
Intérêts courus	1,0	1,0	—	—	0,9
<b>Dettes financières court terme</b>	<b>136,9</b>	<b>136,9</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>148,7</b>
Passifs destinés à être cédés	—	—	—	—	—
<b>Total des dettes financières</b>	<b>281,2</b>	<b>136,9</b>	<b>131,8</b>	<b>12,5</b>	<b>306,6</b>

Décomposition des dettes financières :

en millions d'euros	31.12.2016	31.12.2015
Dettes financières à taux variable	231,6	276,7
Dettes financières à taux fixe	49,6	29,9
<b>Dettes financières</b>	<b>281,2</b>	<b>306,6</b>

Au 31 décembre 2016, les emprunts à taux variables sont couverts à hauteur de 48 % par :

- > les contrats de « cap » pour 60 millions d'euros (Euribor 3 mois capé à 0,5 % échéance 2018);
- > des contrats de « swap » pour 50 millions d'euros et d'une durée de 5 ans (Euribor 3 mois « flooré » à 0 % contre taux fixe 0,335 % échéance 2020).

## Financements

Au 31 décembre 2016, le Groupe dispose de 546,5 millions d'euros de lignes de crédits utilisées à hauteur de 51 % :

en millions d'euros	Autorisés au 31.12.2016	Utilisés au 31.12.2016	% utilisation
<b>Financements Jacquet Metal Service SA</b>	<b>330,6</b>	<b>151,4</b>	<b>46 %</b>
Crédit syndiqué revolving	125,0	0,0	0 %
Schuldscheindarlehen (placement privé de titres de créances de droit allemand)	88,0	88,0	100 %
Lignes de crédit	117,6	63,4	54 %
<b>Financements filiales</b>	<b>215,9</b>	<b>129,8</b>	<b>60 %</b>
Lignes de crédit	130,4	72,9	56 %
Factoring	28,9	2,3	8 %
Financements d'actifs (term loans et leasing)	56,6	54,5	96 %
<b>Total</b>	<b>546,5</b>	<b>281,2</b>	<b>51 %</b>

En plus des financements donnés dans le tableau ci-dessus, le Groupe dispose de 64,6 millions d'euros de lignes de cessions de créances sans recours, utilisées à hauteur de 31,8 millions d'euros au 31 décembre 2016.

Les obligations associées aux financements concernent principalement le crédit syndiqué revolving et le placement privé de droit allemand (Schluscheindarlehen) contractés par Jacquet Metal Service SA en 2015. Ces obligations correspondent essentiellement à des engagements à respecter au niveau du Groupe.

Les principales caractéristiques du crédit syndiqué revolving sont :

- > Date de signature : 16 juillet 2015
- > Date d'échéance : 16 juillet 2018
- > Montant : 125 millions d'euros (non-utilisé)
- > Garantie : Néant
- > Clause de changement de contrôle : JSA doit détenir au minimum 40 % du capital social et des droits de vote de Jacquet Metal Service SA
- > Principales obligations 2016 :
  - > Endettement net inférieur à 300 millions d'euros ou levier inférieur à 2,0
  - > Dépenses d'investissement annuelles inférieures à 30 millions d'euros

- > Ratio d'endettement net sur capitaux propres (gearing) inférieur à 1
- > Principales obligations 2017 :
  - > Endettement net inférieur à 275 millions d'euros fin juin / 250 millions d'euros fin décembre ou levier inférieur à 2,0
  - > Dépenses d'investissement annuelles inférieures à 30 millions d'euros
  - > Ratio d'endettement net sur capitaux propres (gearing) inférieur à 1

Les principales caractéristiques du Schuldscheindarlehen sont :

- > Date de signature : 30 octobre 2015
- > Date d'échéance : 30 octobre 2020
- > Montant : 88 millions d'euros (entièrement utilisé)
- > Garantie : Néant
- > Clause de changement de contrôle : JSA doit détenir au minimum 40 % du capital social et des droits de vote de Jacquet Metal Service SA
- > Principale obligation :
  - > Ratio d'endettement net sur capitaux propres (gearing) inférieur à 1

Au 31 décembre 2016, les obligations associées aux financements sont respectées.

## Flux de trésorerie

en milliers d'euros	2016	2015
Capacité d'autofinancement	45 353	24 354
Variation du BFR	(2 234)	18 597
<b>Flux de trésorerie d'exploitation</b>	<b>43 119</b>	<b>42 951</b>
Investissements	(18 262)	(28 882)
Cession d'actifs	1 166	4 862
Impact acquisitions	—	(59 956)
Dividendes versés aux actionnaires de Jacquet Metal Service SA	(9 460)	(18 231)
Intérêts versés	(9 616)	(10 296)
Autres mouvements	1 321	(6 667)
<b>Variation de l'endettement net</b>	<b>8 268</b>	<b>(76 219)</b>
<b>Endettement net à l'ouverture</b>	<b>213 530</b>	<b>137 311</b>
<b>Endettement net à la clôture</b>	<b>205 262</b>	<b>213 530</b>

## Informations sur le groupe

En 2016, le Groupe a généré un flux de trésorerie d'exploitation de 43,1 millions d'euros, contre 43 millions d'euros en 2015.

Les investissements de l'exercice (essentiellement de nouvelles capacités de parachèvement) se sont quant à eux élevés à 18,3 millions d'euros après 28,9 millions d'euros en 2015.

En 2016, Jacquet Metal Service SA a versé 9,5 millions d'euros de dividendes à ses actionnaires. Les dividendes versés aux actionnaires minoritaires des filiales se sont quant à eux élevés à 1,3 million d'euros.

L'endettement net s'établit à 205,3 millions d'euros contre 213,5 millions d'euros un an auparavant.

### Développement

Le développement des marques consiste notamment à ouvrir de nouveaux centres de service pour couvrir de nouvelles zones géographiques. L'investissement moyen pour un dépôt est de l'ordre de 3 millions d'euros constitués aux deux tiers par les stocks. Compte tenu de la nature de son activité de distribution d'aciers spéciaux, les investissements en actifs immobilisés portent principalement sur des bâtiments et des capacités de parachèvement (machine de découpe, pliage, etc.).

Ce mode de développement peu capitalistique est mis en œuvre à un rythme adapté aux conjonctures rencontrées. Il est également peu risqué car en cas de faible retour sur investissements d'un centre de services, les stocks et machines peuvent rapidement être utilisés par d'autres dépôts de la marque.

Le Groupe Jacquet Metal Service, compte tenu de la nature de son activité, n'a pas d'investissement à engager en matière de recherche et développement.

### Événements postérieurs à la clôture

Néant.

## 1.5 Informations sociales

Au 31 décembre 2016, l'effectif du Groupe est de 3 317 collaborateurs (en équivalent temps plein) contre 3 356 au 31 décembre 2015.

	2016	2015
Équivalents temps plein à la clôture	3 317	3 356
Effectif moyen	3 382	2 815
Dont France	536	537
Dont étranger	2 846	2 278

Le Groupe applique la durée légale locale du temps de travail conformément aux législations en vigueur dans les pays où il est implanté.

## 1.6. Facteurs de risques

La Société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats (ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs).

Une fois par trimestre, la direction générale du Groupe reçoit les dirigeants opérationnels des différentes divisions.

Ces réunions ont notamment pour objet la revue des résultats, le suivi des objectifs, l'identification des opportunités de développement et le recensement des risques.

Ce recensement est complété semestriellement par une déclaration effectuée par les dirigeants de filiales sur les risques identifiés.

Les principaux domaines de risques identifiés concernent :

- > l'environnement économique : changement d'attitude des tiers, évolution des prix et des cours des matières premières, évolutions de marché;
- > les opérations : suivi de la stratégie et des objectifs, choix des acquisitions et réussite de leur intégration, poursuite des opérations en cas de crise, efficacité des processus de contrôle;

- > les ressources humaines : motivation et fidélisation des collaborateurs, dépendance du Groupe ou de ses filiales vis-à-vis de certains cadres dirigeants et collaborateurs clés;
- > les fonctions supports : performance et adaptation des systèmes d'information et outils de mesure de la performance financière.

D'autres risques que ceux identifiés ci-après peuvent exister; ils ne sont à ce jour pas identifiés ou leur réalisation n'est pas considérée comme susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe.

---

## 1.6.1 Risques liés aux activités du Groupe

### 1.6.1.1 Risques liés au système d'information

Les sociétés appartenant à la division JACQUET – Abraservice utilisent le Programme de Gestion Intégré (PGI) développé par Jacquet Metal Service. Il comprend l'application métier et la solution comptable adaptée aux contraintes locales. Ces outils centralisés sont une des clés d'un contrôle de gestion efficace et réactif. La migration de la marque STAPPERT vers ce système d'information est en cours de réalisation et celle d'IMS group est prévue ensuite.

Jacquet Metal Service sécurise son architecture informatique contre les risques de panne ou de sinistre important au moyen de plusieurs salles informatique. Chaque matériel existe dans deux salles distinctes reliées entre elles, ce qui permet de dupliquer les données en permanence sur les deux sites en temps réel. Les salles informatique sont hébergées dans des « data center » qui offrent un haut niveau de service et de sécurité d'accès, ainsi que des accès internet haut débit.

### 1.6.1.2 Risques d'approvisionnement

La nature même de l'activité de Jacquet Metal Service lui permet de ne dépendre d'aucun contrat d'approvisionnement particulier. Cette orientation se traduit par une politique d'achat diversifiée et un processus de sélection rigoureux des fournisseurs, qui veille notamment à éviter une situation de dépendance vis-à-vis d'un ou plusieurs fournisseurs.

### 1.6.1.3 Risques distributeurs

Jacquet Metal Service distribue ses produits essentiellement auprès d'intermédiaires et de distributeurs de second rang rendant le suivi des destinations finales des produits livrés difficile.

### 1.6.1.4 Risques d'accidents du travail

Le Groupe estime respecter dans chaque pays les règles de sécurité et les dispositions légales; toutefois, les mesures prises ne garantissent pas totalement contre la survenance d'accidents du travail.

---

## 1.6.2 Risques de marchés

### 1.6.2.1 Risques pays

Le Groupe réalise plus de 90 % de ses ventes en Europe et est principalement installé dans des pays membres de l'Union Européenne ou considérés comme politiquement stables. Le risque pays est donc considéré comme faible.

## Informations sur le groupe

### 1.6.2.2 Risques d'élasticité des prix d'achat

L'activité principale du Groupe Jacquet Metal Service recouvre l'achat, le stockage et la livraison de différentes familles de produits distribués à une clientèle, essentiellement locale, composée de petites et moyennes entreprises industrielles.

Les prix d'achat des aciers inoxydables (JACQUET et STAPPERT) sont généralement composés de deux éléments distincts :

- > le prix de base qui est le résultat d'une négociation au moment de la commande avec chaque producteur;
- > et d'une part plus variable qui dépend de l'évolution des cours des matières premières. C'est par exemple le surplus ferraille pour les aciers mécaniques ou le surplus extra alliage pour les aciers inoxydables. L'extra d'alliage est généralement fixé au moment de la livraison et résulte d'une formule de calcul propre à chaque producteur qui intègre le prix du nickel, du chrome, du titane, du molybdène, de la ferraille, de la parité euro/dollar, etc.

Les délais de livraison sont par ailleurs un paramètre important dans la détermination des prix. En effet, les délais sont assez peu respectés et généralement compris entre 1 et 12 mois. C'est pourquoi, compte-tenu des variations de prix des matières premières qui impactent la chaîne de valeur, les prix d'achat pourront faire l'objet de clauses d'ajustement en fonction du respect des délais de livraison. Certains accords pourront également prévoir que le prix final sera ajusté en fonction de la date réelle de livraison plutôt qu'à la date théorique, de même

### 1.6.2.3 Risques d'évolution des cours des métaux

Le Groupe ne recourt à aucun instrument financier de couverture des fluctuations des cours des matières premières entrant dans la composition des aciers qu'il commercialise. Cette situation résulte, pour certains des métaux utilisés (molybdène et chrome notamment), de l'absence de marché permettant de mettre en œuvre une telle couverture. Dans le cas du nickel, il s'agit d'un choix de gestion, le Groupe estimant à ce jour que la mise en place d'une telle politique ne serait pas forcément efficace voire risquée sur le plan économique, les coûts qui lui sont liés pouvant être supérieurs aux bénéfices

que le prix de base pourra être révisé à posteriori par le producteur etc.

Enfin, des bonifications annuelles peuvent être prévues en fonction des volumes achetés et de la performance globale du producteur.

Le taux de marge brute du Groupe, exprimé en pourcentage du chiffre d'affaires, évolue en fonction des éléments suivants :

- > Évolution du mix des activités (poids relatif des marques dans le chiffre d'affaires, celles-ci présentant des différences de taux de marge entre elles);
- > Niveau des prix en valeur absolue;
- > Effet de l'évolution des prix sur l'écoulement des stocks.

À ce titre, la politique du Groupe et la pratique sectorielle conduisent à répercuter, si possible sans délai, les hausses des prix d'achat directement sur les clients lorsque celles-ci interviennent. Symétriquement, en cas de baisse de prix, la situation concurrentielle conduit le Groupe à répercuter, selon des délais variables, ces mêmes baisses de prix. Cette faculté à répercuter ou non les hausses et baisses se traduit par un effet prix sur stocks et à un effet sur la marge brute.

L'évolution des prix de l'acier de base, ainsi que celle du cours de certains métaux entrant dans la composition des alliages (nickel, molybdène, chrome, etc.) entraînent également des variations du taux de marge brute exprimé en pourcentage du chiffre d'affaires.

susceptibles d'en résulter. L'opportunité de mettre en place une telle politique de couverture fait l'objet de réévaluations périodiques. À ce jour, ce choix se traduit par une exposition aux fluctuations de cours des métaux.

Le Groupe n'est pas en mesure de donner des informations chiffrées pertinentes et fiables sur l'élasticité et la sensibilité des prix et des marges en raison des nombreux éléments pris en compte dans la fixation des prix d'achat et des prix de vente des matières premières.



#### 1.6.2.4 Risques de change

Les achats de matières premières des filiales sont principalement réalisés en euro compte-tenu de l'implantation géographique du Groupe. L'exposition du Groupe aux risques de change concerne donc principalement les achats des filiales européennes auprès de producteurs hors zone euro et les achats des filiales hors zone euro pour la partie des achats engagés en euro. Les autres flux étant exprimés dans la monnaie fonctionnelle de chacune des filiales.

Jacquet Metal Service SA est exposée au risque de change lorsqu'elle consent des avances de trésorerie aux filiales hors zone euro en monnaie locale.

L'analyse des risques de change est exposée dans la partie 4.16.3 de l'annexe aux comptes consolidés 2016.

#### 1.6.2.5 Risques de taux

Les placements de trésorerie sont essentiellement des comptes à terme présentant un risque de taux limité.

L'analyse de ces risques est exposée dans la partie 4.16.3 de l'annexe aux comptes consolidés 2016.

L'exposition aux risques de taux concerne principalement la dette à taux variable, partiellement couverte par des instruments de couverture.

#### 1.6.2.6 Risques de liquidité

Certains emprunts sont soumis au respect de covenants. Le caractère non applicable de ces clauses au 31 décembre 2016 est exposé dans la partie 5.4 de l'annexe aux comptes consolidés 2016.

Le Groupe a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et considère être en mesure de faire face à ses échéances futures.

L'analyse des risques de liquidité est exposée dans la partie 4.16.3 de l'annexe aux comptes consolidés 2016.

#### 1.6.2.7 Risques de crédit et de contrepartie

L'exposition du Groupe aux risques de crédit et de contrepartie concerne principalement les créances clients non assurées. Le Groupe ne se trouve pas dans une position de dépendance commerciale vis-à-vis de ses clients. Il est également précisé que le Groupe ne dépend pas d'un fournisseur particulier et n'a recours que de façon occasionnelle à la sous-traitance.

L'analyse de ces risques est exposée dans la partie 4.16.3 de l'annexe aux comptes consolidés 2016.

#### 1.6.2.8 Risques actions

La Société Jacquet Metal Service SA, ne détient, hormis ses actions auto-détenues, aucun portefeuille d'actions.

Au 31 décembre 2016, le nombre d'actions auto-détenues s'élève à 319 886 actions représentant 1,3 % du capital pour une valeur nette de 6,3 millions d'euros sur la base du cours au 31 décembre 2016.

Une baisse du cours de l'action Jacquet Metal Service de 10 % entraînerait une dégradation du résultat financier Jacquet Metal Service SA de 0,6 million d'euros. La variation du cours de l'action Jacquet Metal Service serait cependant sans impact sur le résultat consolidé du Groupe et les capitaux propres consolidés du Groupe, les actions auto-détenues étant annulées des capitaux propres consolidés et les impacts résultat éventuels étant neutralisés au 31 décembre 2016.

## Informations sur le groupe

### 1.6.3 Risques juridiques

Il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et/ou du Groupe.

### 1.6.4 Brevets

La société n'est pas dépendante de brevets pour l'exercice de son activité.

### 1.6.5 Sous-traitance

Il n'y a pas de situation de dépendance envers la sous-traitance.

### 1.6.6 Assurance et couverture des risques

En matière de risques opérationnels, chaque filiale du Groupe Jacquet Metal Service dispose d'une couverture de risque adaptée à son activité, grâce à des polices d'assurance souscrites localement ou par le Groupe et couvrant l'ensemble des risques potentiels tels que :

- > Dommages aux biens et pertes d'exploitation consécutives;
- > Responsabilité des mandataires sociaux et dirigeants;
- > Responsabilité civile générale : le Groupe a souscrit une police master auprès de CHUBB garantissant les conséquences de la responsabilité civile de la Société et de ses filiales, du fait des dommages causés à des tiers à hauteur de 25 millions d'euros pour tous dommages confondus, par sinistre, sous réserve de l'existence de limites spécifiques par type de risques prévues par la police.

La Société considère que sa couverture d'assurance est en adéquation avec les standards de l'assurance responsabilité civile professionnelle française et européenne, et suffisamment large pour couvrir les risques normaux inhérents à ses activités.

Néanmoins, elle ne peut pas garantir que ces polices couvriront l'ensemble des sinistres auxquels le Groupe pourrait être confronté.

Au 31 décembre 2016, aucun risque potentiel significatif, dont les conséquences ne seraient pas déjà intégrées dans les comptes 2016, n'a été identifié.

### 1.6.7 Risques liés à l'environnement

Par la nature de son activité de distributeur et de son activité de transformation avant livraison, Jacquet Metal Service n'encourt pas de risque significatif lié à l'environnement. Jacquet Metal Service n'utilise, en effet, aucune substance particulièrement dangereuse et son activité n'engendre pas d'impact significatif sur l'environnement. Cependant, un renforcement futur des réglementations relatives à l'environnement et à la sécurité ne saurait être exclu. Par ailleurs, certains des sites exploités par

les sociétés du Groupe ont un long passé industriel. Dès lors, si des pollutions, notamment historiques, venaient à être identifiées sur les sites actuellement exploités par le Groupe ou qu'il a exploités dans le passé, la responsabilité du Groupe pourrait être recherchée.

À ce jour, Jacquet Metal Service n'a pas été informé de contraintes environnementales susceptibles d'influencer l'utilisation faite de ses immobilisations corporelles.



## 2 Rapport de gestion – Informations sur la société mère Jacquet Metal Service SA

La Société Jacquet Metal Service SA, ci-après « la Société », détient directement ou indirectement les participations dans les filiales du Groupe et a pour principales missions :

- > La définition de la stratégie et le développement du Groupe;
- > Le développement et la maintenance des systèmes d'information;
- > Le contrôle, la coordination et la négociation des conditions d'achat avec les principaux producteurs;

- > Le contrôle financier, la gestion des financements, la communication financière et les relations avec les investisseurs;
- > La communication institutionnelle.

Les comptes de Jacquet Metal Service SA, arrêtés au 31 décembre 2016, ont été établis conformément aux règles légales françaises et selon les mêmes principes et méthodes comptables que ceux retenus pour l'établissement des comptes du précédent exercice.

### 2.1 Situation et évolution de l'activité au cours de l'exercice

#### 2.1.1 Compte de résultat

en milliers d'euros	2016	2015
Chiffre d'affaires	24 779	22 450
Résultat d'exploitation	2 909	(2 629)
Résultat financier	9 429	17 662
Résultat exceptionnel	419	344
<b>Résultat net</b>	<b>11 700</b>	<b>15 066</b>

Le chiffre d'affaires de Jacquet Metal Service SA s'établit à 24,8 millions d'euros en 2016. Il est constitué de prestations de service facturées aux filiales, principalement des prestations de gestion et des prestations informatiques. L'évolution du chiffre d'affaires est en partie liée à l'activité et au développement du Groupe.

Le résultat d'exploitation 2016 s'élève à 2,9 millions d'euros. En 2015, il s'élevait à -2,7 millions d'euros, après prise en compte de 3,5 millions d'euros de charges non courantes liées à l'acquisition de Schmolz + Bickenbach Distribution (charges non refacturées aux filiales).

Le résultat financier s'établit à 9,4 millions d'euros, contre 17,7 millions d'euros en 2015. Cette variation s'explique principalement par la diminution des dividendes reçus des filiales.

Dans ces conditions, le résultat net de la Société s'établit à 11,7 millions d'euros contre 15,1 millions d'euros en 2015.

## 2.1.2 Bilan

en milliers d'euros	31.12.2016	31.12.2015
Actifs financiers	260 824	258 166
Immobilisations incorporelles et corporelles	2 129	2 221
Trésorerie et équivalents	27 951	45 901
Autres actifs	128 931	122 551
<b>Total actif</b>	<b>419 834</b>	<b>428 840</b>
Capitaux propres	210 705	208 556
Endettement	182 579	193 625
Autres passifs	26 551	26 658
<b>Total passif</b>	<b>419 834</b>	<b>428 840</b>

### Actifs financiers

Au 31 décembre 2016, les actifs financiers s'élèvent à 260,8 millions d'euros et se décomposent ainsi :

en milliers d'euros	31.12.2016	31.12.2015
Titres de participation	157 782	157 779
Créances rattachées à des participations	98 040	94 583
Autres immobilisations financières	5 002	5 804
<b>Total actifs financiers nets</b>	<b>260 824</b>	<b>258 166</b>

Les autres immobilisations financières correspondent essentiellement aux actions auto-détenues (4,5 millions d'euros). En 2016, Jacquet Metal Service SA n'a procédé à aucune cession ou acquisition de titres auto-détenus (hors mouvements liés au contrat de liquidité). La variation annuelle correspond aux mouvements du contrat de liquidité.

### Trésorerie et Equivalents

Au 31 décembre 2016, la trésorerie nette s'élève à 3,6 millions d'euros, dont une partie est placée sur des comptes de dépôts rémunérés.

### Autres actifs

Les autres actifs, d'un montant de 128,9 millions d'euros fin 2016, sont essentiellement composés de créances des filiales (comptes de cash pool).

### Endettement

Au 31 décembre 2016, l'endettement s'élève à 182,6 millions d'euros et comprend notamment :

- > 127,1 millions d'euros d'emprunts et dettes auprès des établissements de crédit dont notamment 88 millions au titre du Schuldscheindarlehen;
- > 30,1 millions d'euros de dettes des filiales (comptes de cash pool).

### Autres passifs

Les autres passifs, d'un montant de 26,6 millions d'euros fin 2016, correspondent pour 22 millions d'euros à des dettes d'exploitation et pour 4,6 millions d'euros à des provisions pour engagements sociaux évaluées par des actuaires externes.

# Informations sur la société mère

## Échéancier des créances clients et dettes fournisseurs

en milliers d'euros		Total bilan	Dont écriture de clôture <sup>1</sup>	Solde des créances et dettes	Non échu	Échu			
Poste du bilan						Échéance < 30 jours	Échéance 31-60 jours	Échéance 61-90 jours	Échéance > 90 jours
31.12.2016	Créances clients	15 303	—	15 303	10 273	424	1	91	4 514
	Dettes fournisseurs	8 494	1 403	7 091	6 824	112	6	0	148
31.12.2015	Créances clients	15 294	172	15 122	9 803	437	1	327	4 554
	Dettes fournisseurs	8 332	1 439	6 893	5 606	904	179	51	152

<sup>1</sup> Factures à établir et factures non parvenues

Les échéances supérieures à 90 jours correspondent essentiellement à des créances et des dettes contractées avec des filiales.

## 2.2 Capital social

Au 31 décembre 2016, le capital social reste inchangé par rapport à l'exercice précédent. Il est composé de 24 028 438 actions représentant un montant total de 36 631 126,16 euros.

## 2.3 Évolution et perspectives d'avenir

La Société continuera à piloter la stratégie du Groupe et à gérer ses participations dans les différentes filiales détenues directement ou indirectement. L'évolution et les perspectives d'avenir du Groupe sont détaillées dans le Rapport de gestion – informations sur le Groupe.

## 2.4 Programme de rachat d'actions par la Société de ses propres actions et actions propres détenues

(informations communiquées en application de l'article L. 225-211, al2 du Code de commerce)

L'Assemblée générale du 30 juin 2016 a autorisé, dans sa vingtième résolution, le Conseil d'administration à faire acheter par la Société ses propres actions en vue de :

- > favoriser la liquidité des transactions et la régularité des cotations des titres de la Société ou éviter des décalages de cours non justifiés par la tendance du marché dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissement intervenant en toute indépendance, dans les conditions et selon les modalités fixées par la réglementation et les pratiques de marché reconnues et conformes à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers;
- > attribuer les actions aux mandataires sociaux ou aux salariés de la Société et/ou des sociétés de son

- > groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par les dispositions légales et réglementaires applicables dans le cadre (i) de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, (ii) du régime des options d'achat d'actions prévu par les articles L.225-179 et suivants du Code de commerce, (iii) du régime de l'attribution gratuite d'actions prévu par les articles L.225-197-1 et suivants du Code de commerce et (iv) d'un plan d'épargne d'entreprise, ainsi que réaliser toutes opérations de couverture afférentes à ces opérations, dans les conditions prévues par les autorités de marché et aux époques que le Conseil d'administration ou la personne agissant sur la délégation du Conseil d'administration appréciera;
- > remettre les actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit,

immédiatement ou à terme, par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière à l'attribution d'actions de la Société, ainsi que réaliser toutes opérations de couverture en relation avec l'émission de telles valeurs mobilières, dans les conditions prévues par les autorités de marché et aux époques que le Conseil d'administration ou la personne agissant sur la délégation du Conseil d'administration appréciera;

- > conserver les actions et les remettre ultérieurement en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, fusion, scission ou apport, dans le respect des pratiques de marché admises par l'Autorité des marchés;
- > annuler totalement ou partiellement les actions par voie de réduction du capital social (notamment en vue d'optimiser la gestion de la trésorerie, la rentabilité des fonds propres ou le résultat par action);
- > et également en vue de toute autre pratique qui viendrait à être reconnue par la loi ou l'Autorité des marchés financiers ou tout autre objectif qui permettrait de bénéficier de la présomption de légitimité irréfragable tel que prévu par la directive 2003/6/CE.

Les conditions du programme de rachat d'actions sont les suivantes :

- > Le prix maximum d'achat par la Société de ses propres actions est fixé à 50 euros par action, étant précisé qu'en cas d'opérations sur le capital, notamment par incorporation de réserves et attribution gratuite d'actions, et/ou de division ou de regroupement des actions, ce prix sera ajusté en conséquence;
- > Le nombre maximum d'actions à acquérir est fixé à 10 % du nombre total des actions composant le capital social (à quelque moment que ce soit, ce pourcentage s'appliquant à un capital ajusté en fonction des opérations l'affectant postérieurement à l'Assemblée générale du 30 juin 2016), pour un montant maximal de 120 142 190 €, sous réserve des

limites légales. Les achats d'actions de la Société pourront porter sur un nombre d'actions tel que le nombre d'actions que la Société achète pendant la durée du programme de rachat n'excède pas 10 % des actions composant le capital de la Société (à quelque moment que ce soit, ce pourcentage s'appliquant à un capital ajusté en fonction des opérations l'affectant postérieurement l'Assemblée du 30 juin 2016), sous réserve du respect des dispositions de l'article 5-2° et 3° du Règlement européen n°2273/2003/CE, étant précisé (i) qu'en cas d'actions acquises dans le cadre d'un contrat de liquidité, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite de 10 % du montant du capital social mentionnée ci-dessus correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la présente autorisation et (ii) que le nombre d'actions acquises en vue de leur remise ultérieure dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne peut excéder 5 % de son capital au moment de l'acquisition;

- > La durée de cette autorisation est de dix-huit mois à compter du 30 juin 2016.

Au 31 décembre 2016, le nombre d'actions auto-détenues s'élève ainsi à 319 886 actions représentant 1,33 % du capital pour une valeur nette comptable de 4,5 millions d'euros :

- > 300 886 actions auto-détenues sont affectées au 31 décembre 2016 à l'objectif de remise en échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe prévu par le programme de rachat d'actions autorisé par l'assemblée générale du 30 juin 2016 et sont comptabilisées en « immobilisations financières » pour une valeur nette comptable de 4,1 millions d'euros;
- > 19 000 actions sont auto-détenues dans le cadre du contrat de liquidité et sont comptabilisées en « immobilisations financières » pour une valeur nette comptable de 0,4 millions d'euros.

La Société n'a pas consenti d'options d'achat ou de souscription d'actions durant l'exercice.

## 2.5 Attribution gratuite d'actions

(informations communiquées en application de l'article L. 225-197-4 du Code de commerce)

La trente-et-unième résolution de l'Assemblée générale du 30 juin 2016 a autorisé le Conseil d'administration à procéder à des attributions gratuites d'actions (AGA) existantes ou à émettre au profit des bénéficiaires qu'il déterminera parmi les membres du personnel salarié et dirigeants mandataires sociaux de la Société ou parmi les membres du personnel salarié et dirigeants mandataires sociaux des entités qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-197-2 dudit Code, dans la limite d'un plafond d'attribution égal à 3 % du capital social de

la Société au jour de la décision d'attribution du Conseil, étant précisé que le plafond d'attribution est égal à 1 % du capital social de la Société pour les actions attribuées aux dirigeants mandataires sociaux de la Société.

La durée de cette autorisation est de trente-huit mois à compter du 30 juin 2016.

À ce jour le Conseil d'administration n'a pas utilisé cette autorisation.

# Informations sur la société mère

## 2.6 Contrat de liquidité

Depuis 2008, Jacquet Metal Service SA a confié à Oddo Corporate Finance la mise en œuvre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI. Pour la mise en œuvre effective de ce contrat, la somme initiale de 2 600 000 euros a été mise à la disposition d'Oddo Corporate Finance.

Au 31 décembre 2016, le contrat de liquidité est composé de 19 000 actions Jacquet Metal Service SA pour une valeur de marché de 0,4 million d'euros et de 1,6 million d'euros de liquidité.

## 2.7 Identité des détenteurs du capital dépassant les seuils légaux

L'Assemblée générale extraordinaire du 30 juin 2010 a octroyé des droits de vote double aux actions détenues au nominatif depuis plus de deux ans. Au 31 décembre 2016, 7 485 098 titres Jacquet Metal Service bénéficient de droits de vote double.

Les pourcentages de droits de vote sont calculés conformément aux dispositions de l'article 223-11 du Règlement général de l'AMF (ensemble des actions auxquelles sont attachés des droits de vote, y compris les actions auto-détenues privées de droit de vote).

La répartition du capital et des droits de vote sur les trois derniers exercices est la suivante :

	31.12.2016			31.12.2015			31.12.2014		
	N <sup>bre</sup> titres	% capital	% ddv	N <sup>bre</sup> titres	% capital	% ddv	N <sup>bre</sup> titres	% capital	% ddv
JSA/Éric Jacquet	9 688 471	40,32 %	54,01 %	9 688 471	40,32 %	51,97 %	9 688 471	40,32 %	48,96 %
Public	14 020 081	58,35 %	44,97 %	13 954 561	58,08 %	46,75 %	13 975 081	58,16 %	49,78 %
Auto-détention	319 886	1,33 %	1,02 %	385 406	1,60 %	1,28 %	364 886	1,52 %	1,26 %
<b>Total</b>	<b>24 028 438</b>	<b>100,00 %</b>	<b>100,00 %</b>	<b>24 028 438</b>	<b>100,00 %</b>	<b>100,00 %</b>	<b>24 028 438</b>	<b>100,00 %</b>	<b>100,00 %</b>

Jacquet Metal Service SA n'a pas connaissance d'autre actionnaire, détenant plus de 5 % de son capital ou de ses droits de vote, que ceux mentionnés ci-dessous :

	31.12.2016			31.12.2015		
	N <sup>bre</sup> titres	% capital	% ddv	N <sup>bre</sup> titres	% capital	% ddv
Concert R.W. Colburn <sup>1</sup>	1 440 966	6,00%	4,57%	1 440 966	6,00%	4,77%
Moneta Asset Management <sup>2</sup>	1 241 738	5,17%	3,94%	—	—	—
Autres public	11 337 377	47,18%	36,46%	12 513 595	52,08%	41,98%
<b>Total</b>	<b>14 020 081</b>	<b>58,35%</b>	<b>44,97%</b>	<b>13 954 561</b>	<b>58,08%</b>	<b>46,75%</b>

<sup>1</sup> Information du 12 mars 2014. La Société ne dispose pas d'information additionnelle depuis cette date.

<sup>2</sup> Information du 1 novembre 2016. La Société ne dispose pas d'information additionnelle depuis cette date.

Au 31 décembre 2016, Monsieur Éric Jacquet et la Société JSA (qu'il contrôle), détiennent 40,32 % du capital et 54,01 % des droits de votes de Jacquet Metal Service SA.

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-3 II du Code de commerce, Monsieur Éric Jacquet et la Société JSA sont présumés détenir le contrôle de fait de Jacquet Metal Service SA dans la mesure où ils détiennent plus de 40 % des droits de vote.

Compte tenu des mesures prises au sein des structures de gouvernance, la Société estime qu'il n'y a pas de risque de contrôle abusif.

Ainsi, le rapport du Président sur le contrôle interne et le document de référence précisent qu'en matière de gouvernance :

- > Le Conseil d'administration intervient pour autoriser préalablement les investissements et désinvestissements importants;
- > Un Directeur général délégué représente également la Société;



- > Il existe 9 membres indépendants au Conseil d'administration. Tous les membres du Comité des nominations et des rémunérations et 3/4 des membres du Comité d'audit et des risques sont réputés indépendants;
- > Un règlement intérieur précise les modalités de fonctionnement du Conseil d'administration et prévoit notamment des règles d'information en cas de conflit d'intérêt pour un administrateur.

Au 14 mars 2017, la Société n'a pas connaissance de franchissement de seuil postérieur à la clôture 2016.

## 2.8 Dividendes versés au titre des trois derniers exercices

en euros	2016	2015	2014
Dividende net par action	n.d. <sup>1</sup>	0,40	0,77
Taux de distribution	n.d. <sup>1</sup>	173 %	57 %

<sup>1</sup> non disponible : décision de l'Assemblée Générale non connue au jour de l'établissement du présent document.

## 2.9 Opérations sur titres des dirigeants de l'émetteur

Conformément à l'article L.621-18-2 du Code monétaire et financier et à l'article 223-23 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, les opérations effectuées sur les instruments financiers de la Société par chacun des membres du Conseil d'administration et des « personnes liées » doivent être déclarées dans la mesure où le montant cumulé des opérations effectuées dépasse 20 000 euros par année civile.

Au cours de la période, la Société n'a été informée d'aucune opération visée par l'article L.621-18-2 du Code monétaire et financier.

## 2.10 Opérations réalisées au titre des options d'achat ou de souscription d'actions réservées au personnel salarié de la Société

Néant.

## 2.11 Rémunération des mandataires sociaux

### 2.11.1 Rémunération des dirigeants mandataires sociaux

#### 2.11.1.1 Synthèse des rémunérations attribuées

Depuis le 20 juillet 2010, les dirigeants mandataires sociaux sont Monsieur Éric Jacquet en ses qualités de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général et Monsieur Philippe Goczol en sa qualité de Directeur général délégué. Les rémunérations mentionnées ci-après le sont au titre des exercices 2015 et 2016.

## Informations sur la société mère

### Éric Jacquet, Président du Conseil d'administration et Directeur Général

Montants bruts en milliers d'euros	2016	2015
Rémunérations dues au titre de l'exercice	620	819
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	—	—
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	—	—
<b>Total</b>	<b>620</b>	<b>819</b>

Dont :

Montants bruts en milliers d'euros	2016		2015	
	montants dus	montants versés	montants dus	montants versés
Rémunération fixe	600	600	600	600
Rémunération variable	n.d <sup>1</sup>	0	0	175
Rémunération exceptionnelle	n.d <sup>1</sup>	200	200	—
Jetons de présence	12	11	11	7
Avantages postérieurs à l'emploi	8	8	8	8
Avantages en nature	—	—	—	—
<b>Total</b>	<b>620</b>	<b>819</b>	<b>819</b>	<b>790</b>

<sup>1</sup> Le comité des rémunérations se tiendra avant l'Assemblée Générale statuant sur les comptes 2016.

### Philippe Goczol, Directeur général délégué

Montants bruts en milliers d'euros	2016	2015
Rémunérations dues au titre de l'exercice	195	248
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	—	—
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	—	—
<b>Total</b>	<b>195</b>	<b>248</b>

Dont :

Montants bruts en milliers d'euros	2016		2015	
	montants dus	montants versés	montants dus	montants versés
Rémunération fixe	190	190	180	180
Rémunération variable	n.d <sup>1</sup>	33	33	62
Rémunération exceptionnelle	—	30	30	—
Jetons de présence	—	—	—	—
Avantages postérieurs à l'emploi	5	5	5	5
Avantages en nature	—	—	—	—
<b>Total</b>	<b>195</b>	<b>258</b>	<b>248</b>	<b>247</b>

<sup>1</sup> Le comité des rémunérations se tiendra avant l'Assemblée Générale statuant sur les comptes 2016.

La rémunération variable des dirigeants mandataires sociaux est fondée sur des critères :

> quantitatifs : la rémunération variable basée sur des critères quantitatifs est fonction de la rentabilité du Groupe, le calcul étant basé sur le niveau de résultat net part du Groupe par rapport au chiffre d'affaires consolidé. Il n'y a pas d'objectifs fixés.

> qualitatifs : la rémunération variable basée sur des critères qualitatifs est laissée à l'appréciation du Comité des nominations et rémunérations qui soumet le niveau de rémunération annuelle des dirigeants à l'approbation du Conseil d'administration et peut proposer le cas échéant le versement d'une rémunération exceptionnelle.

La rémunération variable est payable annuellement une fois les résultats du Groupe connus.

## Situation contractuelle des mandataires sociaux

	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages <sup>1</sup>		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	oui	non	oui	non	oui	non	oui	non
<b>Dirigeants Mandataires sociaux</b>								
Éric Jacquet, Président Directeur Général depuis le 20.07.2010		x	x			x		x
Philippe Goczol, Directeur Général Délégué depuis 20.07.2010		x		x	x		x	

<sup>1</sup> Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions.

La Société verse des cotisations pour indemnité de départ en retraite et retraite supplémentaire selon un mode de calcul commun aux salariés de la Société et aux dirigeants/mandataires sociaux.

La Société verse une cotisation au bénéfice de Monsieur Philippe Goczol au titre d'une convention d'assurance chômage pour dirigeant de type GSC, lui garan-

tissant une indemnisation pendant une durée maximale de 18 mois à partir du mois suivant la date de survenance de l'évènement couvert par la garantie.

Les informations relatives à la politique de rémunérations des dirigeants sociaux par application des dispositions des articles L 225-37-2 du Code de commerce figurent au point **2.21** du présent chapitre.

### 2.11.1.2 Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social

Néant.

### 2.11.1.3 Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social

Néant.

### 2.11.1.4 Actions de performance attribuées à chaque mandataire social

Néant.

### 2.11.1.5 Actions de performance devenues disponibles durant l'exercice pour chaque dirigeant mandataire social

Néant.

### 2.11.1.6 Actions gratuites

Néant.

### 2.11.1.7 Autres informations

Les actifs loués par Jacquet Metal Service SA appartenant directement ou indirectement à M. Éric Jacquet et exploités dans le cadre de l'activité du Groupe se répartissent comme suit :

en milliers d'euros	Sites	Loyers 2016 HT	Loyers 2015 HT
JERIC SARL	Saint-Priest – France (69)	611	575
JERIC SARL	Villepinte – France (93)	197	182
SCI Cité 44	Lyon 6 <sup>ème</sup> – France (69)	450	481
SCI de Migennes	Migennes – France (89)	210	210

## Informations sur la société mère

### 2.11.1.8 Indemnité de révocation ou de non renouvellement de mandat de Monsieur Philippe Goczol

Le Conseil d'administration du 15 novembre 2010 a décidé que Monsieur Philippe Goczol bénéficiera d'une indemnité de révocation ou de non renouvellement de ses fonctions de Directeur général délégué de la Société, dont les conditions de versement et le montant sont fixés de la manière suivante :

#### Cas d'attribution de l'indemnité

Monsieur Philippe Goczol bénéficiera d'une indemnité de révocation dans les hypothèses suivantes, sous réserve de la constatation par le Conseil d'administration de la réalisation des conditions de performances :

- > Décision du Conseil d'administration de révoquer Monsieur Philippe Goczol de ses fonctions de Directeur général délégué ;
- > Décision du Conseil d'administration de ne pas renouveler le mandat de Directeur général délégué de Monsieur Philippe Goczol, à moins qu'il lui soit proposé d'exercer d'autres fonctions, salariées ou non, au sein de la Société et/ou de toutes sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L 225-197-2 du Code de commerce, moyennant une rémunération annuelle correspondant à la somme de l'ensemble des rémunérations brutes effectivement perçues par Monsieur Philippe Goczol au cours des 24 derniers mois écoulés qui précèdent celui au cours duquel

intervient l'un des cas d'attribution de l'indemnité de révocation, divisée par deux. On entend par rémunérations perçues, les salaires fixes et variables (PBMG, Prime de présence, ou toute autre rémunération variable dont pourra bénéficier le Directeur général délégué au cours de son mandat, le cas échéant). Il est précisé que les rémunérations s'entendent hors stock option et/ou attribution gratuite d'actions. Pour calculer les rémunérations perçues au cours des 24 derniers mois, il sera fait référence au « Salaire Brut » tel qu'il apparaît dans la fiche de paie de Monsieur Philippe Goczol.

Enfin, le Conseil d'administration a décidé qu'aucune indemnité de révocation ne sera due au Directeur général délégué si sa révocation ou le non renouvellement de son mandat intervient postérieurement à la date à laquelle ce dernier aura fait valoir ou aura été mis à la retraite.

#### Calcul du montant de l'indemnité en fonction des conditions de performance

Le montant de cette indemnité sera fonction de la variation de la valeur théorique de l'entreprise (VTE) entre :

- > L'année 2010, date de prise de fonctions de Monsieur Philippe Goczol ;
- > Et la moyenne de cette même VTE pour la période de référence de l'année de départ et des 2 années précédentes.

Cette indemnité s'élèvera à 6 mois de salaire si la VTE a progressé de 3 % à 6 % par an en moyenne par rapport à 2010 et à 12 mois de salaire si la progression de la VTE est supérieure à 6 % par an en moyenne. Aucune indemnité ne sera versée si la variation de la VTE est inférieure à 3 % par an en moyenne.

Pour le calcul des indemnités visées ci-dessus, il sera fait application des définitions suivantes :

- > Le salaire de référence servant au calcul de l'indemnité correspond à la rémunération moyenne brute fixe et variable (PBMG, Prime de présence, ou toute autre rémunération variable dont pourra bénéficier le Directeur général délégué au cours

de son mandat, le cas échéant) due au titre des trois derniers exercices annuels disponibles à la date de départ (« Salaire »). Il est précisé ici que les rémunérations s'entendent hors stock option et/ou attribution gratuite d'actions ;

- > La VTE s'apprécie chaque année par l'application de la formule (VTE = Capitalisation boursière moyenne + endettement moyen du Groupe) où :
  - > La capitalisation boursière moyenne est égale au nombre d'actions (constaté à la fin de la Période de Référence de l'année de départ) × moyenne des cours moyens quotidiens pondérés par les volumes sur la Période de Référence ;
  - > L'endettement moyen est calculé à partir de la moyenne de l'endettement net à la fin des 2 dernières Périodes de Référence ;
  - > La Période de Référence est déterminée, en fonction de la date de départ de la manière suivante :
    - > Si le départ intervient avant la date du Conseil d'administration examinant les comptes semestriels de l'année de départ (année N) et au plus tard le 1<sup>er</sup> septembre de l'année N, la Période de Référence de l'année de départ

correspond au dernier exercice clos (N-1). Les 2 Périodes de Référence précédentes correspondent alors aux exercices annuels N-2 et N-3;

- > Si le départ intervient après l'examen par le Conseil d'administration des comptes du premier semestre de l'année de départ (année N) mais avant celui des comptes annuels de cet exercice (qui doit intervenir avant le 1<sup>er</sup> mars), la Période de Référence de l'année de départ correspond au 12 mois précédant la clôture du

1<sup>er</sup> semestre (N). Les 2 Périodes de Référence précédentes sont déterminées de la même manière pour les 12 mois précédant la clôture du 1<sup>er</sup> semestre N-1 et du 1<sup>er</sup> semestre N-2.

Lors de ses séances des 29 juin 2012, 26 juin 2014 et 30 juin 2016, le Conseil d'administration a renouvelé son approbation aux conditions et modalités de versement identiques à celles fixées lors de sa séance du 15 novembre 2010.

### 2.11.1.9 Engagement de non concurrence

Le Conseil d'administration a autorisé la conclusion avec Monsieur Philippe Goczol, Directeur général délégué, d'un engagement de non concurrence limitée à une durée d'un an suivant la cessation des fonctions du Directeur général délégué.

Pendant l'exécution de l'interdiction, la Société versera au Directeur général délégué une contrepartie financière mensuelle spéciale égale à la Rémunération Mensualisée (ci-après « RM »)  $\times$  0,6\*.

Étant précisé que RM correspond à la somme de l'ensemble des rémunérations brutes effectivement perçues par Monsieur Philippe Goczol au cours des 12 derniers mois écoulés qui précèdent celui au cours duquel intervient la cessation de ses fonctions, divisée par 12. On entend par rémunérations perçues les

salaires fixes et variables (PBMG, Prime de présence, ou toute autre rémunération variable dont pourra bénéficier le Directeur général délégué au cours de son mandat, le cas échéant). Il est précisé ici que les rémunérations s'entendent hors stock option et/ou attribution gratuite d'actions. Pour calculer les rémunérations perçues au cours des 12 derniers mois, on se référera au « Salaire Brut » tel qu'il apparaît dans la fiche de paie de Monsieur Philippe Goczol.

La Société aura la faculté de renoncer à l'application de cet engagement de non concurrence, sur autorisation préalable du Conseil d'administration et, en conséquence, de ne pas payer la contrepartie financière.

\*Antérieurement au Conseil d'administration du 30 juin 2016, le coefficient multiplicateur était différent pour le cas de la cessation des fonctions résultant d'une démission (0,5 en cas de démission et 0,6 dans tous les autres cas). Le Conseil d'administration du 30 juin 2016 a autorisé la conclusion d'un avenant audit engagement de non concurrence afin de fixer ce coefficient multiplicateur à 0,6 dans tous les cas.

## 2.11.2 Rémunération des mandataires sociaux non dirigeants (administrateurs)

Les Administrateurs de Jacquet Metal Service SA ne sont pas liés par un contrat de travail au sein du Groupe. Les seules rémunérations qu'ils perçoivent au titre de leur mandat correspondent à des jetons de présence attribués sur la base d'une participation effective aux séances du Conseil et de ses différents Comités.

Montants bruts en milliers d'euros	2016		2015	
	Montants dus	Montant versés	Montants dus	Montant versés
Jean Jacquet	19,0	20,8	20,8	24,6
Jean-François Clément	—	—	—	6,7
Henri-Jacques Nougéin	16,0	13,1	13,1	17,8
Xavier Gailly	14,2	16,1	16,1	16,1
Jacques Leconte	15,6	12,3	12,3	17,4
Françoise Papapietro	15,6	16,1	16,1	9,8
Gwendoline Arnaud	11,5	11,0	11,0	6,1
JSA	11,5	9,2	9,2	11,0
HISCAN PATRIMONIO	—	—	—	6,1
Wolfgang Hartmann	10,9	5,5	5,5	—
Alice Wengorz	5,8	—	—	—
Séverine Besson Thura	5,8	—	—	—
Stéphanie Navalon	3,8	—	—	—
<b>Total</b>	<b>129,5</b>	<b>104,0</b>	<b>104,0</b>	<b>115,6</b>

## Informations sur la société mère

### 2.12 Informations sociales

L'effectif de Jacquet Metal Service SA est composé de 14 personnes au 31 décembre 2016.

### 2.13 Liste des mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux au cours de l'exercice

	Fonction	Adresse professionnelle	Date de nomination/ renouvellement	Fin de mandat	Nombre d'actions détenues	Autres mandats à l'exclusion des mandats exercés dans les filiales de JMS
Éric Jacquet	Président du Conseil d'administration	c/ Jacquet Metal Service 44 Quai Charles de Gaulle FR - 69006 Lyon	30.06.2010	Assemblée Générale	39 530	Administrateur délégué de JSA Gérant de la SCI DU CANAL Gérant de la SCI LA FABRIQUE Gérant de la SCI ROGNA BOUE Gérant de la SCI QUEDE Gérant de la SCI DE MIGENNES Gérant de JERIC SARL Gérant de la SCI DE BOURGOGNE Gérant de JACQUET Bâtiments EURL Gérant de la SCI DES BROSSES Gérant de la SCI DE MANTENAY Gérant de la SCI CITÉ 44 Gérant de la SCI LE PETIT SAUZAYE
			29.06.2012 26.06.2014 30.06.2016	2018		
	Directeur général		30.06.2010 29.06.2012 26.06.2014 30.06.2016			
Jean Jacquet	Vice-président du Conseil d'administration	c/ Jacquet Metal Service 44, Quai Charles de Gaulle FR - 69006 Lyon	30.06.2010 29.06.2012 26.06.2014 30.06.2016	Assemblée Générale 2018	3 000	—
Françoise Papapietro	Administrateur	c/ Jacquet Metal Service 44, Quai Charles de Gaulle FR - 69006 Lyon	29.06.2012 26.06.2014 30.06.2016	Assemblée Générale 2018	500	Présidente de Parthénon Conseil SAS
Gwendoline Arnaud	Administrateur	c/ Jacquet Metal Service 44, Quai Charles de Gaulle FR - 69006 Lyon	26.06.2014 30.06.2016	Assemblée Générale 2018	0	Gérante de la société Cabinet Gwendoline Arnaud et Associés SELARL Gérante de la SCI PNRAS Gérante de la SCI LCSG Gérante de la SCM 2G
Xavier Gailly	Administrateur	c/ Jacquet Metal Service 44, Quai Charles de Gaulle FR - 69006 Lyon	30.06.2010 29.06.2012 26.06.2014 30.06.2016	Assemblée Générale 2018	500	Président de GAMI
Wolfgang Hartmann	Administrateur	c/ Jacquet Metal Service 44, Quai Charles de Gaulle FR - 69006 Lyon	05.05.2015 30.06.2016	Assemblée Générale 2018	10 725	—
Jacques Leconte	Administrateur	c/ Jacquet Metal Service 44, Quai Charles de Gaulle FR - 69006 Lyon	30.06.2010 29.06.2012 26.06.2014 30.06.2016	Assemblée Générale 2018	500	Membre du comité stratégique de Thermcross SA
Henri-Jacques Nougéin	Administrateur	c/ Jacquet Metal Service 44, Quai Charles de Gaulle FR - 69006 Lyon	30.06.2010 29.06.2012 26.06.2014 30.06.2016	Assemblée Générale 2018	510	—
JSA	Société représentée par Ernest Jacquet	85, rue de l'Abbaye BE - 4040 Hertsal	30.06.2010 29.06.2012 26.06.2014 30.06.2016	Assemblée Générale 2018	9 648 941	—
Séverine Besson-Thura	Administrateur	c/ Jacquet Metal Service 44, Quai Charles de Gaulle FR - 69006 Lyon	30.06.2016	Assemblée Générale 2018	0	Président- Directeur général de Teclis
Stéphanie Navalon	Administrateur	c/ Jacquet Metal Service 44, Quai Charles de Gaulle FR - 69006 Lyon	30.06.2016	Assemblée Générale 2018	0	
Alice Wengorz	Administrateur	c/ Jacquet Metal Service 44, Quai Charles de Gaulle FR - 69006 Lyon	30.06.2016	Assemblée Générale 2018	0	
Philippe Goczol	Administrateur	c/ Jacquet Metal Service 44, Quai Charles de Gaulle FR - 69006 Lyon	20.07.2010 29.06.2012 26.06.2014 30.06.2016	Assemblée Générale 2018	2 431	Co-gérant de la SCI des Acquits

## 2.14 Gouvernance

Le fonctionnement du Conseil d'administration est décrit dans le règlement intérieur adopté par le Conseil le 20 juillet 2010 et modifié lors de ses séances des 22 janvier 2014 et 30 juin 2016.

Le Conseil d'administration est composé de douze membres :

- > Éric Jacquet
- > Jean Jacquet
- > Françoise Papapietro
- > Gwendoline Arnaud
- > Xavier Gailly
- > Wolfgang Hartmann
- > Jacques Leconte
- > Henri-Jacques Nougéin
- > Séverine Besson Thura
- > Stéphanie Navalon
- > Alice Wengorz
- > JSA SA

Le Conseil d'administration du 30 juin 2016 a déterminé comme suit la liste des Administrateurs qui sont réputés indépendants :

### Comité des nominations et des rémunérations

Le Comité des nominations et des rémunérations est composé des Administrateurs suivants, nommés par le Conseil d'administration du 30 juin 2016 pour la durée de leur mandat d'Administrateur :

### Comité d'audit et des risques

Le Comité d'audit et des risques est composé des Administrateurs suivants, nommés par le Conseil d'administration du 30 juin 2016 pour la durée de leur mandat d'Administrateur :

- > Jean Jacquet (étant rappelé qu'il n'existe aucun lien de parenté avec Éric Jacquet)
- > Françoise Papapietro
- > Gwendoline Arnaud
- > Xavier Gailly
- > Jacques Leconte
- > Henri-Jacques Nougéin
- > Séverine Besson Thura
- > Stéphanie Navalon
- > Alice Wengorz

Le Conseil d'administration du 30 juin 2016 a nommé :

- > En qualité de Président du Conseil d'administration et de Directeur général : Éric Jacquet, pour la durée de son mandat d'Administrateur
- > En qualité de Vice-président : Jean Jacquet, pour la durée de son mandat d'Administrateur
- > En qualité de Directeur général délégué : Philippe Goczol, pour la durée pendant laquelle Éric Jacquet exercera ses fonctions de Directeur général.

- > Henri-Jacques Nougéin, Président
- > Gwendoline Arnaud
- > Xavier Gailly

- > Jean Jacquet, Président
- > Françoise Papapietro
- > Jacques Leconte
- > Wolfgang Hartmann

## 2.15 Affectation et répartition des résultats 2016

La décision de l'Assemblée générale n'est pas connue au jour de l'établissement du présent document.

## 2.16 Charges non déductibles visées aux articles 39-4 et 223 du Code général des impôts

Le montant des charges s'élève à 4 735 euros pour l'exercice 2016 et l'impôt correspondant à 1 578 euros.

## 2.17 Événements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport est établi

Néant.

## Informations sur la société mère

### 2.18 Délégations en cours octroyées par l'Assemblée générale

L'Assemblée générale de Jacquet Metal Service du 30 juin 2016 a octroyé au Conseil d'administration les délégations suivantes :

Délégation /2	Assemblée générale	Échéance	Montant maximal autorisé par opération	Montant maximal autorisé global
1. Autorisation à l'effet d'acheter ou de transférer des actions de la Société (résolution n° 20)	30.06.2016	30.12.2018	10 % du capital social	10 % du capital social
2. Délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital de la Société par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres. (résolution n°21)	30.06.2016	30.08.2018	8 000 000 €	8 000 000 €
3. Délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital social de la Société, par émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société et/ou l'émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance. (résolution n°22)	30.06.2016	30.08.2018	Augmentation de capital : 8 000 000 €  Émission de titres de créance : 90 000 000 €	Augmentation de capital* : 12 000 000 €  Émission de titres de créance* : 120 000 000 €  * plafonds communs aux résolutions n°22 à 26
4. Délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital de la Société par émission, par voie d'offres au public et sans droit préférentiel de souscription, d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société et/ou l'émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance. (résolution n°23)	30.06.2016	30.08.2018	Augmentation de capital : 8 000 000 €  Émission de titres de créance : 90 000 000 €	Augmentation de capital* : 12 000 000 €  Émission de titres de créance* : 120 000 000 €  * plafonds communs aux résolutions n°22 à 26
5. Délégation de compétence pour décider l'augmentation du capital de la Société par émission, sans voie d'offre au public et sans droit préférentiel de souscription, d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société. (résolution n°24)	30.06.2016	30.08.2018	Augmentation de capital : 8 000 000 €  Émission de titres de créance : 90 000 000 €	Augmentation de capital* : 12 000 000 €  Émission de titres de créance* : 120 000 000 €  * plafonds communs aux résolutions n°22 à 26
6. Autorisation à l'effet, en cas d'augmentation de capital de la Société par émission, sans droit préférentiel de souscription, d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société, de déroger au prix minimum d'émission. (résolution n°25)	30.06.2016	30.08.2018	10 % du capital social	Augmentation de capital* : 12 000 000 €  Émission de titres de créance* : 120 000 000 €  * plafonds communs aux résolutions n°22 à 26
7. Autorisation à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription. (résolution n°26)	30.06.2016	30.08.2018	15 % de l'émission initiale	Augmentation de capital* : 12 000 000 €  Émission de titres de créance* : 120 000 000 €  * plafonds communs aux résolutions n°22 à 26
8. Délégation de pouvoirs au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société sans droit préférentiel de souscription en rémunération d'apports en nature portant sur des titres de capital ou des valeurs mobilières donnant accès au capital (résolution n°28)	30.06.2016	30.08.2018	10 % du capital social	10 % du capital social
9. Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, en cas d'offre publique d'échange initiée par la société (résolution n°29)	30.06.2016	30.08.2018	Augmentation de capital : 8 000 000€  Émission de titres de créance : 90 000 000 €	Augmentation de capital : 8 000 000€  Émission de titres de créance : 90 000 000 €
10. Délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital social de la Société par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital réservées aux adhérents de plans d'épargne avec suppression du droit préférentiel de souscription (résolution n°30)	30.06.2016	30.08.2018	1 % du nombre d'actions composant le capital social	1 % du nombre d'actions composant le capital social



Délégation <sup>2/2</sup>	Assemblée générale	Échéance	Montant maximal autorisé par opération	Montant maximal autorisé global
11. Autorisation à l'effet de procéder à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre de la Société aux salariés et dirigeants mandataires sociaux de la Société et des sociétés qui lui sont liées (résolution n°31)	30.06.2016	30.08.2019	3 % du capital social  1 % du capital social pour les dirigeants mandataires sociaux	3 % du capital social  1 % du capital social pour les dirigeants mandataires sociaux
12. Autorisation à l'effet de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions de la Société au profit des salariés et/ou mandataires sociaux de la Société et des sociétés qui lui sont liées (résolution n°32)	30.06.2016	30.08.2019	3 % du capital social  1 % du capital social pour les dirigeants mandataires sociaux	3 % du capital social  1 % du capital social pour les dirigeants mandataires sociaux
13. Autorisation à l'effet de réduire le capital social de la Société par annulation des actions auto-détenues (résolution n°33)	30.06.2016	30.12.2017	10 % du montant du capital social par période de 24 mois	10 % du montant du capital social par période de 24 mois

## 2.19 Tableau des résultats des cinq derniers exercices

en milliers d'euros	2016	2015	2014	2013	2012
<b>Capital en fin d'exercice</b>					
Capital social	36 631	36 631	36 631	36 631	36 631
Nombre d'actions ordinaires existantes	24 028 438	24 028 438	24 028 438	24 028 438	24 028 438
<b>Opérations et résultats de l'exercice</b>					
Chiffre d'affaires hors taxes	24 779	22 450	18 290	17 994	17 564
Résultat avant impôt et charges calculées (amortissements et provisions)	13 835	18 228	11 443	24 961	21 692
Impôts sur les bénéfices	1 056	311	(52)	550	702
Participation des salariés	—	—	—	—	—
Résultat après impôt et charges calculées (amortissements et provisions)	11 700	15 066	10 541	24 521	20 358
Résultat distribué (année de paiement)	9 461	18 231	13 977	13 947	10 092
<b>Résultat par action (en euros)</b>					
Résultat après impôts, mais avant charges calculées (amortissements et provisions)	0,53	0,75	0,48	1,02	0,87
Résultat après impôts et charges calculées (amortissements et provisions)	0,49	0,63	0,44	1,02	0,85
Dividende attribué à chaque action émise (année de paiement)	0,39	0,76	0,58	0,58	0,42
<b>Personnel</b>					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	15	16	14	16	20
Montant de la masse salariale de l'exercice	1 105	3 204	2 061	2 130	1 931
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité Sociale, œuvre sociales, etc.)	1 344	1 572	1 159	1 155	1 146

## 2.20 Informations sur les filiales et participations

L'information sur les filiales et participations est donnée au paragraphe 5.2 de l'annexe aux comptes sociaux 2016 de Jacquet Metal Service SA (« immobilisations financières »).

## Informations sur la société mère

### 2.21 Rapport du Conseil d'administration sur la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux

Le présent rapport est établi en application de l'article L. 225-37-2 du Code de commerce. Il expose les principes et les critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, attribuables à Monsieur Éric Jacquet en sa qualité de Directeur Général et à Monsieur Philippe Goczol en sa qualité de Directeur Général Délégué.

Il est proposé à l'Assemblée générale du 30 juin 2017, sur la base de ce rapport, d'approuver la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux au titre de 2017 au titre de différentes résolutions.

Monsieur Éric Jacquet étant rémunéré au seul titre de ses fonctions de Directeur Général, aucune résolution ne sera présentée au titre de ses fonctions de Président du Conseil d'administration.

#### Principes généraux

La détermination de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux exécutifs relève de la responsabilité du Conseil d'administration et se fonde sur les propositions du Comité des nominations et des rémunérations.

recommandations définies par le Code de Référence de la Société, savoir le code AFEP-MEDEF (exhaustivité, équilibre entre les éléments de la rémunération, comparabilité, cohérence, intelligibilité des règles et mesure).

Le Conseil d'administration et le Comité des nominations et des rémunérations appliquent, dans le cadre de la politique de rémunérations des dirigeants sociaux, les

Ces principes s'appliquent à l'ensemble des éléments de rémunérations alloués au Directeur Général et au Directeur Général Délégué.

#### Rémunération fixe du Directeur Général et du Directeur Général Délégué

La rémunération fixe est déterminée par le Conseil d'administration sur les propositions du Comité des nominations et des rémunérations.

Ainsi, à titre illustratif :

Conformément aux recommandations du Code AFEP/MEDEF, la rémunération fixe des dirigeants mandataires sociaux exécutifs n'est revue qu'à intervalle de temps relativement long.

- > La rémunération fixe du Directeur Général arrêtée à l'occasion du renouvellement de son mandat en juin 2016 est identique à celle fixée à l'occasion de son renouvellement en juin 2014, soit 600 000 €.
- > La rémunération fixe du Directeur Général Délégué qui a été portée à 200 000 € avec effet à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016, n'avait pas été modifiée durant l'exercice de ses deux précédents mandats de Directeur Général Délégué.

#### Rémunération variable du Directeur Général et du Directeur Général Délégué

La rémunération variable est fixée par le Conseil d'administration sur les propositions du Comité des nominations et des rémunérations.

résultat net part du Groupe par rapport au chiffre d'affaires consolidé. Il n'y a pas d'objectif fixé.

La rémunération variable des dirigeants mandataires sociaux est fondée sur des critères :

- > Quantitatifs : la rémunération variable basée sur des critères quantitatifs est fonction de la rentabilité du Groupe, le calcul étant basé sur le niveau de

- > Qualitatifs : la rémunération variable basée sur des critères qualitatifs est laissée à l'appréciation du Comité des nominations et rémunérations qui soumet le niveau de rémunération annuelle des dirigeants à l'approbation du Conseil d'administration et peut proposer le cas échéant le versement d'une rémunération exceptionnelle.

Conformément aux recommandations du code AFEP-MEDEF, le montant maximum de la part de la rémunération annuelle variable brute basée sur des critères quantitatifs est plafonné à 150 % de la rémunération annuelle fixe pour le Directeur Général et à 100 % de la rémunération annuelle fixe pour le Directeur Général Délégué.

Le Comité des nominations et des rémunérations peut proposer au Conseil d'administration, le cas échéant, l'attribution d'une rémunération exceptionnelle au profit du Directeur Général et/ou du Directeur Général Délégué, motivée par des circonstances particulières.

En outre, conformément aux dispositions de l'article L225-37-2 du Code de commerce, à partir de 2018, le versement de toute rémunération variable ou exceptionnelle sera conditionné à l'approbation par l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires.

Ces critères d'attribution de la rémunération variable font l'objet d'un réexamen régulier par le Comité des nominations et des rémunérations tout en évitant des révisions trop fréquentes.

### Rémunération de long terme des dirigeants mandataires sociaux exécutifs

L'Assemblée générale des actionnaires du 30 juin 2016 a voté (i) une autorisation au Conseil d'administration à l'effet de procéder à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre ainsi qu'(ii) une autorisation au Conseil d'administration à l'effet de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions de la Société au profit des salariés et/ou mandataires sociaux de la Société et des sociétés qui lui sont liées pour une durée de 38 mois.

À ce jour, aucun plan d'attribution gratuite d'actions ni d'options de souscription ou d'achat d'actions de la Société n'est en cours au sein de la Société. L'attribution de telles actions gratuites ou d'options de souscription ou d'achat d'actions de la Société au profit des dirigeants mandataires sociaux exécutifs sera étudiée, le cas échéant, à l'occasion de la mise en place de tels dispositifs au sein de la Société.

### Indemnités liées à la cessation des fonctions

Aucune indemnité n'est prévue au profit du Directeur Général en raison de la cessation de ses fonctions. Seules une indemnité de non concurrence ainsi qu'une indemnité de départ accordée en cas de cessation ou de changement de fonction ont été prévues au profit du Directeur Général Délégué.

#### Indemnité de non concurrence de Monsieur Philippe Goczol

Le Conseil d'administration du 15 novembre 2010 a approuvé, sur proposition du Comité des nominations et des rémunérations, la conclusion d'un engagement de non concurrence applicable à l'issue de la collaboration de la Société avec Monsieur Philippe Goczol. Le Conseil d'administration a renouvelé son approbation lors de ses séances des 29 juin 2012, 26 juin 2014 et 30 juin 2016.

Cet engagement prévoit l'interdiction, pendant une durée d'un an, de concurrencer directement ou indirectement, sur les territoires du Benelux, de la France métropolitaine et des pays limitrophes, de quelle que manière que ce soit, y compris le commerce électronique, les activités exploitées au sein de la Société ou par les sociétés du Groupe. Il est précisé que la Société aura la faculté de renoncer à l'application de cette clause et, en conséquence, de ne pas payer la contrepartie financière à la clause de non concurrence.

#### Indemnité de départ accordée en cas de cessation ou de changement de fonction de Monsieur Philippe Goczol

Le Conseil d'administration a approuvé, le 15 novembre 2010, sur proposition du Comité des nominations et des rémunérations, les modalités de versement d'une indemnité de départ en cas de cessation de fonctions. Le Conseil d'administration a renouvelé son approbation lors de ses séances des 29 juin 2012, 26 juin 2014 et 30 juin 2016.

Le montant de cette indemnité est fonction de la variation de la valeur théorique de l'entreprise (VTE) entre :

- > L'année 2010, date de prise de fonctions de Monsieur Philippe Goczol;
- > Et la moyenne de cette même VTE pour la période de référence de l'année de départ et des 2 années précédentes.

Cette indemnité s'élèvera à 6 mois de salaire si la VTE a progressé de 3 % à 6 % par an en moyenne par rapport à 2010 et à 12 mois de salaire si la progression de la VTE est supérieure à 6 % par an en moyenne. Aucune indemnité ne sera versée si la variation de la VTE est inférieure à 3 % par an en moyenne.

Pour le calcul des indemnités visées ci-dessus, il sera fait application des définitions suivantes :

## Informations sur la société mère

- > Le salaire de référence servant au calcul de l'indemnité correspond à la rémunération moyenne (fixe + variable) due au titre des trois derniers exercices annuels disponibles à la date de départ (« Salaire »).
- > La VTE s'apprécie chaque année par l'application de la formule :  
$$\text{VTE} = \text{Capitalisation boursière moyenne} + \text{endettement moyen du Groupe, où :}$$

La capitalisation boursière moyenne est égale au nombre d'actions (constaté à la fin de la période de référence de l'année de départ) × moyenne des cours moyens quotidiens pondérés par les volumes sur la période de référence ;
- > L'endettement moyen est calculé à partir de la moyenne de l'endettement net à la fin des 2 dernières périodes de référence ;
- > La période de référence est déterminée, en fonction de la date de départ de la manière suivante :
  - > Si le départ intervient avant la date du Conseil d'administration examinant les comptes semestriels de l'année de départ (année N) et au plus tard le 1<sup>er</sup> septembre de l'année N, la période de référence de l'année de départ correspond au dernier exercice clos (N-1). Les 2 périodes de référence précédentes correspondent alors aux exercices annuels N-2 et N-3,
  - > Si le départ intervient après l'examen par le Conseil d'administration des comptes du premier semestre de l'année de départ (année N) mais avant celui des comptes annuels de cet exercice (qui doit intervenir avant le 1<sup>er</sup> mars), la période de référence de l'année de départ correspond aux 12 mois précédant la clôture du 1<sup>er</sup> semestre (N). Les 2 périodes de référence précédentes sont déterminées de la même manière pour les 12 mois précédant la clôture du 1<sup>er</sup> semestre N-1 et du 1<sup>er</sup> semestre N-2.

### Indemnités liées à la cessation des fonctions

La Société verse des cotisations pour indemnité de départ en retraite et retraite supplémentaire selon un mode de calcul commun aux salariés de la Société et aux dirigeants/mandataires sociaux.

### Assurance chômage

La Société verse une cotisation au bénéfice de Monsieur Philippe Goczol au titre d'une convention d'assurance chômage pour dirigeant de type GSC, lui garantissant une indemnisation pendant une durée maximale de 18 mois à partir du mois suivant la date de survenance de l'événement couvert par la garantie.

Éric Jacquet  
Président du Conseil d'administration



# 3 Situation financière et résultats consolidés 2016

## État consolidé du résultat global

en milliers d'euros	Notes	2016	2015
<b>Chiffre d'affaires</b>	3.1	1 588 281	1 377 507
Coût des ventes	3.2	(1 202 336)	(1 065 628)
<b>Marge brute</b>	3.1., 3.2	385 945	311 879
Charges opérationnelles	—	(168 330)	(140 334)
Charges de personnel	3.3	(171 406)	(146 212)
Impôts et taxes	3.6	(3 315)	(4 685)
Autres produits nets	—	6 459	5 292
Dotations nettes aux amortissements	—	(21 177)	(17 086)
Dotations nettes aux provisions	—	6 121	3 901
Autres produits et charges non courants	3.4	6 532	58 016
<b>Résultat Opérationnel</b>	3.1	40 829	70 771
% du Chiffre d'affaires	—	2,6 %	5,1 %
Coût de l'endettement net	—	(6 670)	(7 860)
Autres produits financiers	—	230	1 001
Autres charges financières	—	(3 272)	(2 814)
<b>Résultat financier</b>	3.5	(9 712)	(9 673)
<b>Résultat avant Impôt</b>	—	31 117	61 098
Impôts sur les résultats	3.6	(13 339)	(9 353)
<b>Résultat Net des Activités Ordinaires Poursuivies</b>	—	17 778	51 745
Résultat des activités abandonnées et / ou en cours de cession	—	—	—
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>	—	17 778	51 745
% du Chiffre d'affaires	—	1,1 %	3,8 %
Résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	—	(1 753)	(1 272)
<b>Résultat net part du groupe</b>	—	16 025	50 473
% du Chiffre d'affaires	—	1,0 %	3,7 %
<b>Éléments recyclables</b>			
Écarts de conversion	—	(1 416)	992
Autres	—	23	(205)
<b>Éléments non recyclables</b>			
Écarts actuariels	—	(5 489)	989
<b>Résultat global total part du groupe</b>	—	9 143	52 249
Résultat global attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	—	1 581	995
<b>Résultat global total</b>	—	10 724	53 244

# État de la situation financière au 31 décembre

en milliers d'euros	Notes	31.12.2016			31.12.2015
		Brut	Amort. prov.	Net	Net
<b>Actif</b>					
Écarts d'acquisition	4.1	68 489	—	68 489	68 356
Immobilisations incorporelles	4.2	26 788	21 994	4 794	4 844
Immobilisations corporelles	4.3	422 047	279 243	142 804	146 171
Autres actifs financiers	4.4,4.16	11 413	1 538	9 875	5 766
Impôts différés	4.13	56 641	—	56 641	56 786
<b>Actif Non Courant</b>	<b>—</b>	<b>585 378</b>	<b>302 775</b>	<b>282 603</b>	<b>281 923</b>
Stocks et en-cours	4,5	443 935	67 692	376 243	390 268
Créances clients	4.6, 4.16	180 598	9 283	171 315	175 197
Actifs d'impôt exigible	4,7	2 707	—	2 707	2 753
Autres actifs	4.8,4.16	22 095	30	22 065	18 469
Instruments dérivés	4,16	419	—	419	113
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4.9, 4.16	72 951	—	72 951	90 588
<b>Actif Courant</b>	<b>—</b>	<b>722 705</b>	<b>77 005</b>	<b>645 700</b>	<b>677 388</b>
<b>Actif Destiné à être cédé</b>	<b>—</b>	<b>0</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>
<b>Total Actif</b>		<b>1 308 083</b>	<b>379 780</b>	<b>928 303</b>	<b>959 311</b>
<b>Passif</b>					
Capital social	—	—	—	36 631	36 631
Réserves consolidées	—	—	—	249 615	249 033
<b>Capitaux Propres part du groupe</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>286 246</b>	<b>285 664</b>
Participations ne donnant pas le contrôle	—	—	—	10 276	9 763
<b>Capitaux Propres</b>	<b>4.10</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>296 522</b>	<b>295 427</b>
Impôts différés	4.13	—	—	6 583	6 571
Provisions non courantes	4.11	—	—	6 085	6 366
Provisions pour engagements sociaux	4.12	—	—	68 121	60 685
Autres passifs non courants	4.16	—	—	4 356	4 162
Dettes financières long terme	4.14, 4.16	—	—	144 365	157 938
<b>Passif Non Courant</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>229 510</b>	<b>235 722</b>
Dettes financières court terme	4.14, 4.16	—	—	136 866	148 656
Dettes fournisseurs	4.15, 4.16	—	—	176 429	192 932
Passifs d'impôt exigible	4.15	—	—	4 417	4 638
Provisions courantes	4.11	—	—	38 068	35 978
Instruments dérivés	4.16	—	—	367	402
Autres passifs	4.15, 4.16	—	—	46 124	45 556
<b>Total Passif Courant</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>402 271</b>	<b>428 162</b>
<b>Passif destiné à être cédé</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>
<b>Total Passif</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>928 303</b>	<b>959 311</b>

# État des flux de trésorerie

en milliers d'euros	Notes	2016	2015
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4.9, 4.14	90 588	63 151
Concours bancaires courants, factoring, escompte	4.14	(91 134)	(61 421)
<b>Trésorerie à l'Ouverture</b>	<b>—</b>	<b>(546)</b>	<b>1 730</b>
<b>Opérations d'Exploitation</b>			
Résultat net	—	17 778	51 745
Dotations aux amortissements et provisions	—	21 964	17 585
Plus-values sur cessions d'actifs	3.4	(115)	(1 010)
Variation des impôts différés	4.13	2 592	3 086
Autres produits et charges sans incidence de trésorerie	7	(6 417)	(57 008)
<b>Capacité d'autofinancement après impôt et coût de l'endettement financier</b>	<b>—</b>	<b>35 802</b>	<b>14 398</b>
Coût de l'endettement financier	3.5	9 724	10 694
Charge d'impôt exigible	3.6	10 995	7 691
Impôts payés	—	(11 168)	(8 429)
<b>Capacité d'autofinancement</b>	<b>—</b>	<b>45 353</b>	<b>24 354</b>
Variation des stocks et encours	—	13 485	7 824
Variation des créances clients	—	3 034	26 946
Variation des dettes fournisseurs	—	(15 913)	(9 730)
Autres variations	—	(2 840)	(6 443)
<b>Variation totale du besoin en fonds de roulement</b>	<b>—</b>	<b>(2 234)</b>	<b>18 597</b>
<b>Flux de trésorerie provenant des opérations d'exploitation</b>	<b>7</b>	<b>43 119</b>	<b>42 951</b>
<b>Opérations d'investissement</b>			
Acquisitions d'immobilisations	4.2, 4.3	(18 262)	(28 882)
Cessions d'actifs	4.2, 4.3	1 166	4 862
Acquisitions de filiales	7	(75)	(56 917)
Variations de périmètre et autres variations	—	(365)	4 758
<b>Flux de trésorerie provenant des opérations d'investissement</b>	<b>7</b>	<b>(17 536)</b>	<b>(76 179)</b>
<b>Opérations Financières</b>			
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	—	(9 460)	(18 231)
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	—	(1 315)	(1 461)
Nouveaux emprunts	4.14	11 075	118 374
Variation des dettes financières	4.14	(42 332)	(54 968)
Intérêts financiers payés	—	(9 616)	(10 296)
Autres variations	—	1 230	(1 101)
<b>Flux de trésorerie provenant des opérations financières</b>	<b>7</b>	<b>(50 418)</b>	<b>32 317</b>
<b>Variations de trésorerie</b>	<b>—</b>	<b>(24 835)</b>	<b>(911)</b>
Écarts de conversion	—	(689)	(1 365)
<b>Trésorerie nette à la clôture</b>	<b>—</b>	<b>(26 070)</b>	<b>(546)</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4.9, 4.14	72 951	90 588
Concours bancaires courants, factoring, escompte	4.14	(99 021)	(91 134)
<b>Total</b>	<b>—</b>	<b>(26 070)</b>	<b>(546)</b>

Les variations du besoin en fonds de roulement sont présentées en valeurs nettes comptables.



# Variation des capitaux propres consolidés

en milliers d'euros	Notes	Nombre d'actions	Capital social	Réserves	Écart de conversion part du Groupe	Capitaux propres part du Groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Capitaux propres
<b>Au 01.01.2015</b>	<b>4.10</b>	<b>24 028 438</b>	<b>36 631</b>	<b>218 939</b>	<b>1 805</b>	<b>257 375</b>	<b>4 555</b>	<b>261 930</b>
Résultat de la période	—	—	—	50 473	—	50 473	1 272	51 745
Écarts de conversion	4.10.3	—	—	—	992	992	(273)	719
Écarts actuariels	—	—	—	989	—	989	(4)	985
Autres	—	—	—	(205)	—	(205)	—	(205)
<b>Résultat global total</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>51 257</b>	<b>992</b>	<b>52 249</b>	<b>995</b>	<b>53 244</b>
Variation de périmètre	—	—	—	(5 360)	—	(5 360)	5 546	186
Dividendes versés	—	—	—	(18 231)	—	(18 231)	(1 462)	(19 693)
Autres	4.10.2	—	—	(369)	—	(369)	129	(240)
<b>Au 31.12.2015</b>	<b>4.10</b>	<b>24 028 438</b>	<b>36 631</b>	<b>246 236</b>	<b>2 797</b>	<b>285 664</b>	<b>9 763</b>	<b>295 427</b>
Résultat de la période	—	—	—	16 025	—	16 025	1 753	17 778
Écarts de conversion	4.10.3	—	—	—	(1 416)	(1 416)	(160)	(1 576)
Écarts actuariels	—	—	—	(5 489)	—	(5 489)	(12)	(5 501)
Autres	—	—	—	23	—	23	—	23
<b>Résultat global total</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>10 559</b>	<b>(1 416)</b>	<b>9 143</b>	<b>1 581</b>	<b>10 724</b>
Variation de périmètre	—	—	—	(59)	—	(59)	238	179
Dividendes versés	—	—	—	(9 460)	—	(9 460)	(1 315)	(10 775)
Autres	4.10.2	—	—	958	—	958	9	967
<b>Au 31.12.2016</b>	<b>4.10</b>	<b>24 028 438</b>	<b>36 631</b>	<b>248 234</b>	<b>1 381</b>	<b>286 246</b>	<b>10 276</b>	<b>296 522</b>

# Notes annexes aux comptes consolidés

Les états financiers consolidés du Groupe Jacquet Metal Service au 31 décembre 2016 ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 15 mars 2017 et seront soumis à l'approbation de l'Assemblée générale ordinaire qui se tiendra au plus tard le 30 juin 2017.

Tous les montants sont présentés en milliers ou en millions d'euros, sauf indication contraire. Certains totaux peuvent présenter des écarts d'arrondis.

## 1 Principes et méthodes de consolidation

En application du règlement européen n°1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes comptables internationales, les états financiers consolidés du Groupe Jacquet Metal Service publiés au titre de l'exercice 2016 et les comptes comparatifs au titre de l'exercice 2015, ont été établis conformément aux normes internationales d'information financière IFRS (International Financial Reporting Standards) applicables au 31 décembre 2016 telles qu'approuvées par l'Union Européenne.

Les normes et interprétations retenues sont celles publiées au Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE) avant le 31 décembre 2016, d'application obligatoire à cette date.

Ce référentiel comprend les normes approuvées par l'International Accounting Standard Board (IASB) et adoptées par l'UE, c'est-à-dire les normes IFRS, les normes comptables internationales (IAS) et les interprétations émanant de l'International Financial Reporting Interpretations Committee (IFRIC) ou de l'ancien Standing Interpretations Committee (SIC). Il est disponible sur le site de la Commission Européenne à l'adresse suivante :

[http://ec.europa.eu/internal\\_market/accounting/ias/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm).

Les nouveaux textes ou amendements adoptés par l'Union Européenne, d'application obligatoire à compter du 1er janvier 2016, ont été appliqués aux comptes consolidés au 31 décembre 2016.

Il s'agit des normes suivantes :

- > Amendement IFRS 11 – acquisition d'intérêts dans une entreprise commune,
- > Amendements IAS16 et IAS38 – méthodes d'amortissement acceptables,
- > Améliorations annuelles des normes IFRS (cycles 2010-2012 et 2012-2014),
- > Amendement IAS 19 – contribution des salariés,
- > Amendement IFRS 10, IFRS 12 et IAS 28 – exemption de consolidation applicable aux entités d'investissement,
- > Amendement IAS1 – présentation des états financiers.

Le Groupe a choisi de ne pas appliquer par anticipation les normes et interprétations adoptées par l'Union Européenne avant la date de clôture et qui rentrent en vigueur postérieurement au 31 décembre 2016, notamment :

- > IFRS 15 - Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients (applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2018),
- > IFRS 16 - Contrats de location (applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2019),
- > IFRS 9 - Instruments financiers (applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2018).

L'analyse de l'impact des normes IFRS 15 et IFRS 16 est en cours de réalisation au sein du Groupe. Le Groupe ne s'attend pas à ce que la norme IFRS 15 ait une incidence significative sur les états financiers.

## Recours à des estimations

La préparation des états financiers consolidés conformes aux normes IFRS nécessite la prise en compte par la direction d'hypothèses et d'estimations qui ont une incidence sur les actifs et passifs figurant dans l'état de la situation financière et mentionnés dans les notes annexes ainsi que sur les charges et produits de l'état consolidé du résultat global. Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

Les estimations faites par la direction ont été effectuées en fonction des éléments dont elle disposait à la date de clôture, après prise en compte des événements postérieurs à la clôture, conformément à la norme IAS 10.

Les principales estimations au 31 décembre 2016 portent sur :

- > L'analyse de la recouvrabilité des impôts différés actifs : la méthodologie suivie s'appuie sur les plans

internes à 5 ans, et tient compte des législations locales en vigueur à la date de la clôture ;

- > La valeur des écarts d'acquisition est testée au minimum une fois par an pour la clôture annuelle et à chaque fois qu'apparaît un indice de perte de valeur ;
- > La valorisation des stocks : la méthodologie suivie pour déterminer la valeur nette de réalisation des stocks se fonde sur la meilleure estimation à la date d'établissement des états financiers, du prix de vente dans le cours normal de l'activité diminué le cas échéant des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente ;
- > Les dépréciations clients : elles sont revues afin de tenir compte de la situation particulière de certains clients ;
- > Les passifs sociaux : ils sont évalués selon des hypothèses actuarielles statistiques ;
- > Les provisions courantes et non courantes : elles sont évaluées afin de tenir compte de la meilleure estimation des risques à la date de clôture.

## 1.1 Périmètre de consolidation

Principales sociétés opérationnelles consolidées au 31 décembre 2016	Pays	% Intérêt	% Contrôle
<b>Jacquet Metal Service SA</b>	<b>France</b>	<b>100,00 %</b>	<b>100,00 %</b>
<b>JACQUET Holding SARL</b>	<b>France</b>	<b>100,00 %</b>	<b>100,00 %</b>
JACQUET Deutschland GmbH	Allemagne	90,00 %	90,00 %
Quarto Deutschland GmbH	Allemagne	100,00 %	100,00 %
JACQUET Metallservice GmbH	Autriche	100,00 %	100,00 %
JACQUET Benelux SA	Belgique	99,96 %	100,00 %
JACQUET Shanghai Co. Ltd.	Chine	100,00 %	100,00 %
JACQUET Chengdu Co. Ltd.	Chine	100,00 %	100,00 %
Rolark Toronto Inc.	Canada	96,88 %	96,88 %
Rolark Edmonton Inc.	Canada	96,88 %	100,00 %
JACQUET Montréal Inc.	Canada	80,00 %	80,00 %
JACQUET Danmark ApS	Danemark	100,00 %	100,00 %
Intra Alloys FZE	Émirats arabes unis	42,84 %	100,00 %
JACQUET Iberica SA	Espagne	70,00 %	70,00 %
JACQUET Houston Inc.	États-Unis	80,00 %	80,00 %
JACQUET Midatlantic Inc.	États-Unis	100,00 %	100,00 %
JACQUET Midwest Inc.	États-Unis	95,00 %	95,00 %
JACQUET West Inc.	États-Unis	100,00 %	100,00 %
JACQUET Finland OY	Finlande	78,95 %	78,95 %
Détail Inox SAS	France	100,00 %	100,00 %
France Inox SAS	France	100,00 %	100,00 %
JACQUET International SAS	France	99,99 %	99,99 %

## Principes et méthodes de consolidation

Principales sociétés opérationnelles consolidées au 31 décembre 2016	Pays	% Intérêt	% Contrôle
JACQUET Lyon SASU	France	100,00 %	100,00 %
Quarto International SAS	France	100,00 %	100,00 %
OSS SARL	France	99,96 %	99,96 %
JACQUET Paris SAS	France	100,00 %	100,00 %
JACQUET Nova SRL	Italie	85,00 %	85,00 %
JACQUET Italtaglio SRL	Italie	85,00 %	85,00 %
JACQUET Centro Servizi SRL	Italie	97,75 %	100,00 %
JACQUET Nederland BV	Pays-Bas	50,40 %	50,40 %
Friesland BV	Pays-Bas	40,32 %	80,00 %
Intra Metals BV	Pays-Bas	50,40 %	50,40 %
JACQUET Polska Sp z.o.o.	Pologne	90,00 %	90,00 %
Jacpol Sp z.o.o.	Pologne	100,00 %	100,00 %
JACQUET Nordpol Sp z.o.o.	Pologne	100,00 %	100,00 %
JACQUET Portugal LDA	Portugal	51,00 %	51,00 %
JACQUET S.R.O.	République Tchèque	80,00 %	80,00 %
JACQUET UK Ltd	Royaume-Uni	76,00 %	76,00 %
Quarto Jesenice d.o.o.	Slovénie	100,00 %	100,00 %
JMS Adriatic d.o.o.	Slovénie	51,00 %	51,00 %
Quarto Nordic AB	Suède	100,00 %	100,00 %
JACQUET Sverige AB	Suède	100,00 %	100,00 %
JACQUET Osiro AG	Suisse	50,98 %	51,00 %
JMS Metals Asia Pte. Ltd.	Singapour	100,00 %	100,00 %
<b>Abraservice Holding SAS</b>	<b>France</b>	<b>100,00 %</b>	<b>100,00 %</b>
Abraservice Deutschland GmbH	Allemagne	100,00 %	100,00 %
Abraservice Belgium SA	Belgique	99,99 %	99,99 %
Abraservice Iberica INT SL	Espagne	100,00 %	100,00 %
Abraservice France SAS	France	100,00 %	100,00 %
Abraservice Lyon SAS	France	100,00 %	100,00 %
Abraservice Italia SpA	Italie	62,95 %	62,95 %
Abraservice Nederland BV	Pays-Bas	99,99 %	100,00 %
Abraservice Polska Sp z.o.o.	Pologne	100,00 %	100,00 %
Abraservice Portugal	Portugal	51,00 %	51,00 %
Abraservice Czech S.R.O.	République Tchèque	100,00 %	100,00 %
Abraservice UK Ltd	Royaume-Uni	76,00 %	76,00 %
Abraservice Özel Celik Ltd Şi	Turquie	99,99 %	99,99 %

<b>Principales sociétés opérationnelles consolidées au 31 décembre 2016</b>	<b>Pays</b>	<b>% Intérêt</b>	<b>% Contrôle</b>
<b>STAPPERT Deutschland GmbH</b>	<b>Allemagne</b>	<b>100,00 %</b>	<b>100,00 %</b>
STAPPERT Fleischmann GmbH	Autriche	100,00 %	100,00 %
STAPPERT Intramet SA	Belgique	100,00 %	100,00 %
STAPPERT France SAS	France	100,00 %	100,00 %
STAPPERT Magyarország Kft	Hongrie	100,00 %	100,00 %
STAPPERT Nederland BV	Pays-Bas	100,00 %	100,00 %
Noxon Stainless BV	Pays-Bas	100,00 %	100,00 %
STAPPERT Polska Sp z.o.o.	Pologne	100,00 %	100,00 %
STAPPERT Česká Republika spol S.R.O.	République Tchèque	100,00 %	100,00 %
STAPPERT UK	Royaume-Uni	75,78 %	75,78 %
STAPPERT Slovensko AS	Slovaquie	100,00 %	100,00 %
STAPPERT Sverige AB	Suède	100,00 %	100,00 %
<b>IMS Group Holding SAS</b>	<b>France</b>	<b>100,00 %</b>	<b>100,00 %</b>
Höselmann Stahl GmbH	Allemagne	100,00 %	100,00 %
Finkenholl Stahl Service Center GmbH	Allemagne	97,50 %	97,50 %
Günther + Schramm GmbH	Allemagne	100,00 %	100,00 %
Schmolz+Bickenbach Distributions GmbH	Allemagne	100,00 %	100,00 %
IMS Bayern GmbH	Allemagne	100,00 %	100,00 %
Dr. Wilhelm Mertens GmbH	Allemagne	100,00 %	100,00 %
IMS Deutschland GmbH	Allemagne	100,00 %	100,00 %
IMS TecPro GmbH	Allemagne	100,00 %	100,00 %
IMS Trade GmbH	Allemagne	100,00 %	100,00 %
SBES Werkstofftechnik GmbH	Allemagne	100,00 %	100,00 %
IMS Austria GmbH	Autriche	100,00 %	100,00 %
IMS Belgium SA	Belgique	100,00 %	100,00 %
IMS Aceros INT SAU	Espagne	100,00 %	100,00 %
IMS France SAS	France	100,00 %	100,00 %
IMS SpA	Italie	100,00 %	100,00 %
IMS Finkenholl Benelux BV	Pays-Bas	87,75 %	90,00 %
IMS Nederland BV	Pays-Bas	100,00 %	100,00 %
IMS Portugal SA	Portugal	100,00 %	100,00 %
IMS Özel Celik Ltd Şi	Turquie	100,00 %	100,00 %
Calibracier SAS	France	100,00 %	100,00 %
BetonStahl Bochum GmbH	Allemagne	97,50 %	97,50 %

# Principes et méthodes de consolidation

## 1.2 Variations de périmètre

Le 22 juillet 2015, le Groupe a acquis, via sa division IMS group, des activités de distribution auprès du groupe Schmolz+Bickenbach. Ces activités, appelées «Schmolz+Bickenbach Distribution», sont composées de 6 sociétés :

- > Schmolz+Bickenbach Distributions GmbH (Allemagne). Au 1<sup>er</sup> janvier 2017, les activités de la société Schmolz+Bickenbach Distribution GmbH ont été transférées dans les sociétés IMS Deutschland GmbH, IMS Trade GmbH, IMS Tecpro GmbH et SBES Werkstofftechnik GmbH,
- > Günther+Schramm GmbH (Allemagne),
- > Dr.Wilhelm Mertens GmbH (Allemagne),
- > Schmolz+Bickenbach Austria GmbH (Autriche), renommée IMS Austria GmbH début 2017,
- > Schmolz+Bickenbach Nederland BV, renommée IMS Nederland BV début 2017,
- > et Schmolz+Bickenbach Belgium SA, renommée IMS Belgium SA début 2017.

Le Groupe a consolidé ces sociétés selon la méthode de l'intégration globale partir du 22 juillet 2015.

En 2015, cette opération a généré un écart d'acquisition négatif (badwill), comptabilisé en résultat sur la ligne «Autres produits et charges non courants», de 57 millions d'euros. En 2016, la société est parvenue à un accord dans les discussions qu'elle avait engagées avec le vendeur, qui prévoit notamment une réduction du prix d'acquisition de 3,5 millions d'euros et la prise en charge d'un passif pour 2,9 millions d'euros. Un produit a ainsi été comptabilisé sur la ligne « Autres produits et charges non courants » pour 6,4 millions d'euros.

en milliers d'euros	31.12.2016 État consolidé du résultat global réel	31.12.2015 État consolidé du résultat global Pro forma
Chiffre d'affaires	1 588	1 704
Marge Brute	386	366

Pour la période du 22 juillet 2015 au 31 décembre 2015, la contribution de Schmolz+Bickenbach Distribution aux comptes consolidés du Groupe est la suivante :

- > Chiffre d'affaires : 226 millions d'euros,
- > Marge brute : 38,2 millions d'euros,
- > EBITDA : -6,2 millions d'euros.

En 2016, la contribution de Schmolz+Bickenbach Distribution aux comptes consolidés du Groupe est la suivante :

- > Chiffre d'affaires : 505 millions d'euros,
- > Marge brute : 100,4 millions d'euros,
- > EBITDA : 2,6 millions d'euros.

Par ailleurs, trois sociétés ont été créées et intégrées dans le périmètre de consolidation en 2016 :

- > Intra Metals BV (Pays-Bas),
- > JMS Adriatic d.o.o. (Slovénie),
- > IMS Bayern GmbH (Allemagne).

### 1.3 Méthode de consolidation

Toutes les sociétés qui sont contrôlées de façon exclusive par détention directe ou indirecte des droits de vote sont consolidées par intégration globale. Toutes les transactions entre les sociétés consolidées sont éliminées, de même que les résultats internes au Groupe (dividendes, plus-values, marges en stock, etc.).

Les retraitements nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés intégrées ont été effectués. L'effet des opérations internes au Groupe sur l'état de la situation financière et sur les résultats consolidés a été éliminé.

### 1.4 Date de clôture

La date de clôture de toutes les filiales consolidées est le 31 décembre.

### 1.5 Conversion des comptes de sociétés étrangères

Les états financiers des sociétés étrangères, dont la devise locale est la monnaie fonctionnelle, sont convertis en euro à la date de clôture selon les principes suivants :

- > Les postes de l'état de la situation financière sont convertis au taux de change en vigueur à la clôture de l'exercice;
- > Les postes de l'état consolidé du résultat global sont convertis au taux moyen de l'exercice;
- > Les écarts résultant de ces méthodes de conversion sont comptabilisés en capitaux propres.

#### Tableau des cours de change en euro utilisés en consolidation

Pays	Devises	Cours moyen 2016	Cours de clôture 2016	
Émirats arabes unis	Dirham	AED	4,0654	3,8628
Canada	Dollar canadien	CAD	1,4675	1,4188
Suisse	Franc suisse	CHF	1,0896	1,0739
Chine	Yuan	CNY	7,3232	7,3068
République Tchèque	Couronne tchèque	CZK	27,0332	27,0210
Danemark	Couronne danoise	DKK	7,4453	7,4344
Royaume-Uni	Livre Sterling	GBP	0,8172	0,8562
Hongrie	Forint	HUF	311,8188	309,8300
Pologne	Zloty	PLN	4,3645	4,4103
Suède	Couronne suédoise	SEK	9,4567	9,5525
Singapour	Dollar de Singapour	SGD	1,5275	1,5234
Turquie	Nouvelle Livre turque	TRY	3,3434	3,7099
États-Unis	Dollar US	USD	1,1047	1,0541

---

## 2 Méthodes d'évaluation

---

### 2.1 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est composé de la valeur hors taxes des biens et services vendus par les sociétés intégrées dans le cadre normal de leur activité après élimination des ventes intragroupes.

Conformément à la norme IAS 18 – Produits des activités ordinaires, le chiffre d'affaires est comptabilisé à la date où la majorité des risques et avantages inhérents

à la propriété est transférée (le plus souvent, à la date du transfert de propriété des biens). Le chiffre d'affaires est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, donc après déduction de remises et rabais commerciaux et des escomptes financiers accordés.

Les incoterms (International Commercial Terms) n'ont pas d'impact significatif sur les modalités de reconnaissance du chiffre d'affaires.

---

### 2.2 Coût des ventes

Le coût des ventes correspond principalement aux achats consommés et à l'impact net de la dépréciation des stocks comptabilisés sur l'exercice.

Les remises et rabais ainsi que les escomptes financiers obtenus viennent en déduction des achats.

---

### 2.3 Charges de personnel

Les charges de personnel intègrent les coûts liés aux restructurations, aux plans d'attribution gratuite d'actions et le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE) en France.

---

### 2.4 Subventions

Conformément à la norme IAS 20 – Comptabilisation des subventions et informations à fournir sur l'aide publique, les subventions d'investissement reçues sont différées pour être comptabilisées en résultat opérationnel courant au prorata de l'amortissement des biens correspondants acquis.

---

### 2.5 Résultat financier

Le résultat financier se compose des éléments suivants :

- > Des charges et produits d'intérêts sur la dette nette consolidée constituée des emprunts, de la trésorerie et des autres passifs financiers (y compris les dettes sur contrats de location-financement);

- > Des services bancaires;
- > Du résultat de change;
- > De l'évaluation des dérivés, lorsque la comptabilité de couverture n'est pas appliquée.

Les intérêts sont comptabilisés à hauteur des intérêts courus, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.



---

## 2.6 Impôts sur les résultats

La charge d'impôt inclut les impôts courants sur les sociétés et les impôts différés.

La charge d'impôt exigible est égale aux impôts sur les bénéfices dus aux administrations fiscales au titre de l'exercice, en fonction des règles et des taux d'imposition en vigueur dans chaque pays.

Conformément aux dispositions de la norme IAS 12 – Impôts sur les résultats, les impôts différés sont évalués selon l'approche bilantielle et la méthode du report variable, pour toutes les différences temporelles résultant de l'écart entre la base fiscale et la base comptable des actifs et passifs, ainsi que pour les pertes fiscales reportables. Les impôts différés résultant de ces dernières ne sont cependant reconnus qu'après analyse de leur recouvrabilité.

La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), assise sur la valeur ajoutée résultant des comptes sociaux à laquelle sont soumises les filiales françaises est classée sur la ligne « impôt sur les résultats » de l'état consolidé du résultat global.

Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat net part du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, majoré de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives (options de souscription, bons de souscription, etc.), retraité des actions en auto-détention.

---

## 2.7 Résultats par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net part du Groupe de la période par le nombre moyen pondéré d'actions composant le capital en circulation pendant la période, à l'exception des actions en auto-détention. Ce nombre moyen pondéré d'actions en circulation correspond au nombre d'actions ordinaires en circulation au début de la période, ajusté du nombre d'actions ordinaires rachetées ou émises durant la période.

Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat net part du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, majoré de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives (options de souscription, bons de souscription, etc.), retraité des actions en auto-détention.

---

## 2.8 Secteurs opérationnels

En application de la norme IFRS 8 – Secteurs opérationnels, les informations présentées sont fondées sur le reporting interne utilisé par la direction pour l'évaluation de la performance de chaque secteur opérationnel.

Conformément à l'organisation opérationnelle du Groupe, l'évaluation de la performance est réalisée au niveau des filiales regroupées par division :

- > JACQUET – Abraservice : distribution de tôles quarto inox et anti-abrasion ;
- > STAPPERT : distribution de produits longs inox ;
- > IMS group : distribution d'aciers pour la mécanique.

Les indicateurs sectoriels de référence examinés par les principaux décideurs sont : le chiffre d'affaires, la marge brute, le résultat opérationnel courant, le besoin en fonds de roulement opérationnel et son niveau par rapport à l'activité.

# Méthodes d'évaluation

## 2.9 Écarts d'acquisition – Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises antérieurs au 1<sup>er</sup> janvier 2010 ont été traités conformément à la méthode de l'acquisition telle que décrite dans la norme IFRS 3. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010, le Groupe applique la norme IFRS 3 révisée.

Cette méthode implique l'évaluation des actifs et des passifs des sociétés acquises par le Groupe à leur juste valeur. Seuls les passifs identifiables satisfaisant aux critères de reconnaissance d'un passif dans l'entité acquise sont comptabilisés lors du regroupement. La différence entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part acquise de la juste valeur des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition est comptabilisée en goodwill. Lorsque l'écart d'acquisition est négatif (badwill), il est comptabilisé immédiatement en résultat. La détermination des justes valeurs et des goodwill est finalisée dans un délai maximum d'un an à compter de la date d'acquisition. Les modifications intervenues après cette date sont constatées en résultat.

Conformément à la norme IAS 27, toute prise ou cession de participation ne modifiant pas le contrôle, réalisée après le regroupement d'entreprises, doit être comptabilisée directement en capitaux propres.

Les écarts d'acquisition provenant de l'acquisition de sociétés étrangères hors zone euro sont traités comme des actifs et passifs de l'activité étrangère et convertis en conséquence au cours de clôture selon la norme IAS 21.

Conformément aux dispositions de la norme IAS 36 – Dépréciation d'actifs, la valeur des écarts d'acquisition est testée au minimum une fois par an à la clôture de chaque exercice et à chaque fois qu'apparaît un indice de perte de valeur. Ce test est réalisé au niveau des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) auxquelles l'écart d'acquisition a été affecté.

En cas de survenance de facteurs défavorables significatifs, le Groupe réexamine la valeur recouvrable des actifs et peut être amené à déprécier certains d'entre eux.

La valeur recouvrable de l'UGT est la valeur la plus élevée entre la juste valeur et la valeur d'utilité.

La valeur d'utilité de l'UGT est déterminée à partir de projections actualisées de flux de trésorerie futurs d'exploitation provenant de plans internes d'une durée de 5 ans, et d'une valeur terminale évaluée sur la base d'une capitalisation à l'infini des flux de trésorerie.

Lorsque la valeur recouvrable de l'UGT est inférieure à sa valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée en résultat opérationnel.

Le taux d'actualisation retenu est apprécié individuellement au niveau de chaque UGT et est déterminé à partir du coût moyen pondéré du capital déterminé pour le Groupe, auquel une prime de taille d'entreprise est appliquée pour les filiales les moins significatives.

La méthode des flux futurs de trésorerie actualisés (« discounted cash flows ») utilisée pour apprécier la valeur recouvrable des écarts d'acquisition présente, par nature, un caractère aléatoire. Elle induit en effet, par construction, une sensibilité des valeurs obtenues aux variations des hypothèses et paramètres retenus tels que :

- > L'évolution de la conjoncture économique et des conditions de marché ;
- > L'évolution des prix de vente et des marges brutes ;
- > L'évolution des cours des matières premières et des devises ;
- > Le choix du taux d'actualisation et du taux de croissance à l'infini au terme de l'horizon de prévision.

Il en résulte, selon les hypothèses retenues pour établir les plans d'affaires et selon les paramètres de taux retenus, une incertitude susceptible d'affecter la valeur des écarts d'acquisition.

Les dépréciations des écarts d'acquisition sont affectées de manière définitive à la valeur brute de l'écart d'acquisition.

## 2.10 Frais de recherche et développement

Le Groupe n'a pas d'activité de recherche et développement.

---

## 2.11 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent essentiellement des éléments amortissables tels que des logiciels.

La durée d'utilité des actifs incorporels est appréciée pour chaque actif comme étant finie ou indéterminée. Quand un actif incorporel a une durée d'utilité finie, il est amorti sur cette période.

Les durées et les modes d'amortissement des actifs incorporels à durée d'utilité finie sont revus au moins à la clôture de chaque exercice ou dès lors qu'un indice de perte de valeur existe.

---

## 2.12 Immobilisations corporelles

### Valeurs brutes

Conformément à la norme IAS 16 – Immobilisations corporelles, les actifs sont décomposés si leurs composantes ont des durées d'utilité différentes ou si elles procurent des avantages à l'entreprise selon un rythme différent nécessitant l'utilisation de taux et de mode d'amortissement différents.

Les immobilisations sont inscrites au bilan à leur coût historique, constitué :

- > Du prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables;
- > De tous les frais directement attribuables, engagés pour mettre l'actif en état de marche en vue de l'utilisation prévue;
- > De toutes les remises et rabais commerciaux déduits dans le calcul du prix d'achat;
- > Majorés des écarts d'évaluation issus de l'affectation des écarts de première consolidation.

### Dépréciation

Les méthodes et durées d'amortissement (correspondant à la durée d'utilité) appliquées par le Groupe sont les suivantes :

- > Les bâtiments et leurs aménagements sont amortis linéairement sur leur durée d'utilité estimée comprise entre 5 et 30 ans;
- > Les équipements industriels sont amortis linéairement sur leur durée d'utilité estimée comprise entre 5 et 15 ans;
- > Les autres catégories d'immobilisations corporelles telles que les véhicules et le matériel informatique sont amorties linéairement sur des durées d'utilité estimées généralement comprises entre 3 et 10 ans.

Le Groupe utilise ses actifs le plus longtemps possible et les cessions d'immobilisations restent très occasionnelles. Le Groupe exploite donc ses actifs sur leur durée d'utilité sans tenir compte de leur valeur résiduelle.

Les immobilisations corporelles font l'objet de tests de dépréciation lorsque des événements ou des changements indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. S'il existe un quelconque indice de cette nature et si les valeurs comptables excèdent la valeur recouvrable estimée, les actifs sont dépréciés pour être ramenés à leur valeur recouvrable, déterminée sur la base de la plus forte valeur entre la valeur de marché et les flux futurs de trésorerie actualisés.

# Méthodes d'évaluation

## 2.13 Locations

### Locations financières

Lorsqu'un contrat est qualifié de location financière au sens de la norme IAS 17, le bien est enregistré comme une immobilisation, pour un montant égal à la juste valeur du bien loué ou si elle est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location, en contrepartie des «dettes financières». Le montant de la dette est progressivement diminué de la fraction des amortissements financiers incluse dans les loyers.

Les biens faisant l'objet d'une location financière sont amortis sur la durée la plus courte entre la durée du contrat et la durée d'utilité du bien. Dans le cas où le transfert de propriété à la fin du contrat est raisonnablement assuré, c'est la durée d'utilité qui est retenue.

### Locations simples

Les loyers au titre des contrats de location simple sont comptabilisés en charges sur une base linéaire pendant toute la durée du contrat.

## 2.14 Instruments financiers

### 2.14.1 Actifs financiers

- > Actifs financiers constatés au coût amorti : cette rubrique comprend les actifs financiers non courants tels que les prêts ou les dépôts et cautionnements et les actifs courants (créances clients, autres actifs hors charges constatées d'avance);
- > Actifs financiers désignés en tant que «juste valeur par le biais du résultat global» : cette rubrique comprend les actifs de trésorerie et équivalents ainsi que les instruments financiers dérivés;
- > Actifs financiers disponibles à la vente : les titres disponibles à la vente sont évalués à la juste valeur à la date de clôture de l'exercice et sont des actifs financiers que la Société a l'intention de conserver pour une période non déterminée. Les variations de juste valeur sont comptabilisées en capitaux propres. En cas de cession ou de dépréciation, les variations de juste valeur accumulées en capitaux propres sont transférées à l'état consolidé du résultat global.

### 2.14.2 Passifs financiers

- > Passifs financiers constatés au coût amorti : cette rubrique comprend les dettes financières non courantes et courantes (banques et organismes de location-financement, autres financements et découverts bancaires) et les passifs courants et non courants (dettes fournisseurs, autres passifs hors produits constatés d'avance);
- > Conformément aux dispositions de la norme IAS 39 – Instruments financiers, les emprunts et les découverts bancaires sont comptabilisés au coût amorti calculé sur la base du taux d'intérêt effectif. La part à moins d'un an est classée dans le poste «dettes financières court terme» et la part à plus d'un an est classée dans le poste «dettes financières long terme»;
- > Passifs financiers désignés en tant que «juste valeur par le biais du résultat global» : cette rubrique comprend les instruments financiers dérivés.

---

### 2.14.3 Instruments dérivés

Les instruments dérivés incluent essentiellement des produits de couverture de taux d'intérêt et des produits de couverture de taux de change.

Les instruments dérivés sont valorisés à la juste valeur à la date de clôture. Lorsque le Groupe peut démontrer l'efficacité des couvertures, les variations de juste valeur sont constatées dans les autres éléments du résultat global ; lorsque le Groupe n'applique pas la comptabilité de couverture, les variations de juste valeur sont constatées en résultat.

---

## 2.15 Stocks et en-cours

### Valeurs brutes

Les stocks sont valorisés au prix de revient moyen pondéré.

### Valeur nette de réalisation

Le cas échéant, les stocks font l'objet d'une dépréciation pour les ramener à leur valeur nette de réalisation. La valeur nette de réalisation correspond au prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité diminué

des coûts nécessaires à la réalisation de la vente. La dépréciation est ainsi calculée sur la base d'une valeur nette de réalisation estimée, actualisée en fonction de la date estimée de revente.

---

## 2.16 Créances clients

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Compte tenu des échéances courtes de paiement, leur juste valeur est assimilée à leur valeur nominale.

Les effets escomptés non échus ainsi que les créances titrisées ou cédées dans le cadre de la loi Dailly sont réintégrés dans les comptes clients. Les cessions de créances sans recours qui répondent aux prescriptions de la norme IAS 39 – Instruments financiers, sont déconsolidées.

Les créances clients peuvent, le cas échéant, faire l'objet d'une dépréciation dès lors qu'il existe un risque de non recouvrement. La valeur d'inventaire est appréciée créance par créance en fonction de ce risque. Lorsque la créance est couverte par une police d'assurance-crédit, seule la partie non assurée fait l'objet d'une dépréciation.

Les créances irrécouvrables sont sorties du bilan et constatées en pertes.

## Méthodes d'évaluation

### 2.17 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Le poste est constitué des liquidités en banque, des fonds de caisse, des comptes et dépôts à terme et des titres de placement, généralement des SICAV monétaires ou des Certificats de Dépôt Négociables, convertibles instantanément et soumis à un risque négligeable

de changement de valeur. Les titres de placement sont évalués en juste valeur et les pertes et profits latents sont comptabilisés en résultat financier. Ces placements sont détenus dans l'optique d'être cédés à court terme.

### 2.18 Actifs/passifs destinés à être cédés

Les actifs ou groupes d'actifs destinés à être cédés, comme définis par la norme IFRS 5, sont présentés sur une ligne distincte de l'actif. Les dettes liées aux groupes d'actifs destinés à être cédés sont présentées sur une ligne distincte du passif. Dès lors qu'elles remplissent les conditions pour être classées en actifs destinés à être cédés, c'est-à-dire dès lors qu'elles sont disponibles pour une cession immédiate et que leur cession est probable, les immobilisations cessent d'être amorties.

À chaque clôture, la valeur comptable est comparée à la juste valeur, nette des frais de cession, et une dépréciation est comptabilisée s'il y a lieu.

Lorsqu'un groupe d'actifs cédé, destiné à être cédé ou arrêté est une composante de l'entité, ses charges et ses produits sont présentés sur une ligne séparée sur l'état consolidé du résultat global (résultat net des activités non poursuivies).

### 2.19 Capitaux propres, actions auto-détenues, plans d'attribution gratuite d'actions

#### Paiements fondés sur des actions

Conformément à la norme IFRS 2 – Paiement fondé sur des actions, les actions gratuites attribuées aux salariés du Groupe sont évaluées à la juste valeur de l'avantage accordé à la date d'octroi.

Les évolutions de valeur postérieures à la date d'attribution sont sans effet sur cette évaluation. La charge ainsi calculée est comptabilisée en charges de personnel, en contrepartie des capitaux propres, linéairement sur la période d'acquisition des droits.

#### Actions auto-détenues

Les actions auto-détenues par le Groupe sont comptabilisées en déduction des capitaux propres pour leur coût d'acquisition. Les éventuels profits ou pertes liés à l'achat, la vente, l'émission ou l'annulation de ces actions sont comptabilisés directement en capitaux propres sans affecter le résultat.

---

## 2.20 Provisions courantes et non courantes

Conformément à la norme IAS 37, des provisions sont comptabilisées lorsque :

- > Il existe une obligation, juridique ou implicite, résultant d'événements passés ;
- > Il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation ;
- > Et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Selon leur échéance, les provisions sont considérées comme « courantes » (échéance inférieure à un an) ou « non courantes » (échéance supérieure à un an).

Les actifs éventuels sont mentionnés en annexe lorsque leur réalisation est probable et que leur montant est significatif. Les passifs éventuels sont mentionnés en annexe lorsque leur montant est significatif.

---

## 2.21 Provisions pour engagements sociaux

Certains salariés du Groupe perçoivent, en complément des allocations de retraite conformes aux législations locales en vigueur dans les pays où sont implantées les sociétés, des indemnités de départ en retraite (ou des indemnités de départ de la Société) et des compléments de retraite. Il existe également des régimes de médailles du travail. Le Groupe offre ces avantages dans certains pays au travers de régimes à cotisations définies ou de régimes à prestations définies.

Dans le cas de régimes à cotisations définies, le Groupe n'a pas d'autre obligation que le paiement des primes, la charge correspondante étant comptabilisée directement en résultat de l'exercice.

Dans le cas de régimes à prestations définies, les engagements de retraite sont évalués conformément à la norme IAS 19, en utilisant la méthode actuarielle des unités de crédit projetées.

Le Groupe applique la norme IAS 19 révisée et comptabilise la variation des écarts actuariels dans les autres éléments du résultat global.

La provision est évaluée par des actuaires externes au Groupe.

---

## 2.22 Impôts différés

Les impôts différés sont comptabilisés conformément à la méthode bilantielle du report variable, pour toutes les différences temporelles existantes à la date de clôture entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable au bilan. Les impôts différés actifs ne sont enregistrés à l'actif que si des bénéfices imposables suffisants pour les résorber sont prévus, en s'appuyant sur un business plan élaboré sur la base des hypothèses les plus probables. La méthodologie s'appuie sur les plans internes d'une durée de 5 ans, et tient compte des législations en vigueur à la date de la clôture. La valeur comptable des actifs d'impôt différé est revue au moins une fois par an lors de la clôture annuelle.

Les actifs et passifs d'impôt sont évalués sur la base des taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi-adoptés à la clôture. En application de la méthode du report variable, l'effet des éventuelles variations de taux d'imposition sur les impôts différés constatés antérieurement est enregistré au compte de résultat au cours de l'exercice durant lequel ces changements de taux sont devenus certains.

---

## Méthodes d'évaluation

---

### 2.23 Passifs d'impôt exigible

Toutes les dettes d'impôt sont enregistrées conformément à la norme IAS 12.

---

### 2.24 Créances et dettes libellées en monnaie étrangère

Les opérations libellées en devise sont comptabilisées à leur contre-valeur en euro à la date de la transaction. A la date de clôture de l'exercice, les actifs financiers et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis en euros au cours de clôture. Les pertes et gains de change en découlant sont reconnus dans la rubrique « résultat de change » et présentés en autres produits et charges financières dans l'état consolidé du résultat global.

Les écarts de change relatifs à des éléments monétaires faisant partie de l'investissement net du Groupe dans une filiale étrangère sont traités de la même manière que l'investissement dans le capital de la filiale, c'est-à-dire, comptabilisés en capitaux propres conformément à la norme IAS 21 – Effets des variations des cours des monnaies étrangères. Lors de la sortie de l'investissement net, ces écarts de change sont reclassés de capitaux propres en résultat.





## 3 Notes relatives à l'état consolidé du résultat global

### 3.1 Secteurs opérationnels

Le Groupe est organisé autour de 3 divisions :

- > JACQUET – Abraservice
- > STAPPERT
- > IMS group.

Au 31 décembre 2016, les indicateurs clés par secteur opérationnel sont les suivants :

2016

en millions d'euros	Chiffre d'affaires	Marge brute	Résultat opérationnel courant	BFR Opérationnel	BFR Opérationnel en % du Chiffre d'affaires
JACQUET / Abraservice	323,5	99,6	2,0	88,0	27,2 %
STAPPERT	415,8	90,2	13,3	87,6	21,1 %
IMS Group	846,6	190,8	11,2	185,9	22,0 %
Autres <sup>1</sup>	18,5	5,3	7,0	9,7	n.a
Éliminations inter-marques	(16,1)	—	—	—	n.a
<b>Total<sup>2</sup></b>	<b>1 588,3</b>	<b>385,9</b>	<b>33,5</b>	<b>371,1</b>	<b>23,4 %<sup>2</sup></b>

<sup>1</sup> Il s'agit des activités hors Marques (dont Jacquet Metal Service SA)

n.a : Non applicable.

Au 31 décembre 2015, les indicateurs clés par secteur opérationnel étaient les suivants :

2015

en millions d'euros	Chiffre d'affaires	Marge brute	Résultat opérationnel courant	BFR Opérationnel	BFR Opérationnel en % du Chiffre d'affaires
JACQUET / Abraservice	337,4	95,2	(0,0)	91,0	27,0 %
STAPPERT	439,8	85,9	11,1	81,9	18,6 %
IMS Group	601,7	125,6	3,0	189,2	20,4 % <sup>2</sup>
Autres <sup>1</sup>	14,7	5,2	7,6	10,4	n.a
Éliminations inter-marques	(16,1)	—	—	—	n.a
<b>Total<sup>2</sup></b>	<b>1 377,5</b>	<b>311,9</b>	<b>21,7</b>	<b>372,5</b>	<b>21,9 %<sup>2</sup></b>

<sup>1</sup> Il s'agit des activités hors Marques (dont Jacquet Metal Service SA)

<sup>2</sup> 12 mois glissants pro forma intégrant Schmolz+Bickenbach Distribution.

n.a : Non applicable.

## Notes relatives à l'état consolidé du résultat global

Le chiffre d'affaires par zone géographique se présente de la façon suivante :

### 2016

en millions d'euros	Chiffre d'affaires	en %
Allemagne	631,2	39,8 %
France	145,2	9,1 %
Italie	115,7	7,3 %
Pays-Bas	108,5	6,8 %
Espagne	106,9	6,7 %
Amérique du Nord	63,2	4,0 %
Autres Europe	376,2	23,7 %
Hors Europe	41,5	2,6 %
<b>Total</b>	<b>1 588,3</b>	<b>100,0 %</b>

### 2015

en millions d'euros	Chiffre d'affaires	en %
Allemagne	443,7	32,2 %
France	146,7	10,6 %
Italie	124,6	9,0 %
Espagne	112,8	8,2 %
Amérique du Nord	81,3	5,9 %
Pays-Bas	79,7	5,8 %
Autres Europe	350,9	25,5 %
Hors Europe	37,8	2,7 %
<b>Total</b>	<b>1 377,5</b>	<b>100,0 %</b>

## 3.2 Coût des ventes

en millions d'euros	2016	2015
Chiffre d'affaires	1 588,3	1 377,5
Coût des ventes	(1 202,3)	(1 065,6)
Dont achats consommés	(1 199,1)	(1 065,1)
Dont dépréciation des stocks	(3,2)	(0,5)
Marge Brute	385,9	311,9
Taux marge	24,3 %	22,6 %

La marge brute 2016 s'établit à 385,9 millions d'euros et représente 24,3 % du chiffre d'affaires contre 22,6 % en 2015. Cette amélioration de 1,7 point a permis de compenser en partie la baisse de marge brute inhérente à la baisse des prix de vente.

### 3.3 Charges de personnel et effectifs

en millions d'euros	2016	2015
Salaires	(135,9)	(114,5)
Charges sociales	(33,6)	(29,6)
Autres frais de personnel	(1,9)	(2,1)
<b>Charges de personnel</b>	<b>(171,4)</b>	<b>(146,2)</b>
Taux de charges sociales	24,7 %	25,9 %

La variation des charges de personnel provient essentiellement de l'acquisition de Schmolz+Bickenbach Distribution le 22 juillet 2015.

#### Effectifs

Au 31 décembre 2016, l'effectif du Groupe est de 3 317 collaborateurs (en équivalent temps plein) contre 3 356 au 31 décembre 2015.

	2016	2015
<b>Équivalents temps plein à la clôture</b>	<b>3 317</b>	<b>3 356</b>
<b>Effectif moyen</b>	<b>3 382</b>	<b>2 815</b>
Dont France	536	537
Dont Etranger	2 846	2 278

#### Rémunérations attribuées aux mandataires sociaux

La Société compte deux dirigeants mandataires sociaux dont les rémunérations et avantages de toute nature cumulés, directs et indirects, versés en 2016 se sont élevés à 1 077 milliers d'euros contre 1 036 milliers d'euros sur l'exercice 2015.

Les jetons de présence, seules rémunérations versées aux administrateurs non dirigeants de Jacquet Metal Service SA, se sont élevés à 104 milliers d'euros en 2016 contre 115,6 milliers d'euros en 2015.

### 3.4 Autres produits et charges non courants

En 2015, ce poste comprenait notamment l'écart d'acquisition négatif de 57 millions d'euros comptabilisé lors de l'acquisition de Schmolz+Bickenbach Distribution. En 2016, le Groupe a comptabilisé un produit non courant de 6,4 millions d'euros consécutivement à la signature d'un accord avec le vendeur.

# Notes relatives à l'état consolidé du résultat global

## 3.5 Résultat financier

en millions d'euros	2016	2015
Intérêts sur dettes financières long terme	(3,8)	(3,5)
Intérêts sur locations financières	(0,8)	(0,7)
Intérêts sur dettes financières court terme	(3,2)	(4,8)
Produits d'intérêts	1,1	1,1
<b>Coût de l'endettement net</b>	<b>(6,7)</b>	<b>(7,9)</b>
Autres produits financiers	0,2	1,0
Autres charges financières	(3,3)	(2,8)
<b>Autres produits et charges financières</b>	<b>(3,1)</b>	<b>(1,8)</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>(9,7)</b>	<b>(9,7)</b>

Le résultat financier 2016 s'élève à -9,7 millions d'euros (stable par rapport à 2015) :

- > Le coût de l'endettement net 2016 est de 6,7 millions d'euros contre 7,9 millions d'euros en 2015. Ce dernier prenant en compte 1,2 million d'euros de frais non récurrents liés à l'acquisition de Schmolz+Bickenbach Distribution. Le coût moyen de l'endettement brut s'élève à 2,3 % en 2016 contre 2,6 % en 2015.

- > Les autres éléments financiers (essentiellement des frais de services bancaires et le résultat de change) s'élèvent à 3,1 millions d'euros (charge) contre 1,8 million d'euros (charge) en 2015 suite à la variation du résultat de change (-0,2 million d'euros en 2016 contre +0,9 million d'euros en 2015).

L'analyse de la gestion des risques de taux et de change est exposée dans les notes **4.16.3.2** et **4.16.3.3**.

## 3.6 Impôts sur les résultats

en millions d'euros	2016	2015
Impôts exigibles	(11,0)	(7,7)
Impôts différés	(2,3)	(1,7)
<b>Total impôts</b>	<b>(13,3)</b>	<b>(9,4)</b>

Le rapprochement entre l'impôt théorique, calculé en appliquant le taux d'impôt en vigueur en France (33,33 % en 2016) au résultat avant impôt, et la charge d'impôt réelle se présente ainsi :

en millions d'euros	Base 2016	Impôt correspondant (+ produit/- charge)	Taux
<b>Résultat consolidé avant impôts</b>	<b>31,1</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Calcul au taux théorique en France</b>	<b>-</b>	<b>(10,4)</b>	<b>33,33 %</b>
Écart d'acquisition négatif	-	2,1	(6,9 %)
Impact des différences permanentes <sup>1</sup>	-	(0,5)	1,7 %
Impact de la non activation des reports fiscaux	-	(8,9)	28,5 %
Impact de l'utilisation de reports fiscaux antérieurs non activés	-	0,9	(3,0 %)
Désactivation de reports fiscaux déficitaires antérieurs	-	4,3	(13,8 %)
Autres	-	1,0	(3,4 %)
<b>Total impacts corrections de la base imposable</b>	<b>-</b>	<b>(1,0)</b>	<b>3,2 %</b>
Différentiels de taux entre la France et les autres pays	-	1,9	(6,2 %)
Autres <sup>2</sup>	-	(3,9)	12,6 %
<b>Charge d'impôt réelle</b>	<b>-</b>	<b>13,3</b>	<b>42,9 %</b>

<sup>1</sup> Les différences permanentes proviennent des charges non déductibles fiscalement.

<sup>2</sup> La ligne "Autres" correspond essentiellement à l'impact du reclassement de la CVAE en impôt sur le résultat (cf. paragraphe 2.6), à la taxe sur les dividendes versés par JMS SA ainsi qu'à l'ajustement des taux d'impôts en France (taux de 28 % à l'horizon 2019) et en Italie.

Concernant les reports fiscaux déficitaires, l'analyse des positions bilantielles arrêtées au 31 décembre 2016 et des reports fiscaux non activés est présentée au paragraphe 4.13.

### 3.7 Résultats par action

	2016	2015
Résultat net part du groupe (en milliers d'euros)	16 025	50 473
<b>Nombre total d'actions</b>	<b>24 028 438</b>	<b>24 028 438</b>
Actions auto-détenues	319 886	385 406
Nombre total d'actions hors actions en auto-détention	23 708 552	23 643 032
<b>Résultat net par action non dilué (en euros)</b>	<b>0,68</b>	<b>2,13</b>
Attribution gratuite d'actions <sup>1</sup>	—	—
Nombre total d'actions après effet dilutif, hors actions en auto-détention	23 708 552	23 643 032
<b>Résultat net par action dilué (en euros)</b>	<b>0,68</b>	<b>2,13</b>

<sup>1</sup> Nombre moyen d'actions sur l'exercice

## 4 Notes relatives à l'état de la situation financière

### 4.1 Écarts d'acquisition – Regroupements d'entreprises

	31.12.2015	Augmentation/ Diminution	Écart de conversion	31.12.2016
UGT Jacquet-Abraservice	12,0	–	0,2	12,2
UGT Stappert	40,4	–	–	40,4
UGT IMS group	15,9	–	–	15,9
<b>Écarts d'acquisition en valeur nette</b>	<b>68,3</b>	<b>–</b>	<b>0,2</b>	<b>68,5</b>

La variation du poste « écarts d'acquisition » sur l'exercice 2016 provient seulement des écarts de conversion.

Au 31 décembre 2016, le Groupe a procédé à une analyse des performances réalisées par les différentes Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) afin d'identifier d'éventuels indices de perte de valeur. Les principales hypothèses retenues pour déterminer la valeur d'utilité des actifs selon la méthode des flux de trésorerie futurs sont présentées ci-dessous pour information :

- > Horizon des prévisions : 5 ans;
- > Taux de croissance à l'infini de 1,8 % utilisé pour projeter les flux de trésorerie au-delà de la période couverte par les prévisions. Ce dernier est basé sur des taux de croissance à l'infini compris entre 0,3 % (pour les sociétés évoluant sur des marchés considérés comme matures et/ou sur lesquels le Groupe

est historiquement présent) et 6,9 % (pour les sociétés dont les marchés sont en développement et/ou sur lesquels le Groupe affiche des ambitions de croissance supérieures à la croissance attendue du marché);

- > Taux d'actualisation compris entre 8,3 % et 8,5 % selon les divisions, appliqué aux projections de flux de trésorerie.

Des tests de sensibilité ont été réalisés en faisant varier :

- > les taux de croissance à l'infini de  $\pm 0,5$  point et le taux d'actualisation de  $\pm 1$  point
- > les pourcentages de marge brute exprimée en euros de  $\pm 2$  %.

Ces analyses n'ont pas mis en évidence de dépréciation à constater.

### 4.2 Immobilisations incorporelles

en millions d'euros	31.12.2015	Augmentation	Diminution	Reclassement	Écarts de conversion	Mouvements de périmètre	31.12.2016
Logiciels	22,5	0,3	(0,5)	(0,2)	(0,0)	–	22,2
En cours <sup>1</sup>	2,8	0,7	–	–	–	–	3,6
Autres	1,1	0,0	(0,0)	(0,0)	0,0	–	1,1
<b>Valeur brute</b>	<b>26,4</b>	<b>1,0</b>	<b>(0,5)</b>	<b>(0,2)</b>	<b>(0,0)</b>	<b>–</b>	<b>26,8</b>
Logiciels	(20,3)	(0,9)	0,2	0,6	0,0	–	(20,4)
En cours <sup>1</sup>	(0,2)	(0,3)	–	–	–	–	(0,5)
Autres	(1,0)	(0,0)	0,0	0,0	(0,0)	–	(1,1)
<b>Amortissements</b>	<b>(21,6)</b>	<b>(1,2)</b>	<b>0,1</b>	<b>0,6</b>	<b>0,0</b>	<b>–</b>	<b>(22,0)</b>
Logiciels	2,2	(0,6)	(0,3)	0,4	(0,0)	–	1,7
En cours <sup>1</sup>	2,6	0,4	–	–	–	–	3,1
Autres	0,0	(0,0)	–	–	0,0	–	0,0
<b>Valeur nette</b>	<b>4,8</b>	<b>(0,2)</b>	<b>(0,3)</b>	<b>0,4</b>	<b>0,0</b>	<b>–</b>	<b>4,8</b>

<sup>1</sup> Coûts de développement du nouvel ERP groupe (JAC3).

### 4.3 Immobilisations corporelles

en millions d'euros	31.12.2015	Augmentation	Diminution	Reclassement	Écarts de conversion	Mouvements de périmètre	31.12.2016
Terrains	18,6	2,4	(0,1)	0,4	(0,1)	—	21,3
Terrains en location financière	2,1	—	—	1,6	—	—	3,7
Constructions	128,1	3,0	(0,1)	(0,4)	(0,3)	—	130,3
Constructions en location financière	12,1	—	—	(1,7)	—	—	10,4
Matériel, outillage, installations techniques	169,6	6,9	(3,4)	8,1	(0,3)	—	180,9
Matériel, outillage, installations techniques en location financière	27,0	0,8	(0,0)	(5,5)	(0,2)	—	22,1
Matériel de transport	11,5	1,3	(0,8)	0,4	0,0	—	12,4
Matériel de transport en location financière	0,7	0,1	(0,2)	(0,2)	(0,0)	—	0,5
Matériel informatique	7,6	0,4	(0,4)	0,3	(0,0)	—	7,9
Matériel informatique en location financière	0,0	—	—	(0,0)	(0,0)	—	—
Autres immobilisations corporelles	30,8	1,5	(1,9)	0,1	(0,1)	—	30,3
Autres immobilisations corporelles en location financière	2,6	—	(0,4)	(2,0)	(0,0)	—	0,2
Immobilisations corporelles en cours	1,5	0,9	(0,5)	(0,7)	(0,0)	—	1,2
Avances et acomptes	0,5	0,8	(0,2)	(0,3)	(0,0)	—	0,8
<b>Total valeur brute</b>	<b>412,8</b>	<b>18,2</b>	<b>(8,0)</b>	<b>0,0</b>	<b>(1,0)</b>	<b>—</b>	<b>422,0</b>
Constructions	(68,5)	(4,8)	0,4	(0,4)	0,2	—	(73,1)
Constructions en location financière	(4,4)	(0,4)	—	0,1	—	—	(4,7)
Matériel, outillage, installations techniques	(130,2)	(9,1)	3,4	(7,4)	0,3	—	(143,0)
Matériel, outillage, installations techniques en location financière	(16,6)	(2,0)	0,1	5,9	0,1	—	(12,5)
Matériel de transport	(8,0)	(1,3)	0,6	(0,3)	(0,0)	—	(9,0)
Matériel de transport en location financière	(0,6)	(0,0)	0,2	0,2	0,0	—	(0,2)
Matériel informatique	(6,6)	(0,5)	0,7	(0,7)	0,0	—	(6,9)
Matériel informatique en location financière	(0,0)	—	—	0,0	0,0	—	—
Autres immobilisations corporelles	(25,2)	(1,5)	1,9	(0,0)	0,0	—	(24,8)
Autres immobilisations corporelles en location financière	(2,2)	(0,0)	0,0	2,0	0,0	—	(0,1)
<b>Total amortissements</b>	<b>(262,1)</b>	<b>(19,7)</b>	<b>7,4</b>	<b>(0,5)</b>	<b>0,6</b>	<b>—</b>	<b>(274,4)</b>
Terrains	(2,2)	(0,0)	—	0,0	0,0	—	(2,2)
Constructions	(0,5)	(0,0)	—	—	—	—	(0,6)
Matériel, outillage, installations techniques	(1,7)	(0,4)	—	—	—	—	(2,1)
<b>Total provisions</b>	<b>(4,5)</b>	<b>(0,4)</b>	<b>—</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>—</b>	<b>(4,9)</b>
<b>Valeur Nette comptable</b>	<b>146,2</b>	<b>(1,9)</b>	<b>(0,6)</b>	<b>(0,5)</b>	<b>(0,4)</b>	<b>—</b>	<b>142,8</b>

En 2016, les investissements corporels se sont élevés à 18,2 millions. Les investissements correspondent, pour l'essentiel, à de nouvelles capacités de parachèvement ainsi qu'à l'acquisition d'un dépôt aux Pays-Bas.

### 4.4 Autres actifs financiers

Ce poste correspond principalement à des dépôts et cautionnements et à des créances dont l'échéance est supérieure à un an.

## Notes relatives à l'état de la situation financière

### 4.5 Stocks et en-cours

en millions d'euros	31.12.16	31.12.15
Valeur brute	443,9	454,8
Dépréciations	(67,7)	(64,5)
<b>Valeur nette</b>	<b>376,2</b>	<b>390,3</b>

Les stocks sont essentiellement composés des stocks de marchandises (tôles entières ou entamées, barres, tubes, etc.).

Au 31 décembre 2016, les stocks ont été ajustés à leur valeur nette estimée de réalisation avec une provision représentant 15,2 % de leur valeur brute contre 14,2 % un an auparavant.

### 4.6 Créances clients

en millions d'euros	31.12.16	31.12.15
Clients	150,1	155,0
Effets à l'encaissement	17,4	17,0
Effets à recevoir	1,3	1,2
Effets escomptés non échus	—	0,0
Clients douteux	11,7	18,8
Produits à recevoir /avoirs à établir	0,1	(0,2)
<b>Valeur brute</b>	<b>180,6</b>	<b>191,8</b>
Dépréciation des créances	(9,3)	(16,6)
<b>Dépréciations</b>	<b>(9,3)</b>	<b>(16,6)</b>
<b>Valeur nette comptable</b>	<b>171,3</b>	<b>175,2</b>

L'ensemble des créances est à échéance à moins d'un an.

L'analyse de la gestion des risques de crédit et de contrepartie est exposée dans la note **4.16.3.1**.

La valeur nette des créances ne comprend pas les créances cédées sans recours qui s'élèvent à 31,8 millions d'euros en 2016, contre 21,5 millions d'euros en 2015.

La variation des dépréciations de créances clients s'analyse comme suit :

en millions d'euros	2016	2015
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>(16,6)</b>	<b>(15,1)</b>
Mouvements de périmètre	—	(5,6)
Dotations nettes	7,3	4,0
Autres	0,1	—
<b>Au 31 décembre</b>	<b>(9,3)</b>	<b>(16,6)</b>



## 4.7 Actifs d'impôts exigibles

Au 31 décembre 2016 les actifs d'impôts exigibles s'élevaient à 2,7 millions d'euros. Le solde de ce poste correspond à des montants individuellement non significatifs.

## 4.8 Autres actifs

en millions d'euros	31.12.16	31.12.15
Avances et acomptes versés sur commandes	6,7	5,8
Créances fiscales	6,1	3,7
Autres actifs	5,5	3,8
Charges constatées d'avance	3,8	5,2
<b>Valeur brute</b>	<b>22,1</b>	<b>18,5</b>

Les « créances fiscales » correspondent à des créances autres que l'impôt sur les sociétés (TVA notamment). L'ensemble des créances est à échéance à moins d'un an.

## 4.9 Trésorerie et équivalents de trésorerie

en millions d'euros	31.12.16	31.12.15
Trésorerie	58,8	76,9
Équivalents de trésorerie	14,1	13,7
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	<b>73,0</b>	<b>90,6</b>

Les « équivalents de trésorerie » correspondent essentiellement à des dépôts à terme. L'analyse de la gestion des risques de taux à l'actif du bilan est exposée dans la note **4.16.3.2**.

## 4.10 Capitaux propres

Le tableau de variation des capitaux propres est présenté dans la partie « Variation des capitaux propres consolidés ».

### 4.10.1 Capital social

Au 31 décembre 2016, le capital social reste inchangé par rapport à l'exercice précédent. Il est composé de 24 028 438 actions représentant un montant total de 36 631 126,16 euros. Le nombre d'actions autorisées et en circulation a évolué comme suit sur les deux derniers exercices :

en millions d'euros	31.12.16	31.12.15
<b>Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice</b>	<b>24 028 438</b>	<b>24 028 438</b>
Dont nombre d'actions bénéficiant d'un droit de vote double	7 485 098	6 178 020
Dont nombre d'actions en auto-détention	319 886	385 406

## Notes relatives à l'état de la situation financière

### 4.10.2 Autres variations constatées dans les capitaux propres

Les « autres variations » impactant les réserves consolidées au 31 décembre 2016 s'élèvent à 1,0 million d'euros et correspondent à la variation des actions auto-détenues comptabilisées en déduction des capitaux propres pour leur coût d'acquisition. En 2016, hors contrat de liquidité, le Groupe n'a pas cédé de titres auto-détenus.

Les « variations de périmètre » impactant les réserves consolidées au 31 décembre 2016 s'élèvent à 0,2 million d'euros et correspondent principalement à l'entrée de minoritaires dans des sociétés aux Pays-Bas et en Italie.

### 4.10.3 Écarts de conversion constatés dans les capitaux propres

La variation des écarts de conversion constatés dans les capitaux propres s'élève à -1,6 million d'euros au 31 décembre 2016. L'impact net sur les capitaux propres des écarts de conversion sur avances de trésorerie à long terme consenties aux filiales conformément à la norme IAS 21 est de 0,5 million d'euros. Ces écarts correspondent essentiellement à des avances consenties aux filiales américaines.

### 4.10.4 Programme de rachat d'actions et attribution gratuite d'actions

L'Assemblée générale du 30 juin 2016 a autorisé, dans sa vingtième résolution, le Conseil d'administration à faire acheter ou transférer par la Société ses propres actions. En 2016, il n'y a eu ni rachat d'actions (hors contrat de liquidité) ni attribution gratuite d'actions.

Au 31 décembre 2016, le nombre d'actions auto-détenues s'élève ainsi à 319 886 actions.

### 4.10.5 Participations ne donnant pas le contrôle

Le Groupe développe l'exploitation de ses marques à travers un business model atypique dans la distribution des métaux. Des joint-ventures (JV) sont constituées avec un partenaire local qui, le plus souvent, est le manager de la JV. Ce dernier investit, reçoit une participation au capital allant de 10 à 49 % et s'engage, en cas de pertes, à recapitaliser la JV, au minimum à hauteur du montant initialement investi. La JV bénéficie du droit exclusif d'exploitation de la marque et à ce titre peut commercialiser la gamme complète des produits de la marque sur un territoire déterminé.

Jacquet Metal Service compte de nombreuses filiales, toutes contrôlées majoritairement, réparties dans 26 pays. Les pourcentages d'intérêts et de contrôle de Jacquet Metal Service dans chaque filiale et la liste des pays dans lesquels elles sont implantées sont présentés au paragraphe 1.1 « Périmètre de consolidation » des notes annexes aux comptes consolidés.

Des pactes d'actionnaires existent entre Jacquet Metal Service et les actionnaires minoritaires.

Ces pactes ne traitent en aucune manière de modalités touchant à la vente ou à l'achat d'actions de la Société Jacquet Metal Service.

Ils visent seulement à arbitrer les intérêts des parties en cas de volonté de désengagement ou de conflit.

Le cas échéant, certains de ces pactes comprennent des options d'achat et de vente des participations minoritaires au bénéfice des deux parties. Généralement, les participations minoritaires sont valorisées sur une base proche des capitaux propres de la filiale.

## 4.11 Provisions courantes et non courantes

en millions d'euros	31.12.15	Entrée de périmètre	Dotations	Reprises non utilisées	Reprises utilisées	31.12.16
Part non courante	6,4	—	0,2	(0,1)	(0,5)	6,1
Part courante	36,0	—	7,4	(0,4)	(4,9)	38,1
<b>Total</b>	<b>42,4</b>	<b>—</b>	<b>7,6</b>	<b>(0,5)</b>	<b>(5,4)</b>	<b>44,2</b>

La nature des provisions correspond à des litiges salariaux, des coûts de réorganisation et des contentieux clients et fournisseurs.

## 4.12 Provisions pour engagements sociaux

Les engagements de retraite sont principalement localisés en France, en Allemagne, aux Pays-Bas et en Italie. Les principales hypothèses retenues sont les suivantes :

Hypothèses retenues		France	Allemagne	Italie	Pays-Bas	
<b>Taux d'actualisation</b>						
2016	Régime retraite chapeau	1,25 %	—	—	—	
	Autres régimes	1,25 %	1,25 %	1,25 %	2,00 %	
2015	Régime retraite chapeau	2,00 %	—	—	—	
	Autres régimes	2,00 %	de 2 à 2,3 %	2,00 %	2,55 %	
<b>Taux inflation</b>						
2016		2,00 %	n.a.	2,00 %	1,80 %	
2015		2,00 %	n.a.	2,00 %	1,80 %	
<b>Taux moyen d'augmentation de salaire</b>						
2016		De 0,39 % à 4,69 % selon les CSP*, les régimes et l'âge		n.a.	n.a.	2,30 %
2015		De 0,39 % à 4,69 % selon les CSP*, les régimes et l'âge		n.a.	n.a.	2,30 %
<b>Duration en année</b>						
2016	Régime retraite chapeau	15	—	—	—	
	Autres régimes	12 ans pour les IFC / 10 ans pour les médailles du travail		—	12	19
2015	Régime retraite chapeau	15	—	—	—	
	Autres régimes	12 ans pour les IFC / 8 pour les médailles du travail		—	13	25

\* CSP : catégories socioprofessionnelles

Comme sur les exercices précédents, le taux d'actualisation retenu a été évalué sur la base des obligations de première catégorie des entreprises privées notées AA (référence iBoxx € Corporate AA 10+).

La provision est évaluée par des actuaires externes au Groupe.

1/2	en millions d'euros	31.12.2016					31.12.2015	
		France	Allemagne	Italie	Pays-Bas	Autres pays	Total	Total
<b>Réconciliation de la situation financière à l'ouverture</b>								
1	Dette actuarielle (DBO) à l'ouverture	(22,8)	(39,4)	(1,3)	(17,0)	(1,8)	(82,3)	(53,7)
2	Juste valeur des actifs du fonds d'assurance à l'ouverture	0,3	6,3	—	14,6	0,4	21,6	10,6
3	Situation financière à l'ouverture (1)+(2)	(22,5)	(33,1)	(1,3)	(2,4)	(1,4)	(60,7)	(43,1)
<b>Charge de l'exercice</b>								
1	Coût des services	0,4	0,8	0,1	(3,2)	0,3	(1,7)	2,0
2	Coût des intérêts	0,4	0,8	0,0	0,3	0,0	1,7	1,5
3	Rendement attendu des fonds d'assurance	(0,0)	(0,1)	—	3,4	—	3,2	(0,4)
4	Frais administratif	—	—	—	0,1	—	0,1	—
5	Charge de l'exercice = somme de (1) à (4)	0,8	1,5	0,1	0,6	0,3	3,3	3,0

# Notes relatives à l'état de la situation financière

en millions d'euros	31.12.2016					31.12.2015	
	France	Allemagne	Italie	Pays-Bas	Autres pays	Total	Total
<b>Évolution de la dette actuarielle (DBO)</b>							
1 Dette actuarielle (DBO) à l'ouverture	(22,8)	(39,4)	(1,3)	(17,0)	(1,8)	(82,3)	(53,7)
2 Coût des services	(0,4)	(0,8)	(0,1)	3,2	(0,3)	1,7	(2,0)
3 Coût des intérêts	(0,4)	(0,8)	(0,0)	(0,3)	(0,0)	(1,7)	(1,5)
4 Contributions employés	—	(0,0)	—	(0,2)	—	(0,3)	(0,3)
5 Prestations payées par l'employeur	0,9	2,8	0,1	0,1	0,1	4,0	3,2
6 Gains / (Pertes) générés au cours de l'exercice	(2,7)	(4,6)	(0,0)	(2,4)	(0,2)	(10,0)	1,0
7 Autres	0,0	0,0	—	(0,0)	(0,0)	0,0	—
8 Variation de périmètre	—	—	—	—	—	—	(29,2)
9 Dette actuarielle (DBO) à la clôture = somme de (1) à (8)	(25,5)	(42,8)	(1,3)	(16,7)	(2,3)	(88,6)	(82,4)
<b>Projection des actifs du fonds d'assurance</b>							
1 Juste valeur des actifs du fonds d'assurance à l'ouverture	0,3	6,3	—	14,6	0,4	21,6	10,6
2 Rendement attendu des actifs	0,0	0,1	—	(3,4)	—	(3,2)	0,4
3 Contributions employeurs	0,0	0,4	—	0,5	0,1	1,0	0,6
4 Contributions employés	—	0,0	—	0,2	—	0,3	0,3
5 Prestations payées par le fonds	(0,0)	(0,9)	—	(0,1)	—	(1,0)	(0,7)
6 Frais de gestion	—	—	—	(0,1)	—	(0,1)	(0,1)
7 Gains / (Pertes) générés au cours de l'exercice	(0,0)	0,0	—	1,9	(0,0)	1,9	0,5
8 Autres	—	(0,0)	—	—	(0,1)	(0,1)	—
9 Variation de périmètre	—	—	—	—	—	—	10,0
10 Juste valeur des actifs du fond d'assurance à la clôture = somme de (1) à (9)	0,4	6,0	—	13,7	0,4	20,4	21,7
<b>Réconciliation de la situation financière à la clôture</b>							
1 Dette actuarielle (DBO) à la clôture	(25,5)	(42,8)	(1,3)	(16,7)	(2,3)	(88,6)	(82,4)
2 Juste valeur des actifs du fond d'assurance à la clôture	0,4	6,0	—	13,7	0,4	20,4	21,7
3 Situation financière (1)+(2)	(25,1)	(36,8)	(1,3)	(3,1)	(1,9)	(68,1)	(60,7)
<b>(Provision) / Montant payé d'avance à la clôture</b>							
1 (Provision retraitée)/Montant payé d'avance à l'ouverture	(22,5)	(33,1)	(1,3)	(2,4)	(1,4)	(60,7)	(43,1)
2 Charge de l'exercice	(0,8)	(1,5)	(0,1)	(0,6)	(0,3)	(3,3)	(3,0)
3 Prestations/ contributions employeur	0,9	2,4	0,1	0,5	0,1	4,0	3,2
4 Écarts actuariels comptabilisés en autres éléments du résultat global	(2,7)	(4,6)	(0,0)	(0,5)	(0,2)	(8,0)	1,4
5 Autres	0,0	0,0	—	(0,0)	(0,1)	(0,1)	—
6 Variation de périmètre	—	—	—	—	—	—	(19,2)
7 (Provision) / Montant payé d'avance à la clôture = somme de (1) à (6)	(25,1)	(36,8)	(1,3)	(3,1)	(1,9)	(68,1)	(60,7)
<b>Rationalisation des écarts actuariels générés au cours de l'exercice</b>							
1 Écarts liés au changement d'hypothèses démographiques	—	—	—	(0,1)	0,0	(0,1)	—
2 Écarts liés au changement d'hypothèses financières	(2,5)	(4,6)	(0,0)	(2,2)	(0,0)	(9,4)	(0,7)
3 Écart d'expérience	(0,2)	(0,0)	0,0	(0,1)	(0,2)	(0,5)	(0,3)
4 Écarts actuariels générés par les actifs de couverture	(0,0)	0,0	—	1,9	(0,0)	1,9	(0,5)
5 Total des (Gains)/Pertes d'expérience sur l'exercice - Clôture = somme de (1) à (5)	(2,7)	(4,6)	(0,0)	(0,5)	(0,2)	(8,0)	(1,4)

Les actifs détenus en couverture des engagements sociaux s'élèvent à 20,4 millions d'euros et sont localisés essentiellement aux Pays-Bas et en Allemagne. Ils sont investis dans les fonds généraux de l'assureur à qui la Société n'a pas imposé de stratégie d'investissement (allocation actions, immobilier, etc.).

La France n'a pas d'obligation, légale ou contractuelle, de versement ou d'abondement à un fonds d'assurance. Les provisions de trois sociétés localisées aux Pays-

Bas ont été reprises car les régimes sont devenus des régimes à cotisations définies.

Les écarts actuariels sont essentiellement liés à des changements d'hypothèses et viennent augmenter la provision pour 8 millions d'euros.

Ils ont été comptabilisés en autres éléments du résultat global pour un effet net après impôt de -5,5 millions d'euros.

Les résultats de l'analyse de sensibilité de l'évaluation de la dette actuarielle au taux d'actualisation, réalisée avec un pas de  $\pm 0,50\%$  sur la majorité des sociétés concernées, sont les suivants :

en millions d'euros	France	Allemagne	Italie	Pays-Bas	Total testé	Total groupe
Dette actuarielle au 31.12.16 calculée au taux de 1,25 %	(25,5)	(37,9)	(0,8)	(16,7)	(80,9)	(88,6)
Dette actuarielle calculée avec un taux de 1,25 + 0,50 points	(22,8)	(35,2)	(0,8)	(14,4)	(73,2)	—
Dette actuarielle calculée avec un taux 1,25 - 0,50 points	(26,3)	(40,8)	(0,8)	(19,0)	(86,8)	—

Les résultats de l'analyse de sensibilité de l'évaluation de la dette actuarielle au taux d'inflation, réalisée avec un pas de  $\pm 0,5\%$  sur la majorité des sociétés concernées, sont les suivants :

en millions d'euros	France	Italie	Pays-Bas	Total testé	Total groupe
Dette actuarielle au 31.12.16 calculée au taux d'inflation de 1,8 % ou 2 %	(25,5)	(0,8)	(16,7)	(43,0)	(88,6)
Dette actuarielle au 31.12.16 calculée au taux d'inflation de 1,8 % ou 2 % + 0,5 point	(25,9)	(0,8)	(17,0)	(43,8)	—
Dette actuarielle au 31.12.16 calculée au taux d'inflation de 1,8 % ou 2 % - 0,5 point	(23,0)	(0,8)	(16,2)	(40,0)	—

Les différents régimes français, italiens et néerlandais sont peu sensibles au taux de revalorisation des salaires. Le taux de revalorisation des salaires et le taux d'inflation n'ont aucun impact sur la valorisation de l'engagement en Allemagne.

L'échéancier prévisionnel des prestations pour les 3 prochaines années prévoit une charge de 1 million d'euros pour la France, de 0,1 million d'euros pour les Pays-Bas, de 0,4 million pour STAPPERT Deutschland.

## 4.13 Impôts différés

L'origine des impôts différés est la suivante :

en millions d'euros	31.12.2016	31.12.2015
Différences temporaires	21,6	13,0
Reports fiscaux déficitaires	14,9	12,7
Autres retraitements IFRS <sup>1</sup>	20,1	31,1
<b>Impôts différés actifs</b>	<b>56,6</b>	<b>56,8</b>
Différences temporaires	0,1	(1,7)
Autres retraitements IFRS <sup>1</sup>	(6,7)	(4,9)
<b>Impôts différés passifs</b>	<b>(6,6)</b>	<b>(6,6)</b>

1 Il s'agit essentiellement de retraitements liés aux règles d'harmonisation comptable entre les filiales.

## Notes relatives à l'état de la situation financière

La variation des impôts sur reports fiscaux déficitaires activés s'analyse comme suit :

en millions d'euros	2016	2015
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>12,7</b>	<b>13,3</b>
Activations	0,2	0,4
Utilisations	(1,2)	(0,8)
Désactivations de reports fiscaux antérieurs	—	(0,2)
Activations de reports fiscaux antérieurs	4,0	—
Écarts de conversion	0,0	—
Impact changement de taux	(0,7)	—
Variation de périmètre	—	—
<b>Au 31 décembre</b>	<b>14,9</b>	<b>12,7</b>

### 4.14 Dettes financières

en millions d'euros	31.12.2016	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	31.12.2015
Dettes de location financière > 1 an	16,1	—	10,2	5,9	17,9
Dettes financières long terme > 1 an	128,3	—	121,6	6,7	140,1
<b>Dettes financières long terme</b>	<b>144,4</b>	<b>—</b>	<b>131,8</b>	<b>12,5</b>	<b>157,9</b>
Dettes de location financière < 1 an	3,2	3,2	—	—	3,4
Part < 1 an des dettes financières long terme	33,7	33,7	—	—	46,3
Concours bancaires courants, factoring, escompte	99,0	99,0	—	—	98,2
Intérêts courus	1	1,0	—	—	0,9
<b>Dettes financières court terme</b>	<b>136,9</b>	<b>136,9</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>148,7</b>
Passifs destinés à être cédés	—	—	—	—	—
<b>Total des dettes financières</b>	<b>281,2</b>	<b>136,9</b>	<b>131,8</b>	<b>12,5</b>	<b>306,6</b>

Les dettes financières long terme comportent le placement privé de droit allemand (Schluscheindarlehen) d'un montant de 88 millions d'euros mis en place le 30 octobre 2015 et à échéance 30 octobre 2020.

L'analyse des risques de taux et de liquidité est exposée dans la note **4.16.3.2**.

#### Échéancier des dettes court terme

en millions d'euros	31.12.2016
Inférieur à 1 mois	106,2
Entre 1 et 3 mois	6,1
Entre 3 et 12 mois	24,7
<b>Total</b>	<b>136,9</b>

## Variation des dettes financières

en millions d'euros	
<b>Au 31 décembre 2015</b>	<b>306,6</b>
Nouveaux emprunts (y compris locations financières)	12,0
Remboursements d'emprunts et locations financières	(45,3)
Variation des concours bancaires courants, escompte et facilités de crédit	7,6
Variation de périmètre	—
Écarts de conversion et autres	0,2
<b>Au 31 décembre 2016</b>	<b>281,2</b>

Les nouveaux emprunts s'élevèrent à 11,1 millions d'euros et correspondent à des nouveaux financements mis en place principalement chez Jacquet Metal Service SA ainsi qu'à de nouvelles locations financières pour 0,9 million d'euros.

## Décomposition de l'endettement financier net par nature de taux et par devise

en millions d'euros	31.12.2016	31.12.2015
Emprunts à taux fixes	49,6	29,9
Emprunts à taux variables	131,7	177,7
Concours bancaires courants, factoring, escompte	99,0	98,2
Intérêts courus	1,0	0,9
<b>Dettes financières</b>	<b>281,2</b>	<b>306,6</b>
Dont EUR	265,1	293,2
Dont CAD	3,2	3,6
Dont CZK	2,6	2,7
Dont CHF	1,8	2,0
Dont TRY	-	-
Dont CNY	1,2	0,2
Dont GBP	1,7	0,6
Dont SEK	1,3	1,1
Dont HUF	-	0,4
Dont USD	2,1	0,4
Dont PLN	2,3	2,4
<b>Passifs destinés à être cédés</b>	<b>—</b>	<b>—</b>
<b>Prêts long terme<sup>1</sup></b>	<b>3,0</b>	<b>2,5</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	<b>73,0</b>	<b>90,6</b>
<b>Endettement financier net</b>	<b>205,3</b>	<b>213,5</b>

<sup>1</sup> inclus dans le poste Autres actifs financiers

## 4.15 Dettes fournisseurs et autres passifs

en millions d'euros	31.12.2016	31.12.2015
<b>Dettes fournisseurs</b>	<b>176,4</b>	<b>192,9</b>
<b>Passifs d'impôt exigible</b>	<b>4,4</b>	<b>4,6</b>
Dettes fiscales	15,3	14,6
Dettes sociales	22,6	22,6
Avances et acomptes sur commandes	1,8	0,7
Dettes sur immobilisations	0,3	0,2
Créditeurs divers	5,9	7,2
Produits constatés d'avance	0,2	0,4
<b>Autres passifs courants</b>	<b>46,1</b>	<b>45,6</b>
<b>Autres passifs non courants</b>	<b>4,4</b>	<b>4,2</b>

L'ensemble des dettes fournisseurs et autres passifs est à échéance à moins d'un an. Le délai de règlement généralement accordé par les fournisseurs est compris entre 30 et 90 jours selon les pays.

# Notes relatives à l'état de la situation financière

## 4.16 Instruments financiers

### 4.16.1 Actifs financiers

31.12.2016	Ventilation par catégorie d'instruments							
	en millions d'euros	Total état de la situation financière	Courant	Non courant	Juste valeur par résultat	Instruments dérivés à la juste valeur par résultat	Instruments dérivés à la juste valeur en autres éléments du résultat global	Titres disponibles à la vente
Actifs financiers non courants	9,9	—	9,9	—	—	—	—	9,9
Créances clients	171,3	171,3	—	—	—	—	—	171,3
Autres actifs	22,1	22,1	—	—	—	—	—	22,1
Instruments dérivés	0,4	0,4	—	—	0,1	0,3	—	—
Trésorerie et équivalents de trésorerie	73,0	73,0	—	73,0	—	—	—	—
<b>Total des actifs financiers</b>	<b>276,6</b>	<b>266,8</b>	<b>9,9</b>	<b>73,0</b>	<b>0,1</b>	<b>0,3</b>	<b>—</b>	<b>203,3</b>

31.12.2015	Ventilation par catégorie d'instruments							
	en millions d'euros	Total état de la situation financière	Courant	Non courant	Juste valeur par résultat	Instruments dérivés à la juste valeur par résultat	Instruments dérivés à la juste valeur en autres éléments du résultat global	Titres disponibles à la vente
Actifs financiers non courants	5,8	—	5,8	—	—	—	—	5,8
Créances clients	175,2	175,2	—	—	—	—	—	175,2
Autres actifs	18,5	18,5	—	—	—	—	—	18,5
Instruments dérivés	0,1	0,1	—	—	—	0,1	—	—
Trésorerie et équivalents de trésorerie	90,6	90,6	—	90,6	—	—	—	—
<b>Total des actifs financiers</b>	<b>290,1</b>	<b>284,4</b>	<b>5,8</b>	<b>90,6</b>	<b>—</b>	<b>0,1</b>	<b>—</b>	<b>199,4</b>

#### 4.16.1.1 Prêts et créances au coût amorti

en millions d'euros	2016			2015		
	Brut	Dépréciation	Net	Brut	Dépréciation	Net
Autres actifs financiers non courants	11,4	1,5	9,9	7,5	1,8	5,8
Créances clients	180,6	9,3	171,3	191,8	16,6	175,2
Autres actifs	22,1	0,0	22,1	18,5	0,0	18,5
<b>Total</b>	<b>214,1</b>	<b>10,9</b>	<b>203,3</b>	<b>217,9</b>	<b>18,4</b>	<b>199,4</b>

#### 4.16.1.2 Actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat ou par éléments du résultat global

en millions d'euros	2016		2015	
	Courant	Non courant	Courant	Non Courant
Instruments financiers dérivés	0,4	—	0,1	—
Trésorerie et équivalents de trésorerie	73,0	—	90,6	—
<b>Total</b>	<b>73,4</b>	<b>—</b>	<b>90,7</b>	<b>—</b>



Les instruments financiers dérivés actifs au 31 décembre 2016 sont présentés au paragraphe 4.16.4. Le Groupe applique la comptabilité de couverture lorsque l'efficacité est démontrée. Lorsque ce n'est pas le cas, le Groupe constate par le résultat l'intégralité des variations de juste valeur des instruments de couverture, ce qui s'est traduit par un profit net de 0,3 million d'euros en 2016.

#### 4.16.1.3 Juste valeur des actifs financiers

31.12.2016		Modèle avec données observables	Modèle avec données inobservables	Juste valeur	État de la situation financière
en millions d'euros	Prix coté				
Actifs financiers non courants	—	—	—	9,9	9,9
Créances clients	—	—	—	171,3	171,3
Autres actifs	—	—	—	22,1	22,1
Instruments dérivés	—	0,4	—	0,4	0,4
Trésorerie et équivalents de trésorerie	—	—	—	73	73
<b>Total des actifs financiers</b>	<b>—</b>	<b>0,4</b>	<b>—</b>	<b>276,6</b>	<b>276,6</b>

31.12.2015		Modèle avec données observables	Modèle avec données inobservables	Juste valeur	État de la situation financière
en millions d'euros	Prix coté				
Actifs financiers non courants	—	—	—	5,8	5,8
Créances clients	—	—	—	175,2	175,2
Autres actifs	—	—	—	18,5	18,5
Instruments dérivés	—	0,1	—	0,1	0,1
Trésorerie et équivalents de trésorerie	—	—	—	90,6	90,6
<b>Total des actifs financiers</b>	<b>—</b>	<b>0,1</b>	<b>—</b>	<b>290,1</b>	<b>290,1</b>

#### 4.16.1.4 État des variations des dépréciations sur actifs financiers

en millions d'euros	31.12.2015	Variation de périmètre	Pertes de valeur	Écarts de conversion	Reclassements	Dotations nettes	31.12.2016
Dépréciation des actifs financiers non courants	1,8	—	—	(0,0)	0,1	(0,2)	1,6
Dépréciation des créances clients	16,6	—	—	(0,0)	0,0	(7,3)	9,3
<b>Total</b>	<b>18,4</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>(0,0)</b>	<b>0,1</b>	<b>(7,5)</b>	<b>10,9</b>

en millions d'euros	31.12.2014	Variation de périmètre	Pertes de valeur	Écarts de conversion	Reclassements	Dotations nettes	31.12.2015
Dépréciation des actifs financiers non courants	0,5	1,4	—	—	—	(0,1)	1,8
Dépréciation des créances clients	15,1	5,6	—	(0,0)	(0,0)	(4,0)	16,6
<b>Total</b>	<b>15,5</b>	<b>7,0</b>	<b>—</b>	<b>(0,0)</b>	<b>(0,0)</b>	<b>(4,1)</b>	<b>18,4</b>

#### 4.16.2 Passifs financiers

31.12.2016	Total état de la situation financière	Ventilation par catégorie d'instruments					
		Courant	Non courant	Juste valeur par résultat	Instruments dérivés à la juste valeur par résultat	Instruments dérivés à la juste valeur en autres éléments du résultat global	Passifs financiers au coût amorti
Autres passifs non courants	4,4	—	4,4	—	—	—	4,4
Dettes financières	281,2	136,9	144,4	—	—	—	281,2
Dettes fournisseurs	176,4	176,4	—	—	—	—	176,4
Instruments dérivés	0,4	0,4	—	—	0,2	0,2	—
Autres passifs	46,1	46,1	—	—	—	—	46,1
<b>Total des passifs financiers</b>	<b>508,5</b>	<b>359,8</b>	<b>148,7</b>	<b>—</b>	<b>0,2</b>	<b>0,2</b>	<b>508,1</b>

## Notes relatives à l'état de la situation financière

31.12.2015	en millions d'euros	Total état de la situation financière	Courant	Non courant	Ventilation par catégorie d'instruments			Passifs financiers au coût amorti
					Juste valeur par résultat	Instruments dérivés à la juste valeur par résultat	Instruments dérivés à la juste valeur en autres éléments du résultat global	
		4,2	—	4,2	—	—	—	4,2
		306,6	148,7	157,9	—	—	—	306,6
		192,9	192,9	—	—	—	—	192,9
		0,4	0,4	—	—	0,4	0,0	—
		45,6	45,6	—	—	—	—	45,6
	<b>Total des passifs financiers</b>	<b>549,7</b>	<b>387,5</b>	<b>162,1</b>	<b>—</b>	<b>0,4</b>	<b>0,0</b>	<b>549,3</b>

### 4.16.2.1 Dettes financières

Les éléments constitutifs des dettes financières sont exposés dans la note 4.14.

L'analyse de la gestion des risques de liquidité est exposée dans la note 4.16.3.2.

### 4.16.2.2 Instruments dérivés

en millions d'euros	2016		2015	
	Courant	Non courant	Courant	Non courant
Instruments dérivés	0,4	—	0,4	—
<b>Total</b>	<b>0,4</b>	<b>—</b>	<b>0,4</b>	<b>—</b>

Les instruments financiers dérivés passifs au 31 décembre 2016 sont présentés au paragraphe 4.16.4. Le Groupe applique la comptabilité de couverture, lorsque l'efficacité est démontrée. Dans ce cas, les instruments financiers dérivés sont comptabilisés en autres éléments du résultat global, ce qui a généré une variation proche de 0 au 31 décembre 2016. Lorsque l'efficacité n'est pas démontrée, le Groupe constate par le résultat

l'intégralité des variations de juste valeur des instruments de couverture, ce qui a généré un produit net de 0,3 million d'euros sur le résultat de l'exercice 2016.

L'analyse de la gestion des risques de taux et de change ainsi que les caractéristiques des contrats de couverture sont exposés dans les notes 4.16.3.2, 4.16.3.3 et 4.16.4.

### 4.16.2.3 Dettes fournisseurs et autres passifs

Les éléments constitutifs des dettes fournisseurs et des autres passifs sont exposés dans la note 4.15.

### 4.16.2.4 Juste valeur des passifs financiers

31.12.2016	Modèle avec données observables		Modèle avec données inobservables		État de la situation financière
en millions d'euros	Prix coté	Juste valeur	Prix coté	Juste valeur	
Autres passifs non courants	—	4,4	—	4,4	4,4
Dettes financières	281,2	—	—	281,2	281,2
Dettes fournisseurs	—	176,4	—	176,4	176,4
Instruments dérivés	0,4	—	—	0,4	0,4
Autres passifs	—	46,1	—	46,1	46,1
<b>Total de la juste valeur des passifs financiers</b>	<b>281,6</b>	<b>226,9</b>	<b>—</b>	<b>508,5</b>	<b>508,5</b>

31.12.2015

en millions d'euros	Prix côté	Modèle avec données observables	Modèle avec données inobservables	Juste valeur	État de la situation financière
Autres passifs non courants	—	4,2	—	4,2	4,2
Dettes financières	306,6	—	—	306,6	306,6
Dettes fournisseurs	—	192,9	—	192,9	192,9
Instruments dérivés	0,4	—	—	0,4	0,4
Autres passifs	—	45,6	—	45,6	45,6
<b>Total de la juste valeur des passifs financiers</b>	<b>307,0</b>	<b>242,7</b>	<b>—</b>	<b>549,7</b>	<b>549,7</b>

## 4.16.3 Gestion des risques liés aux instruments financiers

### 4.16.3.1 Risques de crédit et de contrepartie

L'exposition du Groupe aux risques de crédit et de contrepartie concerne principalement les créances clients non assurées. Au 31 décembre 2016, la part des créances clients couvertes est de 91 %. Le Groupe ne se trouve pas dans une position de dépendance commerciale vis-à-vis de ses clients. Il est également précisé que le Groupe ne dépend pas d'un fournisseur particulier et n'a recours que de façon occasionnelle à la sous-traitance.

L'ensemble des créances est à échéance à moins d'un an. Le délai de règlement généralement accordé aux clients est compris entre 30 et 120 jours selon les zones géographiques.

Les retards clients au 31 décembre 2016 sont présentés ci-dessous en valeur brute.

en millions d'euros	31.12.2016	31.12.2015
<b>Créances non échues et non dépréciées</b>	<b>136,3</b>	<b>137,9</b>
<b>Créances échues et dépréciées</b>	<b>13,4</b>	<b>21,0</b>
< 30 jours	2,0	1,9
de 30 à 60 jours	0,6	1,0
de 60 à 90 jours	0,6	0,8
de 90 à 120 jours	1,0	1,7
> 120 jours	9,2	15,6
<b>Créances échues et non dépréciées</b>	<b>30,9</b>	<b>32,9</b>
< 30 jours	25,2	24,0
de 30 à 60 jours	4,5	6,7
de 60 à 90 jours	0,7	1,0
de 90 à 120 jours	0,1	0,5
> 120 jours	0,3	0,7
<b>Total créances</b>	<b>180,6</b>	<b>191,8</b>

### 4.16.3.2 Risques de taux et risques de liquidité

#### Analyse du risque de taux à l'actif du bilan

L'exposition aux risques de taux à l'actif du bilan porte principalement sur les placements de trésorerie du Groupe. Ces placements de trésorerie sont essentiellement des comptes à terme présentant un risque limité.

# Notes relatives à l'état de la situation financière

## Analyse du risque de taux au passif du bilan

L'exposition aux risques de taux au passif du bilan concerne principalement la dette à taux variable du Groupe.

en millions d'euros	31.12.2016	31.12.2015
Concours bancaires courants, factoring, escompte	99,0	98,2
Emprunts à taux variables	131,7	177,7
Dont emprunts à taux variables couverts	110,0	60,0
<b>Solde non couvert</b>	<b>120,7</b>	<b>215,9</b>

Au 31 décembre 2016, les emprunts à taux variables sont couverts à hauteur de 84 % par :

- > les contrats de « cap » pour 60 millions d'euros (Euribor 3 mois capé à 0,5 % échéance 2018)
- > des contrats de « swap » pour 50 millions d'euros et d'une durée de 5 ans (E3M « flooré » à 0 % contre taux fixe 0,335 % échéance 2020).

En tenant compte de ces contrats de couverture, une variation de  $\pm 1$  point des taux d'intérêts aurait un impact de l'ordre de 1,2 million d'euros sur la charge d'intérêt du Groupe.

## Analyse du risque de liquidité

Sur la base des flux contractuels non actualisés portant à la fois sur le nominal et sur les intérêts, l'échéancier des dettes financières est le suivant :

en millions d'euros	Dettes financières	Engagement contractuel	Échéance		
			< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Dettes de locations financières long terme > 1 an et < 1 an	19,3	19,3	3,2	10,2	5,9
Dettes financières long terme > 1 an et < 1 an	162,0	175,0	34,5	133,1	7,5
<b>Dettes long terme y compris part court terme</b>	<b>181,3</b>	<b>194,3</b>	<b>37,7</b>	<b>143,3</b>	<b>13,3</b>
Concours bancaires courants, factoring, escompte	99,0	99,0	99,0	—	—
Intérêts courus	1,0	1,0	1,0	—	—
<b>Dettes financières court terme</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>—</b>	<b>—</b>
<b>Total des dettes financières</b>	<b>281,2</b>	<b>294,3</b>	<b>137,6</b>	<b>143,3</b>	<b>13,3</b>

Les dettes financières à long et court terme étant principalement composées de dettes libellées en euro, aucune hypothèse de taux de change n'a été retenue.

La ligne « Concours bancaires courants, factoring, escompte » n'est composée que du montant nominal.

Les dettes long terme (part long terme et part court terme) s'élèvent à 181,3 millions d'euros au 31 décembre 2016 et se composent de 49,6 millions d'euros de dettes à taux fixe et de 131,7 millions d'euros de dettes à taux variable.

L'engagement contractuel correspond à la dette inscrite au bilan au 31 décembre 2016 et aux intérêts futurs. Le calcul des intérêts futurs a été effectué sur la base d'un taux moyen de 2,3 % pour les emprunts non couverts.

Certains emprunts sont soumis au respect de covenants présentés au paragraphe 5.4.

Le Groupe a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et considère être en mesure de faire face à ses échéances futures. Au 31 décembre 2016 :

- > La trésorerie active du Groupe s'élève à 73 millions d'euros dont 28,3 millions d'euros chez Jacquet Metal Service SA ;
- > Jacquet Metal Service SA dispose d'un crédit revolving de 125 millions d'euros non utilisé et d'autres facilités de crédit ;
- > Les filiales disposent de 86,2 millions d'euros de lignes de crédit non utilisées.

Le montant des lignes de crédit utilisées et non utilisées est présenté au paragraphe 5.3.

### 4.16.3.3 Risques de change

#### 4.16.3.3.1 Politiques de couverture de change

Les achats de matières premières des filiales sont principalement réalisés en euro compte tenu de l'implantation géographique du Groupe. L'exposition du Groupe aux risques de change concerne donc principalement les filiales anglaises, suédoises, suisses, polonaises, américaines, canadiennes, turques et chinoises pour la partie des achats engagés en euro, les autres flux étant exprimés dans la monnaie fonctionnelle de chacune des filiales. Les filiales américaines et chinoises s'approvisionnent principalement en monnaie locale.

Jacquet Metal Service SA est exposée au risque de change lorsqu'elle consent des avances de trésorerie aux filiales hors zone euro en monnaie locale.

La direction financière analyse mensuellement les positions de change, devise par devise et filiale par filiale, puis définit et met en place les couvertures nécessaires. L'instrument de couverture le plus souvent utilisé est l'achat ou la vente à terme de devises.

#### 4.16.3.3.2 Risque de change sur les investissements réalisés dans les sociétés en devises étrangères

Les positions bilantielles nettes sur les investissements réalisés dans les sociétés en devises étrangères par devise d'origine sont les suivantes :

31.12.2016

en millions d'euros	CAD	CHF	CNY	CZK	DKK	GBP	HUF	PLN	SEK	TRY	USD	Total
Actifs hors immobilisations incorporelles et corporelles	8,5	1,6	4,8	11,2	0,0	6,2	11,1	17,9	9,5	6,4	15,2	92,4
Passifs hors capitaux propres	7,3	2,5	1,9	8,3	0,1	5,4	5,4	9,9	5,9	2,7	34,7	84,0
<b>Position nette avant gestion</b>	<b>1,3</b>	<b>(0,9)</b>	<b>2,9</b>	<b>2,9</b>	<b>(0,1)</b>	<b>0,7</b>	<b>5,7</b>	<b>8,0</b>	<b>3,6</b>	<b>3,7</b>	<b>(19,4)</b>	<b>8,4</b>
Position hors-bilan	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
<b>Position nette après gestion</b>	<b>1,3</b>	<b>(0,9)</b>	<b>2,9</b>	<b>2,9</b>	<b>(0,1)</b>	<b>0,7</b>	<b>5,7</b>	<b>8,0</b>	<b>3,6</b>	<b>3,7</b>	<b>(19,4)</b>	<b>8,4</b>

#### 4.16.3.4 Autres risques

Les autres risques identifiés par le Groupe concernent les risques pays, les risques d'élasticité des prix, les risques d'évolution des cours des métaux et les risques actions.

### 4.16.4 Instruments dérivés

La valorisation de ces instruments, comptabilisée au niveau des charges financières nettes ou au niveau des autres éléments du résultat global a été effectuée sur la base d'anticipations de taux d'intérêt et de taux de change :

en millions d'euros	31.12.2015	Mouvements de périmètre	Augmentation	Diminution	Juste valeur	31.12.2016
Instruments dérivés - taux	0,3	—	—	(0,2)	0,2	0,3
Instruments dérivés - change	0,1	—	0,0	(0,1)	(0,0)	0,0
<b>Total instruments dérivés passif</b>	<b>0,4</b>	<b>—</b>	<b>0,0</b>	<b>(0,2)</b>	<b>0,2</b>	<b>0,4</b>
Instruments dérivés - taux	0,0	—	—	(0,0)	—	0,0
Instruments dérivés - change	0,1	—	0,2	(0,1)	0,2	0,4
<b>Total instruments dérivés actif</b>	<b>0,1</b>	<b>—</b>	<b>0,2</b>	<b>(0,1)</b>	<b>0,2</b>	<b>0,4</b>

L'analyse des risques de change, de taux et de liquidité est détaillée dans la note 4.16.3.2.

# Notes relatives à l'état de la situation financière

## 5 Engagements hors-bilan

La direction financière du Groupe procède à une revue détaillée des engagements hors bilan. Les engagements reçus et donnés présentés ci-après sont exposés sur la base du capital restant dû des dettes auxquelles ils sont rattachés.

### 5.1 Synthèse des engagements donnés/reçus

Les engagements hors bilan se décomposent ainsi :

en millions d'euros	31.12.2016	31.12.2015	Échéance		
			< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
<b>Engagements reçus dans le cadre d'opérations de financement (garanties)</b>	<b>1,2</b>	<b>0,8</b>	<b>0,7</b>	<b>0,2</b>	<b>0,4</b>
<b>Engagements donnés</b>	<b>173,3</b>	<b>216,7</b>	<b>155,6</b>	<b>3,7</b>	<b>14,1</b>
Garanties fournisseurs	25,0	21,8	25,0	0,0	0,0
Garanties bancaires	12,2	19,5	9,3	0,2	2,8
Crédit documentaire / Lettre de Crédit / SBLC	17,4	13,6	16,9	0,5	0,0
Lettres de confort	57,6	79,0	54,5	0,0	3,1
Hypothèques	11,5	14,0	1,2	3,0	7,3
Nantissement	2,7	3,1	2,7	0,0	0,0
Suretés sur BFR	20,4	22,1	19,6	0,0	0,8
Cautions	26,4	43,6	26,3	0,0	0,1

Les principaux nantissements et hypothèques donnés sont les suivants :

31.12.2016

en millions d'euros	Montant hypothèque	Date de départ	Date d'échéance	Total poste de bilan <sup>1</sup>	Hypothèque en % du poste de bilan
<b>Hypothèques sur terrains ou bâtiments</b>					
Belgique	6,1	20.01.2014	20.01.2024	7,4	83 %
Suisse	1,6	01.06.2011	30.03.2017	4,2	38 %
		01.03.2011	30.03.2021		
République Tchèque	1,7	01.09.2014	01.07.2022	3,5	59 %
		0,4	01.09.2014		
Allemagne	1,6	10.12.2002	30.06.2030	5,2	31 %
<b>Total hypothèques</b>	<b>11,5</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>

<sup>1</sup> Total de la valeur brute du poste bilan dans les comptes consolidés.

## 5.2 Obligations contractuelles

2016		Paiements dus sur la période		
en millions d'euros	Total	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Obligations en matière de locations financières <sup>1</sup>	17,8	3,3	9,0	5,4
Valeur actualisée des obligations en matière de locations financières <sup>2</sup>	16,4	3,3	8,3	4,8
Contrats de location simple <sup>3</sup>	98,3	18,9	49,3	30,1
Obligations d'achat irrévocables	—	—	—	—

2015		Paiements dus sur la période		
en millions d'euros	Total	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Obligations en matière de locations financières <sup>1</sup>	18,8	4,0	11,3	3,5
Valeur actualisée des obligations en matière de locations financières <sup>2</sup>	16,4	3,8	10,1	2,5
Contrats de location simple <sup>3</sup>	92,7	19,9	42,9	29,9
Obligations d'achat irrévocables	—	—	—	—

<sup>1</sup> Il s'agit du total des paiements minimaux futurs au titre des contrats de location-financière.

Au 31 décembre, il n'existe pas de contrat de sous-location au titre des contrats de locations financières.

<sup>2</sup> L'engagement correspond à la valeur actualisée des paiements minimaux futurs au titre des contrats de locations financières.

<sup>3</sup> L'engagement correspond au total des paiements minimaux futurs au titre des contrats de location simple non résiliables.

## 5.3 Lignes de crédit

Le montant des lignes de crédit se décompose de la façon suivante :

en millions d'euros	2016			2015		
	Montant accordé	Montant utilisé	Montant disponible	Montant accordé	Montant utilisé	Montant disponible
<b>Financements Jacquet Metal Service SA</b>	<b>330,6</b>	<b>151,4</b>	<b>179,1</b>	<b>328,4</b>	<b>166,3</b>	<b>162,1</b>
Dont crédit à terme revolving	125,0	—	125,0	125,0	—	125,0
Dont Schuldscheindarlehen (placement privé de titres de créances de droit allemand)	88,0	88,0	—	88,0	88,0	—
Dont lignes de crédit / facilités	117,6	63,4	54,1	115,4	78,3	37,1
<b>Financements filiales</b>	<b>215,9</b>	<b>129,8</b>	<b>86,2</b>	<b>262,6</b>	<b>140,3</b>	<b>122,3</b>
<b>Passifs destinés à être cédés</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>
<b>Total</b>	<b>546,5</b>	<b>281,2</b>	<b>265,3</b>	<b>591,0</b>	<b>306,6</b>	<b>284,4</b>

## 5.4 Obligations associées aux financements

Les obligations associées aux financements concernent principalement le crédit syndiqué revolving et le placement privé de droit allemand (Schuldscheindarlehen) contractés par Jacquet Metal Service SA. Ces obligations correspondent essentiellement à des engagements à respecter au niveau du Groupe.

Les principales caractéristiques du crédit syndiqué revolving sont :

- > Date de signature : 16 juillet 2015;
- > Date d'échéance : 16 juillet 2018;
- > Montant : 125 millions d'euros (non-utilisé);

- > Garantie : Néant;
- > Clause de changement de contrôle : JSA doit détenir au minimum 40 % du capital social et des droits de vote de Jacquet Metal Service SA;
- > Principales obligations 2016 :
  - > Endettement net inférieur à 300 millions d'euros ou levier inférieur à 2,0,
  - > Dépenses d'investissement annuelles inférieures à 30 millions d'euros,
  - > Ratio d'endettement net sur capitaux propres (gearing) inférieur à 1;

## Notes relatives à l'état de la situation financière

- > Principales obligations 2017 :
  - > Endettement net inférieur à 275 millions d'euros fin juin / 250 millions d'euros fin décembre ou levier inférieur à 2,0,
  - > Dépenses d'investissement annuelles inférieures à 30 millions d'euros,
  - > Ratio d'endettement net sur capitaux propres (gearing) inférieur à 1.
- > Date d'échéance : 30 octobre 2020;
- > Montant : 88 millions d'euros (entièrement utilisé);
- > Garantie : Néant;
- > Clause de changement de contrôle : JSA doit détenir au minimum 40 % du capital social et des droits de vote de Jacquet Metal Service SA;
- > Principale obligation :
  - > Ratio d'endettement net sur capitaux propres (gearing) inférieur à 1.

Les principales caractéristiques du Schuldscheindarlehen sont :

- > Date de signature : 30 octobre 2015;

Au 31 décembre 2016, les obligations associées à ces financements sont respectées.

## 6 Informations sur les parties liées

Les parties liées ont été définies comme étant les mandataires sociaux de la Société mère Jacquet Metal Service SA. Les dirigeants des filiales n'ont pas été considérés comme des parties liées dans la mesure où leur responsabilité est restreinte à une fraction des revenus ou actifs du Groupe.

Actifs appartenant directement ou indirectement à Monsieur Éric Jacquet et exploités dans le cadre de l'activité du Groupe :

en milliers d'euros	Sites	Loyers 2016 HT	Loyers 2015 HT	Locataires
JERIC SARL	Saint Priest - France (69)	611	575	Jacquet Metal Service SA
	Villepinte - France (93)	197	182	Jacquet Metal Service SA
	Saint Priest - France (69)	60	0	JSP
SCI Cité 44	Lyon - France (69)	449	481	Jacquet Metal Service SA
	Lyon - France (69)	19	0	Metal Services
SCI de Migennes	Migennes - France (89)	210	210	Jacquet Metal Service SA
SCI Rogna Boue	Grésy sur Aix - France (73)	132	132	Détail Inox
JSA Holding Bochum	Bochum - Allemagne	494	375	QUARTO Deutschland
JSA Holding Deutschland	Dusseldorf - Allemagne	333	368	Abraservice Deutschland

Les transactions avec les parties liées sont réalisées à des conditions normales de marché.

## 7 Variation de trésorerie consolidée

Le tableau de variation de trésorerie consolidée est présenté en valeur nette, après neutralisation des écarts de conversion et des variations du périmètre de consolidation.

Les décalages existant entre les charges financières enregistrées sur la période et les charges décaissées sont pris en compte dans le tableau de trésorerie mais demeurent non significatifs.



en millions d'euros	31.12.2015	Mouvements de périmètre	Variation du BFR	Autres	Écarts de conversion	31.12.2016
Stocks et encours	390,3	—	(13,5)	0,0	(0,5)	376,2
Créances clients	175,2	0,0	(3,0)	(0,0)	(0,8)	171,3
Fournisseurs	(192,9)	—	15,9	0,0	0,6	(176,4)
<b>BFR opérationnel net</b>	<b>372,5</b>	<b>0,0</b>	<b>(0,6)</b>	<b>0,0</b>	<b>(0,8)</b>	<b>371,1</b>
Autres actifs	18,5	—	3,4	0,3	(0,1)	22,1
Autres passifs	(45,6)	(0,0)	(0,6)	(0,2)	0,2	(46,1)
<b>BFR avant impôt et éléments financiers</b>	<b>345,4</b>	<b>(0,0)</b>	<b>2,2</b>	<b>0,1</b>	<b>(0,7)</b>	<b>347,1</b>

### Détail des opérations d'investissements

Les investissements sont présentés en parties 4.2 et 4.3 de l'annexe.

### Détail des opérations financières

Un dividende de 0,40 euro par action a été versé en 2016 par Jacquet Metal Service SA, pour un total de 9,5 millions d'euros. De plus, 1,3 million d'euros ont été distribués aux associés minoritaires des filiales.

Les nouveaux emprunts et les remboursements d'emprunts correspondent aux mouvements identifiés au paragraphe 4.14 sur les dettes financières.

## 8 Honoraires versés aux commissaires aux comptes

Les honoraires liés aux réseaux des Commissaires aux comptes se sont élevés à 1 478 milliers d'euros en 2016 et se ventilent comme suit :

en milliers d'euros	EY		Grant Thornton		Autres		Total	
	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015
<b>Audit</b>								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
Émetteur	192	197	157	143	—	—	349	340
Filiales intégrées globalement	558	550	504	436	57	138	1 119	1 124
Services autres que la Certification des Comptes								
Émetteur	10	10	—	625	—	—	10	635
Filiales intégrées globalement	—	—	—	—	—	—	—	—
Sous-total	760 100 %	757 100 %	661 100 %	1 204 100 %	57 100 %	138 100 %	1 478 100 %	2 099 100 %
<b>Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement</b>								
Juridiques, fiscales, sociales	—	—	—	—	—	—	—	—
Autres	—	—	—	—	—	—	—	—
Sous-total	— — %	— — %	— — %	— — %	— — %	— — %	— — %	— — %
<b>Total</b>	<b>760</b>	<b>757</b>	<b>661</b>	<b>1 204</b>	<b>57</b>	<b>138</b>	<b>1 478</b>	<b>2 099</b>

## 9 Événements postérieurs à la clôture

Néant.

---

## 4 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

GRANT THORNTON  
Membre français de Grant Thornton International  
Cité internationale  
44, quai Charles de Gaulle  
CS 60095  
69463 Lyon Cedex 06  
S.A. au capital de € 2.297.184

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles

ERNST & YOUNG et Autres  
Tour Oxygène  
10-12, boulevard Marius Vivier Merle  
69393 Lyon Cedex 03  
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles

### Jacquet Metal Service

Exercice clos le 31 décembre 2016

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Jacquet Metal Service, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

#### I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

## II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Lors de l'arrêté de ses comptes, votre groupe est conduit à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui concernent notamment la valeur de certains postes d'actif, de passif, de produits et de charges. Les postes suivants des états financiers ont donc été évalués en fonction de ces estimations et ces hypothèses :

- Écarts d'acquisition (notes 2.9 et 4.1) ;
- Stocks et encours (notes 2.15 et 4.5) ;
- Impôts différés actifs (notes 2.22 et 4.13) ;
- Provisions courantes et non courantes (notes 2.20 et 4.11).

Pour l'ensemble des éléments recensés ci-dessus, nous avons vérifié le caractère approprié des règles et des méthodes comptables suivies et des informations données dans les notes annexes aux comptes consolidés. Nous avons examiné la cohérence des hypothèses retenues, la traduction chiffrée de celles-ci ainsi que la documentation disponible et nous avons procédé, sur ces bases, à l'appréciation du caractère raisonnable des estimations réalisées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Lyon, le 21 mars 2017

Les Commissaires aux Comptes

**GRANT THORNTON**

Membre français de Grant Thornton International

Françoise Mechin

**ERNST & YOUNG et Autres**

Nicolas Perlier

# 5 Comptes annuels 2016 Jacquet Metal Service SA

## Compte de résultat

en milliers d'euros	Notes	2016	2015
Prestations de services	4.1	24 779	22 450
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>4.1</b>	<b>24 779</b>	<b>22 450</b>
Reprises sur amortissements et provisions	4.3	936	253
Autres produits	4.2	2 392	2 628
Transferts de charges	—	1 904	4 507
<b>Total produits d'exploitation</b>	<b>—</b>	<b>30 011</b>	<b>29 838</b>
Achats et charges externes	4.4	(21 928)	(23 615)
Impôts, taxes et versements assimilés	4.4	(559)	(526)
Salaires et traitements	4.4	(1 105)	(3 204)
Charges sociales	4.4	(1 344)	(1 572)
Dotations aux amortissements et aux provisions	4.4	(1 977)	(3 314)
Autres charges	4.4	(189)	(237)
<b>Total charges d'exploitation</b>	<b>—</b>	<b>(27 102)</b>	<b>(32 467)</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>—</b>	<b>2 909</b>	<b>(2 629)</b>
Produits de participations	—	7 104	15 399
Autres intérêts et produits assimilés	—	5 670	4 534
Reprises sur provisions et transferts de charges financières	—	14	—
Différences positives de change	—	375	336
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	—	—	0
<b>Produits financiers</b>	<b>4.5</b>	<b>13 163</b>	<b>20 269</b>
Dotations aux amortissements et aux provisions	—	(203)	(14)
Intérêts et charges assimilés	—	(3 110)	(2 507)
Différences négatives de change	—	(421)	(85)
<b>Charges financières</b>	<b>4.5</b>	<b>(3 734)</b>	<b>(2 606)</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>—</b>	<b>9 429</b>	<b>17 662</b>
<b>Résultat courant avant impôts</b>	<b>—</b>	<b>12 338</b>	<b>15 033</b>
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	—	17	—
Produits exceptionnels sur opérations en capital	—	434	402
Reprises sur provisions et transferts de charges	—	153	223
<b>Produits exceptionnels</b>	<b>4.6</b>	<b>604</b>	<b>625</b>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	—	0	0
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	—	(185)	(281)
Dotations aux amortissements et aux provisions	—	—	—
<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>4.6</b>	<b>(185)</b>	<b>(281)</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>—</b>	<b>419</b>	<b>344</b>
Intéressement des salariés	—	—	—
Impôts sur les bénéfices	4.7, 4.8, 4.9	(1 056)	(311)
<b>Résultat net</b>	<b>—</b>	<b>11 700</b>	<b>15 066</b>

# Bilan au 31 décembre

Actif	Notes	31.12.2016			31.12.2015
		Brut	Amort. prev.	Net	Net
<b>en milliers d'euros</b>					
Immobilisations incorporelles	5.1	13 897	13 553	345	272
Immobilisations corporelles	5.1	6 121	4 336	1 785	1 949
Immobilisations financières	5.1 et 5.2	273 124	12 300	260 824	258 166
<b>Actif immobilisé</b>	<b>—</b>	<b>293 142</b>	<b>30 189</b>	<b>262 953</b>	<b>260 387</b>
Avances et acomptes versés	5.3	10	—	10	10
Créances d'exploitation	5.3	15 303	434	14 869	15 294
Créances diverses	5.3	112 256	—	112 256	104 865
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5.4	27 951	—	27 951	45 901
<b>Actif circulant</b>	<b>—</b>	<b>155 520</b>	<b>434</b>	<b>155 086</b>	<b>166 071</b>
Comptes de régularisation	5.5	1 795	—	1 795	2 381
<b>Actif</b>	<b>—</b>	<b>450 458</b>	<b>30 624</b>	<b>419 834</b>	<b>428 840</b>
<b>Passif</b>					
<b>en milliers d'euros</b>			<b>Notes</b>	<b>31.12.2016</b>	<b>31.12.2015</b>
<b>Capitaux propres</b>			<b>6.1 et 6.3</b>	<b>210 705</b>	<b>208 556</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>			<b>6.4</b>	<b>5 748</b>	<b>6 161</b>
Emprunts auprès des établissements de crédit			6.5	127 128	141 923
Comptes courants bancaires			5.4 et 6.5	24 308	25 118
Autres dettes financières			6.5	31 142	26 584
<b>Dettes financières</b>			<b>—</b>	<b>182 579</b>	<b>193 625</b>
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			6.5	8 457	8 332
Dettes fiscales et sociales			6.5	2 286	3 769
<b>Dettes d'exploitation</b>			<b>—</b>	<b>10 743</b>	<b>12 100</b>
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			6.5	—	2
Dettes d'impôt sociétés			6.5	—	—
Autres dettes diverses			6.5	9 518	8 280
<b>Dettes diverses</b>			<b>—</b>	<b>9 518</b>	<b>8 282</b>
<b>Total dettes</b>			<b>—</b>	<b>202 840</b>	<b>214 008</b>
Comptes de régularisation			6.6	542	115
<b>Passif</b>			<b>—</b>	<b>419 834</b>	<b>428 840</b>

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers.

# Notes annexes aux comptes sociaux

## 1 Faits marquants

Néant.

## 2 Règles et méthodes comptables

### Principes généraux appliqués

Les états de synthèse de la Société ont été établis selon les normes, principes et méthodes comptables issus du règlement ANC n°2014-03 relatif au Plan comptable général.

La méthode de base pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les notes et tableaux présentés, en complément du bilan et du compte de résultat, constituent l'annexe et font, à ce titre, partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice arrêté le 31 décembre 2016 a une durée de douze mois.

### Estimations

La préparation des états financiers nécessite la prise en compte d'hypothèses et d'estimations qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des éléments d'actifs et de passifs inscrits au bilan, ainsi que les montants présentés au titre des produits et des charges de l'exercice. La direction revoit ses estimations et appréciations de manière régulière. Les résultats réels peuvent différer sensiblement de ces estimations.

Les principales estimations faites par la direction lors de l'établissement des états financiers portent notamment sur :

- > Les tests de dépréciation des titres de participation ;
- > Les passifs sociaux ;
- > Les provisions pour risques et charges.

### Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont valorisées à leur coût historique d'acquisition, constitué :

- > Du prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables ;
- > De tous les frais directement attribuables engagés pour mettre l'actif en état de marche en vue de l'utilisation prévue ;
- > De toutes les remises et rabais commerciaux déduits dans le calcul du prix d'achat.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée probable d'utilisation. Les principaux modes et durées d'amortissements sont les suivants :

- > Logiciels
  - > Linéaire – entre 1 an et 10 ans
- > Agencements, installations
  - > Linéaire – entre 3 ans et 10 ans
- > Matériel de transport, de bureau, informatique et mobilier
  - > Linéaire – entre 1 an et 10 ans

La Société a choisi, lorsque cela était possible, de pratiquer un mode d'amortissement dégressif. Ce régime fiscal, réservé à certaines catégories de biens, permet d'accroître sensiblement le montant des déductions fiscales pratiquées au cours des premières années

d'utilisation du bien. D'un point de vue comptable, la part des dotations qui excède l'amortissement linéaire est constatée dans un compte de provision pour amortissement dérogatoire dans les capitaux propres sous la rubrique «provisions réglementées».

### Tests de dépréciation effectués sur les actifs amortissables

Lorsque des événements ou des situations nouvelles indiquent que la valeur comptable de certains actifs corporels ou incorporels est susceptible de ne pas être recouvrable, cette valeur est comparée à la valeur

recouvrable estimée à partir de la valeur d'utilité. Si la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable de ces actifs, cette dernière est ramenée à la valeur recouvrable.

### Actifs financiers

La valeur brute des titres de participation correspond au coût historique d'acquisition des titres augmenté des frais d'acquisition, c'est-à-dire de tous les coûts directement attribuables à l'acquisition des titres à l'exception des coûts d'emprunts.

À la clôture de l'exercice, la valeur des titres est comparée à la valeur d'inventaire, qui correspond à la valeur d'utilité pour la société. Si nécessaire, une provision pour dépréciation est comptabilisée. La valeur d'utilité

est évaluée par référence notamment à la quote-part des capitaux propres de la filiale et à la valeur déterminée sur la base des flux de trésorerie futurs actualisés.

Les flux de trésorerie futurs sont déterminés sur la base des prévisions établies par la direction compte tenu d'une appréciation de l'ensemble des conditions économiques qui prévaudront pendant la durée d'utilité des actifs. La méthodologie s'appuie sur les plans internes d'une durée de 5 ans.

### Autres immobilisations financières

Les autres immobilisations financières correspondent principalement aux actions auto-détenues non affectées et à des dépôts de garanties versés. Ces derniers sont provisionnés lorsque la situation financière du débiteur laisse apparaître une forte probabilité de non remboursement.

Les titres auto-détenus sont comptabilisés au coût d'acquisition. Une dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire, constituée par le cours moyen de bourse du dernier mois avant la clôture de l'exercice, est inférieure à la valeur comptable. Les sorties sont valorisées au coût unitaire moyen pondéré.

### Créances et dettes

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Les créances clients peuvent, le cas échéant, faire l'objet d'une dépréciation. Une dépréciation est comptabilisée dès lors qu'il existe un risque de non recouvrement. La valeur d'inventaire est appréciée créance par créance en fonction de ce risque.

### Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées au coût d'acquisition avec constitution d'une provision pour dépréciation si leur valeur de marché est inférieure à la valeur comptable.

# Notes annexes aux comptes sociaux

## Opérations en devises

En cours d'exercice, les transactions en devises sont enregistrées pour leur contre-valeur en euros à la date d'opération. Les dettes, créances, disponibilités en devises hors zone euro figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en

devises hors zone euro à ce dernier cours est inscrite dans le poste « écart de conversion ».

Les pertes latentes de change font l'objet d'une provision pour risques en totalité.

## Provisions pour engagements sociaux

La Société provisionne les indemnités de fin de carrière, compléments de retraite des salariés et médailles du travail. Les dotations et reprises de provisions sont comptabilisées en résultat d'exploitation.

La provision est évaluée par des actuaires externes.

Les droits au titre des indemnités de départ en retraite (IDR) sont définis par la convention collective de la Métallurgie.

Les engagements sociaux font l'objet d'une évaluation annuelle à partir des caractéristiques propres à l'entreprise et de facteurs d'évolution externes détaillés comme suit :

	2016	2015
<b>Hypothèses démographiques</b>		
Table de mortalité	INSEE TV/TD 2007-2009	INSEE TV/TD 2007-2009
Âge minimum de début d'activité	22 ans pour les cadres et 20 ans pour les non cadres	22 ans pour les cadres et 20 ans pour les non cadres
Âge de départ à la retraite	62 ans	62 ans
Modalités de départ	Départ volontaire à l'initiative du salarié	Départ volontaire à l'initiative du salarié
<b>Hypothèses financières</b>		
Taux d'actualisation		
Retraite chapeau	2,00 %	2,00 %
Autres régimes	1,25 %	2,00 %
Taux d'inflation	2,00 %	2,00 %
Taux de revalorisation des salaires	0,39 % à 4,69 % selon les CSP, les régimes et l'âge	0,39 % à 4,69 % selon les CSP, les régimes et l'âge
Taux de charges sociales	50 %	50 %
Taux de rendement des actifs financiers	2,00 %	2,00 %

## Autres provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont évaluées afin de tenir compte de la meilleure estimation des risques et charges.

## Instruments dérivés

La Société gère certains de ses risques financiers à l'aide d'instruments financiers dérivés dits de couverture. La Société utilise essentiellement des contrats de cap et de swap pour gérer les risques de taux liés à ses besoins de financement. Conformément aux principes comptables français, les montants nominaux des instruments financiers dérivés ne sont pas comptabilisés.

L'incidence des instruments financiers de couverture est appréhendée de façon symétrique en compte de résultat par rapport aux flux du sous-jacent couvert.



### 3 Événements postérieurs à la clôture

Néant.

## 4 Notes sur le compte de résultat

### 4.1 Ventilation du chiffre d'affaires

en milliers d'euros	2016		2015	
France	3 144	13 %	3 293	15 %
Hors France	21 635	87 %	19 158	85 %
<b>Total</b>	<b>24 779</b>	<b>100 %</b>	<b>22 450</b>	<b>100 %</b>

Le chiffre d'affaires est constitué de prestations de service facturées aux filiales, principalement des prestations de gestion et des prestations informatiques. L'évolution du chiffre d'affaires est liée en partie à l'évolution de l'activité et au développement du Groupe.

### 4.2 Autres produits d'exploitation

en milliers d'euros	2016	2015
Loyers	1 950	2 002
Produits d'activités annexes	442	626
<b>Total</b>	<b>2 392</b>	<b>2 628</b>

La Société loue des bâtiments pour le compte de certaines filiales du Groupe. Ces loyers sont refacturés par Jacquet Metal Service SA aux sociétés utilisatrices des bâtiments.

Les produits d'activités annexes correspondent principalement à la refacturation de charges supportées par la Société pour le compte de filiales.

### 4.3 Reprises de provisions et transferts de charges

Les transferts de charges correspondent principalement à la refacturation de charges aux filiales.

### 4.4 Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation s'élève à 2,9 millions d'euros contre -2,6 millions d'euros en 2015. Le résultat 2015 prenait notamment en compte des charges liées à l'acquisition de Schmolz+Bickenbach Distribution et non refacturées aux filiales.

# Notes annexes aux comptes sociaux

## 4.5 Résultat financier

Le résultat financier s'établit à 9,4 millions d'euros, contre 17,7 millions d'euros en 2015. Cette variation s'explique principalement par la diminution des dividendes reçus des filiales.

en milliers d'euros	2016	2015
Dividendes reçus des filiales	7 104	15 399
Revenus de placement	4 810	3 836
Revenus de prêts <sup>1</sup>	4 810	3 836
Reprises de provisions	14	–
Reprises de provisions pour dépréciation des titres de participation	–	–
Reprises de provisions pour risques et charges financières	2	–
Reprises de provisions pour dépréciation des actions propres	12	–
Autres	1 235	1 034
Autres produits financiers	860	698
Gains de change	375	336
<b>Produits financiers</b>	<b>13 163</b>	<b>20 269</b>
Intérêts et charges assimilées	(3 110)	(2 507)
Pertes de change	(421)	(85)
Dotations aux provisions pour risques et charges financières	(203)	(14)
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de participation	–	(12)
Dotations aux provisions pour risques et charges financières	(203)	(2)
<b>Charges financières</b>	<b>(3 734)</b>	<b>(2 606)</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>9 429</b>	<b>17 662</b>

<sup>1</sup> Prêts filiales et intérêts des cashpool

## 4.6 Résultat exceptionnel

en milliers d'euros	2016	2015
Cessions d'actifs immobilisés	28	–
Cessions de titres	116	206
Autres produits exceptionnels	460	419
<b>Produits exceptionnels</b>	<b>604</b>	<b>625</b>
Valeur nette comptable des actifs cédés	(34)	–
Valeur nette comptable des titres cédés	(16)	(38)
Autres charges exceptionnelles	(135)	(244)
<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>(185)</b>	<b>(281)</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>419</b>	<b>344</b>

## 4.7 Impôt sur les sociétés

La Société a opté pour le régime fiscal des groupes de sociétés, dont elle est la Société tête de Groupe. Au 31 décembre 2016, ce périmètre comprend toutes les sociétés françaises du Groupe. Le régime d'intégration a été prorogé pour 5 ans à compter de l'exercice 2015.

La Société mère du Groupe, Jacquet Metal Service SA, est seule redevable vis-à-vis du Trésor Public de l'impôt sur les sociétés dû par l'ensemble des sociétés françaises. Les principales dispositions ci-après ont été adoptées pour le traitement comptable des impositions relevant de ce régime particulier :

- > Chaque filiale intégrée, bien que non tenue de verser l'impôt au Trésor, constate néanmoins en charge l'impôt dont elle serait redevable dans le régime de droit commun et en acquitte le montant à Jacquet Metal Service SA;
- > L'éventuel allègement d'impôt constaté au niveau de la déclaration fiscale d'ensemble et résultant de l'imputation de la perte d'une société déficitaire constitue un profit qui appartient à la filiale et dont le montant lui reste acquis;
- > Les économies réalisées par le Groupe non liées aux déficits (correctifs et avoirs fiscaux des sociétés déficitaires) sont conservées par la Société et constatées en produits ou en charges.

En cas de sortie de la filiale intégrée, après considération de sa situation fiscale, des perspectives d'évolution de cette situation comme de la nature de l'événement motivant sa sortie, la Société intégrante pourra être tenue d'octroyer à la filiale intégrée un dédommagement au titre de la perte, pour cette dernière, du fait de son appartenance au groupe intégré, de certaines prérogatives fiscales, telle, notamment, la possibilité de report de ses déficits pendant son appartenance au groupe intégré.

Les reports déficitaires restent acquis à la société mère qui pourra le cas échéant dédommager la filiale sortante.

### Répartition de l'impôt sur les sociétés

en milliers d'euros	2016			2015	
	Résultat avant IS	IS avant intégration fiscale	Gain/Perte net d'intégration fiscale	Résultat après IS	Résultat après IS
Résultat courant	12 338	1 799	—	10 539	14 855
Résultat exceptionnel	419	110	—	309	285
Taxe de 3 % sur les distributions	(284)	—	—	(284)	(547)
Imputation déficits antérieurs	—	(1 121)	—	1 121	243
Crédits d'impôt	—	(74)	(211)	285	—
Incidence IS filiales	(89)	—	181	(270)	229
<b>Total</b>	<b>12 384</b>	<b>714</b>	<b>(30)</b>	<b>11 700</b>	<b>15 066</b>

## 4.8 Situation fiscale différée ou latente

en milliers d'euros	Montant en base 2016	Montant de la créance future d'impôt	
		2016	2015
<b>Accroissements d'impôts latents (passif)</b>			
Décalages temporaires imposables au taux de droit commun	—	—	—
Amortissements dérogatoires	77	26	56
<b>Impôts différés passif (dette future)</b>	<b>77</b>	<b>26</b>	<b>56</b>
<b>Allègements d'impôts latents (actif)</b>			
Décalages temporaires imposables au taux de droit commun	4 880	1 627	1 520
Déficits reportables fiscalement <sup>1</sup>	8 239	2 746	3 239
<b>Impôts différés actif (créance future)</b>	<b>13 118</b>	<b>4 373</b>	<b>4 760</b>
<b>Solde net allègements / (accroissements) futurs d'impôts</b>	<b>13 041</b>	<b>4 347</b>	<b>4 704</b>

<sup>1</sup> en 2016, 2 655 milliers d'euros ont été utilisés

Les accroissements et allègements d'impôts latents ont été calculés avec un taux d'imposition de 33,33 %. Ces impôts différés ne font pas l'objet d'une comptabilisation dans les comptes sociaux.

# Notes annexes aux comptes sociaux

## 4.9 Incidence des évaluations fiscales dérogatoires

en milliers d'euros	2016	2015
Résultat de l'exercice	11 700	15 066
Impôt sur les bénéfices	1 056	311
Résultat avant impôts	12 757	15 377
Variation des amortissements dérogatoires	(91)	(168)
<b>Résultat hors évaluations fiscales dérogatoires (avant impôts)</b>	<b>12 666</b>	<b>15 209</b>

## 5 Notes sur le Bilan – Actif

### 5.1 Variation des immobilisations

en milliers d'euros	31.12.2015	Augmentation	Diminution	31.12.2016
<b>Valeur brute</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>13 674</b>	<b>252</b>	<b>(28)</b>	<b>13 897</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>5 870</b>	<b>361</b>	<b>(110)</b>	<b>6 121</b>
Titres de participations	170 079	19	(16)	170 082
Créances rattachées aux participations	94 583	7 257	(3 801)	98 040
Actions auto-détenues	5 341	5 461	(6 309)	4 494
Prêts et autres immobilisations financières	474	42	(8)	508
<b>Immobilisations financières</b>	<b>270 478</b>	<b>12 779</b>	<b>(10 133)</b>	<b>273 124</b>
<b>Total valeur brute</b>	<b>290 022</b>	<b>13 391</b>	<b>(10 271)</b>	<b>293 142</b>
<b>Amortissement</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>13 402</b>	<b>241</b>	<b>(90)</b>	<b>13 553</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>3 921</b>	<b>443</b>	<b>(28)</b>	<b>4 336</b>
Titres de participations	12 300	–	–	12 300
Créances rattachées aux participations	–	–	–	–
Actions auto-détenues	12	–	(12)	(0)
Prêts et autres immobilisations financières	–	–	–	–
<b>Immobilisations financières</b>	<b>12 312</b>	<b>–</b>	<b>(12)</b>	<b>12 300</b>
<b>Total amortissements et provisions</b>	<b>29 635</b>	<b>684</b>	<b>(130)</b>	<b>30 189</b>
<b>Valeurs nettes des immobilisations</b>	<b>260 387</b>	<b>12 707</b>	<b>(10 141)</b>	<b>262 953</b>

## 5.2 Immobilisations financières

### Titres de participation

La valeur brute des titres de participation s'élève à 170 millions d'euros au 31 décembre 2016, stable par rapport au 31 décembre 2015.

Les informations sur les principales participations détenues directement sont détaillées ci-dessous :

en milliers d'euros	Pays	Capital social	Capitaux propres hors capital	Quote-part du capital détenu (en %)	VNC des titres	Prêts & avances consentis par la Société	VNC des comptes courants des filiales <sup>1</sup>	Cautions & avals donnés	Dividendes versés à la société au cours de l'exercice	Chiffre d'affaires H.T. du dernier exercice	Bénéfice ou perte du dernier exercice
JACQUET Holding SARL	France	14 337	4	100,00 %	19 695	42 367	23 286	—	—	—	(12 037)
STAPPERT Deutschland	Allemagne	8 871	73 963	100,00 %	6 518	—	—	—	7 039	220 830	10 889
Abraservice Holding SAS	France	1 819	16 996	100,00 %	18 233	—	5 498	—	—	—	92
IMS group Holding SAS	France	10 854	65 687	100,00 %	108 581	55 672	41 574	—	—	—	252

<sup>1</sup> débiteurs (+) / créditeurs (-) y compris cash pooling

Les capitaux propres et les résultats présentés dans ce tableau sont des éléments statutaires ne tenant pas compte des retraitements comptables opérés au niveau du Groupe pour les besoins des comptes consolidés.

### Créances rattachées à des participations

Les créances rattachées à des participations s'élèvent à 98 millions d'euros et correspondent à des avances à plus d'un an consenties à des filiales détenues directement ou indirectement par Jacquet Metal Service SA.

### Actions auto-détenues

La variation annuelle correspond aux mouvements sur le contrat de liquidité.

## 5.3 Échéancier des créances

en milliers d'euros	Montants bruts au 31.12.2016	Montants nets au 31.12.2016	Échéances		
			< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
<b>Actif immobilisé</b>					
Créances rattachées à des participations	98 040	98 040	575	97 464	—
Prêts	26	26	6	20	—
Autres immobilisations financières	481	481	25	—	456
<b>Actif circulant</b>					
Avances et acomptes versés	10	10	10	—	—
Créances d'exploitation	15 303	14 869	14 869	—	—
Créances diverses	112 256	112 256	70 676	41 574	6
Charges constatées d'avance	967	967	944	23	—
<b>Total</b>	<b>227 084</b>	<b>226 649</b>	<b>87 106</b>	<b>139 081</b>	<b>462</b>

La part à moins d'un an des créances rattachées à des participations correspond essentiellement à des intérêts facturés aux filiales. Les créances diverses comprennent principalement les comptes de cash pool (106 millions d'euros dont 41,6 millions d'euros à échéance supérieure à un an).

## Notes annexes aux comptes sociaux

### 5.4 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Des conventions de centralisation de trésorerie ont été mises en place entre Jacquet Metal Service SA et certaines filiales. La remontée des soldes (débiteurs et créditeurs) se fait sur des comptes pivot appartenant à Jacquet Metal Service SA et permet ainsi d'optimiser la trésorerie du Groupe.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se décomposent comme suit au 31 décembre 2016 :

en milliers d'euros	Valeur brute au 31.12.2016	Valeur nette au 31.12.2016	Valeur nette au 31.12.2015
<b>Titres de placement</b>	<b>2 328</b>	<b>2 328</b>	<b>2 328</b>
SICAV monétaires	2 328	2 328	2 328
<b>Disponibilités</b>	<b>25 622</b>	<b>25 622</b>	<b>43 573</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	<b>27 951</b>	<b>27 951</b>	<b>45 901</b>

### 5.5 Comptes de régularisation – Actif

en milliers d'euros	31.12.2016	31.12.2015
Charges constatées d'avance	967	1 018
Charges à répartir sur plusieurs exercices	624	1 361
Écarts de conversion actif	203	2
<b>Comptes de régularisation - Actif</b>	<b>1 795</b>	<b>2 381</b>

Les charges constatées d'avance sont majoritairement des charges d'exploitation.

## 6 Notes sur le Bilan – Passif

### 6.1 Renseignements concernant les capitaux propres

#### Capital social

Au 31 décembre 2016, le capital social reste inchangé par rapport à l'exercice précédent. Il est composé de 24 028 438 actions représentant un montant total de 36 631 126,16 euros.

Une information détaillée sur l'évolution du capital social est donnée au paragraphe 5 de la partie «Autres informations» du Document de Référence.

## Variation des capitaux propres

en milliers d'euros	Nombre de titres en circulation	Capital	Primes d'émission / fusion	Réserve légale	Autres réserves et RAN	Résultat	Provisions réglementées	Capitaux propres
<b>31.12.15</b>	<b>24 028 438</b>	<b>36 631</b>	<b>58 142</b>	<b>3 663</b>	<b>94 887</b>	<b>15 066</b>	<b>168</b>	<b>208 556</b>
Affectation du résultat	—	—	—	—	15 066	(15 066)	—	—
Distributions	—	—	—	—	(9 461)	—	—	(9 461)
Variation des provisions	—	—	—	—	—	—	(91)	(91)
Résultat 2016	—	—	—	—	—	11 700	—	11 700
<b>31.12.16</b>	<b>24 028 438</b>	<b>36 631</b>	<b>58 142</b>	<b>3 663</b>	<b>100 491</b>	<b>11 700</b>	<b>77</b>	<b>210 705</b>

## Autres réserves et report à nouveau

Le poste des « autres réserves et report à nouveau (RAN) » inclut 6,2 millions d'euros de réserve indisponible dotée en contrepartie des actions auto-détenues et -0,9 million d'euros liés à l'application, en 2014, de la recommandation ANC 2013-R02 sur les engagements sociaux.

## Provisions réglementées

Les provisions réglementées sont constatées conformément aux textes en vigueur et comprennent les amortissements dérogatoires. Les mouvements de la période sont présentés au paragraphe 6.3.

## 6.2 Opérations afférentes aux titres de la société

### Contrat de liquidité

En 2008, Jacquet Metal Service a confié à Oddo Corporate Finance la mise en œuvre d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de Déontologie de l'AMAFI. Pour la mise en œuvre effective de ce contrat, la somme initiale de 2 600 000 euros a été mise à la disposition du fournisseur de liquidité.

Au 31 décembre 2016, le contrat de liquidité est composé d'un montant de 1,6 million d'euros de liquidité et de 19 000 actions Jacquet Metal Service SA pour une valeur de marché de 376 milliers d'euros.

### Programme de rachat d'actions

L'Assemblée générale du 30 juin 2016 a autorisé, dans sa vingtième résolution, le Conseil d'administration à faire acheter par la Société ses propres actions.

Au 31 décembre 2016, le nombre d'actions auto-détenues s'élève ainsi à 319 886 actions, représentant 1,33 % du capital pour une valeur nette comptable de 4,5 millions d'euros :

- > 300 886 actions auto-détenues sont comptabilisées en « immobilisations financières » pour une valeur nette comptable de 4,1 millions d'euros ;
- > 19 000 actions auto-détenues dans le cadre du contrat de liquidité sont comptabilisées en « immobilisations financières » pour une valeur nette comptable de 0,4 millions d'euros.

	Nombre d'actions				en milliers d'euros		
	31.12.2015	Augmentation	Diminution / Attribution	31.12.2016	Coût d'entrée	Provision au 31.12.2016	Valeur nette au 31.12.2016
Actions affectées au programme de rachat d'actions	300 886	—	—	300 886	4 126	—	4 126
<b>Actions affectées</b>	<b>300 886</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>300 886</b>	<b>4 126</b>	<b>—</b>	<b>4 126</b>
Actions non affectées	—	—	—	—	—	—	—
Actions du compte de liquidité	84 520	378 841	444 361	19 000	368	—	368
<b>Actions non affectées</b>	<b>84 520</b>	<b>378 841</b>	<b>444 361</b>	<b>19 000</b>	<b>368</b>	<b>—</b>	<b>368</b>
<b>Total</b>	<b>385 406</b>	<b>378 841</b>	<b>444 361</b>	<b>319 886</b>	<b>4 494</b>	<b>—</b>	<b>4 494</b>

# Notes annexes aux comptes sociaux

## Capital autorisé de valeurs mobilières donnant accès au capital

La société n'a pas consenti d'options d'achat ou de souscription d'actions.

## 6.3 Provisions réglementées

Les provisions réglementées correspondent principalement aux amortissements dérogatoires, la Société ayant choisi, lorsque cela était possible, de pratiquer un mode d'amortissement dégressif. Elles évoluent comme suit sur la période :

en milliers d'euros	31.12.2015	Dotation	Reprise	31.12.2016
Amortissements dérogatoires	136	—	(91)	45
Amortissements frais d'acquisition de titres	32	—	—	32
<b>Total</b>	<b>168</b>	<b>—</b>	<b>(91)</b>	<b>77</b>

## 6.4 Provisions pour risques et charges

en milliers d'euros	31.12.2015	Dotations	Reprises de provisions utilisées	Reprises de provisions non utilisées	31.12.2016
Provision pour pertes de change	2	203	2	—	203
<b>Provisions pour risques</b>	<b>2</b>	<b>203</b>	<b>2</b>	<b>—</b>	<b>203</b>
Provisions pour litiges	—	—	—	—	—
Provision pour pensions et obligations similaires <sup>1</sup>	4 739	122	256	—	4 605
Autres provisions pour charges	1 420	—	481	—	939
<b>Provisions pour charges</b>	<b>6 159</b>	<b>122</b>	<b>736</b>	<b>—</b>	<b>5 544</b>
<b>Total</b>	<b>6 161</b>	<b>325</b>	<b>738</b>	<b>—</b>	<b>5 748</b>
Dont exploitation	—	122	736	—	—
Dont financier	—	203	2	—	—
Dont exceptionnel	—	—	—	—	—

<sup>1</sup> Au 31 décembre 2016, le montant des engagements sociaux provisionnés s'élève à 4 605 milliers d'euros dont 4 440 milliers d'euros au titre de la retraite complémentaire, 142 milliers d'euros au titre des indemnités de fin de carrière, 11 milliers d'euros au titre des ayants droit et 12 milliers d'euros au titre des médailles du travail.

## 6.5 Échéancier des dettes

en milliers d'euros	Montant au 31.12.2016	Échéances		
		< 1an	de 1 à 5 ans	> 5ans
Emprunts auprès des établissements de crédit	127 128	22 933	103 611	583
Comptes courants bancaires	24 308	24 308	—	—
Autres dettes financières	31 142	30 935	—	207
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 457	8 457	—	—
Dettes fiscales et sociales	2 286	2 286	—	—
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	—	—	—	—
Dettes d'impôt sociétés	—	—	—	—
Autres dettes diverses	9 518	9 518	—	—
<b>Total</b>	<b>202 840</b>	<b>98 438</b>	<b>103 611</b>	<b>790</b>



## 6.6 Détail des écarts de conversion passif

en milliers d'euros	31.12.2016	31.12.2015
Créances	345	115
Dettes	—	—
<b>Total</b>	<b>345</b>	<b>115</b>

# 7 Autres informations

## 7.1 Effectifs à la clôture

	31.12.2016	31.12.2015
Cadres	14	15
Agents de maîtrise et techniciens	—	—
Employés	—	—
<b>Total</b>	<b>14</b>	<b>15</b>

## 7.2 Rémunération versée aux mandataires sociaux

La Société compte deux dirigeants mandataires sociaux dont les rémunérations et avantages de toute nature cumulés, directs et indirects, versés en 2016 se sont élevés à 1 066 milliers d'euros contre 1 036 milliers d'euros en 2015.

Les jetons de présence, seules rémunérations versées aux administrateurs non dirigeants de Jacquet Metal Service SA, se sont élevés à 76 milliers d'euros en 2016 contre 82 milliers d'euros en 2015.

### Opérations conclues entre Jacquet Metal Service SA et ses dirigeants

en milliers d'euros	Sites	Loyers 2016 HT	Loyers 2015 HT
JERIC SARL	Saint Priest (69)	611	575
	Villepinte (93)	197	182
SCI Cité 44	Lyon 6 <sup>e</sup> (69)	450	481
SCI Migennes	Migennes (89)	210	210

### Prêts et garanties accordés aux dirigeants

Néant.

# Notes annexes aux comptes sociaux

## 7.3 Informations concernant les entreprises liées

Les éléments indiqués ci-dessous sont présentés en valeur brute avant une éventuelle provision.

Éléments concernant les entreprises liées	
en milliers d'euros	31.12.2016
Participations	170 082
Créances rattachées à des participations	98 040
<b>Total immobilisations</b>	<b>268 121</b>
Créances d'exploitation	14 781
Créances diverses	109 959
<b>Total créances</b>	<b>124 740</b>
Emprunts et dettes financières divers	31 054
Dettes fournisseurs	6 228
Dettes diverses	609
<b>Total dettes</b>	<b>37 891</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>12 210</b>
Produits de participation	7 104
Autres intérêts et produits assimilés	5 176
Dotation provision sur titres de participation	—
Intérêts et charges assimilés	(69)

## 7.4 Engagements financiers

Les engagements donnés présentés ci-après sont exposés sur la base du capital restant dû des dettes auxquelles ils sont rattachés.

### Engagements financiers donnés et reçus dans le cadre d'opérations de financement

en milliers d'euros	2016	2015
Nantissements de Sicav	2 646	3 119
Garanties bancaires / cautions solidaires / lettres de confort	80 786	90 236
<b>Total des engagements donnés</b>	<b>83 432</b>	<b>93 355</b>

en milliers d'euros	2016			2015		
	Montant accordé	Montant utilisé	Montant disponible	Montant accordé	Montant utilisé	Montant disponible
Crédit à terme	88 000	88 000	—	88 000	88 000	—
Crédits moyen terme	39 345	24 345	15 000	22 496	22 496	—
Crédit revolving syndiqué	125 000	—	125 000	125 000	—	125 000
Autres revolving	35 900	14 374	21 526	54 400	31 000	23 400
Lignes de crédit / facilités	42 330	24 718	17 612	38 500	24 803	13 697
<b>Total des engagements reçus</b>	<b>330 575</b>	<b>151 437</b>	<b>179 138</b>	<b>328 396</b>	<b>166 299</b>	<b>162 097</b>

## Engagements donnés dans le cadre de l'approvisionnement des filiales

en milliers d'euros	2016	2015
Garanties autonomes	22 418	18 100
<b>Total des engagements donnés</b>	<b>22 418</b>	<b>18 100</b>
Dont à moins de 1 an	18 918	18 100
Dont de 1 à 5 ans	3 500	–
Dont à + de 5 ans	–	–

## Engagements contractés pour couvrir le risque de change

La Société est principalement exposée au risque de change lorsqu'elle consent des avances de trésorerie aux filiales hors zone euro en monnaie locale. Au 31 décembre 2016, il n'y a pas de position significative en devises non couvertes.

## Engagements reçus dans le cadre d'opérations de couverture de taux

Au cours de l'exercice 2016, la Société a souscrit des swaps de taux pour un montant total de 50 millions d'euros, avec les caractéristiques suivantes : durée de 5 ans, E3M « flooré » à 0 % contre taux fixe 0,335 %, échéance 2020.

## 7.5 Obligations associées aux financements

Les obligations associées aux financements concernent principalement le crédit syndiqué revolving et le placement privé de droit allemand (Schluscheindarlehen) contractés par Jacquet Metal Service SA en 2015. Ces obligations correspondent essentiellement à des engagements à respecter au niveau du Groupe.

Les principales caractéristiques du crédit syndiqué revolving sont :

- > Date de signature : 16 juillet 2015
- > Date d'échéance : 16 juillet 2018
- > Montant : 125 millions d'euros (non-utilisé)
- > Garantie : Néant
- > Clause de changement de contrôle : JSA doit détenir au minimum 40 % du capital social et des droits de vote de Jacquet Metal Service SA
- > Principales obligations 2016 :
  - > Endettement net inférieur à 300 millions d'euros ou levier inférieur à 2,0
  - > Dépenses d'investissement annuelles inférieures à 30 millions d'euros
  - > Ratio d'endettement net sur capitaux propres (gearing) inférieur à 1

- > Principales obligations 2017 :
  - > Endettement net inférieur à 275 millions d'euros fin juin / 250 millions d'euros fin décembre ou levier inférieur à 2,0
  - > Dépenses d'investissement annuelles inférieures à 30 millions d'euros
  - > Ratio d'endettement net sur capitaux propres (gearing) inférieur à 1

Les principales caractéristiques du Schuldscheindarlehen sont :

- > Date de signature : 30 octobre 2015
- > Date d'échéance : 30 octobre 2020
- > Montant : 88 millions d'euros (entièrement utilisé)
- > Garantie : Néant
- > Clause de changement de contrôle : JSA doit détenir au minimum 40 % du capital social et des droits de vote de Jacquet Metal Service SA
- > Principale obligation :
  - > Ratio d'endettement net sur capitaux propres (gearing) inférieur à 1

Au 31 décembre 2016, les obligations associées aux financements sont respectées.

# 6 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

## **Grant Thornton**

### **Commissaire aux comptes**

Membre de la Compagnie régionale de Versailles  
Cité internationale  
44, quai Charles de Gaulle  
CS 60095  
69463 Lyon Cedex 06

## **ERNST & YOUNG et Autres**

### **Commissaire aux Comptes**

Membre de la compagnie régionale de Versailles  
Tour Oxygène  
10-12, boulevard Marius Vivier Merle  
69393 Lyon Cedex 03  
S.A.S. à capital variable

## **Jacquet Metal Service**

### **Exercice clos le 31 décembre 2016**

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société JACQUET METAL SERVICE, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

## **1 Opinion sur les comptes annuels**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

## 2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance l'élément suivant :

Les titres de participation, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2016 s'établit à 157,8 M€, sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur recouvrable selon les modalités décrites dans la note 2 de l'annexe aux comptes annuels, paragraphe « Actifs financiers ».

Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles se fondent ces valeurs recouvrables, notamment à revoir l'actualisation des perspectives de rentabilité des activités concernées et la réalisation des objectifs, et à contrôler la cohérence des hypothèses retenues avec les données prévisionnelles issues des plans stratégiques établis par chacune de ces entités sous le contrôle de la direction générale.

Dans le cadre de nos appréciations, nous avons vérifié le caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## 3 Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle.

Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Lyon, le 21 mars 2017

Les Commissaires aux Comptes

**GRANT THORNTON**  
**Membre français de Grant Thornton**  
**International**

Françoise Mechin  
Associée

**ERNST & YOUNG et Autres**

Nicolas Perlier  
Associé

# 7 Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

GRANT THORNTON  
Membre français de Grant Thornton International  
Cité internationale  
44, quai Charles de Gaulle  
CS 60095  
69463 Lyon Cedex 06  
S.A. au capital de € 2.297.184

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles

ERNST & YOUNG et Autres  
Tour Oxygène  
10-12, boulevard Marius Vivier Merle  
69393 Lyon Cedex 03  
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles

Jacquet Metal Service

Exercice clos le 31 décembre 2016

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

## Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'assemblée générale

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

## **1. Lettre de confort à la Banque Européenne du Crédit Mutuel (BECM) dans le cadre du prêt bancaire souscrit par la société Jacquet Deutschland**

### ***Personne concernée***

M. Éric Jacquet, président-directeur général de votre société et gérant de la société Jacquet Deutschland.

### ***Nature, objet et modalités***

Le conseil d'administration du 3 mars 2016 a autorisé votre société à consentir une lettre de confort à concurrence d'un montant de €4.500.000 en principal, plus tous intérêts, frais et accessoires en garantie de deux ouvertures de crédits s'élevant respectivement à €3.000.000 et €1.500.000 que votre filiale Jacquet Deutschland a souscrit auprès de BECM.

### ***Motifs justifiant de l'intérêt de la convention pour la société***

Votre conseil a motivé cette convention de la façon suivante :

Obtention de financement en vue du développement de l'activité de la filiale.

## **2. Engagement de non-concurrence de M. Philippe Goczol, directeur général délégué de votre société**

### ***Nature et objet***

Le conseil d'administration du 15 novembre 2010 a autorisé la conclusion avec M. Philippe Goczol d'un engagement de non-concurrence limité à une durée de un an suivant la cessation de ses fonctions de directeur général délégué.

Pendant l'exécution de l'interdiction, votre société versera au directeur général délégué une contrepartie financière mensuelle.

Le conseil d'administration du 30 juin 2016 a autorisé la conclusion d'un avenant à l'engagement de non-concurrence de M. Philippe Goczol visant à modifier le seul coefficient applicable à la rémunération mensualisée pour le porter de 0,5 à 0,6 dans l'hypothèse où la cessation des fonctions résulterait d'une démission du directeur général délégué.

### ***Modalités***

Cette convention n'a pas trouvé à s'appliquer au titre de l'exercice 2016.

### ***Motifs justifiant de l'intérêt de la convention pour la société***

Votre conseil a motivé cette convention de la façon suivante :

Harmonisation des taux.

## **3. Bail commercial avec la S.C.I. Cité 44**

### ***Personne concernée***

M. Éric Jacquet, président-directeur général de votre société et gérant de la S.C.I. Cité 44.

# Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

## Nature et objet

Le conseil d'administration du 30 juin 2016 a autorisé la conclusion d'un avenant au bail commercial conclu le 1er avril 2014 avec la S.C.I. Cité 44, prenant effet le 22 juillet 2016, aux termes duquel votre société a modifié son implantation en changeant de plateaux occupés. Son loyer est fixé à €353.000 à partir du 26 septembre 2016.

## Modalités

Bailleur	Locataire	Prise d'effet	Locaux	Loyer (charges) en EUR	Taxe foncière (charges) en EUR
Cité 44	JMS SA	30 juin 2016	Location de bureaux	(449 871)	(29 083)
Total				(449 871)	(29 083)

## Motifs justifiant de l'intérêt de la convention pour la société

Votre conseil a motivé cette convention de la façon suivante :

Adaptation aux besoins.

## Conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs

### a) dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

### 1. Baux commerciaux avec la société Jeric et la S.C.I. de Migennes

#### Personne concernée

M. Éric Jacquet, président-directeur général de votre société, gérant de la société Jeric et de la S.C.I. de Migennes.

#### Objet et modalités

Baux commerciaux.

Bailleur	Locataire	Prise d'effet	Locaux	Loyer (charges) en EUR	Taxe foncière (charges) en EUR
Jeric	JMS SA	1 <sup>er</sup> janvier 2004	Appartement dit "Flexovit" situé rue du Mâconnais à St-Priest (69)	(5 970)	0
Jeric	JMS SA	1 <sup>er</sup> janvier 2004	Local à archive de 95 m <sup>2</sup> situé rue du Mâconnais à St-Priest (69)	(832)	0
Jeric	JMS SA	23 mars 2004	Maison dite "Torres" située rue du Lyonnais à St-Priest (69)	(5 901)	0
Jeric	JMS SA	5 mars 2015	Ensemble immobilier à usage de bureaux et d'entrepôt industriel situé 7 rue Michel Jacquet à St-Priest (69)	(595 644)	(40 726)
Jeric	JMS SA	5 mars 2015	Ensemble industriel situé à Villepinte (93)	(196 542)	(21 672)
S.C.I. de Migennes	JMS SA	1 <sup>er</sup> janvier 2003	Ensemble industriel situé à Migennes (89)	(209 883)	(38 090)
Total				(1 014 772)	(100 488)



## **2. Lettre de confort à BNP Paribas Fortis dans le cadre du prêt bancaire souscrit par la société Jacquet Deutschland**

### ***Personne concernée***

M. Éric Jacquet, président-directeur général de votre société et gérant de la société Jacquet Deutschland.

### ***Nature, objet et modalités***

Le conseil d'administration du 3 septembre 2014 a autorisé votre société à consentir une lettre de confort à concurrence d'un montant de €1.500.000 en principal, plus tous intérêts, frais et accessoires en garantie du remboursement du prêt bancaire que votre filiale Jacquet Deutschland a souscrit auprès de BNP Paribas Fortis.

### ***b) sans exécution au cours de l'exercice écoulé***

Par ailleurs, nous avons été informés de la poursuite des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, qui n'ont pas donné lieu à exécution au cours de l'exercice écoulé.

## **Indemnité de révocation ou de non-renouvellement du mandat de M. Philippe Goczol**

### ***Nature et objet***

Le conseil d'administration du 15 novembre 2010 a autorisé l'octroi à M. Philippe Goczol d'une indemnité de révocation ou de non-renouvellement de ses fonctions de directeur général délégué de votre société, et a défini les conditions de versement et de fixation du montant de ladite indemnité.

### ***Modalités***

Cette convention n'a pas trouvé à s'appliquer au titre de l'exercice 2016.

Lyon, le 21 mars 2017

Les Commissaires aux Comptes

**GRANT THORNTON**

Membre français de Grant Thornton International

Françoise Mechin

**ERNST & YOUNG et Autres**

Nicolas Perlier

---

## 8 Rapport du président du conseil d'administration relatif aux conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil et aux procédures de contrôle interne

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce, le présent rapport du Président du Conseil d'administration a pour objet de rendre compte aux actionnaires des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la Société.

Ce rapport a été préparé par le Président avec l'assistance de la direction de l'audit interne. Il a été revu par le Comité d'audit et des risques du 14 mars 2017 et approuvé par le Conseil d'administration du 15 mars 2017.

---

### Conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et gouvernance d'entreprise

La préparation et l'organisation des travaux du Conseil d'administration s'inscrivent dans le cadre défini par les dispositions législatives et réglementaires applicables aux sociétés anonymes à Conseil d'administration, les statuts de la Société et le règlement intérieur du Conseil d'administration.

---

#### 1 Gouvernance d'entreprise

Jacquet Metal Service SA (la « Société ») se réfère au Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées AFEP-MEDEF révisé en novembre 2016 et disponible sur le site internet du MEDEF, ci-après le « Code de référence ». La Société déclare appliquer les recommandations du Code de référence, à l'exception du renouvellement échelonné des mandats des Administrateurs (recommandation n°13) compte tenu de la courte durée du mandat d'Administrateur au sein de la Société (deux années).

---

#### 2 Conseil d'administration

##### Critères d'indépendance des membres du Conseil

Conformément aux dispositions de son règlement intérieur, le Conseil d'administration veille à compter en son sein au moins la moitié de membres indépendants selon les critères en vigueur en matière de « gouvernement d'entreprise ». L'indépendance des membres du Conseil se vérifie au regard des critères suivants :

- > Ne pas être et ne pas avoir été, au cours des cinq dernières années, salarié ou mandataire social de la Société ou d'une société du Groupe ;
- > Ne pas être mandataire social d'une société dans laquelle la Société détient directement ou indirectement un mandat d'Administrateur ou de membre du Conseil de surveillance ;

- > Ne pas être mandataire social d'une société dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un mandataire social de la Société (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) détient un mandat d'Administrateur ou de membre du Conseil de surveillance;
- > Ne pas être client, fournisseur, banquier d'affaire, banquier de financement, significatif de la Société ou du Groupe ou pour lequel la Société ou le Groupe représente une part significative de l'activité;
- > Ne pas avoir un lien familial proche avec un mandataire social dirigeant de la Société ou d'une société du Groupe;
- > Ne pas avoir été Commissaire aux comptes de la Société au cours des cinq dernières années;
- > Ne pas être membre du Conseil de surveillance ou Administrateur depuis plus de douze ans;
- > Ne pas être actionnaire de référence de la Société ou, le cas échéant, de la société mère exerçant un contrôle sur la Société au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce.

Le Conseil d'administration peut toutefois estimer qu'un membre, bien que remplissant les critères énoncés ci-dessus, ne doit pas être qualifié d'indépendant compte tenu de sa situation particulière. La qualification de membre indépendant est débattue chaque année par le Comité des nominations et des rémunérations et examinée au cas par cas chaque année par le Conseil d'administration au regard des critères énoncés ci-dessus avant la publication du rapport annuel.

### Composition du Conseil d'administration

La composition du Conseil d'administration est présentée dans la partie 4.1 de la présentation du Groupe.

### Organisation du Conseil d'administration définie par un règlement intérieur

Le Conseil d'administration a adopté son règlement intérieur le 20 juillet 2010 et l'a mis à jour successivement le 22 janvier 2014 afin de tenir compte de la révision du Code de référence intervenue en juin 2013 et le 30 juin 2016 pour porter les membres du Comité d'audit et des risques de trois à quatre membres au plus. Il devra également être modifié pour tenir compte des dernières modifications du Code de référence. Le règlement intérieur du Conseil d'administration regroupe et précise les règles d'organisation et de fonctionnement qui lui sont applicables en vertu de la Loi et des statuts de la Société, ainsi que les règles de fonctionnement des Comités permanents mis en place.

Le règlement intérieur rappelle :

- > Les compétences et les pouvoirs du Conseil d'administration;
- > Les devoirs et obligations de ses membres au regard des principes de confidentialité des informations privilégiées détenues et des règles d'indépendance et de loyauté;
- > L'obligation pour chacun de ses membres d'informer le Conseil d'administration de tout conflit d'intérêts réel ou potentiel dans lequel il pourrait être impliqué directement ou indirectement; l'Administrateur doit, dans un tel cas, s'abstenir de participer aux débats et à la prise de décisions sur les sujets concernés;
- > Les règles applicables en matière de transactions sur les titres de la Société telles qu'énoncées aux termes de l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier et des articles 222-14 et 222-15 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers.

Le règlement intérieur prévoit que le Conseil d'administration se réunisse au moins une fois par trimestre ainsi que la possibilité de participer aux réunions par des moyens de visioconférence ou de télécommunication, à l'exception des réunions statuant sur l'arrêté des comptes annuels ou sur la révocation du Président ou du Vice-président du Conseil d'administration.

Le règlement intérieur prévoit les règles de fonctionnement des deux Comités permanents institués en son sein: le Comité d'audit et des risques et le Comité des nominations et des rémunérations.

Le règlement intérieur prévoit enfin qu'au moins une fois par an, le Conseil d'administration est invité par son Président à procéder à un examen et à une évaluation du fonctionnement du Conseil d'administration.

# Conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et gouvernance d'entreprise

## Missions et fonctionnement du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité du Groupe et veille à leur mise en œuvre. Il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle, par ses délibérations, les affaires qui le concernent. Dans ce cadre, le Conseil, notamment :

- > Délibère sur la stratégie du Groupe et sur les opérations qui en découlent et, plus généralement, sur toute opération significative portant notamment sur des investissements ou des désinvestissements;
- > Désigne la direction générale de l'entreprise et contrôle sa gestion;
- > Veille à la qualité de l'information fournie aux actionnaires ainsi qu'au marché notamment à travers les comptes et le rapport annuel ou à l'occasion d'opérations significatives.

La conclusion des opérations suivantes doit faire l'objet d'une autorisation préalable du Conseil d'administration :

- > Toute acquisition ou cession de participations ou toute acquisition ou cession de fonds de commerce pour une valeur d'entreprise, pour chaque opération, supérieure à 5 millions d'euros;
- > Toute opération significative se situant hors de la stratégie annoncée de la Société;
- > Les avals, cautions et garanties, dans les conditions déterminées par les textes applicables.

Le Président ou, le cas échéant, le Vice-président organise et dirige les travaux du Conseil d'administration dont il rend compte à l'Assemblée générale des actionnaires. Le Président veille au bon fonctionnement des organes de la Société et notamment des Comités du Conseil d'administration. Il s'assure que les membres du Conseil d'administration sont en mesure de remplir leur mission et que le Conseil d'administration consacre le temps nécessaire aux questions intéressant l'avenir du Groupe.

La direction générale de la Société est assumée par le Président du Conseil d'administration qui cumule ainsi les deux fonctions. Le directeur général exerce ses pouvoirs sans limitation.

## Activité du Conseil d'administration

En 2016, le Conseil d'administration de Jacquet Metal Service s'est réuni six fois. Chaque Administrateur reçoit, en règle générale une semaine avant la date de la réunion, les convocations accompagnées de l'ordre du jour et des dossiers techniques soumis à examen.

Le Conseil d'administration a notamment :

- > Examiné le budget 2016;
- > Autorisé le Président à accorder des garanties pour le compte de la Société;
- > Réparti les jetons de présence au titre de l'exercice 2015;
- > Procédé à l'évaluation annuelle de son fonctionnement;
- > Examiné les comptes consolidés et sociaux, selon le cas, annuels, trimestriels ou semestriels;
- > Approuvé le rapport du Président du Conseil d'administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la Société;
- > Arrêté les rapports et résolutions proposés par le Conseil d'administration à l'Assemblée générale convoquée le 30 juin 2016;

- > Modifié le règlement intérieur du Conseil d'administration pour porter le nombre de membres du Comité d'audit et des risques de trois à quatre membres au plus;
- > Renouvelé et défini les mandats, pouvoirs et rémunérations du Président-Directeur général et du Directeur général délégué;
- > Désigné les membres des Comités permanents;
- > Mis en œuvre de l'autorisation donnée par l'Assemblée générale du 30 juin 2016 au Conseil d'administration à l'effet d'acheter ou de transférer des actions de la Société;
- > Pris connaissance de l'ensemble des comptes-rendus du Comité d'audit et des risques ainsi que du Comité des nominations et des rémunérations;
- > Dans le cadre des points d'actualité sur la vie du Groupe, pris connaissance de l'état d'avancement des projets en cours, des événements et opérations présentant un caractère significatif pour la Société.

La durée des réunions du Conseil d'administration a été en moyenne d'une heure et demie et le taux de participation des membres a été de 95,37 %.

Les Commissaires aux comptes ont été convoqués à toutes les réunions du Conseil d'administration.

## Évaluation des travaux du Conseil d'administration

Conformément aux recommandations du Code de référence, le Conseil procède annuellement à l'évaluation de son fonctionnement, et réalise tous les trois ans un bilan plus approfondi.

Le Conseil consacre donc, une fois par an, un point de son ordre du jour à cette évaluation et organise un débat sur son fonctionnement afin d'en améliorer l'efficacité, de vérifier que les questions importantes sont convenablement préparées et débattues au sein du Conseil et de mesurer la contribution effective de chaque membre à ses travaux. La dernière évaluation

annuelle a été réalisée lors de la séance du 27 janvier 2016. Il ressort de cette évaluation que la majorité des Administrateurs sont satisfaits des modalités de fonctionnement du conseil d'administration.

La dernière évaluation triennale a été réalisée lors de la séance du 15 mars 2017. Il ressort de cette évaluation que la majorité des Administrateurs considère que les règles de bonne gouvernance sont mises en œuvre par la Société. Le Conseil d'administration a conclu que la fréquence et la durée de ses réunions, ainsi que l'information dont il dispose préalablement, lui permettent de mener à bien sa mission.

## 3 Comités permanents

Chaque Comité permanent est composé de quatre membres au plus. Tous les membres du Comité des nominations et rémunérations et trois membres sur quatre du Comité d'audit et des risques sont réputés indépendants et compétents conformément aux recommandations du Code de référence.

### 3.1 Comité d'audit et des risques

Le Comité d'audit et des risques est composé de quatre membres : Monsieur Jean Jacquet (Président), Madame Françoise Papapietro, Monsieur Jacques Leconte et Monsieur Wolfgang Hartmann.

Ce Comité a pour mission :

- > De s'assurer de la pertinence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes sociaux et des comptes consolidés ;
- > D'examiner les éventuelles difficultés rencontrées dans l'application des méthodes comptables ;
- > D'examiner, avant leur présentation au Conseil d'administration, les comptes sociaux et consolidés, ainsi que les budgets et prévisions et, à cet effet, de passer en revue les états financiers semestriels, annuels et, le cas échéant, trimestriels, les principes et méthodes comptables, les principes et méthodes d'audit et de contrôle interne de la Société et les analyses et rapports relatifs au reporting financier, à la politique comptable et aux communications entre le Président- Directeur général et les Commissaires aux comptes de la Société ;
- > De contrôler la qualité et le respect des procédures de contrôle interne, d'apprécier les informations reçues du Conseil d'administration, des Comités internes à la Société et des auditeurs internes et externes ;
- > D'examiner et de contrôler les règles et procédures applicables aux conflits d'intérêts et à l'identification et à la mesure des principaux risques financiers, ainsi que leur application et de soumettre annuellement au Conseil d'administration son évaluation ;
- > De piloter la sélection, la désignation et le renouvellement des Commissaires aux comptes, de formuler un avis sur le montant des honoraires sollicités par ces derniers, de s'assurer de leur indépendance et de leur objectivité s'agissant des Commissaires aux comptes appartenant à des réseaux assurant à la fois des fonctions d'audit et de conseil et de soumettre au Conseil d'administration les résultats de ses travaux ;
- > D'examiner le programme d'intervention des Commissaires aux comptes, les résultats de leurs vérifications, leurs recommandations et leurs suites ;
- > De fixer les règles de recours aux Commissaires aux comptes pour les travaux autres que ceux relatifs au contrôle des comptes et de confier des missions complémentaires d'audit à des auditeurs externes ;
- > De s'assurer de l'indépendance des Commissaires aux comptes et, notamment, que leurs honoraires et les prestations complémentaires ne sont pas de nature à affecter cette indépendance ;
- > Plus généralement, d'examiner, contrôler et apprécier tout ce qui est susceptible d'affecter l'exactitude et la sincérité des états financiers.

# Conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et gouvernance d'entreprise

Pour mener à bien sa mission, le Comité d'audit et des risques a accès à tout document comptable et financier; il entend les responsables de l'établissement des comptes, le responsable de l'audit interne ainsi que les Commissaires aux comptes afin d'obtenir l'assurance que ces derniers ont eu accès à l'ensemble des informations nécessaires à l'exercice de leurs diligences, notamment s'agissant des filiales consolidées et qu'ils ont suffisamment avancé leurs travaux au moment de l'arrêté des comptes pour être en mesure de communiquer toutes remarques significatives.

Les règles d'organisation et de fonctionnement, ainsi que les missions et attributions du Comité d'audit et des risques, sont détaillées dans le règlement intérieur du Conseil d'administration.

## Activité du Comité d'audit et des risques

Au cours de l'exercice 2016, le Comité d'audit et des risques s'est réuni trois fois avec un taux de présence de ses membres de 100 %. La durée de ses réunions a été en moyenne de deux heures et trente minutes.

Ses travaux ont principalement porté sur l'examen des comptes annuels et semestriels du Groupe et de la Société et de la bonne application des principes comptables, sur la vérification du déroulement de la clôture des comptes et des conclusions des Commissaires aux comptes à l'issue de leurs travaux de contrôle, sur l'examen du budget.

Le Comité d'audit et des risques a pris connaissance des nouvelles mesures instaurées par la réforme Européenne de l'audit qui est entrée en vigueur le 16 juin 2016. Il a notamment mis en place une procédure d'ap-

probation préalable des services rendus par les commissaires aux comptes autres que la certification des comptes.

- > L'examen des comptes sociaux et consolidés annuels et semestriels, ainsi que sur l'examen des rapports des Commissaires aux comptes y afférant;
- > L'examen du budget.

Le Comité d'audit et des risques s'assure également du suivi des risques potentiels encourus par le Groupe. Il rend compte de ses travaux au Conseil d'administration.

Le Comité d'audit et des risques a pris connaissance des travaux de la direction de l'audit interne portant notamment sur le suivi des recommandations des Commissaires aux comptes, de ses conclusions sur les missions d'audit spécifiques et sur l'approche proposée pour l'organisation du contrôle interne et le recensement et le suivi des risques.

Par ailleurs, le Comité d'audit et des risques s'est assuré que les différents dispositifs à établir dans le cadre de la loi dite « Sapin 2 » seront déterminés et mis en place par le Groupe dans les délais prévus par la loi.

## Évaluation des travaux du Comité d'audit et des risques

Au cours de sa séance du 14 mars 2017, les membres du Comité d'audit et des risques ont procédé à l'examen du fonctionnement du Comité et à son évaluation. Cette évaluation s'est faite de manière interne et portait principalement sur les sujets suivants : composition du Comité, périodicité et durée des réunions, qualité des débats, travaux du Comité, information des membres du Comité, rémunération des membres du Comité, accès aux dirigeants du Groupe.

Le Comité d'audit et des risques a conclu que la fréquence et la durée de ses réunions, ainsi que l'information dont lui-même et chacun de ses membres disposent préalablement, lui permettent de mener correctement sa mission.

## 3.2 Comité des nominations et des rémunérations

Le Comité des nominations et des rémunérations est composé de trois membres : Monsieur Henri-Jacques Nougéin (Président), Monsieur Xavier Gailly et Madame Gwendoline Arnaud.

Le Comité des nominations et des rémunérations a pour mission :

- > De faire part au Conseil d'administration de toute proposition concernant l'ensemble des rémunérations et avantages des dirigeants mandataires sociaux, dans toutes ses composantes;
- > De donner un avis sur le recrutement de nouveaux administrateurs ou du (des) Directeur(s) général (aux) et sur la fixation et l'évolution, dans toutes leurs composantes, de leurs rémunérations;
- > Etablir un plan de succession des dirigeants sociaux afin de pouvoir proposer des solutions notamment en cas de vacance imprévisible;

- > Participer à l'élaboration du rapport annuel en ce qui concerne l'information des actionnaires sur les rémunérations perçues par les mandataires sociaux; et
- > Le cas échéant de faire part au Conseil d'administration de toute recommandation sur l'ensemble des systèmes de rémunération et d'intéressement du personnel de la Société, par tous moyens, y compris les plans d'épargne salariale, les émissions réservées de valeurs mobilières donnant accès au capital et l'octroi d'options de souscription ou d'achat d'actions.

Le Comité des nominations et des rémunérations se fait communiquer à cet effet tous les éléments nécessaires ou utiles suffisamment en amont de la réunion dudit Comité pour que ses membres puissent en prendre connaissance dans un délai raisonnable avant cette réunion, et entend toute personne dont l'audition est nécessaire ou utile à l'accomplissement de sa mission.

### Activité du Comité des nominations et des rémunérations

Au cours de l'exercice 2016, le Comité des nominations et des rémunérations s'est réuni deux fois le 9 mars 2016 et le 3 mai 2016, avec un taux de présence de ses membres de 100 %.

Ses travaux ont principalement porté sur l'examen :

- > De la politique salariale appliquée aux cadres dirigeants des sociétés du Groupe;
- > Des modalités d'exercice de la direction générale;

- > Des rémunérations des dirigeants mandataires sociaux au titre de l'exercice 2015 au regard de la taille du groupe et des recommandations du code AFEP MEDEF (recommandation 24);
- > De la composition du Conseil d'administration;
- > D'un plan de succession en cas de vacance imprévisible d'un ou des mandataires sociaux;

Le Comité des nominations et des rémunérations a rendu compte de ses travaux au Conseil d'administration.

### Évaluation des travaux du Comité des nominations et des rémunérations

Au cours de sa séance du 15 mars 2017, le Comité a procédé à l'évaluation de son mode de fonctionnement. Cette évaluation s'est faite de manière interne sur la base, notamment, d'un questionnaire adressé à chaque membre et portait principalement sur les sujets suivants : composition du Comité, périodicité et durée des réunions, qualité des débats, travaux du Comité, information des membres du Comité, rémunération des membres du Comité, accès aux dirigeants du Groupe.

Le Comité des nominations et des rémunérations a conclu que la fréquence de ses réunions, variable selon les exercices en fonction du nombre de sujets à traiter, et leur durée ainsi que l'information dont dispose préalablement chaque membre du Comité, lui permettent de mener correctement sa mission.

# Conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et gouvernance d'entreprise

## 4 Principes et règles de détermination des rémunérations des mandataires sociaux

### Rémunération des membres du Conseil d'administration

#### Règles de rémunération des membres du Conseil d'administration (jetons de présence)

Les administrateurs perçoivent les rémunérations fixées par l'Assemblée générale des actionnaires de la Société, conformément aux statuts, selon la répartition fixée par le Conseil d'administration, en tenant compte (i) de la participation effective de chaque membre aux réunions du Conseil d'administration, et à celles de ses Comités le cas échéant, et (ii) des missions spécifiques éventuellement confiées aux membres du Conseil d'administration.

### Rémunération d'Éric Jacquet en tant que Président-Directeur général et de Philippe Goczol en tant que Directeur général délégué

#### Rémunération

Éric Jacquet et Philippe Goczol, en tant que dirigeants / mandataires sociaux ne sont pas liés par un contrat de travail. Le Conseil d'administration, sur proposition du Comité des nominations et des rémunérations, a arrêté la rémunération du Président-Directeur général et du Directeur général délégué (éléments fixes, variables, auxquels s'ajoutent les engagements de toute nature pris par la Société).

Les rémunérations variables sont principalement basées sur des critères de rentabilité nette. Le calcul est déterminé en fonction du ratio résultat net part du Groupe / chiffre d'affaires du Groupe. Elles sont payables annuellement une fois les résultats du Groupe connus.

#### Jetons de présence

Monsieur Éric Jacquet a droit à une part des jetons de présence décidés par l'Assemblée des actionnaires et répartis par le Conseil d'administration.

Philippe Goczol n'étant pas Administrateur de Jacquet Metal Service, il ne perçoit aucun jeton de présence.

#### Attribution gratuite d'actions

Il n'y a pas de plan d'actions gratuites en cours.

#### Régimes de retraite

La Société verse des cotisations pour indemnité de départ en retraite et retraite supplémentaire selon un mode de calcul commun aux salariés de la Société et aux dirigeants/mandataires sociaux.



## Assurance chômage

La Société verse une cotisation au bénéfice de Monsieur Philippe Goczol au titre d'une convention d'assurance chômage pour dirigeant de type GSC, lui garantissant une indemnisation pendant une durée maximale de 18 mois à partir du mois suivant la date de survenance de l'évènement couvert par la garantie.

## Indemnité de non concurrence de Monsieur Philippe Goczol

Le Conseil d'administration du 15 novembre 2010 a approuvé, sur proposition du Comité des nominations et des rémunérations, la conclusion d'un engagement de non concurrence applicable à l'issue de la collaboration de la Société avec Monsieur Philippe Goczol. Le Conseil d'administration a renouvelé son approbation lors de ses séances des 29 juin 2012, 26 juin 2014 et du 30 juin 2016.

Cet engagement prévoit l'interdiction, pendant une durée d'un an, de concurrencer directement ou indirectement, sur les territoires du Benelux, de la France métropolitaine et des pays limitrophes, de quelque manière que ce soit, y compris le commerce électronique, les activités exploitées au sein de la Société ou par les sociétés du Groupe. Il est précisé que la Société aura la faculté de renoncer à l'application de cette clause et, en conséquence, de ne pas payer la contrepartie financière à la clause de non concurrence.

## Indemnité de départ accordée en cas de cessation ou de changement de fonction de Monsieur Philippe Goczol

Le Conseil d'administration a approuvé, le 15 novembre 2010, sur proposition du Comité des nominations et des rémunérations, les modalités de versement d'indemnités de départ en cas de cessation de fonctions. Le Conseil d'administration a renouvelé son approbation lors de ses séances des 29 juin 2012, 26 juin 2014 et 30 juin 2016.

Le montant de cette indemnité est fonction de la variation de la valeur théorique de l'entreprise (VTE) entre :

- > L'année 2010, date de prise de fonctions de Monsieur Philippe Goczol;
- > Et la moyenne de cette même VTE pour la Période de Référence de l'année de départ et des 2 années précédentes.

Cette indemnité s'élèvera à 6 mois de salaire si la VTE a progressé de 3 % à 6 % par an en moyenne par rapport à 2010 et à 12 mois de salaire si la progression de la VTE est supérieure à 6 % par an en moyenne. Aucune indemnité ne sera versée si la variation de la VTE est inférieure à 3 % par an en moyenne.

Pour le calcul des indemnités visées ci-dessus, il sera fait application des définitions suivantes :

- > Le salaire de référence servant au calcul de l'indemnité correspond à la rémunération moyenne (fixe + variable) due au titre des trois derniers exercices annuels disponibles à la date de départ (« Salaire »).
- > La VTE s'apprécie chaque année par l'application de la formule :

VTE = Capitalisation boursière moyenne + endettement moyen du Groupe, où :

- > La capitalisation boursière moyenne est égale au nombre d'actions (constaté à la fin de la Période de Référence de l'année de départ) x moyenne des cours moyens quotidiens pondérés par les volumes sur la Période de Référence;
- > L'endettement moyen est calculé à partir de la moyenne de l'endettement net à la fin des 2 dernières Périodes de Référence.
- > La Période de Référence est déterminée, en fonction de la date de départ de la manière suivante :
  - > Si le départ intervient avant la date du Conseil d'administration examinant les comptes semestriels de l'année de départ (année N) et au plus tard le 1er septembre de l'année N, la Période de Référence de l'année de départ correspond au dernier exercice clos (N-1). Les 2 Périodes de Référence précédentes correspondent alors aux exercices annuels N-2 et N-3;
  - > Si le départ intervient après l'examen par le Conseil d'administration des comptes du premier semestre de l'année de départ (année N) mais avant celui des comptes annuels de cet exercice (qui doit intervenir avant le 1er mars), la Période de Référence de l'année de départ correspond aux 12 mois précédant la clôture du 1er semestre (N). Les 2 Périodes de Référence précédentes sont déterminées de la même manière pour les 12 mois précédant la clôture du 1er semestre N-1 et du 1er semestre N-2.

---

## Conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et gouvernance d'entreprise

---

### **5 Participation des actionnaires à l'Assemblée générale**

Les modalités de participation des actionnaires aux Assemblées générales figurent aux articles 23 à 28 des statuts de la Société.

---

### **6 Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique**

Il n'existe pas, à la connaissance de la Société, de dispositifs visant à retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle.

---

# Procédures de contrôle interne mises en place par la société

Le présent rapport sur les procédures de contrôle interne mises en place par la Société s'appuie également sur le guide de mise en œuvre par les valeurs moyennes et petites du cadre de référence sur le contrôle interne publié par l'Autorité des marchés financiers le 9 janvier 2008.

Il couvre l'ensemble des filiales du Groupe entrant dans le périmètre de consolidation du Groupe.

---

## 1 Définition et objectifs du contrôle interne

Le contrôle interne est un dispositif de la Société qui vise à assurer :

- > La conformité aux lois et règlements en vigueur ;
- > L'application des instructions et des orientations fixées par la direction générale ;
- > Le bon fonctionnement des processus internes de la Société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs ;
- > La fiabilité des informations financières et comptables,

et qui, d'une façon générale, contribue à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources.

En contribuant à prévenir et maîtriser les risques qui pourraient empêcher la Société d'atteindre les objectifs qu'elle s'est fixés, le dispositif de contrôle interne joue un rôle clé dans la conduite et le pilotage de ses différentes activités. Toutefois, le contrôle interne ne peut fournir une garantie absolue que les objectifs de la Société seront atteints.

Les procédures de contrôle interne actuellement en vigueur visent à optimiser le contrôle de Jacquet Metal Service sur ses filiales dans un cadre de décentralisation des fonctions et des responsabilités, et ont essentiellement pour objectifs :

- > De veiller à ce que les actes de gestion s'inscrivent dans le cadre des orientations stratégiques arrêtées par la direction générale et qu'ils soient conformes aux règles internes du Groupe ainsi qu'aux objectifs ;
- > De vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées au Conseil d'administration et aux actionnaires de la Société reflètent avec sincérité et exactitude l'activité et la situation du Groupe ;
- > De garantir la maîtrise des risques susceptibles d'avoir un impact significatif sur le patrimoine ou la réalisation des objectifs du Groupe.

Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

---

## 2 L'environnement de contrôle

### Manuels de procédure ISO

La certification ISO des principales filiales implique un contrôle externe annuel de la bonne application des procédures par un expert indépendant. Ce contrôle donne lieu à la formalisation d'un rapport comprenant des recommandations. Il est transmis directement aux dirigeants des filiales concernées.

# Procédures de contrôle interne mises en place par la société

## Règles générales Groupe

Les règles actuelles définissent et limitent les devoirs et obligations des dirigeants au sein du Groupe en terme notamment:

- > De prise d'engagements d'achats de matières, de frais généraux ou de financements;

- > De prise de contrats commerciaux de vente (assurance-crédit, contrats longs, stocks personnalisés ou en consignation, etc.);
- > De mouvements de personnel;
- > D'investissements ou désinvestissements.

## 3 Les acteurs du contrôle interne

Le contrôle interne est l'affaire de tous, des organes de direction et de contrôle à l'ensemble des collaborateurs.

### Conseil d'administration

Il appartient à la direction générale de rendre compte au Conseil d'administration et au Comité d'audit et des risques des caractéristiques essentielles du dispositif de contrôle interne, de son déploiement au sein du Groupe et des actions mises en place pour l'améliorer.

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle, par ses délibérations, les affaires qui le concernent.

En tant que de besoin, le Conseil d'administration peut faire usage de ses pouvoirs généraux pour faire procéder aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns ou prendre toute autre initiative qu'il estimerait appropriée en la matière.

### Comité d'audit et des risques

Il appartient au Comité d'audit et des risques d'examiner les comptes sociaux et consolidés et les rapports y afférent avant leur examen par le Conseil d'administration, et de s'assurer de la cohérence de ces états financiers avec les informations dont il a par ailleurs connaissance.

Il a également en charge le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques. Les Commissaires aux Comptes participent aux réunions du Comité d'audit et des risques et se tiennent informés des missions réalisées par l'audit interne.

### Direction générale finance

Le Directeur Général Finance est responsable des pôles de compétences en matière (i) de financements et de trésorerie, (ii) de consolidation et de contrôle financier, (iii) d'affaires juridiques et d'assurances, (iv) d'audit et de contrôle interne, (v) de fiscalité et (vi) de relations investisseurs. Ces responsabilités sont exercées et/ou déléguées de la manière suivante :

#### Direction financière

composée d'une direction centrale et de directions dans les principaux pays, la direction financière a notamment pour missions de :

- > Suivre la performance des filiales, des divisions et du Groupe;
- > Suivre la réalisation des objectifs fixés par la direction générale;
- > Définir, mettre en place et s'assurer de la fiabilité des reportings et des procédures;
- > Vérifier que les informations comptables, financières et de gestion reflètent avec sincérité et exactitude l'activité et la situation des filiales, des marques et du Groupe;
- > S'assurer de la correcte application des règles fiscales.

#### **Direction des financements et de la trésorerie**

elle a notamment pour missions d'optimiser la gestion de la trésorerie et des financements au sein du Groupe. Elle doit par ailleurs s'assurer que les engagements pris par la Société et ses filiales sont conformes aux obligations associées aux financements.

#### **Direction de l'audit interne**

elle veille à l'animation et à la structuration du dispositif de contrôle interne, participe à la définition et à la diffusion du référentiel de contrôle interne et suit l'application des principes définis par le Groupe. Elle exerce une compétence transversale de contrôle sur l'ensemble des activités et des flux de l'entreprise. Ses travaux peuvent s'articuler autour de missions comme l'audit financier (revue des états financiers, examen des systèmes et règles établies en vue d'assurer la fiabilité des informations financières), l'audit opérationnel (revue des principaux cycles de l'entreprise et analyse de l'organisation en place afin de s'assurer qu'elle permet de maîtriser les risques et d'atteindre les objectifs fixés) ou de missions ponctuelles comme le soutien aux opérationnels, des missions de diagnostics ou d'organisation.

## 4 Présentation synthétique du dispositif de contrôle interne

### **Information et communication**

Les procédures spécifiques à l'élaboration de l'information financière et comptable comprennent :

- > Les arrêtés comptables trimestriels donnant lieu à consolidation et publication;
- > Le suivi mensuel des résultats;
- > Un prévisionnel de trésorerie réalisé mensuellement.

### **Identification et évaluation des risques**

En général une fois par trimestre, la direction générale du Groupe reçoit les dirigeants opérationnels des différentes divisions. Ces réunions ont notamment pour objet la revue des résultats, le suivi des objectifs, l'identification des opportunités de développement et le recensement des risques.

Ce recensement est complété semestriellement par une déclaration des filiales des risques identifiés.

### **Pilotage du contrôle interne**

Un plan d'audit interne est défini chaque année et soumis au Comité d'audit et des risques. L'objectif poursuivi vise l'amélioration du contrôle interne par la mise en œuvre de missions ponctuelles de revue des processus des filiales et d'évaluation des dispositifs de contrôle interne au niveau de chaque filiale du Groupe.

## Procédures de contrôle interne mises en place par la société

### 5 Procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

#### Planification, pilotage et processus de reporting

Le processus d'élaboration budgétaire et de suivi des performances se présente de la façon suivante :

- > À partir des orientations stratégiques arrêtées par la direction générale du Groupe, les directeurs opérationnels des divisions et les dirigeants des filiales établissent un budget annuel, qui sera discuté et validé par la direction générale du Groupe;

- > Une fois par trimestre, les directeurs opérationnels des différentes divisions sont reçus par la direction générale du Groupe pour faire une revue des performances opérationnelles, des orientations stratégiques et un suivi des objectifs.

#### Procédures d'arrêté des comptes

Le Groupe procède à une clôture mensuelle consolidée de certains indicateurs clés et à une clôture trimestrielle de ses comptes consolidés.

La direction financière organise et planifie l'ensemble des travaux comptables afin d'organiser une consolidation fiable et cohérente de ces données. Cette procédure concerne l'ensemble des filiales consolidées du Groupe.

Les principes comptables sont revus chaque trimestre au regard des nouvelles évolutions réglementaires.

Les moyens mis en œuvre pour assurer la cohérence et la fiabilité des données utilisées pour les besoins du pilotage interne et de la communication externe incluent la mise en place d'un outil de reporting et de consolidation homogène, progiciel intégrant tous les mois les informations financières de gestion et de comptabilité nécessaires à la consolidation et au pilotage opérationnel. Cet unique outil de consolidation sert à l'élaboration du reporting mensuel et de l'information financière externe, et ce à chaque phase de consolidation (budget, prévisionnels, reportings). Cette unicité permet de répondre aux exigences de fiabilité, de disponibilité et de pertinence de l'information comptable et financière pour les différentes données utilisées pour le pilotage interne et la communication externe.

Les données des filiales sont transmises selon un format imposé, identique pour toutes les filiales consolidées du Groupe. Les éléments remontés sont établis dans le même référentiel conformément aux normes internationales d'information financière IFRS, selon un plan de comptes unique « normes Groupe » en monnaie locale. Les filiales sont responsables de la conformité de ces informations avec les instructions du Groupe (plan de comptes, instructions de clôture) et du respect des instructions détaillées transmises par la direction financière du Groupe (calendrier de remontée et fiabilité des données). Les retraitements nécessaires entre les comptes individuels et les comptes consolidés sont détaillés et enregistrés par chaque filiale et font l'objet d'une revue par les contrôleurs de gestion du Groupe.

Les formats de reporting incluent également des analyses détaillées permettant de comparer les résultats selon des paramètres homogènes, en isolant par exemple les opérations non récurrentes comme les modifications de périmètre.

Chaque filiale gère les particularités locales, assure le contrôle comptable et les obligations de conservation des informations et données concourant à la formation des états comptables et financiers, selon les règles locales en vigueur.

## Activité de contrôle

La direction financière s'assure de la cohérence des remontées d'information des filiales avant agrégation des résultats, de l'enregistrement des écritures de consolidation et des retraitements effectués. La correcte constatation des flux par les entités fait également l'objet de contrôles automatiques par l'outil de reporting et de consolidation.

L'identification et le recensement des retraitements sont effectués conjointement par les directions financières locales et les équipes de contrôle du Groupe. La revue de ces retraitements est incluse dans les travaux de contrôle des Commissaires aux comptes.

Par ailleurs, la direction financière du Groupe peut être amenée à effectuer des contrôles spécifiques concernant des aspects comptables identifiés comme sensibles qui pourraient avoir un impact significatif sur la présentation des états financiers. Ces éléments sont également revus dans le cadre de leurs travaux de contrôle par les Commissaires aux comptes.

Dans le cadre de leurs missions de contrôle, les contrôleurs de gestion en charge des filiales ont accès à toutes les informations. Leurs interlocuteurs principaux sont les dirigeants et les responsables financiers des filiales contrôlées.

## Communication financière et comptable

Chaque année, un échéancier récapitule l'ensemble des obligations périodiques du Groupe en matière de communication comptable et financière au marché et aux institutions réglementaires de la Société. Cet échéancier est diffusé en interne aux équipes travaillant plus spécifiquement sur la communication financière.

Parallèlement, les équipes de la direction financière du Groupe ont mis en œuvre la formalisation d'un calendrier comptable et financier permettant de garantir le respect des échéances annoncées.

Les procédures relatives au contrôle de l'information financière et comptable reposent sur :

- > Les contrôles mensuels de l'ensemble des informations comptables et financières par les contrôleurs de gestion et la trésorerie ;
- > La revue des états financiers par la direction de l'audit interne Groupe.

Éric Jacquet  
Président du Conseil d'administration

# 9 Rapport des Commissaires aux Comptes établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du conseil d'administration de la société Jacquet Metal Service

## **Grant Thornton**

### **Commissaire aux comptes**

Membre de la Compagnie régionale de Versailles  
Cité internationale  
44, quai Charles de Gaulle  
CS 60095  
69463 Lyon Cedex 06

## **ERNST & YOUNG et Autres**

### **Commissaire aux Comptes**

Membre de la compagnie régionale de Versailles  
Tour Oxygène  
10-12, boulevard Marius Vivier Merle  
69393 Lyon Cedex 03  
S.A.S. à capital variable

## **Société Jacquet Metal Service**

**Exercice clos le 31 décembre 2016**

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Jacquet Metal Service et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.



## Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225 37 du Code de commerce.

### Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225 37 du Code de commerce.

Lyon, le 21 mars 2017

Les Commissaires aux Comptes

**GRANT THORNTON**  
Membre français de Grant Thornton  
International

Françoise Mechin  
Associée

**ERNST & YOUNG et Autres**

Nicolas Perlier  
Associé

# > Autres informations

---

## 1 Attestation du responsable du document de référence et du rapport financier annuel

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion (figurant en pages 20 à 53) présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Saint-Priest, le 3 avril 2017

**Éric Jacquet**  
Président- Directeur général

---

## 2 Responsables du contrôle des comptes

---

### Commissaires aux comptes titulaires

- > **Ernst & Young et autres**,  
représenté par Nicolas Perlier  
Tour Oxygène  
10-12, boulevard Marius Vivier Merle  
69393 Lyon Cedex 03  
Date du 1<sup>er</sup> mandat : 30 juin 2011  
Durée : 6 exercices. Mandat expirant à l'issue de  
l'Assemblée générale appelée à statuer sur les  
comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016;
- > **GRANT THORNTON**,  
représenté par Françoise Mechin  
Cité Internationale  
44, quai Charles de Gaulle  
69463 Lyon cedex 06  
Date du 1<sup>er</sup> mandat : 26 juin 2014  
Durée : 6 exercices. Mandat expirant à l'issue de  
l'Assemblée générale appelée à statuer sur les  
comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

---

### Commissaires aux comptes suppléants

- > **Auditex, Tour Ernst & Young**  
Faubourg de l'Arche  
92037 La Défense  
Date du 1<sup>er</sup> mandat : 30 juin 2011  
Durée : 6 exercices. Mandat expirant à l'issue de  
l'Assemblée générale appelée à statuer sur les  
comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016;
- > **IGEC**  
3, rue de Léon Jost  
75017 Paris  
Date du 1<sup>er</sup> mandat : 26 juin 2014  
Durée : 6 exercices. Mandat expirant à l'issue de  
l'Assemblée générale appelée à statuer sur les  
comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019

---

## 3 Responsable de l'information financière et relations investisseurs

- > **Thierry Philippe**  
Directeur général finance  
T +33 4 72 23 23 50  
comfi@jacquetmetals.com

## 4 Informations concernant l'émetteur

### Dénomination sociale (article 3 des statuts)

La dénomination sociale de la Société est Jacquet Metal Service. Il n'est pas déclaré de nom commercial.

### Siège social (article 4 des statuts)

Le siège social de la Société est à Saint-Priest (69800), 7 rue Michel Jacquet.

### Date de constitution et durée (article 5 des statuts)

La Société a été constituée le 23 septembre 1977.

Sa durée est de 99 ans, sauf cas de dissolution ou de prorogation décidée par l'Assemblée générale extraordinaire. Le terme de la Société est fixé au 31 décembre 2075.

### Immatriculation

La Société est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Lyon sous le numéro 311 361 489, et son code APE est 7010Z.

### Forme juridique et législation applicable

Jacquet Metal Service est une société anonyme de droit français à Conseil d'administration soumise à l'ensemble des textes régissant les sociétés commerciales en France, en particulier les articles L.224-1 et suivants du Code de commerce.

### Objet social (article 2 des statuts)

La Société a pour objet, en tous pays :

- > l'acquisition et la vente de tous produits métallurgiques, de tous produits et biens industriels et tous autres produits de substitution ;
- > la représentation, le courtage et la distribution de ces produits, soit pour son compte, soit pour le compte de tiers ;
- > toutes les opérations de parachèvement et de présentation de ces produits ;
- > l'obtention, l'acquisition, la vente, l'exploitation de tous procédés et droits de propriété industrielle et de savoir-faire, l'obtention ou la concession de toutes licences ;
- > la prise d'intérêts dans toutes entreprises se rattachant directement ou indirectement à l'objet et aux activités susvisés.

Généralement, toutes opérations industrielles, commerciales ou civiles, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à ces objets et activités.

Le tout, directement ou indirectement au moyen de création de sociétés et groupements nouveaux, d'apport, de souscription, d'achat de valeurs mobilières et droits sociaux, de fusion, d'alliance, de société en participation ou de prise de location-gérance de tous biens et autres droits.

Et généralement, faire toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières pouvant être nécessaires ou utiles à la réalisation et au développement des affaires sociales.

### Exercice social (article 32 des statuts)

Chaque exercice social, d'une durée d'une année, commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre.

## Assemblées générales (articles 23 à 30 des statuts)

### Convocation (article 24)

Les Assemblées générales d'actionnaires sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la Loi.

Les réunions ont lieu soit au siège social, soit dans un autre lieu précisé dans l'avis de convocation.

Tout actionnaire peut également, si cela est précisé dans la convocation d'une Assemblée générale, participer à cette Assemblée par visioconférence ou par des moyens électroniques de télécommunication ou de télétransmission sous réserve et dans les conditions fixées par la législation ou la réglementation en vigueur. Cet actionnaire est alors réputé présent à cette Assemblée pour le calcul du quorum et de la majorité

### Admission (article 26)

Tout actionnaire dans les conditions définies par la Loi et la réglementation a le droit d'assister aux Assemblées générales et de participer aux délibérations personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède.

Tout actionnaire peut se faire représenter dans les conditions prévues par la Loi.

Tout actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire établi et adressé à la Société selon les conditions fixées par la Loi et les règlements.

## Lieu où peuvent être consultés les documents et renseignements relatifs à la Société

Les statuts, comptes et rapports, procès-verbaux d'Assemblées générales qui, en application de la législation sur les sociétés commerciales sont mis à disposition des actionnaires et du public, peuvent être consultés au siège social de la Société et, le cas échéant, sur son site internet.

## Contrats de services prévoyant l'octroi d'avantages à terme

En dehors des rémunérations et dispositions détaillées dans la partie 2.11 du Rapport de gestion – informations sur la société mère Jacquet Metal Service SA, il n'existe pas de contrats de services liant les mandataires sociaux à l'émetteur ou à l'une quelconque de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages au terme d'un tel contrat.

## Fixation – Affectation et répartition des bénéfices (article 34)

Le compte de résultat qui récapitule les produits et charges de l'exercice fait apparaître, par différence, après déduction des amortissements et des provisions, le bénéfice de l'exercice.

Sur le bénéfice de l'exercice, diminué le cas échéant, des pertes antérieures, il est prélevé 5 % au moins pour constituer le fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve atteint le dixième du capital social.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice, diminué des pertes antérieures et des sommes portées en réserve, en application de la Loi et des statuts, et augmenté du report bénéficiaire.

Ce bénéfice est réparti entre tous les actionnaires proportionnellement au nombre d'actions appartenant à chacun d'eux. L'Assemblée générale peut décider la mise en dis-

tribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition, en indiquant expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués.

Toutefois, les dividendes sont prélevés par priorité sur les bénéfices de l'exercice. Hors le cas de réduction de capital, aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque les capitaux propres sont, ou deviendraient, à la suite de celle-ci, inférieurs au montant du capital, augmenté des réserves que la Loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer. L'écart de réévaluation n'est pas distribuable. Il peut être incorporé, en tout ou partie, au capital.

Toutefois, après prélèvement des sommes portées en réserve, en application de la Loi, l'Assemblée générale peut prélever toutes sommes qu'elle juge à propos d'affecter à la dotation de tous fonds de réserves facultatives, ordinaires ou extraordinaires, ou de reporter à nouveau.

## Paiement des dividendes – Acomptes (article 35)

- > L'Assemblée générale peut accorder aux actionnaires, pour tout ou partie du dividende mis en distribution, une option entre le paiement du dividende en actions dans les conditions légales ou en numéraire.
- > Les modalités de mise en paiement des dividendes en numéraire sont fixées par l'Assemblée générale, ou à défaut, par le conseil d'administration.

La mise en paiement des dividendes en numéraire doit avoir lieu dans un délai minimal de neuf mois après la clôture de l'exercice, sauf prolongation de ce délai par autorisation de justice.

Toutefois, lorsqu'un bilan établi au cours ou à la fin de l'exercice et certifié par un commissaire aux comptes

## Informations concernant l'émetteur

fait apparaître que la Société, depuis la clôture de l'exercice précédent, après constitution des amortissements et provisions nécessaires et déduction faite, s'il y a lieu, des pertes antérieures ainsi que des sommes à porter en réserve en application de la loi ou des statuts, et compte tenu du report bénéficiaire, a réalisé un bénéfice, il peut être distribué des acomptes sur dividende avant l'approbation des comptes de l'exercice. Le montant de ces acomptes ne peut excéder le montant du bénéfice ainsi défini.

Aucune répétition de dividende ne peut être exigée des actionnaires sauf si la distribution a été effectuée en

violation des dispositions légales et que la Société démontre que les bénéficiaires connaissaient le caractère irrégulier de la distribution au moment de celle-ci ou ne pouvaient l'ignorer, compte tenu des circonstances. Le cas échéant, l'action en répétition est prescrite trois ans après la mise en paiement de ces dividendes.

Les dividendes non réclamés dans les cinq ans de leur mise en paiement sont prescrits.

### Droits et obligations attachés aux actions (article 11)

Chaque action donne droit, dans le partage des bénéfices et la propriété de l'actif social ou le boni de liquidation, à une part proportionnelle à la quotité de capital qu'elle représente.

Chaque action donne droit à la représentation et au vote dans les assemblées générales, sans limitation, dans les conditions prévues par la loi et les règlements.

Conformément aux dispositions de l'article L. 223-123 du Code de commerce, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions eu égard à la quotité de capital qu'elles représentent est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative chez l'émetteur ou l'établissement mandataire depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, le droit de vote double peut être conféré dès leur émission aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison des actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

La fusion ou la scission de la Société est sans effet sur le droit de vote double qui peut être exercé au sein de la Société bénéficiaire si les statuts de celle-ci l'ont institué.

Le droit de vote double cessera de plein droit pour toute action convertie au porteur ou transférée en propriété. Néanmoins, n'interrompt pas le délai ci-dessus fixé ou conserve le droit acquis, tout transfert par suite de succession, de liquidation de communauté

de biens entre époux ou de donation entre vifs, au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible. Il en est de même en cas de transfert par suite de fusion ou de scission d'une société actionnaire. Tout actionnaire a le droit d'être informé sur la marche de la Société et d'obtenir communication de certains documents sociaux aux époques et dans les conditions prévues par la loi et les statuts.

Les actionnaires ne sont responsables du passif social qu'à concurrence du montant nominal des actions qu'ils possèdent.

Les droits et obligations attachés à l'action suivent le titre.

La possession d'une action comporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'Assemblée générale.

Les héritiers, créanciers, ayants-droit, syndics ou autres représentants d'un actionnaire ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit, provoquer l'apposition des scellés sur les biens et valeurs de la Société, en demander le partage ou la licitation, ni s'immiscer, en aucune manière, dans son administration; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'Assemblée générale.

Chaque fois qu'il est nécessaire pour exercer un droit de posséder un certain nombre d'actions, il appartient aux propriétaires qui ne possèdent pas ce nombre de faire leur affaire du groupement d'actions requis.

### Cession et transmission des actions (article 10)

Outre les obligations d'information résultant des dispositions légales et réglementaires en vigueur, toute personne physique ou morale agissant seule ou de concert, qui vient à détenir ou cesse de détenir, une fraction égale

à 1 % du capital social ou des droits de vote, ou tout multiple de ce pourcentage, jusqu'au seuil d'un tiers du capital social, est tenue d'informer la Société dans un délai de cinq (5) jours de bourse, à compter du franchis-

sement de seuil de participation, par lettre recommandée avec accusé de réception, adressée à son siège social en précisant le nombre d'actions et de droits de vote détenus.

À défaut d'avoir été régulièrement déclarées dans les conditions ci-dessus, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées du droit de vote dans les conditions prévues par la loi pour toute Assem-

blée d'actionnaires qui se tiendra jusqu'à l'expiration d'un délai de deux (2) ans suivant la date de régularisation. Sauf en cas de franchissement de l'un des seuils prévus à l'article L.233-7 du Code de commerce, la privation des droits de vote n'interviendra qu'à la demande, consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée générale, d'un ou de plusieurs actionnaires détenant 2,5 % du capital et des droits de vote de la Société.

## 5 Renseignements concernant le capital social

### Capital social (article 6)

Le capital social s'établit à 36 631 126,16 euros divisé en 24 028 438 actions entièrement libérées.

### Forme des actions (article 9)

Les actions de la Société, entièrement libérées, sont, au choix de l'actionnaire, nominatives ou au porteur identifiable dans le cadre des dispositions légales et réglementaires en vigueur et notamment de l'article L.228-2 du Code de commerce.

En vue de l'identification des détenteurs de titres au porteur, la Société est en droit de demander, à tout moment, au dépositaire central d'instruments financiers, le nom ou la dénomination, la nationalité, l'année de naissance ou l'année de constitution et l'adresse des détenteurs de titres conférant immédiatement ou

à terme le droit de vote dans ses propres Assemblées d'actionnaires, la quantité de titres détenus par chacun d'eux et les éventuelles restrictions pouvant les frapper.

En outre, la Société est en droit de demander tous renseignements prévus aux articles L.228-2 et suivants du Code de commerce.

Les conditions d'utilisation de ces informations sont régies par les dispositions du même article L.228-2 du Code de commerce.

### Négociabilité des actions – Place de cotation

Toutes les actions sont librement cessibles et cotées sur NYSE Euronext - compartiment B.

### Répartition du capital et des droits de vote

Une présentation détaillée de l'actionnariat et de l'identité des détenteurs du capital dépassant les seuils légaux est donnée au paragraphe 2.7 du Rapport de gestion – Informations sur la société mère.

### Rachat par la Société de ses propres actions

Cette information est donnée au paragraphe 2.4 du Rapport de gestion – Informations sur la société mère.

### Obligations convertibles échangeables ou remboursables en titres donnant accès au capital

Néant.

### Titres non représentatifs du capital

Néant.

---

## Renseignements concernant le capital social

### Pacte d'actionnaires et concert déclaré

À la connaissance de la Société :

- > il n'existe pas de pactes d'actionnaires
- > Le 12 mars 2014, M. Richard W. Colburn et le fonds de pension Metal Companies Multi Employer Pension Plan ont déclaré agir de concert par courrier adressé à la Société qui ne dispose pas d'information additionnelle depuis cette date.

### Contrat de liquidité

Cette information est donnée au paragraphe 2.6 du Rapport de gestion – Informations sur la société mère.

---

## 6 Relation mère – filiales

La société Jacquet Metal Service SA et ses filiales entretiennent des relations contractuelles liées à l'organisation et au fonctionnement du groupe.

Jacquet Metal Service SA assure principalement des prestations de services pour le compte de ses filiales, visant à optimiser leurs coûts en leur faisant bénéficier d'avantages économiques. Le chiffre d'affaires de Jacquet Metal Service SA est ainsi constitué principalement de prestations de management fees et de prestations informatiques, facturées directement ou indirectement à toutes les filiales du Groupe, selon des critères identiques.

Le Groupe Jacquet Metal Service compte de nombreuses filiales, toutes contrôlées majoritairement, réparties dans 26 pays. Les pourcentages d'intérêts et de contrôle de Jacquet Metal Service dans chaque filiale et la liste des pays dans lesquels elles sont implan-

tées sont présentés au paragraphe 1.1. « Périmètre de consolidation » des notes annexes aux comptes consolidés. Les résultats de ces filiales et les commentaires significatifs sur leur activité sont donnés au paragraphe 1.3 des informations sur le Groupe dans le Rapport de gestion. Les dirigeants de la Société mère Jacquet Metal Service SA sont également mandataires sociaux des principales filiales du Groupe.

Des pactes d'actionnaires existent entre Jacquet Metal Service et les actionnaires minoritaires.

Ces pactes ne traitent en aucune manière de modalités touchant à la vente ou à l'achat d'actions de la société Jacquet Metal Service.

Ils visent seulement à arbitrer les intérêts des parties en cas de volonté de désengagement ou de conflit.

---

## 7 Informations sociales, sociétales et environnementales décret n°2012-557 du 24 avril 2012 relatif aux obligations de transparence des entreprises en matière sociale et environnementale

L'activité principale du Groupe Jacquet Metal Service recouvre l'achat, le stockage et la livraison de différentes familles de produits en aciers spéciaux et la réalisation de diverses opérations de première transformation sur mesure pour répondre aux spécifications des utilisateurs finaux. La clientèle des sociétés du Groupe

est essentiellement locale, composée de petites et moyennes entreprises industrielles.

Le Groupe, présent dans 26 pays, est composé de plus de 90 filiales, dont certaines comprennent plusieurs établissements. Les filiales disposent d'une grande autonomie,



notamment dans la gestion des ressources humaines et des règles locales en matière environnementale. Les directeurs de filiales sont supervisés par les directeurs opérationnels des marques. Des réunions trimestrielles par marque permettent à la direction du Groupe une remontée d'information régulière et structurée autour des indicateurs clés suivis.

La structure du Groupe rend difficile et coûteuse la collecte des nombreuses informations quantitatives requises par le décret n°2012-557 du 24 avril 2012 relatif aux obligations de transparence des entreprises en matière sociale et environnementale. Seules les données quantitatives jugées pertinentes par le Groupe ont été reprises dans ce document<sup>1</sup>.

## 1 Informations sociales et sociétales

Les filiales ou leurs établissements exercent leur activité dans des zones géographiques proches de leur localisation. Compte tenu de leur taille, l'impact territorial, économique et social de leurs activités reste limité en matière d'emploi et de développement régional.

Les filiales peuvent avoir recours à la sous-traitance pour la transformation de pièces mais ce recours est peu important et opéré par des partenaires locaux principalement.

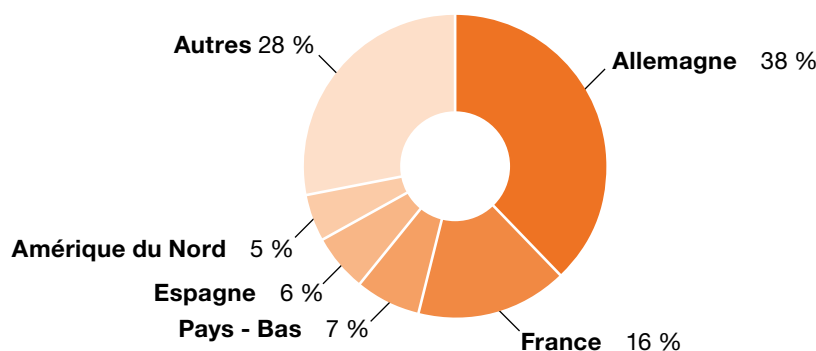
Le Groupe comprend 3 317 collaborateurs (équivalent temps plein) au 31 décembre 2016. Au cours de l'année

572 personnes ont quitté le Groupe et les nouveaux recrutements se sont élevés à 523 personnes.

La masse salariale 2016 s'élève à 169,5 millions d'euros comparativement à 144,1 millions en 2015. La variation de la masse salariale provient essentiellement de l'intégration de Schmolz+Bickenbach Distribution acquis le 22 juillet 2015.

Les effectifs sont composés à hauteur de 27 % de femmes et 73 % d'hommes. L'âge moyen des salariés du Groupe est de 42,6 ans.

La répartition des effectifs par zone géographique est la suivante :



Les embauches ainsi que la fixation des rémunérations sont orchestrées par les directeurs des filiales selon leurs besoins et en fonction des compétences disponibles sur le marché du travail local. Les créations de poste sont validées annuellement par la direction du Groupe lors du processus budgétaire. Les évolutions des rémunérations sont validées par la direction du Groupe sur proposition des directeurs de filiales et des directeurs opérationnels en fonction des obligations légales de chaque pays et des performances individuelles des salariés.

La gestion des ressources humaines est assurée par les directeurs des filiales en fonction de leurs propres besoins et des spécificités locales. Ils s'assurent du respect de la législation en vigueur dans le pays et notamment :

- > l'organisation du temps de travail, les formations et la mise en œuvre du dialogue social,
- > les conditions de sécurité et de santé au travail,
- > le respect des droits de l'Homme et de l'enfant,
- > le respect des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail.

En termes de sécurité et de santé au travail, les mesures prises ne garantissent pas totalement contre la survenance d'accidents du travail. Le suivi des accidents du travail est effectué localement sous la responsabilité de chaque Directeur de filiale. La fréquence d'accident du travail est de 27,23 %<sup>2</sup>. Le taux de gravité d'accident du travail est de 0,52<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> Les informations suivantes ne sont pas disponibles ou ont été jugées non pertinentes : l'absentéisme, l'égalité de traitement, les relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la société, le nombre de licenciement, la politique générale en matière d'environnement et l'utilisation des sols, le gaspillage alimentaire, l'économie circulaire et les changements climatiques.

<sup>2</sup> Taux de fréquence d'accident du travail = (nombre des accidents avec arrêt/heures travaillées) × 1 000 000.

<sup>3</sup> Taux de gravité d'accident du travail = (nombre des journées perdues par incapacité temporaire/heures travaillées) × 1 000.

---

## Informations sociales, sociétales et environnementales

Le dialogue social est régi dans chaque société selon la législation en vigueur dans le pays. Le Groupe n'a pas connaissance de manquements significatifs à ses obligations sociales.

Il n'existe pas de centralisation des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel car ils dépendent de chaque réglementation locale et structure de filiale.

Cependant, tout accord significatif discuté localement est porté préalablement à la connaissance de la direction du Groupe.

Chaque directeur de filiale s'assure enfin que les salariés disposent de la correcte qualification et compétence au regard du poste occupé. Les plans de formation sont élaborés dans chaque filiale en fonction des besoins et des souhaits des collaborateurs. La formation externe des collaborateurs a représenté en 2016 plus de vingt mille heures.

Les échanges avec les tiers (fournisseurs, clients, etc.) sont validés par le niveau hiérarchique adéquat et formalisés au travers de contrats ou de commandes qui respectent les législations en vigueur en termes de loyauté des pratiques. Les relations contractuelles avec les fournisseurs reposent notamment sur leur capacité à respecter les spécifications techniques des produits distribués par le Groupe.

---

## 2 Informations environnementales

Les activités du Groupe, concentrées principalement sur la distribution d'aciers spéciaux et des opérations de découpe sur demande, ne génèrent pas d'opérations pouvant avoir un impact significatif sur l'environnement. Le Groupe n'a donc pas engagé de certification spécifique relative à l'environnement (ISA 14001, etc.).

La gestion des matières achetées et distribuées fait partie intégrante du savoir-faire du Groupe Jacquet Metal Service. Les rebuts de métal issus de l'activité de découpe sont revendus à des ferrailleurs/recycleurs. Ce processus permet de valoriser les déchets et de limiter les impacts des activités sur l'environnement et la biodiversité.

En France, cinq sites sont répertoriés comme Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE) en raison de la puissance nécessaire au fonctionnement de certaines machines de découpe.

Les produits achetés et distribués n'ont pas d'impact direct sur la santé des consommateurs. Les activités du Groupe ne rejettent pas de quantité significative de gaz à effet de serre. Le transport des produits achetés et vendus est essentiellement sous-traité.

L'impact des activités du Groupe sur les populations, notamment en termes sonores, et d'incidence sur la biodiversité est limité, les sites étant principalement situés dans des zones industrielles.

L'activité du Groupe ne donne pas lieu à des consommations significatives d'eau ou d'électricité. Les consommations ne font donc pas partie des indicateurs clés de performance suivis par l'entreprise.

Les machines de découpe génèrent des volumes limités d'huiles et d'eaux usées, qui font l'objet de mesures de prévention, recyclage et élimination, organisées sous la responsabilité des directeurs des filiales. Cela permet de réduire le risque d'incidence directe sur l'environnement. À ce jour, la direction du Groupe n'a pas été informée de mesures significatives de dépollution à engager du fait de l'exploitation des filiales.

Les implantations du Groupe n'appellent pas de surveillance particulière vis-à-vis de l'adaptation aux changements climatiques.

## 8 Rapport de l'organisme tiers indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion

Jacquet Metal Service  
Exercice clos le 31 décembre 2016

### Rapport de l'organisme tiers indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion

Aux Actionnaires,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant, accrédité par le COFRAC<sup>1</sup> sous le numéro 3-1050 et membre du réseau de l'un des commissaires aux comptes de la société Jacquet Metal Service, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2016, présentées dans le rapport de gestion, ci-après les « Informations RSE », en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du code de commerce.

#### Responsabilité de la société

Il appartient au conseil d'administration d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R. 225-105-1 du code de commerce, préparées conformément aux référentiels utilisé-es par la société (ci-après le « Référentiel ») dont un résumé figure dans le rapport de gestion et disponible-s sur demande au siège de la société.

#### Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes professionnelles et des textes légaux et réglementaires applicables.

#### Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

<sup>1</sup> Portée d'accréditation disponible sur [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)

---

## Rapport de l'organisme tiers indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R. 225 105 du code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère, conformément au Référentiel (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Nos travaux ont mobilisé les compétences de 4 personnes et se sont déroulés entre janvier et mars 2017 sur une durée totale d'intervention d'environ quatre semaines.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément aux normes professionnelles applicables en France et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et, concernant l'avis motivé de sincérité, à la norme internationale ISAE 3000<sup>2</sup>.

### 1. Attestation de présence des Informations RSE

#### Nature et étendue des travaux

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R. 225-105-1 du code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R. 225-105 alinéa 3 du code de commerce.

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L. 233-1 du code de commerce et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-3 du même code.

#### Conclusion

Sur la base de ces travaux, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des informations RSE requises.

---

<sup>2</sup> ISAE 3000 - Assurance engagements other than audits or reviews of historical information

## 2. Avis motivé sur la sincérité des informations RSE

### Nature et étendue des travaux

Nous avons mené trois entretiens avec les personnes responsables de la préparation des informations RSE auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- d'apprécier le caractère approprié du Référentiel au regard de leur pertinence, leur exhaustivité, leur fiabilité, leur neutralité et leur caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes<sup>3</sup> :

- au niveau de l'entité consolidante JMS SA, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions, etc.), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;
- au niveau d'un échantillon représentatif d'entités que nous avons sélectionné(s)<sup>4</sup> en fonction de leur activité, de leur contribution aux indicateurs consolidés, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné représente en moyenne 10% du périmètre sur les effectifs, considéré comme grandeurs caractéristiques des volets sociaux et environnementaux.

Pour les autres informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

---

<sup>3</sup> Informations sociales : l'emploi (l'effectif total et répartitions), les conditions de santé et de sécurité du travail, les accidents du travail et notamment leur fréquence et leur gravité.

<sup>4</sup> STAPPERT Polska, STAPPERT Fleischmann, Hoselmann, Finkenhöll et Günther + Schramm

---

## Rapport de l'organisme tiers indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

### Conclusion

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées de manière sincère conformément au Référentiel.

Paris-La Défense, le 15 mars 2017

L'Organisme Tiers Indépendant  
ERNST & YOUNG et Associés

Christophe Schmeitzky  
Associé développement durable

Bruno Perrin  
Associé

## 9 Les infrastructures du groupe

### Les actifs du Groupe

Les actifs du Groupe sont principalement composés de bâtiments et de capacités de parachèvement (machines de découpe, pliage, etc.).

### L'immobilier au 31 décembre 2016

en m <sup>2</sup>	Sites en Pleine Propriété			Sites en Location			Sites en Crédit-Bail		
	Superficie Bâtiment	Superficie Terrain	Nombre de Dépôts	Superficie Bâtiment	Superficie Terrain	Nombre de Dépôts	Superficie Bâtiment	Superficie Terrain	Nombre de Dépôts
Allemagne	94 302	117 266	15	124 113	29 250	9	22 603	32 856	2
Autriche	1 363	30 350	1	9 980	—	1	5 000	17 200	1
Belgique	17 946	33 133	2	3 634	9 700	1	—	—	—
Canada	—	—	—	7 533	9 772	3	—	—	—
Chine	5 439	20 118	1	2 229	—	1	—	—	—
Espagne	2 259	10 295	1	58 692	38 954	10	—	—	—
États-Unis	—	—	—	20 695	6 907	4	—	—	—
Émirats Arabes Unis	—	—	—	27	—	—	—	—	—
Finlande	2 333	23 064	1	39	—	—	20	—	1
France	89 300	315 966	8	85 231	204 070	11	—	—	—
Hongrie	4 080	22 602	1	49	—	—	—	—	—
Italie	1 950	4 880	1	65 887	72 278	9	—	—	—
Lituanie	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Pays-Bas	23 850	36 233	3	20 335	12 970	2	—	—	—
Pologne	8 633	59 335	2	6 267	—	3	—	—	—
Portugal	1 700	4 960	1	7 084	13 625	2	—	—	—
République Tchèque	8 753	42 164	1	2 096	974	2	—	—	—
Royaume-Uni	2 500	17 000	1	5 461	6 600	1	—	—	—
Slovaquie	3 828	20 974	1	—	—	—	—	—	—
Slovénie	4 747	7 236	1	—	—	—	—	—	—
Suède	4 169	27 927	2	588	—	1	—	—	—
Suisse	1 395	1 500	1	—	—	—	—	—	—
Turquie	200	—	—	3 200	6 514	1	—	—	—
<b>Total</b>	<b>278 747</b>	<b>795 003</b>	<b>44</b>	<b>423 140</b>	<b>411 614</b>	<b>61</b>	<b>27 623</b>	<b>50 056</b>	<b>4</b>

#### Nombres de dépôts

31.12.2016

Centres en pleine propriété	44
Centres en location	61
Centres en crédit-bail	4
<b>Total</b>	<b>109</b>

Il n'existe aucune contrainte environnementale pouvant influencer l'utilisation faite par l'émetteur de ses immobilisations corporelles. L'information sur les actifs appartenant directement ou indirectement aux dirigeants mandataires sociaux et exploités dans le cadre de l'activité du Groupe est donnée au paragraphe 2.11 du Rapport de gestion – Informations sur la société mère.

---

## 10 Document d'information annuel

En application de l'article L 451-1-1 du Code Monétaire et Financier et de l'article 222-7 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, ce document présente la liste de toutes les informations publiées ou rendues publiques par Jacquet Metal Service du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 14 mars 2017 pour satisfaire aux obligations législatives ou réglementaires en vigueur.

---

### 10.1 Publications au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO)

Informations publiées au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO) et disponibles sur le site du Journal Officiel : [www.journal-officiel.gouv.fr](http://www.journal-officiel.gouv.fr)

#### **Avis de convocation**

Assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 30 juin 2016	10.06.2016	N° affaire 1603119
--	------------	--------------------

#### **Avis de réunion**

Assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 30 juin 2016	25.05.2016	N° affaire 1602527
--	------------	--------------------

---

### 10.2 Publications au Greffe du Tribunal de Commerce

Dépôts numéro 032284 et 032283	du 23.09.2016 : Dépôt des comptes annuels et consolidés
Dépôt numéro 024946	du 14.09.2016 : Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire et extraordinaire
Dépôt numéro 024946	du 14.09.2016 : Procès-verbal du conseil d'administration
Dépôt numéro 024946	du 14.09.2016 : Lettre de nomination des administrateurs du 30 juin 2016

---

### 10.3 Publications AMF

Franchissement(s) de seuil(s)	03.11.2016	216C2491
Document de référence	15.04.2016	D.16-0350



---

## 10.4 Communication et information financière

### Résultats

Résultats au 30 septembre 2016	09.11.2016
Résultats au 30 juin 2016	07.09.2016
Résultats au 31 mars 2016	03.05.2016
Résultats 2015	10.03.2016

### Rapports

Rapport financier trimestriel au 30 septembre 2016	09.11.2016
Rapport financier semestriel au 30 juin 2016	07.09.2016
Rapport financier trimestriel au 31 mars 2016	03.05.2016
Document de référence 2015	01.06.2016

### Déclaration mensuelle des droits de vote

Déclaration mensuelle au 31 décembre 2016	06.01.2017
Déclaration mensuelle au 30 novembre 2016	04.01.2017
Déclaration mensuelle au 31 octobre 2016	23.11.2016
Déclaration mensuelle au 30 septembre 2016	18.10.2016
Déclaration mensuelle au 31 août 2016	08.09.2016
Déclaration mensuelle au 31 juillet 2016	08.09.2016
Déclaration mensuelle au 30 juin 2016	19.07.2016
Déclaration mensuelle au 31 mai 2016	01.06.2016
Déclaration mensuelle au 30 avril 2016	17.05.2016
Déclaration mensuelle au 31 mars 2016	17.05.2016

### Bilans semestriels du contrat de liquidité

Bilan semestriel du contrat de liquidité au 31 décembre 2016	06.01.2017
Bilan semestriel du contrat de liquidité au 30 juin 2016	19.07.2016

# 11 Table de concordance du document de référence 2016

Rubriques de l'annexe 1 du règlement européen 809 / 2004	Pages
<b>1. Personnes responsables</b>	
1.1. Nom et fonction des responsables du document de référence	144
1.2. Déclaration des personnes responsables	144
<b>2. Contrôleurs légaux des comptes</b>	
2.1. Noms et adresses	145
2.2. Démissions / non renouvellement	145
<b>3. Informations financières sélectionnées</b>	
3.1. Informations financières historiques	CP <sup>1</sup> , 20-30, 52
3.2. Informations financières sélectionnées pour des périodes intermédiaires	CP <sup>1</sup> , 20-26
<b>4. Facteurs de risque</b>	17, 30-34, 91-93
<b>5. Informations concernant l'émetteur</b>	
<b>5.1. Histoire et évolution de la société</b>	
5.1.1. Raison sociale et nom commercial	140
5.1.2. Lieu et numéro d'enregistrement	140
5.1.3. Date de constitution et durée de vie	140
5.1.4. Siège social et forme juridique, législation régissant ses activités, pays d'origine, adresse et numéro de téléphone du siège statutaire	140
5.1.5. Événements importants dans le développement des activités	10, 21, 62, 102
<b>5.2. Investissements</b>	
5.2.1. Principaux investissements réalisés	23-26, 30, 78-79
5.2.2. Principaux investissements en cours, distribution géographique et méthode de financement de ces investissements	n.a
5.2.3. Principaux investissements envisagés à l'avenir et engagements pris par les organes de direction concernant ces investissements	23-26
<b>6. Aperçu des activités</b>	
<b>6.1. Principales activités</b>	
6.1.1. Principaux produits	04, 11
6.1.2. Principales activités	11-13
6.2. Principaux marchés	02, 03, 12-13
6.3. Événements exceptionnels	CP <sup>1</sup> , 21
6.4. Dépendance à l'égard de brevets, licences ou contrats	15, 31-34, 91-92
6.5. Position concurrentielle	14
<b>7. Organigramme</b>	
7.1. Description du Groupe	02-03, 08-09
7.2. Liste des filiales importantes	08-09, 59-61, 109
<b>8. Propriétés immobilières, usines et équipements</b>	
8.1. Immobilisations corporelles importantes existantes ou planifiées	151
8.2. Questions environnementales pouvant influencer l'utilisation des immobilisations corporelles	34, 146
<b>9. Examen de la situation financière et du résultat</b>	
9.1. Situation financière	20-23, 27-30, 36-38
<b>9.2. Résultat d'exploitation</b>	
9.2.1. Facteurs importants influant sensiblement sur le revenu d'exploitation	20-26
9.2.2. Raisons des changements importants du chiffre d'affaires net ou des produits nets	20-26
9.2.3. Stratégie ou autres facteurs ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement sur les opérations de l'émetteur	29-34, 91-93

<b>Rubriques de l'annexe 1 du règlement européen 809 / 2004</b>	<b>Pages</b>
<b>10. Trésorerie et capitaux</b>	
10.1. Capitaux de l'émetteur	81-82, 110-111, 143
10.2. Source et montants des flux de trésorerie	28, 29-30, 56, 96-97
10.3. Conditions d'emprunt et structure de financement	28-29, 86-87, 112, 114-115
10.4. Restriction à l'utilisation de capitaux ayant influencé sensiblement ou pouvant influencer sur les opérations de l'émetteur	95-96, 115
10.5. Sources de financement nécessaires pour honorer les engagements relatifs aux décisions d'investissement	n.a
<b>11. Recherche et développement, brevets et licences</b>	<b>30, 34, 66</b>
<b>12. Informations sur les tendances</b>	
12.1. Principales tendances	CP <sup>1</sup> , 23-26
12.2. Événements susceptibles d'influencer les tendances	62
<b>13. Prévisions ou estimations du bénéfice</b>	
13.1. Principales hypothèses	n.a
13.2. Rapport d'expertises de ces estimations	n.a
13.3. Prévision en accord avec les données historiques	n.a
13.4. Validité de la prévision	n.a
<b>14. Organes d'administration et direction générale</b>	
14.1. Informations concernant les membres des organes d'administration et de direction	04-07, 41-47, 122-125
14.2. Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration et de la direction générale	6, 122-124
<b>15. Rémunération et avantages</b>	
15.1. Montant de la rémunération versée et avantages en nature	41-42, 75, 113
15.2. Montant total des sommes provisionnées ou constatées aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	28, 41-45, 71, 112, 113
<b>16. Fonctionnement des organes d'administration et de direction</b>	
16.1. Date d'expiration des mandats actuels	46-47
16.2. Contrats de service liant les membres des organes d'administration	141
16.3. Informations sur le Comité d'audit et le Comité de rémunération	07, 47, 125-127
16.4. Déclaration de conformité au régime de gouvernement d'entreprise	122
<b>17. Salariés</b>	
17.1. Nombre de salariés en fin de période, nombre moyen	75, 113
17.2. Participations et stock-options	38-41, 82, 111
17.3. Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital	41
<b>18. Principaux actionnaires</b>	
18.1. Franchissements de seuil	40-41
18.2. Existence de droits de vote différents	40-41, 81, 141-143
18.3. Contrôle de l'émetteur	40-41
18.4. Accord dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de Contrôle	40-41, 130
<b>19. Opérations avec des apparentés</b>	<b>96, 114, 144</b>
<b>20. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur</b>	
20.1. Informations financières historiques	54-57, 100-101
20.2. États financiers annuels	54-97, 100-115
<b>20.4. Vérification des informations financières historiques annuelles</b>	
20.4.1. Déclaration de vérification des informations financières historiques	98-99, 116-117
20.4.2. Autres informations vérifiées par les contrôleurs légaux	118-137, 147-150
20.4.3. Informations financières non vérifiées	n.a

1 Communiqué de presse du 15 mars 2017

# Table de concordance du document de référence 2016

Rubriques de l'annexe 1 du règlement européen 809 / 2004	Pages
<b>20.5. Date des dernières informations financières</b>	
20.5.1. Date des dernières informations financières vérifiées	152-153
<b>20.6. Informations financières intermédiaires et autres</b>	
20.6.1. Informations financières trimestrielles ou semestrielles vérifiées	152-153
20.6.2. Informations financières intermédiaires non vérifiées	152-153
<b>20.7. Politique de distribution des dividendes</b>	
20.7.1. Montant du dividende par action	41, 49
<b>20.8. Procédures judiciaires et d'arbitrage</b>	33
<b>20.9. Changement significatif de la situation financière ou commerciale</b>	21-30, 63, 102
<b>21. Informations complémentaires</b>	
<b>21.1. Capital social</b>	
21.1.1. Montant du capital souscrit et nombre d'actions	40, 81, 144
21.1.2. Actions non représentatives du capital	143
21.1.3. Actions en auto-détention	40, 81, 108-109
21.1.4. Valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription	143
21.1.5. Conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou toute obligation attaché(e) au capital souscrit mais non libéré	n.a
21.1.6. Information sur le capital de tout membre du groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord prévoyant de le placer sous option	n.a
21.1.7. Historique de l'évolution du capital social	40, 48-49
<b>21.2. Acte constitutif et statuts</b>	
21.2.1. Objet social	140
21.2.2. Membres des organes d'administration et de direction	04-07, 46, 130
21.2.3. Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions	142
21.2.4. Actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires	n.a
21.2.5. Conditions de convocations aux Assemblées générales annuelles et Extraordinaires	141
21.2.6. Changement de contrôle	40-41, 139
21.2.7. Seuil de franchissement de participation	40-41
21.2.8. Conditions régissant les modifications du capital	143-144
<b>22. Contrats importants</b>	<b>15, 30-34, 40</b>
<b>23. Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts</b>	
23.1. Déclaration ou rapport d'expert, informations concernant l'expert et déclaration de consentement	n.a
23.2. Attestation de reproduction fidèle des informations provenant d'une tierce partie	n.a
<b>24. Documents accessibles au public</b>	<b>152-153</b>
<b>25. Informations sur les participations</b>	<b>8-9, 59-61, 109</b>

## 12 Table de concordance du rapport financier 2016

Informations	Pages
1. États financiers consolidés annuels	54
2. Rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés	98
3. Comptes sociaux annuels	100
4. Rapport général et spécial des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux	116, 118
5. Rapport de gestion	20
6. Personnes responsables	
6.1. Nom et fonction du responsable du rapport financier annuel	138
6.2. Déclaration des personnes responsables	138



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 4 avril 2017, conformément à l'article 212 - 13 de son Règlement général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Conformément à l'article 28 de son règlement européen n°809/2004 du 29 avril 2004, le lecteur est renvoyé aux précédents documents de référence concernant certaines informations. Les informations suivantes sont incorporées par référence :

- |  |   |
|--|---|
| <p><b>1</b> &gt; le rapport de gestion, les comptes consolidés et les comptes annuels, les rapports des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés et sur les comptes sociaux relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2015 et le rapport spécial sur les conventions réglementées se rapportant à cet exercice et figurant dans le document de référence déposé auprès de l'AMF le 15 avril 2016 sous le n°D.16-0350.</p> | <p><b>2</b> &gt; le rapport de gestion, les comptes consolidés et les comptes annuels, les rapports des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés et sur les comptes sociaux relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2014 et le rapport spécial sur les conventions réglementées se rapportant à cet exercice et figurant dans le document de référence déposé auprès de l'AMF le 17 mars 2015 sous le n°D.15-0155.</p> |
|--|---|



**JACQUETMETALSERVICE**

Un leader européen de la distribution d'aciers spéciaux  
Euronext Paris Compartment B